SICAV de droit français
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

SICAV à 7 compartiments

Rapport annuel
au 31 décembre 2025

HSBC Asset Management

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

Sommaire

La SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS est constituée au 31 décembre 2025 de 7 compartiments :

HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Informations concernant les placements et la gestion **10**

Rapport d'activité **11**

Informations réglementaires **20**

Rapport sur le gouvernement d’entreprise **22**

Certification du Commissaire aux Comptes **24**

Règles et méthodes comptables **31**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

Compartiment : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS **32**

Rapport d'activité **33**

Comptes Annuels **50**

Bilan Actif 51

Bilan Passif 52

Compte de résultat 53

Annexes **55**

Informations générales 56

Evolution des capitaux propres et passifs de financement 65

Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés 69

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat 74

Inventaire des actifs et passifs en EUR 87

Annexe SFDR 93

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

Compartiment : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY **102**

Rapport d'activité **103**

Comptes Annuels **116**

Bilan Actif 117

Bilan Passif 118

Compte de résultat 119

Annexes **121**

Informations générales 122

Evolution des capitaux propres et passifs de financement 131

Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés 135

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat 140

Inventaire des actifs et passifs en EUR 148

Annexe SFDR 161

Rapport Loi Energie Climat (LEC) - Article 29 172

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

Compartiment : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY 173

Rapport d'activité 174

Comptes Annuels 187

Bilan Actif 188

Bilan Passif 189

Compte de résultat 190

Annexes 192

Informations générales 193

Evolution des capitaux propres et passifs de financement 202

Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés 206

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat 211

Inventaire des actifs et passifs en EUR 219

Annexe SFDR 230

Rapport Loi Energie Climat (LEC) - Article 29 241

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

Compartiment : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND **242**

Rapport d'activité **243**

Comptes Annuels **255**

Bilan Actif 256

Bilan Passif 257

Compte de résultat 258

Annexes **260**

Informations générales 261

Evolution des capitaux propres et passifs de financement 270

Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés 274

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat 280

Inventaire des actifs et passifs en EUR 288

Annexe SFDR 308

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

Compartiment : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE **319**

Rapport d'activité **320**

Comptes Annuels **334**

Bilan Actif 335

Bilan Passif 336

Compte de résultat 337

Annexes **339**

Informations générales 340

Evolution des capitaux propres et passifs de financement 348

Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés 351

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat 357

Inventaire des actifs et passifs en EUR 363

Annexe SFDR 385

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

Compartiment : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED **396**

Rapport d'activité **397**

Comptes Annuels **410**

Bilan Actif 411

Bilan Passif 412

Compte de résultat 413

Annexes **415**

Informations générales 416

Evolution des capitaux propres et passifs de financement 424

Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés 427

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat 433

Inventaire des actifs et passifs en EUR 439

Annexe SFDR 455

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

Compartiment : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC **466**

Rapport d'activité **467**

Comptes Annuels **480**

Bilan Actif 481

Bilan Passif 482

Compte de résultat 483

Annexes **485**

Informations générales 486

Evolution des capitaux propres et passifs de financement 493

Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés 496

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat 501

Inventaire des actifs et passifs en EUR 507

Annexe SFDR 518

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

HSBC Global Asset Management (France)

Dépositaire et Conservateur

CACEIS Bank

Gestionnaire comptable par délégation

CACEIS Fund Administration

Commissaire aux comptes

Ernst & Young et Autres

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Au cours du premier trimestre 2025 (T1), la nouvelle administration américaine a annoncé des hausses tarifaires sur les produits importés aux Etats-Unis, afin de réduire le déficit de la balance commerciale (918 milliards USD en 2024) et générer des recettes fiscales issus des tarifs douaniers. Ainsi, des relèvements de droits de douane ont été mis en place au T1: 10% en Chine le 4 février, puis 10% supplémentaire le 4 mars ; 25% sur l'acier et l'aluminium à partir du 12 mars ; 25% sur les produits importés du Canada et du Mexique à partir du 4 mars, avec une exemption temporaire des biens couverts par l'accord de libre- échange États-Unis-Mexique-Canada ; puis 25% sur l'automobile (à partir du 3 avril) et les pièces détachées (à partir du 3 mai). Ces annonces ont confirmé le virage protectionniste de la nouvelle administration, avec l'intention d'aboutir à des accords bilatéraux qui sécuriseraient des débouchés pour les produits américains. Selon l'administration américaine, de nouveaux tarifs devraient être annoncés début avril, ce qui porterait la moyenne des droits de douane à des niveaux inédits depuis la seconde Guerre mondiale. La hausse des tarifs douaniers va impacter le consommateur américain avec effet immédiat, le temps que des biens substitutifs puissent être produits localement. A ce stade, l'industrie automobile est la plus affectée, mais aussi l'aéronautique et la métallurgie. Au-delà de l'impact direct sur les produits importés, les incertitudes sur l'évolution des tarifs, entre escalades ou compromis, ajoutent un coût supplémentaire lié au choc de confiance qui affecte les décisions d'investissement, et la réorganisation des chaines de production. Le coût de ces surtaxes dépendra de la durée de leur application, de l'évolution des taux de change, de l'élasticité des prix des produits concernés et du pouvoir de fixation des prix des entreprises. Aussi les pays impactés peuvent prendre des mesures contracycliques de soutien sous diverses formes, comme annoncé en Chine, en Allemagne ou dans l'Union européenne, d'où des estimations très variables des effets sur la croissance et l'inflation. Les perspectives de croissance et d'inflation ont commencé à être révisées négativement aux Etats-Unis et ses plus proches partenaires commerciaux Canada et Mexique, mais aussi Japon et Allemagne. Ainsi pour les Etats-Unis, la tendance favorable des années post-covid et des semaines qui ont suivi les élections de novembre s'est retournée, ce qui remet en question « l'exceptionnalisme américain ». Le consensus des économistes a commencé à augmenter le risque de récession aux Etats-Unis et réduire graduellement les prévisions de croissance du PIB[2] (2.1% estimé fin décembre à 1.9% en 2025 et 2026), avec une inflation anticipée à 3.0% fin mars (contre 2.5% en décembre). Au Canada, au Mexique, ou en Allemagne, l'activité économique pourrait être proche de la récession en 2025. En Allemagne, l'adoption en mars d'une relance fiscale massive vise la transformation des capacités de production du pays, mais ne pourrait se déployer que progressivement, à partir de 2026. Les décisions américaines ont en effet conduit l'Allemagne à un virage fiscal historique, incluant 1) la réforme de son régime budgétaire qui permettra permettant d'exclure toutes les dépenses de défense au-dessus de 1% du PIB (EUR 100 milliards par an), et 2) un plan massif d'infrastructures (EUR 500 milliards sur 12 ans). Au niveau de l'Union européenne, des mesures de relance budgétaire ont été annoncées avec un soutien renforcé à la sécurité et la défense (ReArm Europe qui pourrait potentiellement apporter EUR 800 milliards d'investissements supplémentaires comparés à 2021). En Chine, les conséquences négatives de l'escalade tarifaire sur la croissance devraient être compensées par des mesures favorables à la consommation, d'où un effet favorable plus immédiat qu'en Allemagne. Le plan de relance chinois inclurait un soutien aux revenus et aux patrimoines des ménages, et une amélioration de la protection sociale, ce qui conduira à une cible du déficit budgétaire de 4% du PIB et une forte hausse des émissions de dette souveraine.

Au second trimestre 2025 (T2), les annonces de relèvements tarifaires ont culminé le 2 avril lors du « Liberation day ». Malgré la désescalade qui a suivi, le taux effectif moyen des droits de douane américains a bondi de 2.4% en février à 15.6% en juin, au plus haut depuis 1937. La nouvelle administration américaine compte sur les revenus des droits de douane (anticipés à 300 milliards USD) pour financer en partie ses dépenses budgétaires, notamment des baisses d'impôts. Elle anticipe qu'à terme, le choc protectionniste devrait permettre de résorber le double déficit budgétaire et commercial américain (qui s'élevait à -7.3% et -3.9% du PIB respectivement en 2024). Les négociations commerciales en cours maintiennent cependant une extrême incertitude qui contribue à peser sur la confiance des entreprises et sur la croissance. Ces tensions ont aussi compliqué l'interprétation des publications économiques en raison des effets d'anticipations. Les entreprises ont en effet accéléré leurs échanges commerciaux avant les relèvements tarifaires, ce qui a entraîné une accumulation des stocks. Ainsi, aux Etats-Unis, le PIB s'est contracté au T1 (-0.5% en variation trimestrielle annualisée) : le choc protectionniste a entraîné une contribution négative du commerce extérieur liée à l'envolée des importations. Autre effet du protectionnisme : le bond de l'investissement non-résidentiel (23.8% au T1 contre -5.6%) du fait de l'accélération de l'implantation des firmes étrangères sur le territoire américain. Dans le même temps, le consommateur américain s'est montré prudent, et a freiné ses dépenses (0.5% en variation trimestrielle annualisée au T1 contre 4% au T4). Dans ce contexte, le consensus des économistes[3] a encore revu à la baisse ses anticipations de croissance aux Etats-Unis, à 1.5% en 2025 et 1.6% en 2026. A l'inverse, en zone euro, la croissance du PIB s'est accélérée (+0.6% en variation trimestrielle) en raison du bond des exportations de produits pharmaceutiques et de voitures vers les Etats-Unis. De même en Chine, Taiwan et les principaux partenaires américains, Canada, Mexique, mais aussi Brésil, Inde ou Royaume-Uni, l'activité économique a surpris favorablement. Pour faire face au choc protectionniste, certains pays ont mis en place de nouvelles stratégies. Les banques centrales ont accéléré leur cycle d'assouplissement monétaire, en Europe (zone euro, Suisse, Norvège, Suède), et dans la plupart des pays d'Asie et d'Amérique latine. Les répercussions des hausses tarifaires sur l'inflation restent à venir. Dans la plupart des pays, l'inflation devrait augmenter à court terme, mais les effets de substitution vers d'autres produits importés ainsi que le ralentissement de la demande pourraient limiter les pressions haussières sur les prix. Le consensus des économistes[3] estime l'inflation aux Etats-Unis à 2.9% en 2025 et 2.8% en 2026, mais à 2.0% en zone euro. A horizon de 2026, passé le choc immédiat, l'inflation devrait converger vers les cibles des banques centrales, malgré quelques persistances, notamment aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni.

Au troisième trimestre (T3) 2025, les économies émergentes se sont démarquées de celles des pays avancés, avec une croissance relativement robuste comparée à celles des pays avancés, et cela dans un contexte de persistance des incertitudes géopolitiques. Les économies émergentes bénéficient, dans l'ensemble, de certains facteurs de résilience, notamment d'endettements publics relativement moins élevés, de comptes courants positifs et d'écarts d'inflation qui se réduisent. Ainsi dans un contexte mondial de décélération des prix, l'inflation des économies émergentes[4] est attendue à 5.0% en moyenne en 2025-2026, comparée à 2.3% pour les économies avancées[4]. Enfin la tendance à la dépréciation du dollar US a permis aux banquiers centraux des économies émergentes de poursuivre les baisses de taux directeurs avec des effets contrôlés sur leurs devises. Ces politiques monétaires globalement accommodantes ont soutenu l'investissement et la demande intérieure. L'amélioration des fondamentaux des économies émergentes comparées à celles des pays avancés facilite la mise en place des politiques de soutien à moyen terme en vue d'une moindre dépendance vis-à-vis de l'économie américaine. Les mesures protectionnistes américaines contribuent cependant à peser sur les perspectives de croissance du PIB[4], notamment en Inde (+6.5% en 2025 contre +9.2% en 2024) et en Chine (+4.8% en 2025 puis +4.2% en 2026 contre +5.0% en 2024). En zone euro[4], la relance fiscale allemande et les politiques de défense, d'infrastructure et de sécurité stratégique devraient diminuer le risque de récession et permettre une croissance stable à 1.3% en 2025, 1.1% en 2026 puis 1.5% en 2027. En revanche aux Etats-Unis[4], le décrochage de croissance estimé est significatif, avec un PIB attendu à +1.8% en 2025 contre +2.8% en 2024. La politique économique américaine reste en effet la principale source d'aléa. Les nouveaux accords de relèvements des droits de douane avec une soixante de pays sont assortis de

trêves temporaires, de quotas et d'exemptions sectorielles qui contribuent à brouiller les perspectives, notamment sur l'inflation et l'emploi, avec des conséquences sur la politique monétaire de la Réserve fédérale (Fed). De plus, les pressions de l'administration américaine sur le président de la Fed pour accélérer la baisse des taux, ou encore celles exercées sur le Congrès pour relever le plafond de la dette ont entraîné des questionnements sur l'indépendance de la banque centrale et sur la soutenabilité de la dette publique (122% du PIB estimé en 2025 et en progression à horizon de 2028). Cet environnement met donc en doute « l'exceptionnalisme américain » qui, depuis 2010, s'est caractérisé par une surperformance économique et financière des Etats-Unis vis-à-vis du reste du monde.

Le quatrième trimestre 2025 (T4) a vu des développements favorables, parmi lesquels la désescalade des conflits commerciaux, un cessez-le-feu au Moyen-Orient, la résilience de l'activité économique mondiale et la poursuite de l'accommodation monétaire de la Réserve Fédérale américaine (Fed). L'année 2025 a donc terminé sur des prévisions économiques relativement stables comparées à celles attendues à la même époque l'an dernier. L'envolée des exportations vers les Etats-Unis et la constitution de stocks avant l'introduction des tarifs n'a pas entraîné de contre-coups majeurs par la suite. L'accommodation des banques centrales, l'abondance de liquidités et d'épargne, la baisse des prix de l'énergie, la montée en puissance des investissements technologiques et de défense, le redéploiement des chaînes d'approvisionnement et des marchés d'exportations, enfin les relances budgétaires ont permis jusqu'à présent d'amortir le choc tarifaire. Au final, malgré le protectionnisme américain, les grandes économies devraient atteindre leurs prévisions de croissance[5], soient pour les Etats-Unis 2.0% en 2025 et 2.1% en 2026, et pour le Japon 1.2% en 2025. La croissance du PIB devrait dépasser les prévisions initiales en zone euro avec 1.4% en 2025 (contre 1.1% prévu fin 2024), de même au Royaume-Uni (1.4% en 2025 contre 1.2% initialement). Au cours du T4 2025, l'instauration de nouveaux droits de douane américains de 100% sur les exportations chinoises a été évitée de justesse, et le contrôle des exportations de terres rares chinoises a été repoussé d'un an. Les Etats-Unis ont signé en parallèle une coopération sur les terres rares avec la Thaïlande et la Malaisie. Dans le même temps, les publications de croissance du PIB au 3ième trimestre ont été, dans l'ensemble, plus élevées que prévu. Aux Etats-Unis, la croissance du PIB au T3 a une nouvelle fois surpris à la hausse : +4,3% en rythme trimestriel annualisé (contre +3,3% attendu), la plus forte accélération trimestrielle en deux ans. Plusieurs facteurs ont permis ce rebond : une forte consommation privée, la relance des dépenses publiques, et enfin une orientation favorable des exportations combinée à un repli des importations.
En zone euro, la croissance du PIB est ressortie à +0,2% t/t au T3, soutenue par les investissements publics et privés ainsi que la bonne tenue des exportations. La France (PIB +0.5% t/t grâce au boom des exportations aéronautiques) et l'Espagne (+0.6% t/t grâce à une forte demande intérieure) ont vu des progressions de PIB supérieures à la moyenne de la zone euro. Cette performance a permis de compenser la stagnation en Allemagne (difficultés persistantes du secteur industriel, contraction de la consommation privée) et l'atonie du PIB en Italie (+0.1% t/t en raison de la faiblesse des dépenses des ménages). Enfin en Chine, l'objectif de croissance du PIB de 5.0% en 2025[5] devrait être atteint, grâce au soutien des exportations et de la production industrielle. La demande intérieure n'a certes pas montré de signes de reprise, pénalisée par le marasme du marché immobilier ainsi que la faiblesse de l'emploi et de la confiance des ménages. Cependant, les autorités chinoises continuent de se montrer favorables à des efforts de soutien, notamment via des prêts bancaires à la consommation et davantage de prestations sociales, en particulier pour les familles.
Dans un contexte de résilience de la croissance, l'inflation n'a pas ralenti autant que prévu en 2025. L'inflation moyenne en 2025 est à présent estimée[5] à 2.8% aux Etats-Unis (contre 2.5% il y a un an), à 3.4% au Royaume-Uni (2.5% il y a 12 mois), 3.1% Japon (contre 2.1% prévu fin 2024). En zone euro en revanche, la modération de l'inflation (2.1% en 2025) est restée proche des attentes de fin 2024 (2%). Enfin en Chine, en raison des surcapacités industrielles et de la faiblesse de la demande intérieure, l'inflation en 2025 ne devrait atteindre que 0.1%, alors que le consensus[5] estimait une remontée à 1.0% il y a un an.

Panorama financier

Au cours du premier trimestre 2025 (T1), l'extrême incertitude liée aux perspectives tarifaires et économiques des Etats-Unis et ses partenaires commerciaux ont entraîné un virage des positionnements consensuels des investisseurs, et une rotation des performances des marchés mondiaux. Les actifs gagnants en 2024, ainsi les actions américaines, ont perdu au T1 2025 (indice MSCI US -5% par rapport au quatrième trimestre 2024 (t/t), du fait de la chute des valeurs technologiques). A l'inverse, les actions peu performantes en 2024, faiblement valorisées ou défensives ont retrouvé les faveurs des investisseurs : bourses des pays émergents (indice MSCI EM +4.5% t/t), avec en tête la Chine (MSCI +16.8% t/t) et les actions européennes (MSCI Eurozone +9.3% t/t). Le changement historique du régime fiscal allemand et le signal d'une stratégie de défense européenne ont exacerbé l'intérêt des investisseurs pour la région, ce qui a boosté les indices boursiers (MSCI) : hausses de +12% t/t en Allemagne, +18.4% t/t en Espagne, +13.8% t/t en Italie, +7% t/t en France et au Royaume Uni. Ces mouvements de rotation de marchés ont reflété une réévaluation du principe d'« exceptionnalisme américain » selon lequel il n'y a pas d'alternatives aux technologies, à la défense ou aux plans de relances américains. Aussi, le principe de valeur refuge de la devise américaine a été remis en question ce trimestre, comme l'ont montré la baisse du dollar US (indice DXY[1] -4.1% t /t) et la poursuite du renforcement de l'or (+17.6% t/t) au prix inégalé de USD 3085 l'once fin mars. Sur les marchés des matières premières, les incertitudes sur la croissance économique, et les discussions en vue de résoudre la crise russo-ukrainienne ont entraîné une baisse des prix du pétrole (Brent -3.3% t/t), et surtout du gaz naturel (-17.9% t/t). Sur les marchés de crédit, les incertitudes sur les politiques tarifaires et le commerce mondial ont fortement affecté les segments des obligations d'entreprises, notamment les plus risquées (High Yield HY) ou les indices émergents libellés en dollar US, et seul le crédit européen de qualité (Investment Grade) a performé favorablement au T1. Dans un contexte d'extrême incertitude, les prévisions consensuelles sur les politiques des banques centrales se sont fortement ajustées par rapport aux attentes du dernier trimestre 2024. Les incertitudes sur la croissance et les phases de volatilité ont entraîné un retournement des anticipations vers davantage d'assouplissement monétaire. Ainsi les rendements 10 ans des obligations souveraines ont fortement baissé aux Etats-Unis au T1 (-32pdb à 4.25%), au Royaume-Uni (-12pdb à 3.4%), au Canada (-21pdb à 3.0%), et au Mexique (-97pdb à 9.4%). A l'inverse, le changement de régime budgétaire en Allemagne et le plan de défense européen ont conduit à une forte montée des taux 10 ans. Bien qu'en repli par rapport à leurs pics lors des annonces de mi-mars, les rendements 10 ans des obligations souveraines ont atteint, à fin mars, 2.73% en Allemagne (+36pdb t/t), 3.85% en Italie (+33pdb t/t),et 3.43% en France (+24pdb t/t). Quant aux obligations souveraines des pays émergents, les meilleures performances au T1 revenaient à l'Amérique latine, notamment le Mexique où la banque centrale a réagi aux droits de douane par une accélération des baisses de taux, ou au Brésil où le resserrement monétaire en cours pourrait être réduit, voire remis en question.

Au second trimestre 2025 (T2), les annonces tarifaires de la nouvelle administration américaine, les incertitudes sur les politiques fiscales et budgétaires ainsi que la montée des risques géopolitiques ont entraîné une forte volatilité des marchés. Au plus fort des annonces tarifaires du 2 avril (« Liberation Day »), les indices boursiers (MSCI World*) avaient chuté de -10%. Puis la pause annoncée sur les droits de douane réciproques (limités à 10% pendant 90 jours pour tous les pays à l'exception de la Chine) a favorisé un net rebond des marchés actions. La désescalade qui a suivi, puis les annonces d'accords commerciaux avec le Royaume Uni, puis la Chine ont permis un brusque retournement des marchés d'actions. Les indices boursiers (MSCI World) ont ainsi fini le trimestre en hausse de 9% (t/t variation trimestrielle) et de 7% depuis le début de l'année. Les actions des pays développés (MSCI DM +9.6% t/t) ont légèrement surperformé celles des pays émergents (MSCI EM +6.3% t/t), en raison du rattrapage de la bourse américaine (+11.9% t/t). En revanche, les places boursières n'ont gagné que 3.9% t/t en zone euro, 3.5% t/t au Japon et 1.1% t/t en Chine, suite aux fortes progressions du trimestre précédent.

Les développements de la politique américaine ont exacerbé la volatilité des marchés obligataires. Ainsi, les rendements 10 ans des Treasuries ont chuté à 4.0% dans le sillage des annonces tarifaires du « Liberation Day » puis ont grimpé à 4.60% en mai avant de se replier à 4.23% fin juin, quasi-inchangé par rapport à fin mars. La dégradation de la note américaine d'un cran (Aa1 au lieu de Aaa) annoncée par Moody's en mai s'est ajoutée aux fortes incertitudes sur la trajectoire budgétaire américaine. Le Congressional Budget Office (CBO) a en effet estimé que le projet de loi budgétaire approuvé par la Chambre des Représentants (en cours d'examen au Sénat) pourrait entraîner une augmentation importante de la dette publique, au-delà de 118.5% du PIB en 2035 (contre 97.8% en 2024). De plus, les inquiétudes sur l'indépendance de la Réserve fédérale américaine (Fed) sont montées d'un cran. Le Président Trump s'est en effet plusieurs fois opposé ouvertement aux décisions d'une pause du cycle de baisses de taux. Ceci laisse anticiper que le prochain président de la Fed (nommé en 2026 par le Président Trump) soutiendrait une politique favorable aux baisses de taux, malgré le risque plus élevé d'inflation persistante. Dans ce contexte d'incertitudes, la devise américaine (indice DXY[1] -7% t/t au T2) n'a pas bénéficié de son statut historique de valeur refuge. Les flux acheteurs se sont reportés sur des alternatives au dollar US, tels que le franc suisse (+11% t/t) ou l'euro (+9%t/t), voire l'or (+7%t/t). En dehors des Etats-Unis, l'affaiblissement du dollar a permis aux banques centrales de poursuivre leurs cycles de baisses de taux sans craindre une dépréciation de leurs devises. Les assouplissements monétaires réalisés et anticipés ont donc favorisé les marchés obligataires, avec un mouvement de pentification des courbes de taux. Les actifs les plus risqués ont surperformé, tant sur le crédit (High Yield) que sur la dette souveraine, notamment en Amérique latine (Mexique, Brésil), Afrique du sud, Turquie, mais aussi pour la périphérie de la zone euro, c'est-à-dire Espagne, Italie, Portugal. Enfin sur les marchés de matières premières, les tensions au Proche-Orient (conflit Israël-Iran) et le risque de fermeture du détroit d'Ormuz) ont relancé la volatilité sur les prix de l'énergie. Ainsi le prix du baril de pétrole (WTI) a atteint 79 USD, avant de se replier à 65.1 USD fin juin (-6% t/t).

Au troisième trimestre (T3) 2025, les actions des pays émergents (MSCI EM +12.5% t/t) ont surperformé les bourses des pays développés (MSCI DM +7.6% t/t), une tendance qui se poursuit depuis le début de l'année, puisque l'indice MSCI EM a progressé de 25% contre 15% pour l'indice des pays développés (MSCI DM). Cette performance est tirée par les actions chinoises (MSCI Chine +19.8% t/t et +41.4% depuis le début de l'année), et par la bourse sud-africaine (MSCI +17% t/t ; +43.1% depuis fin 2024).
Le bond de l'or (+16.8% t/t au T3 ; +47% depuis le début de l'année), l'envolée des secteurs technologiques et des services d'information ont porté les marchés boursiers. Aux Etats-Unis, l'indice MSCI a monté de 8% t/t (+15% depuis fin 2024), avec des évolutions proches au Japon et au Royaume-Uni. Les actions de la zone euro au T3 n'ont pris que +4.3% t/t, mais ont pris une avance de +18.5% depuis le début de l'année. Les indices boursiers en zone euro ont évolué de manière hétérogène au T3 : surperformances en Espagne (+12.5% t/t) et Italie (+7.8% t/t), repli en Allemagne (-1.2% t/t) et sous-performance en France (+3.1% t/t). Comme attendu, la Fed a réduit sa cible de taux Fed Funds de 25pdb, reprenant ainsi son cycle de baisses de taux après une pause de plusieurs mois. Malgré les divergences importantes au sein du Comité, et la prudence du président de la Fed, les anticipations de marchés sur les taux de la Fed se sont inscrites en forte baisse, avec environ -50 pdb d'ici fin décembre, et encore -75pdb à 100 pdb en 2026. Le marché obligataire américain a été marqué par un léger mouvement de pentification : le taux des obligations du trésor 2 ans s'est réduit de 11 pdb, comparé à une diminution de 8 pdb pour le taux 10 ans. La décision de la Fed a entraîné un mouvement de baisses des taux des obligations d'état dans une majorité des pays émergents, à l'exception du Brésil (fin du cycle d'assouplissement monétaire) et de l'Inde (inflation élevée). En Europe, les anticipations sur les taux de la Banque centrale européenne ont peu varié, toujours placées sous le signe d'un statu quo monétaire. Au final au T3, les taux 10 ans des obligations souveraines ont donc été orientés à la hausse, avec +25 pdb (France), +21 pdb (Royaume-Uni), +10pdb (Allemagne) et +6 pdb en Italie. La reprise du cycle de baisses des taux de la Fed a participé à l'appétit pour le risque. Sur les marchés du crédit, les obligations à haut rendement « High Yield » ont ainsi surperformé leurs homologues moins risqués « Investment Grade ». Le taux de change du dollar (indice DXY[1]) a légèrement progressé au T3

(+0.9% t/t), mais reste perdant depuis le début de l'année (-10%), notamment face à l'euro et au franc suisse (qui ont gagné respectivement +13.3% et +13.9% depuis fin 2024).

Au quatrième trimestre (T4) 2025, les actions des pays émergents (MSCI EM +5.7% t/t) ont continué de surperformer les bourses des pays développés (MSCI DM +3.5% t/t) soient, depuis fin 2024, des hausses de 32.1% a/a et 18.9% a/a, respectivement. Les niveaux de valorisations élevées des actions américaines, notamment technologiques, ont poussé les investisseurs à diversifier leurs placements. La percée chinoise dans le domaine de l'intelligence artificielle et des hautes technologies, les politiques radicales de l'administration américaine ont favorisé une diversification des flux investisseurs. La dépréciation du dollar US (indice DXY[1] -9.4% a/a), la poursuite de l'accommodation monétaire des banques centrales, la désescalade des tensions commerciales, enfin la détente des prix du pétrole (WTI à USD 57.4/baril ; -7.9% t/t ; -19.9% a/a) ont contribué à soutenir la confiance des investisseurs. La montée en puissance des technologies digitales (centres de données, intelligence artificielle) a laissé entrevoir la possibilité de fortement améliorer la productivité. Les hausses des prix de certains métaux rares, et le contrôle de la Chine d'une grande partie de ces métaux ont soutenu les actions chinoises (MSCI +30.7% sur an). Les bourses des pays détenteurs de ressources minières, avec l'envolée du prix cuivre (+17% t/t ; +41.1% a/a) et de l'or (+11.9% t/t ; +64.6% a/a) ont connu un fort rattrapage, et certains indices boursiers ont réalisé de fortes performances sur un an : +56.9% a/a en Afrique du Sud ; +85% en Colombie ; +57.4% au Chili ; +35.7% au Mexique ; +35.7% au Brésil.
Dans les pays développés, les bourses ont grimpé de 57% a/a en Espagne, +32.2% a/a en Italie, +25.8% a/a au Royaume-Uni. Ces progressions ont éclipsé celles de l'Allemagne (+17.9% a/a), des Etats-Unis (+17.7% a/a), et de la France (+10.3% a/a, en raison des incertitudes politiques et budgétaires).
Sur les marchés obligataires, les rendements 10 ans des obligations souveraines ont monté au T4 à l'exception du Royaume-Uni (-9 pdb à 4.48%). Ces mouvements au T4 ont reflété les anticipations de politiques monétaires, soit une pause attendue en zone euro, la poursuite des baisses de taux au Royaume-Uni, et à contrario une hausse au Japon. Aux Etats-Unis, la Fed a réduit trois fois ces taux depuis septembre, soient 75pdb de baisses (à 3,75%- 4,00%) et a annoncé interrompre la réduction de son stock d'actifs (QT) à partir du 1er décembre. Mais la trajectoire des taux de la Fed est restée sujette à de fortes incertitudes, en raison du renouvellement du mandat du président en 2026, mais aussi de la suspension des statistiques US pendant près de 45 jours suite au « government shutdown». Ces incertitudes ont entraîné des prises de bénéfices sur les marchés de crédit au T4, avec de légers écartements de spreads, tant sur les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) que ceux les moins risqués (Investment Grade IG). Ces mouvements au T4 n'ont cependant pas inversé la forte performance sur un an des obligations les plus risquées (High Yield HY) comparée aux obligations IG. Du côté des obligations souveraines, l'année 2025 s'est soldée par une hausse des rendements 10 ans et une pentification des courbes de taux.

Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales
[1] Indice DXY : indice du dollar américain par rapport à six autres devises : l'euro, le yen japonais, la livre sterling, le dollar canadien, le franc suisse et la couronne suédoise
2 Consensus Bloomberg au 31/03/2025
3 Consensus Bloomberg du 30/06/2025
4 Consensus Bloomberg du 30/09/2025
5 Consensus Bloomberg au 31/12/2025
Source : données Bloomberg au 31/12/2025

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

<u>Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l’exercice 2025</u>

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous.

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l’année fiscale 2025 représentent une population de 298 personnes à fin 2025. A fin décembre 2025, 43 personnes sont identifiées comme « Preneurs de risques » tels que définis dans la politique de rémunération d’HSBC Global Asset Management (France) et dont le temps est réparti sur l’ensemble des portefeuilles gérés.

Le détail des rémunérations du personnel ayant une incidence sur le profil de risque concerne :
- les membres du comité exécutif,
- les responsables des pôles de gestion et du trading,
- les responsables des ventes, produits et du marketing,
- les responsables des fonctions de contrôle et des fonctions support.

	2025				
	Rémunération fixe versée en 2025	Rémunération variable versée en mars 2025 (au titre de la performance 2024) + rémunérations variables différées acquises en 2025	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	total €
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out) - 298 collaborateurs	28 560 975 €	14 357 874 €	12 941 661 €	1 416 214 €	42 918 849 €
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (43 collaborateurs)**	7 382 237 €	5 942 422 €	4 602 837 €	1 339 585 €	13 324 659 €
Dont cadres supérieurs (12 collaborateurs)**	2 267 244 €	1 536 864 €	1 214 018 €	322 846 €	3 804 108 €

(*) Prend en compte les attributions d'actions différées acquises en 2025 et les liquidités différées/les liquidités indexées différées versées en 2025 et liées aux exercices précédents.
(**) Le total de 43 MRT identifiés en 2025 inclut la rémunération des employés ajustée en fonction du temps alloué à AMFR.

Politique et pratiques de rémunération

La politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France) est établie de façon à s'aligner sur la stratégie économique et les objectifs à long terme, les valeurs et les intérêts de la Société et des fonds sous gestion ainsi que sur ceux des investisseurs. La politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France) s'applique à l'ensemble des collaborateurs y compris aux cadres dirigeants. La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée de la rémunération fixe qui rétribue les missions, responsabilités et réalisations permanentes de la fonction exercée et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable individuelle sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés et Il n'existe pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique générale de rémunération du Groupe HSBC.

Afin de garantir le respect des principes directeurs de la politique de rémunération et leur application dans le respect de la réglementation applicable, HSBC Global Asset Management (France) a mis en place une gouvernance permettant de contrôler la politique de rémunération et des pratiques de rémunération en ligne avec celle du groupe HSBC.

En conformité avec les obligations réglementaires, les fonctions de contrôle permanent sont impliquées dans le processus de revue et plus spécifiquement des Preneurs de risques, notamment l'équipe de Risques et la Conformité.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM qui sont communs aux règles prudentielles déjà applicables au niveau du Groupe consolidé.

HSBC Global Asset Management (France) a mis en place un calcul de performance pour la rémunération variable différée, élaboré sur la base d'un « Panier de FIAs et OPCVM » représentatifs de l'activité et des risques pris par HSBC Global Asset Management (France). La performance appliquée sur la part variable de la rémunération différée est donc assise sur ce panier de fonds FIAs et OPCVM.

Pour établir la composition du panier des FIAs et OPCVM, HSBC Global Asset Management (France) a mis en place une gouvernance et une procédure permettant de déterminer au fils du temps les FIA et OPCVM entrants et sortants du « Panier de FIAs et OPCVM ». Ce processus de constitution du « Panier de FIAs et OPCVM » ainsi que la performance annuelle du dit Panier font l'objet d'une revue et d'une validation annuelle par un cabinet d'audit externe afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêt.

La Politique de Rémunération est présentée une fois par an au Comité des Rémunérations pour approbation après validation de la Conformité, de la fonction Risques, de la fonction Juridique et de la Direction Générale. Elle est adoptée par le Conseil d'Administration qui est responsable de sa mise en œuvre. En 2025, la revue annuelle de la politique de rémunération n'a fait l'objet d'aucun point d'attention particulier.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) fait l'objet une fois par an, d'une évaluation centrale et indépendante assurée par l'Audit Interne ou le Contrôle Interne conformément aux articles 319-10 I 4° et 321-125 I 4° du RG AMF. Les conclusions de la revue de contrôle de la politique de rémunération menée en 2025 sont satisfaisantes.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion de la SICAV n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture de la SICAV	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best exécution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire de la SICAV.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de la SICAV.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE *(article L225-37 du code de commerce)*

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Conformément aux dispositions de l'article L225-51-1 du code de commerce, nous vous précisons que le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.
Monsieur Patrick JALLOT, exerce les fonctions de Président du Conseil d'Administration et Madame Béatrice de SAINT LEVE celles de Directeur général de la SICAV. Aucune restriction n'a été apportée à ses pouvoirs par le Conseil d'Administration.

Liste des fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice (article L225-37-4 du Code de commerce)

Vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute autre société par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos :

Nom	Mandats et Fonctions au 31 décembre 2024
Patrick JALLOT	• Président et administrateur de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds • Administrateur de la SICAV French Government Bonds
Béatrice de SAINT LEVE	• Directeur général de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds
Céline BOUE	• Administrateur représentant de KOREGE dans la SICAV HSBC Responsible Investment Funds • Administrateur représentant de KOREGE dans NOVI 1 Fonds Nouvel Investissement 1 • Administrateur représentant de KOREGE dans NOVI 2 Fonds Nouvel Investissement 2 • Membre consultatif de l'IRC de la SICAV NEIF III • Administrateur représentant de KOREGE dans Eiffel Impact Private Debt (nouveau – dette corporate non cotée à Impact) • Administrateur représentant de KOREGE dans REVAIA 2 (nouveau – actions non cotées Tech Tibi) • Administrateur représentant de KOREGE dans Climate Infrastructure Fund (nouveau – actions non cotées d'infrastructure Tibi) • Représentant de KOREGE au comité restreint des OR (Obligations Relance – fonds de place dette corporate PME ETI France non cotée)
Laetitia TANKWE	• Administrateur de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds
Thuy-Tien GLUCK	• Administrateur de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds
Camille OLLEON	• Administrateur de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds • Administrateur de la SICAV French Government Bonds • Administrateur de SFM

Conventions visées à l'article L225-37-4 alinéa 2° du code de commerce

Il s'agit des conventions intervenues, directement ou par personnes interposées, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

A cet égard, nous vous précisons qu'aucune convention relevant de cet article n'a été conclue au cours de l'exercice.

Délégations accordées au Conseil d'Administration

Délégations dans le domaine des augmentations de capital (articles L225-129-1 et L225-129-2 du code de commerce) : Non applicable.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

HSBC Responsible Investment Funds

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC Responsible Investment Funds constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les titres financiers, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

- **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Signed by:
Youssef Boujanoui

Youssef Boujanoui

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

HSBC Responsible Investment Funds

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 30 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Youssef Boujanoui

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2020-07, modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Conformément à l'article 423-1 du Règlement ANC 2020-07 les comptes annuels de la SICAV comportent uniquement les éléments suivants :
- la liste des compartiments, avec pour chacun d'eux sa devise de comptabilité et le cours de change retenu pour la tenue de la comptabilité ;
- la liste des compartiments ouverts et des compartiments fermés au cours de l'exercice ;
- les comptes annuels établis comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe établis pour chacun des compartiments existant à la clôture, dans sa devise de comptabilité, conformément aux dispositions du règlement.

Pour les règles et méthodes comptables applicables par chacun des compartiments ainsi que les compléments d'information les concernant il convient de se reporter aux informations concernant chaque compartiment.

La SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS est constitué de 7 compartiments :

- HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS
- HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY
- HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY
- HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND
- HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE
- HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED
- HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Compartiments ouverts au cours de l'exercice : Néant

Compartiments fermés au cours de l'exercice : Néant

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Compartiment :

HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Rapport d'activité

HRIF Europe Equity Green Solutions – Année 2025 (performance de la part A)

Après trois années d'appréciation forte, +34.4% en 2019, +22% en 2020, et +14.8% en 2021 et un recul de -22.2% en 2022, la valeur de part du fonds s'est appréciée de 11,2% en 2023 et a légèrement baissé de 1,6% en 2024 et a progressé de 14,3% en 2025. En comparaison avec l'indice MSCI Europe GDP Weighted IMI, la stratégie a surperformé en 2019 et 2020. Les exercices 2021, 2022, 2023 et 2024 sont marquées par une sous performance des valeurs de la transition énergétique, relativement de -6.4% en 2021, de -10,9% en 2022, -6,6% en 2023, -13,2% en 2024 et -11% en 2025 par rapport à l'indice de référence de la stratégie.

Analyse macroéconomique et thématique

Sur le plan de la transition énergétique
Le thème de la transition énergétique a de nouveau été sous pression. Les enjeux géopolitiques ont pris le pas sur les ambitions environnementales. La guerre en Ukraine dure depuis quatre ans, ayant entrainé une forte hausse de l'inflation. Les conflits se développent aux quatre coins du globe et la notion de souveraineté semble dominer la dialectique politique comme l'ont démontré les décisions et les négociations sur les nouveaux tarifs douaniers imposés par l'administration de Donald Trump. Par ailleurs, les dépenses liées à a transition se heurtent à des impératifs budgétaires, rendus encore plus accrus par le ralentissement économique et la nécessité d'augmenter les budgets de défense et de sécurité.

Pourtant, les défis liés au réchauffement climatique sont encore plus cruciaux. Alors qu'en 2024, l'équipe du Global Carbon Budget estimait qu'il y avait toujours «50% de chances que le réchauffement dépasse 1,5 °C de manière constante d'ici environ six années » il déclare maintenant dans son dernier rapport que le budget carbone restant pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C est « pratiquement épuisé ». Avec une hausse des émissions mondiales de carbone issues des combustibles fossiles de 1,1% en 2025, atteignant un niveau record, maintenir le réchauffement climatique en dessous de 1,5 °C n'est plus envisageable », a déclaré le professeur Pierre Friedlingstein, de l'Institut des systèmes globaux d'Exeter, qui a dirigé l'étude.

La planète s'est déjà réchauffée de 1,3 °C depuis l'ère préindustrielle (1850-1900). Le scénario le plus plausible pour 2030, au vu des connaissances actuelles est le scénario intermédiaire du GIEC dénommé SSP2-4.5 (Shared Socioeconomic Pathway 2 forçage radiatif de 4,5W/M2 en 2100) qui prévoit un franchissement du seuil de 1.5°C autour de 2030, une fourchette hausse des températures de 1.8 à 2.1°C en 2050 et +2.4 à 2.8°C en 2100.

Parmi les autres conclusions importantes du budget carbone mondial 2025 :

- Les émissions de la Chine devraient augmenter de 0,4% en 2025, soit une croissance plus lente que ces dernières années, grâce à une augmentation modérée de la consommation d'énergie conjuguée à une croissance exceptionnelle des énergies renouvelables.
- Les émissions de l'Inde devraient augmenter de 1,4%, également plus lentement que ces dernières années. Une mousson précoce a réduit les besoins en climatisation pendant les mois les plus chauds. Conjuguée à une forte croissance des énergies renouvelables, cette situation a entraîné une très faible augmentation de la consommation de charbon.
- Les émissions devraient augmenter aux États-Unis (+1,9%) et dans l'Union européenne (0,4%) en 2025. Les émissions dans ces régions avaient diminué ces dernières années, mais le refroidissement des températures et d'autres facteurs ont entraîné une hausse en 2025.

- Les émissions projetées au Japon, fournies cette année pour la première fois, sont en baisse de 2,2%, conformément aux tendances récentes. Les émissions du reste du monde devraient augmenter de 1,1%.
- La hausse prévue des émissions de CO2 fossile en 2025 est due à tous les types de combustibles: charbon +0,8%, pétrole +1%, gaz naturel +1,3.

L'étude, publiée dans la revue Earth System Science Data prévoit que les émissions mondiales de CO2 liées à la production et à la consommation d'énergie fossile, atteindront un niveau record de 37,4 Mds T fin 2024, soit une augmentation de 0,8% par rapport à 2023. C'est moins que la dynamique enregistrée au début du siècle (+2,8% en moyenne annuellement entre 2000 et 2009), mais c'est un rythme de hausse quasi identique à ce qui a été enregistré lors de la dernière décennie (+0,9% en moyenne chaque année sur la période 2010-2019).

Ce sont le pétrole et le gaz naturel qui tirent à la hausse les émissions mondiales, avec des progressions respectives de 0,9% et 2,4%. Les scientifiques considèrent les niveaux actuels d'élimination du dioxyde de carbone par la technologie ne permettent que de compenser un millionième du CO2 émis par les combustibles fossiles…

Nous avons listé les événements marquants de cette dernière année :

- **Europe : Transposition partielle de la directive RED III :** Afin d'accélérer la transition énergétique dans l'UE dans le cadre du paquet « Fit for 55 », la nouvelle directive renforce l'engagement des États membres à porter la part de la consommation finale brute d'énergie issue des énergies renouvelables de 32% à un minimum de 42,5% d'ici à 2030 (avec pour objectif d'atteindre 45%). Pour atteindre cet objectif, la directive RED III introduit de nouvelles obligations dans les secteurs de l'électricité et des carburants renouvelables d'origine non biologique, impactant le cadre législatif actuel. Les États membres devait achever la transposition totale des dispositions à partir du 21 mai 2025.
- **Pays émergents** : L'Inde a adopté la loi SHANTI, autorisant la participation du secteur privé dans l'exploitation nucléaire et réduisant la responsabilité des petits réacteurs, ce qui constitue une étape concrète vers une capacité nucléaire de 100 GW. En Chine, à partir de fin 2025, le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) national chinois s'étendra pour couvrir 60% des émissions nationales, y compris celles des industries sidérurgique, cimentière et de la fusion de l'aluminium, ajoutant environ 3 GtCO2 au marché (en plus des quelque 5 GtCO2 provenant de la production d'électricité).
- **Etats-Unis : The Big Beautiful Bill** : après des mois de spéculations, la loi américaine « Big, Beautiful Bill », signée en juillet 2025) a progressivement supprimé les crédits d'impôt pour les véhicules électriques à partir de septembre 2025 et éliminé les incitations aux énergies renouvelables d'ici 2027, tout en annulant le financement de 24 projets d'énergie verte. Cela dit, pour continuer de bénéficier des crédits d'impôts, les projets doivent débuter leur construction au plus tard le 4 juillet 2026. Concernant spécifiquement les projets solaires, le crédit d'impôt à l'investissement (ITC) prévu par l'article 48E est supprimé pour les projets dont la construction n'a pas débuté avant le 4 juillet 2026, sauf s'ils sont mis en service avant le 31 décembre 2027.C Cela ouvre la porte au lancement de nombreux projets en 2025 et 2026 ce qui est déjà visible dans les niveaux de commandes des équipementiers.
- Le Rapport mondial sur la transition énergétique 2025 a mis en évidence 2 000 milliards de dollars d'investissements annuels dans la transition énergétique (le double depuis 2020), le transport électrique (757 milliards de dollars), les énergies renouvelables (728 milliards de dollars) et les réseaux (390 milliards de dollars) étant les principaux postes de financement.
- **Etats-Unis : plusieurs tentatives d'arrêt de construction de champs éoliens offshore** : Les projets éoliens offshore américains ont été confrontés à des restrictions notamment un mémorandum présidentiel de janvier 2025 appelé « interdiction de l'énergie éolienne de 2025 » stoppant le projet Empire Wind. Ce projet a été redémarré après une décision de justice mais l'Administration Trump a ensuite visé le projet Revolution, impactant de nouveau

Orsted, l'opérateur électrique danois le forçant à augmenter la taille de son augmentation de capital.

- **La COP 30 au Brésil décevante :** Les principales conclusions et décisions de la COP30 qui s'est tenue du 10 au 21 novembre 2025 à Belém, au Brésil témoignent de progrès mitigés en matière d'action climatique, dans un contexte de tensions géopolitiques et de priorités nationales divergentes, notamment l'absence de plan de sortie des énergies fossiles. La COP 30 a abouti à une hausse des financements à destination des pays en développement, portés à 300Mds$ par an en 2035 contre un engagement de 100Mds$ auparavant jugé largement insuffisant.
- **Sur le plan des entreprises en général**, le TPI center state of transition report 2025 du London School of economics démontre que la qualité de la gestion continuent de s'améliorer, avec 172 entreprises qui ont progressé d'au moins un niveau par rapport à l'année dernière. Parmi les entreprises évaluées en 2023 et 2024, des progrès sont manifestes pour la quasi-totalité des indicateurs, notamment la publication des émissions importantes de portée 3 (passant de 36% des entreprises à 49%) et la planification de scénarios climatiques (passant de 52% des entreprises à 64%). Le seul indicateur qui n'a pas progressé est l'alignement des investissements futurs sur les objectifs de décarbonation.

Performance des fonds et décisions

Comme sur les dernières années, l'environnement de hausse des taux d'intérêt a exercé une pression particulièrement forte sur les actions thématiques et à duration longue du fonds HRIF Europe Equity Green Transition. Alors que le consensus s'attendait à une baisse de taux directeurs, l'introduction des droites de douane imposés par les Etats-Unis a conduit à un maintien de l'inflation alors que l'économie réelle a décéléré. Par ailleurs, en Europe, l'instabilité politique et la difficulté de financement des budgets nationaux a provoqué une tension sur les taux directeurs européens en France et au Royaume-Uni. Notre stratégie thématique exposée à la croissance verte, a pâti d'un positionnement sur les valeurs de croissance notamment au 1er trimestre 2025 et au 3ème trimestre surtout avec la baisse des valeurs d'économie circulaire et avec une baisse des valeurs liées à la construction.

A l'instar de 2024, ce sont les valeurs les mieux classées en intensité verte ou les meilleurs quartiles ESG qui ont sous-performé. Les valeurs des éco-secteurs bâtiments verts, économie circulaire ou adaptation, ont enregistré les moins bonnes contributions.

Alors que nous avions tiré notre épingle du jeu sur les bâtiments verts en 2025 grâce à notre très forte conviction sur Saint Gobain, cet éco-secteur a été le principal contributeur négatif à la performance relative. Le maintien de taux d'intérêts élevé, le manque de transaction immobilière, le manque de confiance dans les perspectives économiques se traduisent par des PMI européens durablement en dessous de 50, atteignant même 39,4 en novembre au Royaume-Uni, le plus faible depuis 5 ans. Cette crise de la construction neuve, essentiellement résidentielle se manifeste de part et d'autre de l'Atlantique. Aux Etats-Unis, les particuliers ont souscrit des emprunts à des taux inférieurs à 3% alors que le taux d'intérêt des emprunts atteint 7%. En Europe, le revenu disponible est sous pression, les banques ont une attitude plus restrictive, les Etats accordent moins de subventions et la confiance est en berne.

C'est ainsi que nous comptabilisons 4 titres de l'eco-secteur bâtiments verts parmi les détracteurs de la performance en 2025. Sika a poursuivi son « de-rating », sa prime sur le marché ayant pratiquement totalement disparu. Le marché ne souscrit pas aux objectifs ambitieux de Taylor Wimpey.

Nos positions au sein de l'éco-secteur économie circulaire telles Tomra Systems, UPM Kymene ou Croda ont contribué à un quart de la performance relative. Au-delà des problèmes spécifiques des valeurs, nous avons été confrontés à un effet taille. De plus, les valeurs de cette éco secteurs sont souvent composés de biens intermédiaires, bref des produits utilisés en avance de cycle. Elles ont été particulièrement touchées par le déstockage, les tarifs douaniers, le ralentissement de l'économie chinoise et plus largement de l'économie mondiale.

Il convient également de souligner la performance relative négative de l'éco-secteur adaptation, thème qui pourtant a pris plus d'ampleur. Il est corrélé à la construction. Arcadis a fortement corrigé car le groupe néerlandais n'est pas parvenu à renouer avec la croissance alors que ses concurrents américains surfent sur les dépenses d'infrastructure. Arcadis est pénalisé par l'atonie du marché de construction au Royaume-Uni et sa sensibilité à l'immobilier et aux transports.

Alors que l'éco-secteur renouvelables avait pesé fortement en 2024, sa contribution est positive en 202, essentiellement grâce à la très bonne performance de Grenergy dont le cours a été presque été multiplié par 3 en 2025. Le groupe espagnol a démontré sa capacité à créer et à cristalliser de la valeur au Chili sur le projet Atacama, est parvenu à obtenir de nouvelles licences au centre du Chile et a bâti une nouvelle activité de stockage d'énergie en Europe, activité en plein développement avec l'essor des centres de données.

Nous avons généré une performance positive sur l'éco-secteur mobilité durable grâce à notre sous pondération en valeurs automobiles ou de camion ainsi que les équipementiers pour privilégier les valeurs liées au ferroviaire. En effet, les plans de relance européens comprennent des volets dédiés aux infrastructures et plus particulièrement aux infrastructures ferroviaires soit par exemple 20 à 25% du volet investissements du « fiscal bazooka » allemand. De même, le gouvernement italien poursuit un plan ambitieux d'interconnexion des principales villes italiennes, y compris en Sicile. Nous avons d'abord privilégié CAF et monté en puissance dans Alstom au fur et à mesure du changement de management.

La contribution de l'éco-secteur efficience énergétique a été positive grâce à Belimo, société suisse qui produit des modules pour optimiser les flux au sein d'un bâtiment. Cette société de taille moyenne a su développer des solutions pratiques et efficaces afin d'économiser de l'énergie. Les grands acteurs de l'électrification comme Schneider, ABB ou Prysmian se sont aussi distingués. L'exercice 2025 a été marqué par l'annonce d'investissements massifs pour la restructuration des réseaux électriques de part et d'autre de l'Atlantique afin de répondre aux nouveaux modes de production et de consommation électriques. Des pays, comme l'Allemagne, la Belgique ou les Pays-Bas ont fait évoluer le cadre de rémunération des réseaux régulés, avec des ROE de l'ordre de 8 à 10% en Allemagne ou d'au moins 8% en Belgique. Aux Etats-Unis, certains Etats sont confrontés à des ruptures d'alimentation électrique et engagent des investissements importants d'autant que l'essor des centres de données mettent d'ores et déjà les réseaux sous plus de tension.

Il convient enfin de souligner la contribution positive des valeurs de diversification, au premier des rangs desquelles figurent Aviva, assureur britannique, qui a réussi à racheter Direct Lines ainsi que Munich Re grâce à sa politique de prix et son retour aux actionnaires.

Les transactions réalisées ont visé à protéger la performance du portefeuille. Nous avons vendu les sociétés dont les modèles économiques nous semblaient trop fragiles comme Taylor Wimpey, Croda, Verbund ou Cap Gemini.
Nous avons cherché à limiter notre surexposition aux valeurs françaises en prenant nos profits sur Bouygues, dont le cours avait atteint notre objectif grâce aux spéculations sur la vente de SFR. Nous avons également réduit nos positions sur Spie exposé au secteur public, St Gobain, Schneider, Getlink pour augmenter notre exposition aux valeurs allemandes telles Nemetschek ou Siemens. Nous avons dû vendre Veolia en fonction des contraintes Greenfin.
Nous avons aussi cherché à nous exposer au secteur des matériaux et plus particulièrement des métaux. Le mouvement d'électrification, le besoin de sécurisation des approvisionnements par les puissances économiques et l'introduction des droits de douane ou de dispositifs comme le CBAM dans l'Union Européenne ont conduit à une réappréciation des métaux, notamment les métaux précieux comme l'or et surtout l'argent. Ce contexte maximise la capacité de financement des mines et par conséquent favorise les investissements miniers. C'est dans ce contexte que nous avons constitué une position en Metso Oy, leader des équipements de surface, ou sur SSAB, aciériste suédois.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Nous avons renforcé ASMI qui nous paraît profiter du rebond des volumes sur la mémoire.

Perspectives
Le marché a absorbé de nombreuses turbulences comme la réorganisation de l'ordre mondial avec l'interventionnisme des grandes puissances. La reprise économique est décalée maintenant au second semestre 2026 succédant à une série de faux démarrage.
Malgré ces incertitudes, il est possible pour l'année à venir d'identifier un certain nombre de facteurs positifs pour les actions, en particulier pour notre stratégie.

- **Normalisation de la Chine** : la Chine a été l'une des principales sources de déception sur les 3 dernières années avec une révision continue des perspectives économiques sur fond de crise immobilière. Les agents économiques ont déstocké massivement. Les autorités cherchent à revitaliser l'économie et à attirer de nouveau les investissements extérieurs.
- **Relocalisation** : l'un des grands enseignements de la crise des deux dernières années est qu'il est nécessaire de créer des chaînes d'approvisionnement plus sûres et plus localisées dans une série de secteurs d'activité tels que les énergies renouvelables ou les semi-conducteurs. Cette évolution crée une nouvelle demande liée à la création de hubs industriels et de technologies d'automatisation.
- **Maintien de la marge brute** : La capacité des entreprises à conserver une grande partie de la hausse des prix alors que les coûts de production baissaient, a certainement l'une des grandes surprises positives des 3 dernières années. Les entreprises comme St Gobain indiquent que le coût des approvisionnements diminue nécessitant moins de hausses de tarifs pour maintenir un écart positif.
- **Une maîtrise des coûts** : Beaucoup d'entreprises ont annoncé une rationalisation de leur dispositif. Certaines grandes tendances se dessinent comme le local to local, c'est-à-dire une organisation par continent, une décentralisation des prises de décisions opérationnelles avec pour corolaire un ajustement des services centraux. L'introduction de fonctionnalités AI serait génératrice de gains opérationnels substantiels.
- **Une hausse des investissements :** les effets des investissements induits par les plans de relance en Allemagne ou l'INJA aux Etats-Unis à partir de 2026. Le « fiscal bazooka » allemand devrait générer un impact positif de 0,5 point à 0,7 point sur le PIB allemand.
- **…Mais il faut consacrer encore plus d'effort :** Pour atteindre les objectifs de la COP 28, 4,3 Trilliards de dollars par an doivent être investis dans les énergies propres jusqu'en 2030 pour pouvoir atteindre l'objectif émission zéro d'ici 2050. En outre, les besoins de financement destinés à l'adaptation des pays en développement au nouveau contexte environnemental sont estimés entre 215 et 387 milliards de dollars par an d'ici 2050. 2030, ce qui est 10 à 18 fois plus élevé que le rythme actuel.
- **Des très gros investissements dans l'électrification amplifiés par l'essor de l'AI :** Afin d'accomplir sa transition écologique, l'Europe doit investir près de 600 Mds d'euros dans les lignes à haute tension, les transformateurs et les câbles d'ici 2030. Ce qui représente un besoin d'investissement sans précédent dans le réseau électrique. Les nouveaux besoins liés aux centres de données pourraient conduire à une révision à la hausse de ces investissements.
- **Une valorisation un peu au-dessus des moyennes historiques** : le marché européen demeure très décoté par rapport au marché américain. De fait, le PER de l'indice MSCI Europe à 15,4 fois se situe légèrement au-dessus de la moyenne historique de 14,2 avec une croissance des EPS de 12%, niveau qui pourrait être corrigé à la baisse vers 8% de croissance compte tenu du contexte économique actuel. Le marché américain affiche un PE de 22,5 pour une croissance des BPAs de 16%.
- **Accélération de la crise climatique** : Les effets du réchauffement climatique se font plus extrêmes et plus précoces, alors que le retard entre les engagements pris à la cop 21 et les réalisations se creuse. Les états sont désormais entrés dans une phase d'action, augmentant la pression sur les agents économiques malgré un manque de flexibilité budgétaire.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Au moment de conclure cette revue annuelle, il importe de rappeler l'ambition de notre stratégie Transition Energétique pour les actions européennes : il s'agit d'investir dans les entreprises qui sont positionnées pour tirer parti de la croissance structurelle des solutions de décarbonation.
La transition énergétique va s'inscrire sur plusieurs décennies, et les entreprises qui proposent les solutions à ce défi sont donc appelées à connaître une croissance à long terme. Ainsi, notre fonds affiche naturellement un profil de croissance des résultats plus élevé qu'un indice générique d'actions européennes.
Les critères ESG de gestion du fonds, à savoir, l'exposition aux sociétés dont une part significative des revenues est arrimée à la transition énergétique, l'exclusion des sociétés dont le score ESG est faible (quatrième quartile par secteurs), la préférence pour les sociétés affichant des émissions de carbone évitées significatives (selon la base de données Carbon4Finance), la préférence pour les sociétés intégrant une trajectoire climat, et une bonne gouvernance, créent des barrières à l'entrée élevées pour les candidats à la stratégie et confèrent une forte intégrité à notre processus d'investissement. Nous sélectionnons avec soin les entreprises qui présentent ces critères qualitatifs et qui affichent en moyenne un effet de levier faible.
La part active du fonds est de près de 90%, ce qui témoigne du fait que les opportunités liées aux changements climatiques, sociétés de croissance et de qualité qui contribuent activement à la transition énergétique ne sont pas prédominantes dans indices généralistes. Rappelons que la stratégie présente des biais sectoriels significatifs et une tracking-error élevée, qui justifie selon nous que la performance doit être évaluée sur le moyen terme.
Les perspectives de long terme de la stratégie sont inchangées voire renforcées avec des opportunités de croissance forte liées à chacun des éco secteurs de notre taxonomie climat. Les objectifs de décarbonisation sont renforcés par les différents plans de relance et les « green capex » déployés par les sociétés dans leur volonté de mettre en place les stratégies « net zéro » qui leur permettront de réduire leurs émissions nettes de CO2 d'ici 2050. Plus que jamais, les états doivent favoriser les économies d'énergie en accélérant les plans de rénovation énergétique. L'électrification se généralise au détriment des énergies fossiles et notamment du gaz. Ces éléments vont continuer de soutenir pour longtemps les valeurs de notre thématique. Il convient de souligner que si les plans comme le RePower EU et l'IRA ont été votés, leur application se fera en 2023. Les évolutions règlementaires en faveur de l'économie circulaire vont contribuer à une rationalisation de l'utilisation des matériaux et des besoins d'énergie.
Le portefeuille est construit de manière à tirer parti de la croissance inhérente au développement des activités dites vertes qui permettent la transition vers une économie bas-carbone. La stratégie privilégie les valeurs de qualité exposées à la croissance verte, et à prix raisonné, en mettant l'accent sur les acteurs qui prennent en compte de façon cohérente l'ensemble des critères de durabilité dans leur stratégie.

Performances

A la clôture de l'exercice, le compartiment affiche une performance de 12.27% pour l'action AC, de 12.25% pour l'action AD (coupons réinvestis), de 13.11% pour les actions BC, de 13.13% pour la part IC, de 13.61% pour l'action K C-D (coupons réinvestis) et de 13.98% pour l'action ZC. Les actions SC et ID (coupons réinvestis) sont inactives.

A titre de comparaison, l'indicateur de référence « pour information » affiche une performance de 24.38%.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment de la SICAV.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Informations sur les revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H Annexe III du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40%.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le compartiment est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a et b du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 82.97%

Evénements intervenus sur le compartiment pendant l'exercice et à venir

- **Le 1er janvier 2025**

Mise à jour de la documentation règlementaire avec les évolutions suivantes :

Le label « ISR » et le label « Towards Sustainability » ne sont pas renouvelés. Ce compartiment conserve le label « Greenfin » et à ce titre applique des nouvelles exclusions. L'indicateur de référence utilisé à titre d'information est également modifié : le MSCI Europe IMI GDP weigthed Net Return en remplacement du MSCI Europe GDP weighted.

Par ailleurs, conformément aux évolutions réglementaires de l'Autorité des marchés financiers (AMF) intervenues le 6 octobre 2022, les « frais de fonctionnement et autres services » peuvent être prélevés sur la base de frais réels (modalité existante) ou sur la base d'un forfait prédéfini, dans les deux cas dans la limite du taux maximum prévu au prospectus.

A compter du 1er janvier 2025, HSBC Global Asset Management (France) a décidé de prélever les frais de fonctionnement et autres services sur une base d'un forfait prédéfini.
Ainsi, le taux forfaitaire mentionné dans le prospectus de la SICAV sera prélevé même si les frais réels sont inférieurs à celui-ci. A l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux forfaitaire sera pris en charge par la société de gestion.

Enfin, la rédaction des paragraphes suivants du prospectus a été actualisée :
- ✓ Restrictions à l'émission et au rachat de parts /actions pour les US Persons
- ✓ Restrictions à l'émission et au rachat de parts/actions pour les résidents canadiens
- ✓ Mesures provisoires d'interdiction des souscriptions dans l'OPC à compter du 12 avril 2022.

- **Le 21 mai 2025**

L'Autorité Européenne des Marchés Financiers (ESMA) a publié en date du 14 mai 2024 des lignes directrices (« Orientations ») liées à la dénomination des OPC de droit européen, applicables en droit français depuis le 21 novembre 2024. Dans ce cadre, la documentation règlementaire a évolué en application de ces nouvelles exigences.

Les orientations de l'ESMA visent à encadrer l'usage des termes extra-financiers dans la dénomination des OPC afin que cette dernière reflète la stratégie d'investissement poursuivie par le compartiment.

Pour ce faire, l'ESMA a précisé une liste de termes extra-financiers tels que « Transition », « Environnement », « Social », « Gouvernance », « Impact », « Durable ». Chacun de ces termes correspond à une catégorie de référence à laquelle sont associés des critères spécifiques.

Le compartiment a changé de dénomination conformément à sa stratégie d'investissement : **HSBC Responsible Investment Funds - Europe Equity Green Solutions**

Le compartiment doit désormais respecter les critères spécifiques ci-dessous de sa catégorie de référence :

- Seuil minimal d'investissement de 80 %, inchangé, afin de rester conforme à l'objectif d'investissement durable.

- Renforcement des critères d'exclusion prévues par les indices de référence « accord de Paris », PAB (Paris-Aligned Benchmark) telles que détaillées uniquement à l'article 12.1 (a-g) du règlement délégué de la Commission (UE) 2020/1818 :

Doivent être exclues, les entreprises :
(a) qui participent à des activités liées à des armes controversées,
(b) qui participent à la culture et à la production de tabac,
(c) qui violent les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.
d) qui tirent au moins 1 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite,
e) qui tirent au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles liquides,
f) qui tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de combustibles gazeux,
g) qui tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de GES supérieure à 100 g CO2 e/kWh.

Par ailleurs, dans le cadre d'une revue globale, la documentation règlementaire a été modifiée :

- Pour préciser qu'au moins 80% des investissements doivent satisfaire des notations E, S et G et ESG minimums.

- Pour retirer :
- l'indicateur « expositions à des armes controversées » des indicateurs de durabilité. Toutefois ce dernier continue d'être pris en considération dans la sélection des valeurs par le compartiment.
- l'indicateur « intensité de gaz à effet de serre des entreprises » des indicateurs de durabilité du compartiment. Toutefois ce dernier continue d'être pris en considération dans la sélection des valeurs du compartiment.

- Pour préciser les évolutions apportées :
    - à notre méthodologie relative à l'investissement durable(Cf rubrique « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?) de l'annexe SFDR et de la méthodologie relative à la prise en compte des PAI dans le cadre de l'évaluation des investissements durables.
    - à la politique pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des émetteurs
    - à notre méthodologie appliquées aux OPC investissant dans des entreprises qui contribuent à des solutions climatiques (OPC de classification SFDR Article 9).

Enfin, les coûts récurrents et les scénarios de performance ont été mis à jour, ainsi que la rubrique « Autres informations pertinentes » avec l'intégration de la remarque suivante dans les documents d'Informations Clés (DIC) :
Remarque : Les coûts de transaction ont été corrigés à la suite d'une erreur de calcul. Cette erreur n'a pas d'impact sur le calcul de la valeur liquidative et du rendement de l'OPC.

- **Le 31 octobre 2025**

Ajustement des coûts récurrents, des scénarios de performance, et actualisation de la rubrique « Autres informations pertinentes » avec la suppression de la remarque introduite le 21/05/2025 dans les documents d'Informations Clés (DIC).

- **Le 1er janvier 2026**

Renouvellement de mandat du Commissaire aux comptes

Nous vous informons que le mandat du cabinet Ernst & Young et Autres est arrivé à échéance le 31 décembre 2025.

Son mandat est renouvelé pour une durée de 6 exercices soit jusqu'au 31 décembre 2031.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion E.

Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice

Le Code de transparence afférent au compartiment est publiquement accessible à l'adresse internet suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr et donne des informations détaillées sur l'approche thématique « transition énergétique » et l'intégration des critères ESG du compartiment.

Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel.

La méthodologie de la société de gestion relative à l'investissement durable est la suivante :

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

L'investissement durable au sens de l'article 2(17) du Règlement européen SFDR 1

Le règlement SFDR (règlement UE n°2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers est entré en vigueur en 2021 avec l'obligation pour les institutions financières d'être transparentes dans leur communication sur les stratégies d'investissement durable qui intègrent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

En vertu de ce règlement, tel que le prévoit l'article 2, point (17) du règlement SFDR, l'investissement durable est défini comme un investissement qui génère des résultats environnementaux et/ou sociaux positifs. Le défi pour les gérants d'actifs a résidé dans la définition et le calcul de la contribution nette positive des entreprises au enjeux environnementaux et sociaux, tout en vérifiant que cette contribution positive ne s'accompagne pas d'incidences négatives.

> L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un **objectif environnemental** ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un **objectif social**, pour autant que ces investissements **ne causent de préjudice important** à aucun de ces objectifs et que les sociétés concernées appliquent des pratiques de **bonne gouvernance**, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.
>
> Article 2(17) du règlement UE n° 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).



Comment mesurer la contribution durable des émetteurs ?

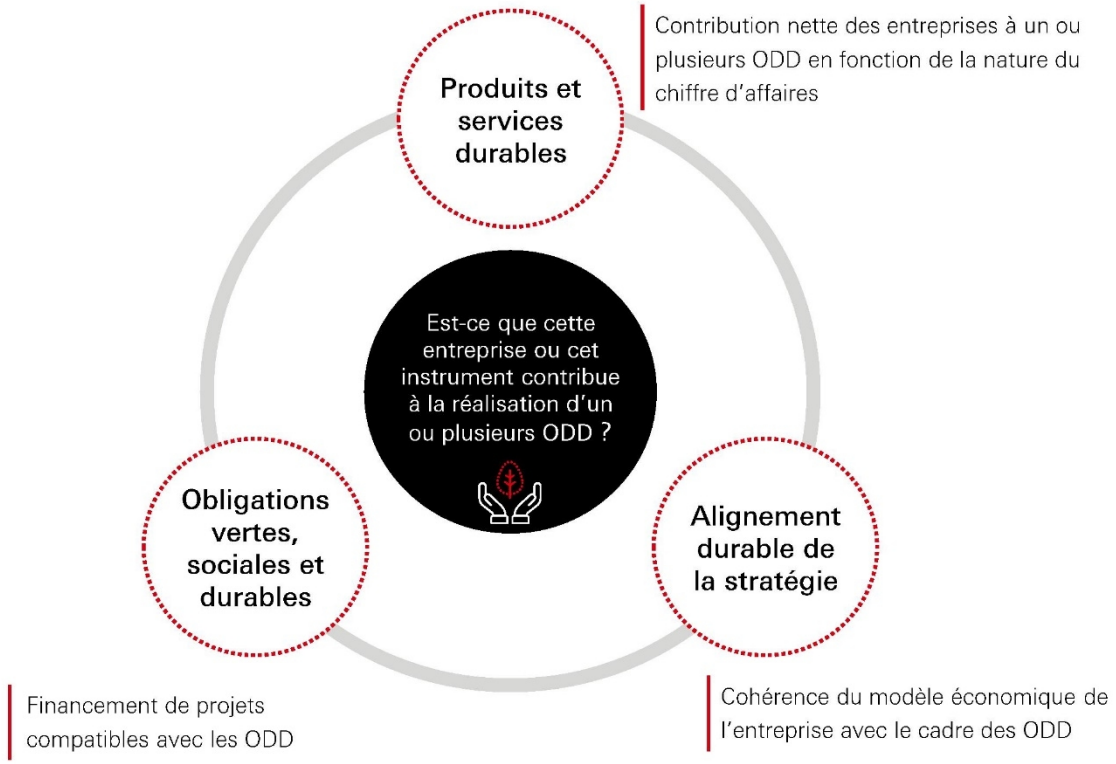
- Nous avons développé une méthodologie propriétaire qui permet de déterminer si un instrument/émetteur peut être défini comme un « investissement durable » au sens de l'article 2(17) de SFDR et s'il peut être pris en compte dans le calcul de la proportion d'actifs durables des portefeuilles.
- Depuis 2022, notre méthodologie a évolué de la recherche d'un alignement du chiffre d'affaires sur les Objectifs de Développement durable (ODD) définis par les Nations Unies à une approche plus large qui intègre également la qualité durable des modèles économiques, des opérations et des stratégies de développement durable mises en place par les émetteurs. Cet élargissement du champ d'analyse reflète mieux l'engagement et les mesures prises par les entreprises pour relever les défis liés au développement durable.
- Notre évaluation comporte également une vérification du principe consistant à ne pas causer de préjudice important ou *Do No Significant Harm (DNSH)* tout en tenant compte les bonnes pratiques de gouvernance. Cette vérification prend notamment en compte les principales incidences négatives (PAI) conformément au règlement SFDR. Les PAI sont une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux à prendre en considération et sur lesquels il convient de rendre des comptes, notamment les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'intensité et l'empreinte carbone, les rejets dans l'eau ou encore les écarts de rémunération hommes / femmes.

Source : HSBC Asset Management
Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit, du mandat du client ou des conditions de marché.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

L'évaluation de la qualité durable d'un investissement 2

Notre méthodologie est basée sur l'évaluation de la capacité d'un investissement à contribuer aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et comporte trois dimensions[1] :



Une analyse approfondie est effectuée sur la base de plusieurs sources de données externes mais également sur la base d'analyses et recherches internes. Parmi ces sources de données figurent notamment Sustainalytics, S&P Trucost, FTSE Green Revenue, ainsi que nos bases données propriétaires relatives aux parts vertes des entreprises et à leur éligibilité à la taxonomie européenne[2].

Sur la base de seuils de durabilité définis pour chacun des critères analysés (voir le détail en page 3)**, les émetteurs/instruments seront considérés comme durables s'ils répondent à au moins une des trois dimensions précitées.**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Les trois dimensions de la durabilité[1]

3

Dans quelle mesure un investissement contribue-t-il à un ou plusieurs des 17 ODD ?

Produits et services durables

Score quantitatif

Chiffre d'affaires net durable actuel ou attendu dans 3 à 5 ans >=30 %

Mesure du pourcentage du chiffre d'affaires net durable aligné avec un ou plusieurs des 17 ODD = mesure du chiffre d'affaires actuel ou futur aligné avec au moins un des ODD (CAPEX[2], OPEX[3] ou EBITDA[4]), déduction faite des produits et services non durables (tabac, charbon thermique, armes interdites, controverses environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) les plus sévères ...).

Alignement durable de la stratégie

Prouvé & vérifié (SMART[5])

Modèles économiques

Evaluation durable du modèle économique : >=50 % des réponses du questionnaire d'évaluation doivent obtenir la note la plus élevée

L'évaluation de la qualité durable du modèle économique d'une entreprise intègre ses opérations et sa chaîne de valeur, sa stratégie de développement durable ainsi que la gestion des impacts de ses activités sur son environnement et sur les communautés. La contribution positive est identifiée sur la base de l'alignement avec les ODD[7].

Thématique durable

Chiffre d'affaires thématique de l'entreprise >=20 %
ou Evaluation de la thématique durable >=30 %

Ces seuils sont adaptés aux thématiques durables émergentes dans des industries encore croissance et/ou fragmentée, comme par exemple l'économie circulaire.

Ambitions et pratiques

Progrès réalisés par l'entreprise dans la mise en place de sa stratégie de développement vérifiés sur la base d'indicateurs pertinents établis par des organismes de place compétents, par exemple des objectifs crédibles de réduction des émissions carbone approuvés par la Science-based Targets initiative (SBTi[6]).

Trajectoire de transition énergétique

Évaluation des activités qui contribuent à la transition énergétique sur la base de l'identification de la part verte des produits et services de l'entreprise (en pourcentage du chiffre d'affaires) qui permet de financer la transition énergétique et le passage aux énergies renouvelables.
Une entreprise est considérée comme un « actif en transition durable » en fonction de l'intensité de sa part verte et de critères alignés sur le Label Towards Sustainability[7] pour les secteurs des énergies traditionnelles (Pétrole et Gaz) et de la production d'électricité.

Obligations vertes, sociales et durables

Utilisation du produit de l'émission obligataire dans une activité durable

Pour les instruments obligataires, nous considérons les obligations vertes, sociales et durables comme des investissements durables en raison de leur contribution claire et directe aux objectifs environnementaux et sociaux. Les instruments obligataires verts, sociaux et durables, tels que définis par l'*International Capital Market Association* (« ICMA »)[8] et structurés conformément à ses principes ou lignes directrices, contribuent, par leur conception même, à la réalisation d'objectifs environnementaux et/ou sociaux alignés sur les ODD.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Principe consistant à ne pas causer de préjudice important[1]

Notre méthodologie vérifie l'absence de préjudice significatif (DNSH) tout en tenant en compte des bonnes pratiques de gouvernance.

Nos investissements durables répondent aux exigences du principe DNSH tel que défini par SFDR (dans son article 2(17) dans la mesure où ceux-ci appliquent notre politique d'exclusion détaillée ci-dessous :

Principe DNSH - exclusions

Pour les obligations d'entreprise :

- Score relatif aux armes controversées et interdites [2]
- Chiffre d'affaires lié à la production de tabac > 0 % [3]
- Chiffre d'affaires issu de l'extraction du charbon > 10 % [3]
- Chiffre d'affaires issu de la production d'énergie via le charbon thermique > 10 % [3]
- Non-conformité au Pacte mondial des Nations unies [3, 4]
- Signalement des controverses les plus sévères [3]

Pour les obligations d'Etat :

- Signalement d'un manquement vis-à-vis d'un sujet social [3]
- Tout pays figurant sur la liste des sanctions de HSBC

Le principe DNSH est examiné au même titre que la bonne gouvernance des entreprises détenues en portefeuille qui est un socle de notre analyse fondamentale et de notre processus d'investissement.

Évaluation des pratiques de gouvernance

- Notre réflexion va au-delà des scores de gouvernance ou des scores ESG. La qualité de la gouvernance est évaluée sur la base de critères spécifiés dans le processus d'investissement, incluant la déontologie, la culture et les valeurs de l'entreprise, la structure de gouvernance et la corruption.
- Nous déterminons la matérialité de la gouvernance par une analyse de la structure de gouvernance, des controverses, du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- A minima, nous excluons les controverses les plus sévères pour nos fonds gérés de manière active.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Eclairage sur les Objectifs de développement durable 5

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par l'ensemble des États membres l'Organisation des Nations Unies, établit un plan commun pour la paix et la prospérité des populations et de la planète, aujourd'hui et à l'avenir.

Au cœur de ce programme se trouvent les 17 ODD, qui lancent un appel urgent à l'action de tous les pays — développés et en développement — dans le cadre d'un partenariat mondial.

Ces objectifs ont été conçus en tenant compte du fait que l'élimination de la pauvreté et des autres privations doit aller de pair avec des stratégies visant à améliorer la santé et l'éducation, à réduire les inégalités et à stimuler la croissance économique, en s'attaquant au changement climatique et en œuvrant à la préservation de nos océans et forêts.



Pour plus d'informations, veuillez consulter le site https://sdgs.un.org/goals.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Informations complémentaires en lien avec la réglementation sur les droits des actionnaires (SRD2)

Contribution aux performances à moyen et long terme

Au cours de la période sous revue, la stratégie d'investissement a été mise en œuvre de manière disciplinée et a donné des résultats conformes aux attentes qui nous permettent d'être confiants sur l'atteinte des objectifs de gestion en matière de performance et de risque sur l'horizon d'investissement recommandé pour ce compartiment.
La stratégie d'investissement vise à identifier les sociétés qui participent à la croissance verte et contribuent à la décarbonation de la société. Au sein de ce sous-univers d'investissement, on investira dans les sociétés offrant les meilleures notes ESG dans leur secteur et des perspectives de rentabilité et de croissance imparfaitement reflétées dans les valorisations.
L'intégration des facteurs extra-financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans l'analyse des cas d'investissement nous permet de mieux apprécier la solidité et la soutenabilité du ou des modèles économiques de l'entreprise étudiée et donc d'intégrer à sa valorisation des éléments de risque ou des opportunités que la seule analyse de ses états financiers n'aurait peut-être pas permis d'identifier

- **Principaux risques importants**

Le compartiment encourt des risques à titre principal et à titre accessoire dont la liste est disponible dans le prospectus du compartiment.

- **Taux de rotation**

Taux de rotation du portefeuille : 18.53%

La méthode utilisée pour le calcul du taux de rotation est la méthode SEC : TO annuel = Min (Achat val mob ; Vente Val mob) / AUM moyen

- **Gestion des conflits d'intérêts**

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de conflits d'intérêts en lien avec les activités d'engagement.

Pendant cette période, la société de gestion a décidé d'avoir recours à un conseiller en vote, Institutional Shareholder Services (ISS), aux fins des activités d'engagement.

- **Prêt de titres**

La société de gestion ne pratique pas des opérations de prêt de titres durant l'exercice écoulé.

- **Informations relatives aux décisions d'investissement**

Les décisions d'investissement reposent sur une analyse fondamentale des entreprises inclues dans l'univers d'investissement. Les marchés ne sont pas toujours efficients, et ne reflètent pas toujours la valorisation intrinsèque des entreprises.
Dans ce cadre, les décisions d'investissements se fondent sur une analyse fondamentale de long terme, permettant ainsi de profiter de ces opportunités qui découlent de la volatilité excessive des marchés financiers.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Les processus de gestion reposent sur l'exploitation des données issues de l'analyse fondamentale menée par nos équipes de recherche indépendante que ce soit dans le court, le moyen ou le long terme.
Par ailleurs, et quelle que soit la classe d'actifs, la prise en compte des risques et opportunités Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (intégration E.S.G) fait partie intégrante du processus de sélection de titres du gérant du compartiment concerné ayant un objectif de surperformance dans la durée.

Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le compartiment de la SICAV, en application de la position AMF n°2013-06

Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

Droits et contributions dus à l'AMF

La contribution due à l'AMF pour la gestion du Compartiment, facturée au Compartiment, s'élève à 2 379,33 € au titre de l'année 2025.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SIEMENS AG-REG	7 064 005,58	
D'IETEREN GROUP	422 060,91	6 555 425,77
ALSTOM	6 050 698,72	56 045,98
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	744 655,49	5 210 358,65
BOUYGUES SA	76 854,11	5 204 930,06
TAYLOR WIMPEY PLC	125 606,12	4 583 285,24
CRH PLC	2 483 043,34	1 916 369,93
NEMETSCHEK SE	4 370 908,66	
ABB LTD-REG	427 098,99	3 642 116,24
E.ON SE	326 478,43	3 698 937,38

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Comptes Annuels

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**248 442 335,03**	**250 628 710,06**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	248 442 335,03	250 628 710,06
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)		
OPCVM		
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)		
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**248 442 335,03**	**250 628 710,06**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**1 660,78**	**128 704,72**
Comptes financiers	**4 894 473,38**	**2 684 384,63**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**4 896 134,16**	**2 813 089,35**
Total de l'actif I+II	**253 338 469,19**	**253 441 799,41**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	222 021 765,85	260 217 675,47
Report à nouveau sur revenu net	86,73	299,14
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	28 379 695,73	-7 085 667,47
Capitaux propres I	**250 401 548,31**	**253 132 307,14**
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**250 401 548,31**	**253 132 307,14**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)		
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2 936 920,88	309 492,27
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	**2 936 920,88**	**309 492,27**
Total Passifs : I+II+III+IV	**253 338 469,19**	**253 441 799,41**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	5 362 776,11	7 830 026,13
Produits sur obligations		
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	51 816,14	107 745,88
Sous-total produits sur opérations financières	**5 414 592,25**	**7 937 772,01**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-1 447,56	-11 855,08
Sous-total charges sur opérations financières	**-1 447,56**	**-11 855,08**
Total revenus financiers nets (A)	**5 413 144,69**	**7 925 916,93**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-2 884 214,38	-2 864 066,56
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges	-3 600,00	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-2 887 814,38**	**-2 864 066,56**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**2 525 330,31**	**5 061 850,37**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-19 057,24**	**319 827,52**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**2 506 273,07**	**5 381 677,89**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	984 451,71	-10 659 500,63
Frais de transactions externes et frais de cession	-122 397,78	-137 512,24
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**862 053,93**	**-10 797 012,87**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-291 098,28**	**-407 223,16**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**570 955,65**	**-11 204 236,03**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	26 789 129,22	-5 195 513,22
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-4 775,67	-969,86
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**26 784 353,55**	**-5 196 483,08**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-1 481 886,54**	**3 933 373,75**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**25 302 467,01**	**-1 263 109,33**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	**28 379 695,73**	**-7 085 667,47**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Annexes

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Ce compartiment :

☐ Promeut des caractéristiques environnementales ou sociales (Article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)).

☒ A un objectif d'investissement durable (Article 9 du règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)).

Des informations sur l'investissement durable sont disponibles dans l'annexe SFDR du prospectus.

L'objectif de gestion du compartiment est de maximiser la performance sur la durée de placement recommandée de 5 ans en investissant dans des actions émises par des entreprises européennes, ayant des activités qui contribuent aux solutions climatiques. Les entreprises du portefeuille sont sélectionnées pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance et leur qualité financière.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	**321 713 845,56**	**268 851 957,19**	**234 851 452,83**	**253 132 307,14**	**250 401 548,31**
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS AC en EUR					
Actif net	161 924 843,70	139 962 532,15	112 728 413,42	146 622 136,85	136 051 380,67
Nombre de titres	1 538 892,20800	1 712 332,30700	1 259 129,97700	1 690 417,07000	1 397 140,24900
Valeur liquidative unitaire	105,22	81,73	89,52	86,73	97,37
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,96	-4,27	-2,65	-3,84	0,22
Capitalisation unitaire sur revenu	0,06	0,56	0,65	1,47	0,54
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS AD en EUR					
Actif net	2 084 178,67	1 374 856,21	1 322 290,04	3 932 665,29	3 820 323,60
Nombre de titres	24 480,58200	20 803,42600	18 389,83700	56 870,37200	50 067,25500
Valeur liquidative unitaire	85,13	66,08	71,90	69,15	76,30
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,39	-3,45	-2,13	-3,07	0,17
Distribution unitaire sur revenu	0,04	0,46	0,53	1,18	0,42
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,020	0,001	0,145	0,207	(1)
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS BC en EUR					
Actif net	5 740 161,68	4 437 409,88	251 432,94	657 494,03	442 097,40
Nombre de titres	51 572,304	50 940,741	2 615,559	7 006,371	4 164,885
Valeur liquidative unitaire	111,30	87,10	96,12	93,84	106,14
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,23	-4,53	-2,84	-4,14	0,24
Capitalisation unitaire sur revenu	0,89	1,29	1,38	2,32	1,34

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS IC en EUR					
Actif net	67 798 732,94	58 810 014,43	54 412 819,43	50 994 293,57	46 445 000,40
Nombre de titres	4 371,43700	4 844,79200	4 060,05000	3 897,20400	3 137,64900
Valeur liquidative unitaire	15 509,48	12 138,81	13 402,00	13 084,84	14 802,48
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	433,40	-631,80	-397,15	-578,37	33,48
Capitalisation unitaire sur revenu	118,60	180,03	193,24	324,78	187,81
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS K C-D en EUR					
Actif net	52 170 664,80	41 005 554,65	44 631 314,95	35 974 624,23	40 869 634,05
Nombre de titres	35 112,00000	35 112,00000	34 469,00000	28 336,00000	28 336,00000
Valeur liquidative unitaire	1 485,83	1 167,85	1 294,82	1 269,57	1 442,32
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	41,35	-60,63	-38,32	-56,02	3,22
Capitalisation unitaire sur revenu	17,27	22,53	23,82	37,09	24,08
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS ZC en EUR					
Actif net	31 995 263,77	23 261 589,87	21 505 182,05	14 951 093,17	22 773 112,19
Nombre de titres	19 391,182	17 878,559	14 859,578	10 501,894	14 034,480
Valeur liquidative unitaire	1 649,99	1 301,08	1 447,22	1 423,65	1 622,65
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	45,78	-67,43	-42,80	-62,75	3,59
Capitalisation unitaire sur revenu	24,18	29,52	31,00	46,36	32,05

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les règles d'évaluation des actifs appliqués par le gestionnaire comptable sont les suivantes, en fonction des instruments détenus par le compartiment :

Le compartiment a adopté l'Euro comme devise de référence.

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les cours retenus pour l'évaluation des obligations sont une moyenne de contributeurs. Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois sont valorisés, à défaut de contribution, au taux du marché, à l'exception des titres de créances négociables à taux variables ou révisables ne présentant pas de sensibilité particulière au marché.

Une méthode simplificatrice dite de « linéarisation » est prévue pour les titres de créances négociables dont la durée de vie restant à courir est inférieure à 3 mois et ne présentant pas de sensibilité particulière au marché sur la base du taux à trois mois cristallisé.

Les pensions sont évaluées au cours du contrat.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisés à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou devises de marché.

Les cours des marchés à terme européens et étrangers sont les cours de compensation.

La valorisation des contrats d'échange de taux ou de devises se fait aux conditions de marché.

L'évaluation des contrats d'échange de taux contre performance d'action se fait :
- aux conditions de marché pour la branche taux
- en fonction du cours du titre sous-jacent pour la branche action.

La valorisation des Credit Default Swaps (CDS) émane d'un modèle alimenté par les spreads Market.

Les engagements figurants sur le tableau hors bilan sur les marchés à terme européens et étrangers sont calculés

- OPERATION A TERME FERME

(Qte x Nominal x Cours du jour x Devise du contrat)

- OPERATION A TERME CONDITIONNELLE

(Qte x delta) x (Nominal du sous-jacent x Cours du jour du sous-jacent x Devise du contrat).

Pour les contrats d'échange l'engagement hors bilan correspond au nominal du contrat majoré ou minoré du différentiel d'intérêts, ainsi que de la plus ou moins-value latente constaté à la date d'arrêté.

Les frais de transaction sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de chacun des compartiments et ne sont pas additionnés au prix.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Valorisation des garanties financières

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix de marché (mark to market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu sous forme de titres selon le niveau de risque.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la Société de Gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

Frais de gestion

Les frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la Société de Gestion recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Aux frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la Société de Gestion peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au compartiment;
- des commissions de mouvement facturées au compartiment ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cessions temporaires de titres.

Dans ce cas, la Société de Gestion ne sera pas tenue de réaliser une information des actionnaires de manière particulière, ni d'offrir la possibilité de racheter leurs actions sans frais.

	Frais facturés au compartiment	**Assiette**	**Taux barème**					
			Actions AC et AD	**Actions IC et ID**	**Actions SC**	**Actions K C-D**	**Actions ZC**	**Actions BC**
1	Frais de gestion financière(1)	Actif net quotidien	1.50% TTC maximum	0.75% TTC maximum	0.55% TTC maximum	0.325% TTC maximum	Néant	0.75% TTC maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services (2)	Actif net quotidien	0.10% TTC maximum(*)					
3	Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net quotidien	Non significatifs(**)					
4	Commissions de mouvement	Prélevée sur chaque transaction	Néant					
5	Commission de surperformance	Actif net quotidien	Néant					

(*) Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Le taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci. Tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

(**) Le compartiment investit moins de 20% en OPC étant inférieure au seuil réglementaire de 20%.

(1) Un pourcentage des frais de gestion peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du compartiment.

(2) Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :

I. Frais d'enregistrement et de référencement des fonds :

- les frais liés à l'enregistrement du compartiment dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;

- les frais de référencement du compartiment et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;
- les frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution.

II. Frais d'information clients et distributeurs

- les frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus et reportings règlementaires ;
- les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- les frais d'Information aux porteurs par tout moyen ;
- les information particulière aux porteurs directs et indirects ; 3: Lettres aux porteurs... ;
- les coûts d'administration des sites internet ;
- les frais de traduction spécifiques au compartiment.

III. Frais des données

- les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers ;
- les frais d'audit et de promotion des labels (ex : label ISR, label Greenfin).

IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.

- les frais de commissariat aux comptes ;
- les frais liés au dépositaire ;
- les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- les frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent ' local...) ;
- les frais juridiques propres au compartiment ;
- Frais de création d'un nouveau compartiment amortissables sur 5 ans.

V. Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

- les frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifique au compartiment ;
- les cotisations Associations professionnelles obligatoires ;
- les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

*** Le compartiment investit moins de 20% en OPC.

Pourront s'ajouter aux frais facturés au compartiment et listés ci-dessus, les coûts suivants :
- les contributions dues pour la gestion du au compartiment en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Swing pricing

La Société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative de chacun des compartiments dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans chacun des compartiments.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables à l'OPC.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions – rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment.
Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative du compartiment concerné, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée.

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS AC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS IC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS BC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS K C-D	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS ZC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS AD	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**253 132 307,14**	**234 851 452,83**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	16 308 968,23	84 856 411,67
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-49 147 017,83	-55 633 341,44
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 525 330,31	5 061 850,37
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	862 053,93	-10 797 012,87
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	26 784 353,55	-5 196 483,08
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-64 447,02	-9 975,04
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments (*)		-595,30 (*)
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**250 401 548,31**	**253 132 307,14**

(*) 31/12/2024 : Résultat de fusion

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS AC		
Actions souscrites durant l'exercice	25 424,24000	2 357 917,94
Actions rachetées durant l'exercice	-318 701,06100	-29 534 281,67
Solde net des souscriptions/rachats	-293 276,82100	-27 176 363,73
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 397 140,24900	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS AD		
Actions souscrites durant l'exercice	488,01900	35 562,77
Actions rachetées durant l'exercice	-7 291,13600	-539 656,97
Solde net des souscriptions/rachats	-6 803,11700	-504 094,20
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	50 067,25500	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS BC		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-2 841,486	-285 493,45
Solde net des souscriptions/rachats	-2 841,486	-285 493,45
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	4 164,885	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS IC		
Actions souscrites durant l'exercice	548,49300	7 847 594,94
Actions rachetées durant l'exercice	-1 308,04800	-18 068 415,50
Solde net des souscriptions/rachats	-759,55500	-10 220 820,56
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 137,64900	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS K C-D		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	28 336,00000	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS ZC		
Actions souscrites durant l'exercice	3 994,000	6 067 892,58
Actions rachetées durant l'exercice	-461,414	-719 170,24
Solde net des souscriptions/rachats	3 532,586	5 348 722,34
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	14 034,480	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS AC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS AD Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS BC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS IC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS K C-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS ZC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS AC FR0000982449	Capitalisation	Capitalisation	EUR	136 051 380,67	1 397 140,24900	97,37
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS AD FR0000982456	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	EUR	3 820 323,60	50 067,25500	76,30
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS BC FR0013287224	Capitalisation	Capitalisation	EUR	442 097,40	4 164,885	106,14
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS IC FR0011235340	Capitalisation	Capitalisation	EUR	46 445 000,40	3 137,64900	14 802,48
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS K C-D FR0012114239	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	EUR	40 869 634,05	28 336,00000	1 442,32
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS ZC FR0013437183	Capitalisation	Capitalisation	EUR	22 773 112,19	14 034,480	1 622,65

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		ALLEMAGNE	FRANCE	SUISSE	PAYS-BAS	ITALIE
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	248 442,34	55 113,78	52 470,92	27 164,36	26 100,39	20 875,92
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	**248 442,34**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	4 894,47				4 894,47
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					**4 894,47**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	4 894,47						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	**4 894,47**						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 CHF +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 NOK +/-	Devise 4 SEK +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	24 892,59	13 454,30	11 492,14	2 506,96	7 290,17
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	45,29	8,36	0,29	2 493,90	6,26
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes				-2 490,68	
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	**24 937,88**	**13 462,66**	**11 492,43**	**2 510,18**	**7 296,43**

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	75,43
	Autres créances	1 585,35
Total des créances		**1 660,78**
Dettes		
	Achats à règlement différé	2 490 678,11
	Rachats à payer	20 513,23
	Frais de gestion fixe	422 307,89
	Autres dettes	3 421,65
Total des dettes		**2 936 920,88**
Total des créances et des dettes		**-2 935 260,10**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS AC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 266 486,78
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS AD	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	62 642,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS BC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	4 524,12
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	366 200,51
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS KC-D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	164 841,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,42
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS ZC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	19 519,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**2 506 273,07**	**5 381 677,89**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	**2 506 273,07**	**5 381 677,89**
Report à nouveau	86,73	299,14
Sommes distribuables au titre du revenu net	**2 506 359,80**	**5 381 977,03**

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS AC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**757 629,83**	**2 494 567,10**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**757 629,83**	**2 494 567,10**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**757 629,83**	**2 494 567,10**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	757 629,83	2 494 567,10
Total	**757 629,83**	**2 494 567,10**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS AD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**21 344,81**	**66 906,17**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**21 344,81**	**66 906,17**
Report à nouveau	86,73	299,14
Sommes distribuables au titre du revenu net	**21 431,54**	**67 205,31**
Affectation :		
Distribution	21 028,25	67 107,04
Report à nouveau du revenu de l'exercice	403,29	98,27
Capitalisation		
Total	**21 431,54**	**67 205,31**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	50 067,25500	56 870,37200
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,42	1,18
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	5 799,03	

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS BC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**5 609,38**	**16 319,23**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**5 609,38**	**16 319,23**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**5 609,38**	**16 319,23**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	5 609,38	16 319,23
Total	**5 609,38**	**16 319,23**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**589 305,55**	**1 265 740,53**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**589 305,55**	**1 265 740,53**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**589 305,55**	**1 265 740,53**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	589 305,55	1 265 740,53
Total	**589 305,55**	**1 265 740,53**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS K C-D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**682 495,95**	**1 051 175,47**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**682 495,95**	**1 051 175,47**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**682 495,95**	**1 051 175,47**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	682 495,95	1 051 175,47
Total	**682 495,95**	**1 051 175,47**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS ZC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**449 887,55**	**486 969,39**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**449 887,55**	**486 969,39**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**449 887,55**	**486 969,39**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	449 887,55	486 969,39
Total	**449 887,55**	**486 969,39**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**570 955,65**	**-11 204 236,03**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**570 955,65**	**-11 204 236,03**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**570 955,65**	**-11 204 236,03**

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS AC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**314 153,36**	**-6 499 516,34**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**314 153,36**	**-6 499 516,34**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**314 153,36**	**-6 499 516,34**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	314 153,36	-6 499 516,34
Total	**314 153,36**	**-6 499 516,34**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS AD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**8 829,95**	**-174 921,24**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**8 829,95**	**-174 921,24**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**8 829,95**	**-174 921,24**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	8 829,95	-174 921,24
Total	**8 829,95**	**-174 921,24**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS BC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 000,50**	**-29 064,04**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**1 000,50**	**-29 064,04**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 000,50**	**-29 064,04**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	1 000,50	-29 064,04
Total	**1 000,50**	**-29 064,04**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**105 073,77**	**-2 254 045,38**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**105 073,77**	**-2 254 045,38**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**105 073,77**	**-2 254 045,38**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	105 073,77	-2 254 045,38
Total	**105 073,77**	**-2 254 045,38**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS K C-D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**91 412,58**	**-1 587 653,44**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**91 412,58**	**-1 587 653,44**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**91 412,58**	**-1 587 653,44**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	91 412,58	-1 587 653,44
Total	**91 412,58**	**-1 587 653,44**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS ZC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**50 485,49**	**-659 035,59**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**50 485,49**	**-659 035,59**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**50 485,49**	**-659 035,59**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	50 485,49	-659 035,59
Total	**50 485,49**	**-659 035,59**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**248 442 335,03**	**99,22**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**248 442 335,03**	**99,22**
Assurance			**22 076 882,40**	**8,82**
AVIVA PLC	GBP	1 235 083	9 680 934,60	3,87
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	22 049	12 395 947,80	4,95
Composants automobiles			**3 463 077,37**	**1,38**
MICHELIN (CGDE)	EUR	122 327	3 463 077,37	1,38
Conglomérats industriels			**7 915 865,00**	**3,16**
SIEMENS AG-REG	EUR	33 100	7 915 865,00	3,16
Construction et ingénierie			**8 354 736,42**	**3,34**
ARCADIS NV	EUR	69 883	2 483 641,82	0,99
Webuild S.p.A.	EUR	1 715 691	5 871 094,60	2,35
Equipement et services pour l'énergie			**6 419 874,30**	**2,56**
GRENERGY RENOVABLES	EUR	74 563	6 419 874,30	2,56
Equipements électriques			**39 872 769,97**	**15,93**
ABB LTD-REG	CHF	161 190	10 258 647,82	4,10
ALSTOM	EUR	280 711	7 065 495,87	2,82
PRYSMIAN SPA	EUR	136 476	11 788 796,88	4,71
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	45 806	10 759 829,40	4,30
Hôtels, restaurants et loisirs			**7 914 604,20**	**3,16**
SPIE SA	EUR	160 670	7 914 604,20	3,16
Logiciels			**27 850 247,33**	**11,12**
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	139 707	3 330 614,88	1,33
GENUIT GROUP PLC	GBP	1 007 558	3 773 366,16	1,51
GETLINK SE	EUR	166 262	2 615 301,26	1,04
METSO CORP	EUR	313 301	4 693 248,98	1,87
NEMETSCHEK SE	EUR	42 121	3 908 828,80	1,56
SAP SE	EUR	45 735	9 528 887,25	3,81
Machines			**7 537 836,30**	**3,01**
CONSTRUCC Y AUX DE FERROCARR	EUR	77 811	4 583 067,90	1,83
FISCHER (GEORG)-REG	CHF	51 295	2 954 768,40	1,18
Matériaux de construction			**3 137 671,20**	**1,25**
DEME GROUP	EUR	22 444	3 137 671,20	1,25
Métaux et minerais			**10 346 429,19**	**4,13**
NORSK HYDRO ASA	NOK	1 187 601	7 839 479,86	3,13
SSAB AB - B SHARES	SEK	389 646	2 506 949,33	1,00
Papier et industrie du bois			**5 448 048,72**	**2,18**
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	219 768	5 448 048,72	2,18

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Producteur et commerce d'énergie indépendants			**3 216 025,68**	**1,28**
ERG SPA	EUR	146 316	3 216 025,68	1,28
Produits chimiques			**15 772 009,86**	**6,30**
DSM-FIRMENICH AG	EUR	33 039	2 271 761,64	0,91
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	DKK	133 522	7 290 168,91	2,91
SIKA AG-REG	CHF	35 538	6 210 079,31	2,48
Produits pour l'industrie du bâtiment			**21 964 955,84**	**8,77**
BELIMO HOLDING AG-REG	CHF	6 516	5 469 098,33	2,18
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	101 246	8 804 352,16	3,52
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	103 729	7 691 505,35	3,07
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**21 101 329,11**	**8,43**
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	14 609	7 561 618,40	3,02
ASML HOLDING NV	EUR	6 232	5 742 164,80	2,29
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	206 667	7 797 545,91	3,12
Services aux collectivités			**13 566 704,25**	**5,42**
E.ON SE	EUR	841 346	13 566 704,25	5,42
Services aux entreprises			**3 652 661,63**	**1,46**
TOMRA SYSTEMS ASA	NOK	318 171	3 652 661,63	1,46
Services de télécommunication diversifiés			**10 312 960,73**	**4,12**
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	2 593 803	10 312 960,73	4,12
Services liés aux technologies de l'information			**2 440 979,40**	**0,97**
SOPRA STERIA GROUP	EUR	15 789	2 440 979,40	0,97
Sociétés commerciales et de distribution			**6 076 666,13**	**2,43**
REXEL SA	EUR	180 907	6 076 666,13	2,43
Total			**248 442 335,03**	**99,22**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures Sous-total 1. 2. Options Sous-total 2. 3. Swaps Sous-total 3. 4. Autres instruments Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures Sous-total 1. 2. Options Sous-total 2. 3. Swaps Sous-total 3. 4. Autres instruments Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures Sous-total 1. 2. Options Sous-total 2. 3. Swaps Sous-total 3. 4. Autres instruments Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures Sous-total 1. 2. Options Sous-total 2. 3. Swaps Sous-total 3. 4. Autres instruments Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	248 442 335,03
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	4 896 134,16
Autres passifs (-)	-2 936 920,88
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	**250 401 548,31**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS AC	EUR	1 397 140,24900	97,37
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS AD	EUR	50 067,25500	76,30
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS BC	EUR	4 164,885	106,14
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS IC	EUR	3 137,64900	14 802,48
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS K C-D	EUR	28 336,00000	1 442,32
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS ZC	EUR	14 034,480	1 622,65

Periodic disclosure for the financial products referred to in Article 9, paragraphs 1 to 4a, of Regulation (EU) 2019/2088 and Article 5, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852

Dénomination du produit: HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

Identifiant d'entité juridique: 969500QU9FT2NQ5RSU22

V1
Données au 31 décembre 2025
Date de publication : 15/04/2026

Objectif d'investissement durable

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☑ Oui	☐ Non
☑ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: 98,97%**	☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de _% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont consdérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☑ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif social: _%**	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables.**

Les indicateurs de durabilité

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le compartiment investit principalement dans des actions émises par des entreprises européennes qui contribuent à des solutions climatiques. Les solutions climatiques sont des produits ou des services qui apportent directement ou indirectement des solutions nécessaires à la décarbonisation des acteurs de la transition énergétique et écologique. Ces produits et services remplissent une des conditions ci-dessous :
1. ils fournissent une activité avec de faibles émissions de carbone ou à zéro émission de carbone (p. ex. énergie renouvelable),

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

2.ils permettent une activité avec de faibles émissions de carbone ou zéro émission de carbone par le biais de la chaîne de valeur (comme les fabricants de batteries),
3.ils protègent, gèrent ou restaurent l'environnement ou les ressources naturelles,
4.ils préviennent ou réduisent les risques d'effets néfastes dus aux changements climatiques sur les personnes, la nature et les biens (les risques physiques).
Évaluer les investissements dans des solutions climatiques signifie mesurer leur potentiel pour réduire, éviter ou éliminer de façon importante les émissions de GES potentielles. Les évaluations reposent donc sur la modélisation des résultats potentiels futurs de la décarbonisation plutôt que sur l'examen des tendances historiques des émissions de l'entreprise.
Investir dans les solutions climatiques, c'est plus qu'investir dans les énergies renouvelables. La réalisation d'une transition à faibles émissions de carbone nécessitera des changements structurels et perturbateurs dans l'économie.
Le compartiment investit dans 8 éco-secteurs climatiques : énergies renouvelables, efficacité énergétique de l'industrie, bâtiments verts, transports - mobilité durable, économie circulaire, biodiversité, eau propre et préservation de l'environnement, adaptation aux risques physiques, technologies de l'information et de la communication.
En outre, les émetteurs sont réputés contribuer aux solutions climatiques lorsqu'ils totalisent au moins 20 % de leurs revenus ou d'autres notations/mesures quantitatives qui montrent un alignement matériel sur les solutions climatiques.
Ainsi, le compartiment contribue aux objectifs environnementaux définis à l'article 9 du Règlement Taxonomie et en particulier aux objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.
De plus, les entreprises identifiées sont toutes étudiées et sélectionnées selon des critères E.S.G (sélection des meilleures entreprises dans chaque secteur) et des indicateurs de durabilité adaptés aux spécificités du compartiment.
Enfin, le compartiment s'engage à exclure :
- tout émetteur auteur d'une violation avérée d'un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.
- Les titres d'émetteurs impliqués dans des activités dites « exclues». Les activités exclues sont énoncées dans la rubrique concernant les éléments contraignants de la stratégie d'investissement.
La réalisation de l'objectif d'investissement durable est mesurée en utilisant les indicateurs de durabilité listés dans la section ci-après, certains d'entre eux sont mesurés par rapport au MSCI Europe IMI GDP weigthed Net Return. Toutefois, le MSCI Europe IMI GDP weigthed Net Return n'a pas été désigné pour déterminer si le compartiment atteint les objectifs de durabilité.

Quelle à été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateur de durabilité	Fonds	Indice de référence
Émissions évitées - Intensité en tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires (scope 1&2)	-60.31	-50.42
Green Share	62.32	19.92

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2025, moyenne des positions des 4 fins de trimestre de l'exercice comptable se terminant le 31 Décembre 2025.

Indice de référence - MSCI Europe IMI GDP

...et par rapport aux periodes precedentes?

Indicateur de durabilité	Fin de la période	Fonds	Indice de référence
Émissions évitées - Intensité en tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires (scope 1&2)	31 Décembre 2025	-60.31	-50.42
	31 Décembre 2024	-226.90	-54.52
	31 Décembre 2023	-192.11	-68.23

- ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable?***

Les investissements durables du compartiment sont évalués au regard du principe de « ne pas causer de préjudice important » (DNSH) afin de s'assurer qu'ils ne portent pas de préjudice important à des objectifs environnementaux ou sociaux. L'évaluation comprend une prise en considération des principales incidences négatives (PAI). Les PAI sont une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux incluant les émissions de gaz à effet de serre (GES), les rejets dans l'eau ou encore les écarts de rémunération hommes / femmes.

Comment les indicateurs concemant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Tous les PAI obligatoires tels que définies dans le Tableau 1 de l'annexe 1 des normes techniques de réglementation pour le Règlement 2019/2088 sont utilisés pour évaluer que les investissements durables du compartiment ne causent pas un préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.
Pour réaliser l'évaluation DNSH, des seuils minimaux absolus et relatifs ont été établis pour les 14 PAI obligatoires.
En cas de désaccord avec une donnée provenant d'un fournisseur externe de données ou lorsque les données sont insuffisantes, une évaluation qualitative ou quantitative peut être réalisée par les équipes d'investissement, en collaboration avec l'équipe Investissement Responsable afin de prendre une décision finale.
Lorsqu'il est établi qu'un émetteur cause un préjudice important ou y contribue, le titre peut toujours être détenu dans le compartiment, mais ne sera pas pris en compte dans la part des « investissements durables » du compartiment.
La description de la méthodologie de l'investissement durable de HSBC Asset Management appliquée par HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeur des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Un fournisseur externe de données est utilisé pour surveiller les émetteurs et détecter les controverses susceptibles d'indiquer de potentielles violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU). Ces principes sont alignés avec les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les dix principes du PMNU comprennent l'évaluation des risques non financiers tels que les droits de l'homme, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Les émetteurs faisant l'objet d'un signalement pour violation potentielle des principes du Pacte Mondial des Nations Unies sont exclus, à moins qu'ils n'aient fait l'objet d'une analyse ESG renforcée (« ESG Due Diligence »), établissant qu'ils ne sont pas en violation de ces principes.

HSBC Asset Management est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des decisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives des investissements sont prises en considération dans la gestion du compartiment de la manière suivante :
Dans le cadre de ses choix d'investissement, le gérant a choisi un indicateur relatif à l'environnement aux questions sociales et au respect des droits de l'homme.

- Relatif à l'environnement

Intensité de GES (PAI 3*) : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
La prise en considération par le compartiment de cet indicateur est notamment induite par l'application de notre politique de sortie du charbon ainsi que par des exclusions sectorielles fixées par le référentiel du label Greenfin. De plus le gérant privilégie, toute chose égale par ailleurs, les entreprises qui au sein de leur secteur sont les moins émettrices de CO2 ou travaillent à la réduction de leur intensité carbone.

- Relatif au respect des droits de l'homme

Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales (PAI 10*) : Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
Exclusion de tout émetteur auteur d'une violation avérée d'un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales

- Relatif aux questions sociales

Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sousmunitions, armes chimiques ou armes biologiques) (PAI 14*) : Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées.
Exclusion de tout émetteur participant à la fabrication ou à la vente d'armes controversées

*Conformément au tableau 1 (PAI 3, PAI 10, PAI 14) et tableau 3 (PAI 9) de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la commission du 6 avril 2022

HSBC Asset Management prend en considération les PAI dans le cadre de son plan d'engagement. Certains émetteurs moins performants sur certaines PAI peuvent faire l'objet d'un dialogue et d'une évaluation ESG supplémentaire.
Certains PAI, c'est notamment le cas des armes controversées, sont pris en considération par le biais d'exclusions.
Les informations sur les principales incidences négatives prises en considération par le compartiment seront publiées dans l'annexe SFDR attachée au rapport annuel du compartiment.

Principal Adverse Impact	Fin de la période	Fonds	Indice de référence
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements - tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	31 Décembre 2025	74.39	110.08
	31 Décembre 2024	91.45	96.89
	31 Décembre 2023	138.74	113.08
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	31 Décembre 2025	0.00%	0.00%
	31 Décembre 2024	0.00%	0.00%
	31 Décembre 2023	0.00%	0.00%

14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	31 Décembre 2025	0.00%	0.38%
	31 Décembre 2024	0.00%	0.33%
	31 Décembre 2023	0.00%	0.00%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2025, moyenne des positions des 4 fins de trimestre de l'exercice comptable se terminant le 31 Décembre 2025.

Indice de référence - MSCI Europe IMI GDP



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituants la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au: Moyenne des positions des 4 fins de trimestre de la période de référence se terminant le 31/12/2025

Investissements les plus importants	**Secteur**	**% d'actifs**	**Pays**
E.ON SE	Services aux Collectivités	5,49%	Allemagne
Munchener Ruckversicherungs-Gesellschaft AG	Finance	4,91%	Allemagne
Prysmian S.p.A.	Industrie	4,31%	Italie
Royal KPN NV	Services de Télécommunication	4,31%	Pays-Bas
Schneider Electric SE	Industrie	4,30%	Les États-Unis d'Amérique
SAP SE	Technologies de l'Information	4,27%	Allemagne
Compagnie de Saint-Gobain SA	Industrie	4,05%	France
ABB Ltd.	Industrie	3,86%	Suisse
Aviva plc	Finance	3,81%	Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
SPIE SA	Industrie	3,41%	France
Norsk Hydro ASA	Matériaux	3,05%	Norvege
Kingspan Group Plc	Industrie	3,03%	Irlande
Novonesis A/S Class B	Matériaux	3,01%	Danemark

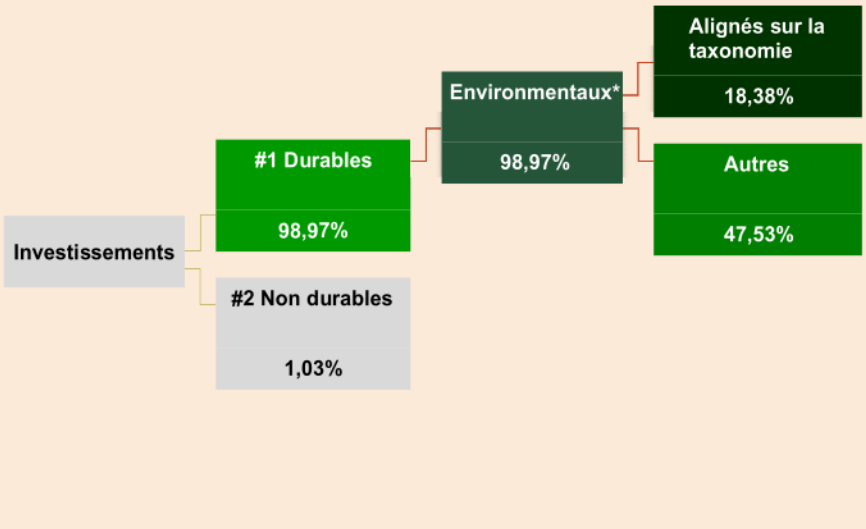
Les liquidités et les produits dérivés sont exclus

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

La proportion d'investissements durables était de 98,97%.
La méthodologie de la société de gestion relative à l'investissement durable est disponible dans la rubrique Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 du rapport annuel.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui non sont pas considérés comme des investissements durables.

* Une société ou un émetteur considéré comme un investissement durable peut contribuer à la fois à un objectif environnemental et à un objectif social qui peut être aligné ou non aligné sur la taxonomie de l'Union européenne. Les chiffres du graphique ci-dessus le prennent en compte; mais une entreprise ou un émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois dans la catégorie #1A Durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur / *Sub-Secteur*	**% d'actifs**
Industrie	45.06%
Technologies de l'Information	14.11%
Matériaux	12.81%
Services aux Collectivités	8.89%
Compagnies aux activités diversifiées	*5.58%*
Finance	8.63%
Consommation Discrétionnaire	5.17%
Services de Télécommunication	4.30%
Liquidités et produits dérivés	1.03%
Total	100.00%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des missions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou a des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaire** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissements** (CapEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte ;

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le compartiment ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxonomie de l'Union européenne.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1] ?

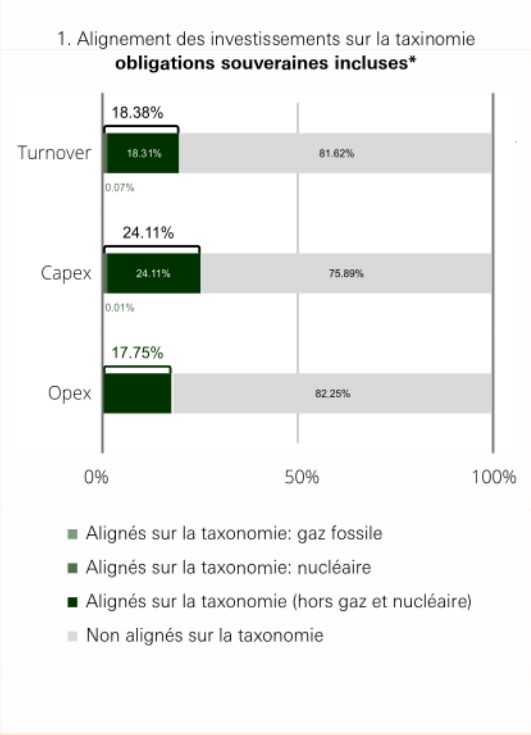
☑ Oui:

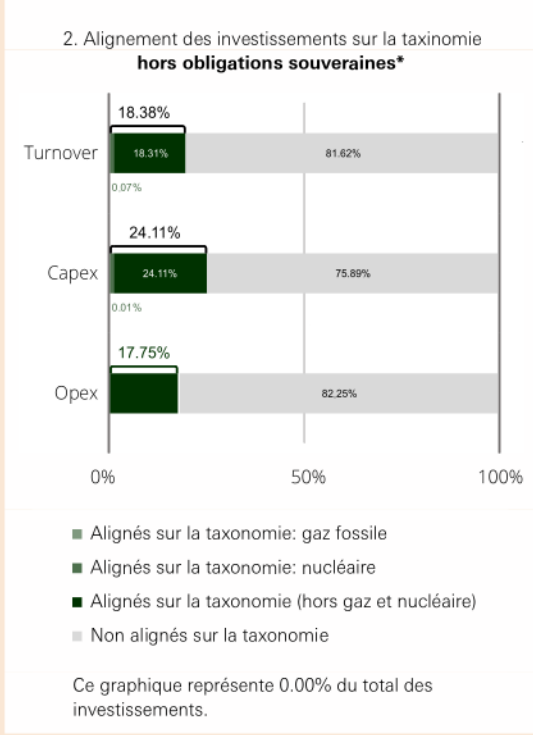
☐ Dans le gaz fossile ☑ Dans l'energie nucléaire

☐ Non

[1] Les activites liees au gaz fossile et/ou au nucleaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («attenuation du changement climatique») et ne causent de prejudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative odans la marge de gauche. L'ensemble des criteres applicables aux activites economiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont défiinis dans le reglement delegue (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements aligné sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines * sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxieme graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





Ce graphique représente 0.00% du total des investissements.

**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 1.03% et la proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitantes était de 12.38%.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Indicateur	2024-25	2023-24	2022-23
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.00%	0.00%	0.00%
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.07%	0.13%	0.06%
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	18.31%	15.56%	11.06%
Chiffre d'affaires - Non alignés sur la taxonomie	81.62%	84.31%	88.89%
CapEx - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.00%	0.01%	0.00%
CapEx - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.01%	0.00%	0.00%
CapEx - Non alignés sur la taxonomie	75.89%	78.87%	85.16%
CapEx - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	24.11%	21.13%	14.84%
OpEx - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.00%	0.00%	0.00%
OpEx - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.00%	0.00%	0.00%
OpEx - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	17.75%	16.74%	11.68%
OpEx - Non alignés sur la taxonomie	82.25%	83.26%	88.32%



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne était de 47,53%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le compartiment ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "non durables", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?

Le compartiment peut détenir jusqu'à 10% de liquidités.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

Le portefeuille est composé de telle sorte que l'intégralité des actions qui composent le portefeuille contribue à l'objectif durable de la stratégie. Les mesures de gestion ont été prises en cohérence avec l'objectif d'investissement durable.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référénce?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

  Non applicable

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Compartiment :

HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Rapport d'activité

Politique de gestion

Sur l'ensemble de l'année, HSBC RIF SRI Global Equity sous-performe l'indice MSCI World, en euro.

Néanmoins, sur la même période, il surperforme les indices SRI, en particulier l'indice MSCI World SRI 5% issuer capped, en euro.

L'allocation sectorielle, dérivant du biais ISR du portefeuille, est défavorable. Elle représente la majeure partie de la sous-performance par rapport au MSCI World.

Le compartiment est pénalisé par ses surexpositions sur les services professionnels et sur certains compartiments de la santé, des secteurs de nature plus défensifs.

Le compartiment pâti également de ses sous-expositions sur les médias et sur la défense.

Ces impacts sont partiellement compensés par la surexposition du compartiment sur les semiconducteurs et par les sous-expositions sur les produits technologiques et l'énergie.
La sélection de titres est défavorable, en particulier sur les secteurs des logiciels, des services professionnels et de la santé.

Les meilleurs contributeurs à la performance sont Johnson Controls, Apple (sous-exposition), Cummins, Nvidia et Aviva.

Les moins bons contributeurs sont Novo Nordisk, WPP, Alphabet, Relx et Salesforce.

Performances

A la clôture de l'exercice, le compartiment affiche une performance de 0.03% pour l'action AC, de 0.75% pour l'action BC, de 0.79% pour la part IC, de 1.17% pour l'action JC et de 1.55% pour l'action ZC. L'action IC (USD) est inactive.

A titre de comparaison, l'indicateur de référence « pour d'information » affiche une performance de 7.25%.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment de la SICAV.

Evénements intervenus sur le compartiment pendant l'exercice et à venir

- **Le 1er janvier 2025**

Mise à jour de la documentation règlementaire résultant des modifications apportées au référentiel du label ISR et autres changements.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Suite à l'entrée en vigueur le 1er mars 2024 du nouveau référentiel du Label ISR applicable aux OPC de droit français, la gestion du compartiment qui conserve le label a évolué pour s'adapter aux exigences supplémentaires du label ISR reprises ci-dessous :

1- Renforcer les exigences de sélection des titres à l'actif du compartiment labellisé :

a) la note ESG moyenne pondérée par la capitalisation boursière doit être supérieure à la note ESG moyenne de l'indicateur de référence utilisé à titre d'information. Concrètement, la note ESG que le compartiment doit surperformer est calculée en retirant les 30% plus mauvaises valeurs sur la base de critères d'exclusion et de la notation E.S.G. L'approche « Best in class » est abandonnée au profit de l'approche en amélioration de note.

b) le poids relatif à chacun des piliers ESG dans la notation globale ESG est au minimum égal à 20% et varie en fonction des spécificités du secteur d'activité de l'entreprise.

c) un cadre d'exclusion strict est prévu sur les trois piliers E. S. et G. avec la mise en place de critères d'exclusion minimums.

d) les exigences en matière de suivi des controverses, de politique d'engagement actionnarial et de vote sont renforcées.

2- a) rendre systématique l'exigence de double matérialité au sens de la règlementation européenne SFDR dans la gestion du compartiment labellisé.

2- b) garantir la cohérence entre la performance extra-financière du compartiment labellisé, ses objectifs E.S.G. et les indicateurs de suivi de performance associés : le compartiment labellisé va s'engager à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence utilisé à titre d'information sur deux indicateurs les plus en lien avec son objectif E.S.G. : l'indicateur Intensité de gaz à effet de serre (GES) et l'indicateur absence de politique des droits de l'homme.

3- intégrer une politique climat dans la gestion du compartiment labellisé : afin de limiter son impact sur le climat, le compartiment labellisé ne pourra par exemple plus investir sur les entreprises dont les nouveaux projets sont l'exploration, l'exploitation et le raffinage d'énergies fossiles, qu'ils soient conventionnels ou non-conventionnels.

Par ailleurs, conformément aux évolutions réglementaires de l'Autorité des marchés financiers (AMF) intervenues le 6 octobre 2022, les « frais de fonctionnement et autres services » peuvent être prélevés sur la base de frais réels (modalité existante) ou sur la base d'un forfait prédéfini, dans les deux cas dans la limite du taux maximum prévu au prospectus.

A compter du 1er janvier 2025, HSBC Global Asset Management (France) a décidé de prélever les frais de fonctionnement et autres services sur une base d'un forfait prédéfini.
Ainsi, le taux forfaitaire mentionné dans le prospectus de la SICAV sera prélevé même si les frais réels sont inférieurs à celui-ci. A l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux forfaitaire sera pris en charge par la société de gestion.

Enfin, la rédaction des paragraphes suivants du prospectus a été actualisée :

- ✓ Restrictions à l'émission et au rachat de parts /actions pour les US Persons
- ✓ Restrictions à l'émission et au rachat de parts/actions pour les résidents canadiens
- ✓ Mesures provisoires d'interdiction des souscriptions dans l'OPC à compter du 12 avril 2022.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

➢ **Le 7 janvier 2025**

Enregistrement en Autriche des actions suivantes :

Actions	Code ISIN
AC (EUR)	FR0000438905
IC (EUR)	FR0010761072

➢ **Le 11 février 2025**

Enregistrement en Suède des actions suivantes :

Actions	Code ISIN
AC (EUR)	FR0000438905
IC (USD)	F FR001400RAJ4

➢ **Le 21 mai 2025**

L'Autorité Européenne des Marchés Financiers (ESMA) a publié en date du 14 mai 2024 des lignes directrices (« Orientations ») liées à la dénomination des OPC de droit européen, applicables en droit français depuis le 21 novembre 2024. Dans ce cadre, la documentation règlementaire a évolué en application de ces nouvelles exigences.

Les orientations de l'ESMA visent à encadrer l'usage des termes extra-financiers dans la dénomination des OPC afin que cette dernière reflète la stratégie d'investissement poursuivie par le compartiment.

Pour ce faire, l'ESMA a précisé une liste de termes extra-financiers tels que « Transition », « Environnement », « Social », « Gouvernance », « Impact », « Durable ». Chacun de ces termes correspond à une catégorie de référence à laquelle sont associés des critères spécifiques.

Le compartiment doit désormais respecter les critères spécifiques ci-dessous de sa catégorie de référence :

- Seuil minimal d'investissement de 80 %, inchangé, afin de rester conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales visées.

- Renforcement des critères d'exclusion prévues par les indices de référence « accord de Paris », PAB (Paris-Aligned Benchmark) telles que détaillées uniquement à l'article 12.1 (a-g) du règlement délégué de la Commission (UE) 2020/1818 :

Doivent être exclues, les entreprises :
(a) qui participent à des activités liées à des armes controversées,
(b) qui participent à la culture et à la production de tabac,
(c) qui violent les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.
d) qui tirent au moins 1 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite,
e) qui tirent au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles liquides,
f) qui tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de combustibles gazeux,

g) qui tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de GES supérieure à 100 g CO2 e/kWh.

Par ailleurs, dans le cadre d'une revue globale, la documentation règlementaire a été modifiée :

- Pour préciser qu'au moins 80% des investissements doivent satisfaire des notations E, S et G et ESG minimums.

- Pour retirer l'indicateur « expositions à des armes controversées » des indicateurs de durabilité. Toutefois ce dernier continue d'être pris en considération dans la sélection des valeurs par le compartiment.

- Pour préciser les évolutions apportées :
  - à notre méthodologie relative à l'investissement durable(Cf rubrique « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?) de l'annexe SFDR et de la méthodologie relative à la prise en compte des PAI dans le cadre de l'évaluation des investissements durables.
  - à la politique pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des émetteurs.

Enfin, les coûts récurrents et les scénarios de performance ont été mis à jour, ainsi que la rubrique « Autres informations pertinentes » avec l'intégration de la remarque suivante dans les documents d'Informations Clés (DIC) :
Remarque : Les coûts de transaction ont été corrigés à la suite d'une erreur de calcul. Cette erreur n'a pas d'impact sur le calcul de la valeur liquidative et du rendement de l'OPC.

- **Le 31 octobre 2025**

Ajustement des coûts récurrents, des scénarios de performance, et actualisation de la rubrique « Autres informations pertinentes » avec la suppression de la remarque introduite le 21/05/2025 dans les documents d'Informations Clés (DIC).

- **Le 1er janvier 2026**

Renouvellement de mandat du Commissaire aux comptes

Nous vous informons que le mandat du cabinet Ernst & Young et Autres est arrivé à échéance le 31 décembre 2025.

Son mandat est renouvelé pour une durée de 6 exercices soit jusqu'au 31 décembre 2031.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice

Le Code de transparence afférent au compartiment est publiquement accessible à l'adresse internet suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr et donne des informations détaillées sur l'approche ISR du compartiment.

Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel.

La méthodologie de la société de gestion relative à l'investissement durable est la suivante :

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

L'investissement durable au sens de l'article 2(17) du Règlement européen SFDR 1

Le règlement SFDR (règlement UE n°2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers est entré en vigueur en 2021 avec l'obligation pour les institutions financières d'être transparentes dans leur communication sur les stratégies d'investissement durable qui intègrent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

En vertu de ce règlement, tel que le prévoit l'article 2, point (17) du règlement SFDR, l'investissement durable est défini comme un investissement qui génère des résultats environnementaux et/ou sociaux positifs. Le défi pour les gérants d'actifs a résidé dans la définition et le calcul de la contribution nette positive des entreprises au enjeux environnementaux et sociaux, tout en vérifiant que cette contribution positive ne s'accompagne pas d'incidences négatives.

> L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un **objectif environnemental** ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un **objectif social**, pour autant que ces investissements **ne causent de préjudice important** à aucun de ces objectifs et que les sociétés concernées appliquent des pratiques de **bonne gouvernance**, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.
>
> Article 2(17) du règlement UE n° 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).



Comment mesurer la contribution durable des émetteurs ?

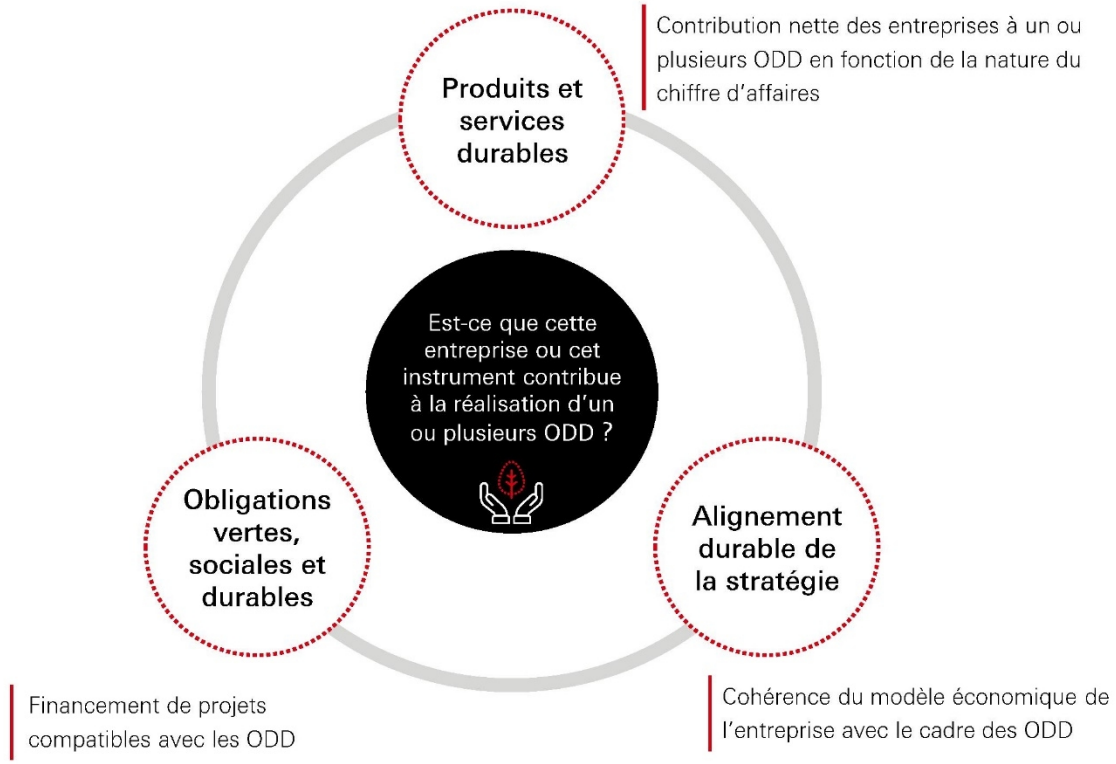
- Nous avons développé une méthodologie propriétaire qui permet de déterminer si un instrument/émetteur peut être défini comme un « investissement durable » au sens de l'article 2(17) de SFDR et s'il peut être pris en compte dans le calcul de la proportion d'actifs durables des portefeuilles.
- Depuis 2022, notre méthodologie a évolué de la recherche d'un alignement du chiffre d'affaires sur les Objectifs de Développement durable (ODD) définis par les Nations Unies à une approche plus large qui intègre également la qualité durable des modèles économiques, des opérations et des stratégies de développement durable mises en place par les émetteurs. Cet élargissement du champ d'analyse reflète mieux l'engagement et les mesures prises par les entreprises pour relever les défis liés au développement durable.
- Notre évaluation comporte également une vérification du principe consistant à ne pas causer de préjudice important ou *Do No Significant Harm (DNSH)* tout en tenant compte les bonnes pratiques de gouvernance. Cette vérification prend notamment en compte les principales incidences négatives (PAI) conformément au règlement SFDR. Les PAI sont une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux à prendre en considération et sur lesquels il convient de rendre des comptes, notamment les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'intensité et l'empreinte carbone, les rejets dans l'eau ou encore les écarts de rémunération hommes / femmes.

Source : HSBC Asset Management
Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit, du mandat du client ou des conditions de marché.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

L'évaluation de la qualité durable d'un investissement 2

Notre méthodologie est basée sur l'évaluation de la capacité d'un investissement à contribuer aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et comporte trois dimensions[1] :



Une analyse approfondie est effectuée sur la base de plusieurs sources de données externes mais également sur la base d'analyses et recherches internes. Parmi ces sources de données figurent notamment Sustainalytics, S&P Trucost, FTSE Green Revenue, ainsi que nos bases données propriétaires relatives aux parts vertes des entreprises et à leur éligibilité à la taxonomie européenne[2].

Sur la base de seuils de durabilité définis pour chacun des critères analysés (voir le détail en page 3)**, les émetteurs/instruments seront considérés comme durables s'ils répondent à au moins une des trois dimensions précitées.**

Les trois dimensions de la durabilité[1]

3

Dans quelle mesure un investissement contribue-t-il à un ou plusieurs des 17 ODD ?

Produits et services durables

Score quantitatif

Chiffre d'affaires net durable actuel ou attendu dans 3 à 5 ans >=30 %

Mesure du pourcentage du chiffre d'affaires net durable aligné avec un ou plusieurs des 17 ODD = mesure du chiffre d'affaires actuel ou futur aligné avec au moins un des ODD (CAPEX[2], OPEX[3] ou EBITDA[4]), déduction faite des produits et services non durables (tabac, charbon thermique, armes interdites, controverses environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) les plus sévères …).

Alignement durable de la stratégie

Prouvé & vérifié (SMART[5])

Modèles économiques

Evaluation durable du modèle économique : >=50 % des réponses du questionnaire d'évaluation doivent obtenir la note la plus élevée

L'évaluation de la qualité durable du modèle économique d'une entreprise intègre ses opérations et sa chaîne de valeur, sa stratégie de développement durable ainsi que la gestion des impacts de ses activités sur son environnement et sur les communautés. La contribution positive est identifiée sur la base de l'alignement avec les ODD[7].

Thématique durable

Chiffre d'affaires thématique de l'entreprise >=20 %
ou Evaluation de la thématique durable >=30 %

Ces seuils sont adaptés aux thématiques durables émergentes dans des industries encore croissance et/ou fragmentée, comme par exemple l'économie circulaire.

Ambitions et pratiques

Progrès réalisés par l'entreprise dans la mise en place de sa stratégie de développement vérifiés sur la base d'indicateurs pertinents établis par des organismes de place compétents, par exemple des objectifs crédibles de réduction des émissions carbone approuvés par la Science-based Targets initiative (SBTi[6]).

Trajectoire de transition énergétique

Évaluation des activités qui contribuent à la transition énergétique sur la base de l'identification de la part verte des produits et services de l'entreprise (en pourcentage du chiffre d'affaires) qui permet de financer la transition énergétique et le passage aux énergies renouvelables.
Une entreprise est considérée comme un « actif en transition durable » en fonction de l'intensité de sa part verte et de critères alignés sur le Label Towards Sustainability' pour les secteurs des énergies traditionnelles (Pétrole et Gaz) et de la production d'électricité.

Obligations vertes, sociales et durables

Utilisation du produit de l'émission obligataire dans une activité durable

Pour les instruments obligataires, nous considérons les obligations vertes, sociales et durables comme des investissements durables en raison de leur contribution claire et directe aux objectifs environnementaux et sociaux. Les instruments obligataires verts, sociaux et durables, tels que définis par l'*International Capital Market Association* (« ICMA »)[8] et structurés conformément à ses principes ou lignes directrices, contribuent, par leur conception même, à la réalisation d'objectifs environnementaux et/ou sociaux alignés sur les ODD.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Principe consistant à ne pas causer de préjudice important

Notre méthodologie vérifie l'absence de préjudice significatif (DNSH) tout en tenant en compte des bonnes pratiques de gouvernance.

Nos investissements durables répondent aux exigences du principe DNSH tel que défini par SFDR (dans son article 2(17) dans la mesure où ceux-ci appliquent notre politique d'exclusion détaillée ci-dessous :

Principe DNSH - exclusions

Pour les obligations d'entreprise :

- Score relatif aux armes controversées et interdites [2]
- Chiffre d'affaires lié à la production de tabac > 0 % [3]
- Chiffre d'affaires issu de l'extraction du charbon > 10 % [3]
- Chiffre d'affaires issu de la production d'énergie via le charbon thermique > 10 % [3]
- Non-conformité au Pacte mondial des Nations unies [3, 4]
- Signalement des controverses les plus sévères [3]

Pour les obligations d'Etat :

- Signalement d'un manquement vis-à-vis d'un sujet social [3]
- Tout pays figurant sur la liste des sanctions de HSBC

Le principe DNSH est examiné au même titre que la bonne gouvernance des entreprises détenues en portefeuille qui est un socle de notre analyse fondamentale et de notre processus d'investissement.

Évaluation des pratiques de gouvernance

- Notre réflexion va au-delà des scores de gouvernance ou des scores ESG. La qualité de la gouvernance est évaluée sur la base de critères spécifiés dans le processus d'investissement, incluant la déontologie, la culture et les valeurs de l'entreprise, la structure de gouvernance et la corruption.
- Nous déterminons la matérialité de la gouvernance par une analyse de la structure de gouvernance, des controverses, du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- A minima, nous excluons les controverses les plus sévères pour nos fonds gérés de manière active.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Eclairage sur les Objectifs de développement durable 5

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par l'ensemble des États membres l'Organisation des Nations Unies, établit un plan commun pour la paix et la prospérité des populations et de la planète, aujourd'hui et à l'avenir.

Au cœur de ce programme se trouvent les 17 ODD, qui lancent un appel urgent à l'action de tous les pays — développés et en développement — dans le cadre d'un partenariat mondial.

Ces objectifs ont été conçus en tenant compte du fait que l'élimination de la pauvreté et des autres privations doit aller de pair avec des stratégies visant à améliorer la santé et l'éducation, à réduire les inégalités et à stimuler la croissance économique, en s'attaquant au changement climatique et en œuvrant à la préservation de nos océans et forêts.



Pour plus d'informations, veuillez consulter le site https://sdgs.un.org/goals.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Informations complémentaires en lien avec la réglementation sur les droits des actionnaires (SRD2)

Contribution aux performances à moyen et long terme

Au cours de la période sous revue, la stratégie d'investissement a été mise en œuvre de manière disciplinée et a donné des résultats conformes aux attentes qui nous permettent d'être confiants sur l'atteinte des objectifs de gestion en matière de performance et de risque sur l'horizon d'investissement recommandé pour ce Compartiment.
La stratégie d'investissement vise à identifier les sociétés qui participent à la croissance verte et contribuent à la décarbonation de la société. Au sein de ce sous-univers d'investissement, on investira dans celles offrant les meilleures notes ESG dans leur secteur et des perspectives de rentabilité et de croissance qui ne sont pas reflétées dans leurs valorisations.
L'intégration des facteurs extra-financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans l'analyse des cas d'investissement nous permet de mieux apprécier la solidité et la soutenabilité du ou des modèles économiques de l'entreprise étudiée et donc d'intégrer à sa valorisation des éléments de risque ou des opportunités que la seule analyse de ses états financiers n'aurait peut-être pas permis d'identifier.

- **Principaux risques importants**

  Le compartiment encourt des risques à titre principal et à titre accessoire dont la liste est disponible dans le prospectus du compartiment.

- **Taux de rotation**

  Taux de rotation du portefeuille : 27.12%

  La méthode utilisée pour le calcul du taux de rotation est la méthode SEC : TO annuel = Min (Achat val mob ; Vente Val mob) / AUM moyen

- **Gestion des conflits d'intérêts**

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de conflits d'intérêts en lien avec les activités d'engagement.

Pendant cette période, la société de gestion a décidé d'avoir recours à un conseiller en vote, Institutional Shareholder Services (ISS), aux fins des activités d'engagement.

- **Prêt de titres**

  La société de gestion ne pratique pas des opérations de prêt de titres durant l'exercice écoulé.

- **Informations relatives aux décisions d'investissement**

  Les décisions d'investissement reposent sur une analyse fondamentale des entreprises inclues dans l'univers d'investissement. Les marchés ne sont pas toujours efficients, et ne reflètent pas toujours la valorisation intrinsèque des entreprises.
  Dans ce cadre, les décisions d'investissements se fondent sur une analyse fondamentale de long terme, permettant ainsi de profiter de ces opportunités qui découlent de la volatilité excessive des marchés financiers.
  Les processus de gestion reposent sur l'exploitation des données issues de l'analyse fondamentale menée par nos équipes de recherche indépendante que ce soit dans le court, le moyen ou le long terme.

Par ailleurs, et quelle que soit la classe d'actifs, la prise en compte des risques et opportunités Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (intégration E.S.G) fait partie intégrante du processus de sélection de titres du gérant du compartiment concerné ayant un objectif de surperformance dans la durée.

Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le compartiment de la SICAV, en application de la position AMF n°2013-06

Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

Droits et contributions dus à l'AMF

La contribution due à l'AMF pour la gestion du Compartiment, facturée au Compartiment, s'élève à 20 395,70 € au titre de l'année 2025.

Politique de réclamation aux fins de restitution de retenue à la source étrangère

Par l'arrêt Santander rendu le 10 mai 2012 (C-338/11 – Santander Asset Management SGIIC) la Cour de Justice de l'Union Européenne a considéré que *« le droit de l'Union s'oppose à la règlementation française qui impose à la source des dividendes d'origine nationale, lorsqu'ils sont perçus par des OPCVM résidents dans un autre Etat alors que de tels dividendes sont exonérés d'impôts pour les OPCVM résidant en France »*.

Cette décision est transposable dans différents pays de l'Union dont le régime de taxation des dividendes versés à des fonds d'investissement résidents et à des non-résidents apparaît comme étant discriminatoire au regard de la liberté de circulation des capitaux, garantie par le droit de l'Union.

Dans ce contexte, en qualité de société de gestion de la SICAV, HSBC Global Asset Management (France) a suivi l'ensemble des étapes décrites dans le vade-mecum de l'Association Française des Sociétés de Gestion (AFG) (« - Remboursement des retenues à la source sur titres étrangers des OPCVM français » - version du 21 décembre 2012) afin d'identifier les opportunités puis d'initier des demandes de remboursement des retenues à la source prélevées en contrariété avec le droit européen.

Ainsi HSBC Global Asset Management (France) agit dans l'intérêt des actionnaires en procédant à des réclamations pour le compte du compartiment HRIF – SRI Global Equity lorsque le seuil de matérialité, la probabilité de récupération et les coûts seraient favorables aux actionnaires. Cette politique de réclamation est bien entendu soumise à des aléas en termes de délais et de montants remboursés.

Le montant des remboursements effectivement reçus au titre de ces réclamations est : Néant.

La situation n'a pas évolué depuis la précédente clôture.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
APPLE INC	85 274 357,95	8 037 808,68
NVIDIA CORP	4 920 125,70	50 952 121,85
AMAZON.COM INC	45 451 762,08	4 009 409,25
SONY GROUP CORP	1 584 325,05	41 625 558,50
ALPHABET INC-CL A	32 228 680,72	2 932 236,03
LOWE'S COS INC	890 573,36	34 236 989,28
MASTERCARD INC - A	28 291 279,64	5 680 733,87
VISA INC-CLASS A SHARES	28 646 711,59	1 091 301,03
SIEMENS AG-REG		29 395 605,27
UNITEDHEALTH GROUP INC	758 597,01	26 174 062,87

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Comptes Annuels

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Bilan Actif au 30/12/2025 en EUR	30/12/2025	30/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**1 942 329 705,50**	**2 156 479 065,82**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 942 329 705,50	2 156 479 065,82
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)		
OPCVM		
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)		
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**1 942 329 705,50**	**2 156 479 065,82**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**1 617 591,50**	**2 098 958,41**
Comptes financiers	**15 395 257,14**	**13 606 089,63**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**17 012 848,64**	**15 705 048,04**
Total de l'actif I+II	**1 959 342 554,14**	**2 172 184 113,86**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Bilan Passif au 30/12/2025 en EUR	30/12/2025	30/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	1 949 958 829,60	1 777 483 883,17
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	6 634 117,87	392 308 216,88
Capitaux propres I	**1 956 592 947,47**	**2 169 792 100,05**
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**1 956 592 947,47**	**2 169 792 100,05**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)		
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2 749 606,67	2 392 013,81
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	**2 749 606,67**	**2 392 013,81**
Total Passifs : I+II+III+IV	**1 959 342 554,14**	**2 172 184 113,86**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Compte de résultat au 30/12/2025 en EUR	30/12/2025	30/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	26 927 189,28	30 228 327,69
Produits sur obligations		
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	270 053,00	476 193,19
Sous-total produits sur opérations financières	**27 197 242,28**	**30 704 520,88**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-12 738,37	-62 066,88
Sous-total charges sur opérations financières	**-12 738,37**	**-62 066,88**
Total revenus financiers nets (A)	**27 184 503,91**	**30 642 454,00**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-23 606 061,02	-24 436 642,15
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges	-5 905,89	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-23 611 966,91**	**-24 436 642,15**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**3 572 537,00**	**6 205 811,85**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-167 723,11**	**891 768,58**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**3 404 813,89**	**7 097 580,43**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	165 838 275,77	168 929 685,68
Frais de transactions externes et frais de cession	-485 995,90	-499 732,94
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**165 352 279,87**	**168 429 952,74**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-10 043 483,98**	**-932 549,61**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**155 308 795,89**	**167 497 403,13**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Compte de résultat au 30/12/2025 en EUR	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-163 266 008,56	207 678 773,56
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	2 794,91	-20 087,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**-163 263 213,65**	**207 658 686,56**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**11 183 721,74**	**10 054 546,76**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**-152 079 491,91**	**217 713 233,32**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	**6 634 117,87**	**392 308 216,88**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Annexes

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Ce compartiment :

☒ Promeut des caractéristiques environnementales ou sociales (Article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)).

☐ A un objectif d'investissement durable (Article 9 du règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du prospectus.

L'objectif de gestion du compartiment est d'être exposé sur les marchés actions internationales en sélectionnant des titres d'entreprises sélectionnées pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance et leur qualité financière. L'action du gérant vise dans ce cadre à rechercher la meilleure performance par une gestion discrétionnaire sur les marchés actions internationales sur un horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/12/2021	29/12/2022	29/12/2023	30/12/2024	30/12/2025
Actif net Global en EUR	**1 241 440 696,27**	**1 262 120 870,36**	**1 565 708 658,85**	**2 169 792 100,05**	**1 956 592 947,47**
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC en EUR					
Actif net	985 894 311,48	975 740 239,42	1 192 462 748,07	1 560 754 306,47	1 479 047 319,37
Nombre de titres	2 736 285,87500	3 195 308,70900	3 366 704,32200	3 620 400,48300	3 430 024,31700
Valeur liquidative unitaire	360,30	305,36	354,19	431,09	431,20
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	19,60	9,59	7,85	33,32	34,30
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,48	0,70	0,87	0,04	-0,59
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY BC en EUR					
Actif net	3 558 974,40	2 980 584,92	2 594 012,85	4 613 872,83	3 746 811,57
Nombre de titres	21 133,096	20 727,732	15 437,761	22 394,234	18 050,033
Valeur liquidative unitaire	168,40	143,79	168,03	206,02	207,57
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	9,13	4,49	3,71	15,87	16,42
Capitalisation unitaire sur revenu	0,84	1,45	1,57	1,45	1,20
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY IC en EUR					
Actif net	216 812,80	185 144,03	597 257,28	123 523 076,28	10 138 526,65
Nombre de titres	5,02000	5,02000	13,85600	2 336,50900	190,26900
Valeur liquidative unitaire	43 189,80	36 881,28	43 104,59	52 866,50	53 285,22
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2 343,22	1 153,10	953,21	4 074,16	4 216,26
Capitalisation unitaire sur revenu	217,39	372,16	405,17	373,82	309,62

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

	30/12/2021	29/12/2022	29/12/2023	30/12/2024	30/12/2025
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY JC en EUR					
Actif net	128 488 890,32	142 607 770,07	135 531 649,52	202 065 565,00	179 001 253,44
Nombre de titres	73 178,052	94 758,052	76 767,015	92 970,015	81 407,015
Valeur liquidative unitaire	1 755,83	1 504,96	1 765,49	2 173,44	2 198,84
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	95,13	46,94	38,99	167,24	173,51
Capitalisation unitaire sur revenu	14,40	20,98	22,66	22,89	20,64
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY ZC en EUR					
Actif net	123 281 707,27	140 607 131,92	234 522 991,13	278 835 279,47	284 659 036,44
Nombre de titres	57 673,734	76 456,965	108 299,729	104 202,389	104 756,558
Valeur liquidative unitaire	2 137,57	1 839,03	2 165,49	2 675,90	2 717,33
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	115,66	57,22	47,77	205,59	213,85
Capitalisation unitaire sur revenu	24,30	32,71	35,22	37,43	35,18

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les règles d'évaluation des actifs appliqués par le gestionnaire comptable sont les suivantes, en fonction des instruments détenus par le compartiment :

Le compartiment a adopté l'Euro comme devise de référence.

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les cours retenus pour l'évaluation des obligations sont une moyenne de contributeurs. Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois sont valorisés, à défaut de contribution, au taux du marché, à l'exception des titres de créances négociables à taux variables ou révisables ne présentant pas de sensibilité particulière au marché.

Une méthode simplificatrice dite de « linéarisation » est prévue pour les titres de créances négociables dont la durée de vie restant à courir est inférieure à 3 mois et ne présentant pas de sensibilité particulière au marché sur la base du taux à trois mois cristallisé.

Les pensions sont évaluées au cours du contrat.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisés à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou devises de marché.

Les cours des marchés à terme européens et étrangers sont les cours de compensation.

La valorisation des contrats d'échange de taux ou de devises se fait aux conditions de marché.

L'évaluation des contrats d'échange de taux contre performance d'action se fait :
- aux conditions de marché pour la branche taux
- en fonction du cours du titre sous-jacent pour la branche action.

La valorisation des Credit Default Swaps (CDS) émane d'un modèle alimenté par les spreads Market.

Les engagements figurants sur le tableau hors bilan sur les marchés à terme européens et étrangers sont calculés

- OPERATION A TERME FERME

(Qte x Nominal x Cours du jour x Devise du contrat)

- OPERATION A TERME CONDITIONNELLE

(Qte x delta) x (Nominal du sous-jacent x Cours du jour du sous-jacent x Devise du contrat).

Pour les contrats d'échange l'engagement hors bilan correspond au nominal du contrat majoré ou minoré du différentiel d'intérêts, ainsi que de la plus ou moins-value latente constaté à la date d'arrêté.

Les frais de transaction sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de chacun des compartiments et ne sont pas additionnés au prix.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Valorisation des garanties financières

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix de marché (mark to market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu sous forme de titres selon le niveau de risque.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la Société de Gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

Frais de gestion

Les frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la Société de Gestion recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Aux frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la Société de Gestion peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au compartiment;
- des commissions de mouvement facturées au compartiment ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cessions temporaires de titres.

Dans ce cas, la Société de Gestion ne sera pas tenue de réaliser une information des actionnaires de manière particulière, ni d'offrir la possibilité de racheter leurs actions sans frais.

	Frais facturés au compartiment	**Assiette**	**Taux barème**			
			Actions AC	**Actions IC, BC et IC (USD)**	**Actions JC**	**Actions ZC**
1	Frais de gestion financière(1)	Actif net quotidien	1.50% TTC maximum	0.75% TTC maximum	0.375% TTC maximum	Néant
2	Frais de fonctionnement et autres services (2)	Actif net quotidien	0.05% TTC(*)			
3	Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net quotidien	Non significatifs(**)			
4	Commissions de mouvement	Prélevée sur chaque transaction	Néant			
5	Commission de surperformance	Actif net quotidien	Néant			

(*) Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Le taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci. Tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

(**) Le compartiment investit en OPC étant inférieure au seuil réglementaire de 20%

(1) Un pourcentage des frais de gestion peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du compartiment

(2) Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :

I. Frais d'enregistrement et de référencement des fonds :

- les frais liés à l'enregistrement du compartiment dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;
- les frais de référencement du compartiment et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;
- les frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution.

II. Frais d'information clients et distributeurs

- les frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus et reportings règlementaires ;
- les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- les frais d'Information aux porteurs par tout moyen ;
- les information particulière aux porteurs directs et indirects : Lettres aux porteurs... ;
- les coûts d'administration des sites internet ;
- les frais de traduction spécifiques au compartiment.

III. Frais des données

- les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers ;
- les frais d'audit et de promotion des labels (ex : label ISR, label Greenfin).

IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.

- les frais de commissariat aux comptes ;
- les frais liés au dépositaire ;
- les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- les frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent ' local...) ;
- les frais juridiques propres au compartiment ;
- Frais de création d'un nouveau compartiment amortissables sur 5 ans.

V. Frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs

- les frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifique au compartiment ;
- les cotisations Associations professionnelles obligatoires.
- les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

Pourront s'ajouter aux frais facturés au compartiment et listés ci-dessus, les coûts suivants :
- les contributions dues pour la gestion du au compartiment en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Swing pricing

La Société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative de chacun des compartiments dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans chacun des compartiments.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables à l'OPC.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions - rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment.
Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative du compartiment concerné, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée.

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY JC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY BC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY ZC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY IC	Capitalisation	Capitalisation

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/12/2025	30/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**2 169 792 100,05**	**1 565 708 658,85**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	173 946 505,18	678 144 038,45
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-392 807 260,98	-456 355 048,40
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 572 537,00	6 205 811,85
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	165 352 279,87	168 429 952,74
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-163 263 213,65	207 658 686,56
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**1 956 592 947,47**	**2 169 792 100,05**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC		
Actions souscrites durant l'exercice	310 388,78200	129 695 106,60
Actions rachetées durant l'exercice	-500 764,94800	-207 530 331,95
Solde net des souscriptions/rachats	-190 376,16600	-77 835 225,35
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 430 024,31700	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY BC		
Actions souscrites durant l'exercice	700,363	136 061,24
Actions rachetées durant l'exercice	-5 044,564	-1 004 623,57
Solde net des souscriptions/rachats	-4 344,201	-868 562,33
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	18 050,033	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY IC		
Actions souscrites durant l'exercice	184,92600	9 930 022,99
Actions rachetées durant l'exercice	-2 331,16600	-126 233 511,21
Solde net des souscriptions/rachats	-2 146,24000	-116 303 488,22
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	190,26900	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY JC		
Actions souscrites durant l'exercice	6 661,000	13 830 671,61
Actions rachetées durant l'exercice	-18 224,000	-38 883 697,14
Solde net des souscriptions/rachats	-11 563,000	-25 053 025,53
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	81 407,015	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY ZC		
Actions souscrites durant l'exercice	7 909,962	20 354 642,74
Actions rachetées durant l'exercice	-7 355,793	-19 155 097,11
Solde net des souscriptions/rachats	554,169	1 199 545,63
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	104 756,558	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY BC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY IC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY JC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY ZC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC FR0000438905	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 479 047 319,37	3 430 024,31700	431,20
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY BC FR0013287265	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 746 811,57	18 050,033	207,57
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY IC FR0010761072	Capitalisation	Capitalisation	EUR	10 138 526,65	190,26900	53 285,22
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY JC FR0013356722	Capitalisation	Capitalisation	EUR	179 001 253,44	81 407,015	2 198,84
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY ZC FR0013076007	Capitalisation	Capitalisation	EUR	284 659 036,44	104 756,558	2 717,33

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 ETATS-UNIS	Pays 2 JAPON	Pays 3 ROYAUME-UNI	Pays 4 CANADA	Pays 5 SUISSE
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	1 942 329,71	1 358 782,68	104 054,88	73 944,49	69 589,85	65 914,64
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	**1 942 329,71**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	15 395,26				15 395,26
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					**15 395,26**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	15 395,26						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	**15 395,26**						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 JPY +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 CAD +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	1 420 978,39	104 054,88	73 944,49	69 589,85	123 103,53
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	1 149,45			262,17	203,85
Comptes financiers	206,43	281,56	150,96	429,85	1 178,98
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	**1 422 334,27**	**104 336,44**	**74 095,45**	**70 281,87**	**124 486,36**

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/12/2025
Créances		
	Coupons et dividendes en espèces	1 615 472,06
	Autres créances	2 119,44
Total des créances		**1 617 591,50**
Dettes		
	Frais de gestion fixe	2 749 606,67
Total des dettes		**2 749 606,67**
Total des créances et des dettes		**-1 132 015,17**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/12/2025
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	22 484 769,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,55
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY BC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	32 919,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	125 983,50
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY JC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	827 998,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,42
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY ZC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	134 390,77
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2025
Actions			22 838 001,90
	GB0005405286	HSBC HOLDINGS PLC	22 838 001,90
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**22 838 001,90**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2025	30/12/2024
Revenus nets	**3 404 813,89**	**7 097 580,43**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	**3 404 813,89**	**7 097 580,43**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**3 404 813,89**	**7 097 580,43**

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2025	30/12/2024
Revenus nets	**-2 042 336,02**	**162 228,82**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-2 042 336,02**	**162 228,82**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-2 042 336,02**	**162 228,82**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	-2 042 336,02	162 228,82
Total	**-2 042 336,02**	**162 228,82**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY BC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2025	30/12/2024
Revenus nets	**21 789,83**	**32 630,47**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**21 789,83**	**32 630,47**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**21 789,83**	**32 630,47**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	21 789,83	32 630,47
Total	**21 789,83**	**32 630,47**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2025	30/12/2024
Revenus nets	**58 912,87**	**873 445,75**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**58 912,87**	**873 445,75**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**58 912,87**	**873 445,75**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	58 912,87	873 445,75
Total	**58 912,87**	**873 445,75**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY JC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2025	30/12/2024
Revenus nets	**1 680 293,94**	**2 128 945,90**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**1 680 293,94**	**2 128 945,90**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 680 293,94**	**2 128 945,90**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 680 293,94	2 128 945,90
Total	**1 680 293,94**	**2 128 945,90**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY ZC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2025	30/12/2024
Revenus nets	**3 686 153,27**	**3 900 329,49**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**3 686 153,27**	**3 900 329,49**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**3 686 153,27**	**3 900 329,49**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	3 686 153,27	3 900 329,49
Total	**3 686 153,27**	**3 900 329,49**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**155 308 795,89**	**167 497 403,13**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**155 308 795,89**	**167 497 403,13**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**155 308 795,89**	**167 497 403,13**

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**117 682 154,61**	**120 649 771,20**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**117 682 154,61**	**120 649 771,20**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**117 682 154,61**	**120 649 771,20**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	117 682 154,61	120 649 771,20
Total	**117 682 154,61**	**120 649 771,20**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY BC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**296 554,43**	**355 605,57**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**296 554,43**	**355 605,57**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**296 554,43**	**355 605,57**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	296 554,43	355 605,57
Total	**296 554,43**	**355 605,57**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**802 223,78**	**9 519 321,93**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**802 223,78**	**9 519 321,93**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**802 223,78**	**9 519 321,93**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	802 223,78	9 519 321,93
Total	**802 223,78**	**9 519 321,93**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY JC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**14 125 501,74**	**15 548 788,47**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**14 125 501,74**	**15 548 788,47**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**14 125 501,74**	**15 548 788,47**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	14 125 501,74	15 548 788,47
Total	**14 125 501,74**	**15 548 788,47**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY ZC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**22 402 361,33**	**21 423 915,96**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**22 402 361,33**	**21 423 915,96**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**22 402 361,33**	**21 423 915,96**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	22 402 361,33	21 423 915,96
Total	**22 402 361,33**	**21 423 915,96**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES				**1 942 329 705,50**	**99,27**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**1 942 329 705,50**	**99,27**
Assurance				**108 899 506,83**	**5,57**
ALLIANZ SE-REG	DE0008404005	EUR	64 250	25 089 625,00	1,28
AVIVA PLC	GB00BPQY8M80	GBP	3 180 534	25 002 536,23	1,28
AXA SA	FR0000120628	EUR	382 952	15 754 645,28	0,81
MARSH & MCLENNAN COS	US5717481023	USD	88 185	14 051 402,47	0,72
SWISS RE AG	CH0126881561	CHF	203 020	29 001 297,85	1,48
Banques commerciales				**92 351 468,72**	**4,72**
CAN IMPERIAL BK OF COMMERCE	CA1360691010	CAD	227 795	17 742 481,56	0,91
HSBC HOLDINGS PLC	GB0005405286	GBP	1 695 269	22 838 001,90	1,16
HUNTINGTON BANCSHARES INC	US4461501045	USD	1 176 074	17 473 328,04	0,89
SOCIETE GENERALE SA	FR0000130809	EUR	167 894	11 651 843,60	0,60
SOFTBANK CORP	JP3732000009	JPY	8 033 200	9 386 738,91	0,48
WESTPAC BANKING CORP	AU000000WBC1	AUD	602 807	13 259 074,71	0,68
Biens de consommation durables				**38 493 148,16**	**1,97**
SEKISUI CHEMICAL CO LTD	JP3419400001	JPY	866 900	12 426 290,55	0,64
SONY GROUP CORP	JP3435000009	JPY	1 190 800	26 066 857,61	1,33
Biotechnologie				**26 862 042,86**	**1,37**
AMGEN INC	US0311621009	USD	23 070	6 448 848,32	0,33
GILEAD SCIENCES INC	US3755581036	USD	194 860	20 413 194,54	1,04
Boissons				**35 100 341,68**	**1,79**
COCA-COLA CO/THE	US1912161007	USD	221 252	13 184 613,38	0,67

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PEPSICO INC	US7134481081	USD	178 757	21 915 728,30	1,12
Courrier, fret aérien et logistique				**40 241 932,32**	**2,06**
C.H. ROBINSON WORLDWIDE INC	US12541W2098	USD	100 283	13 812 845,75	0,71
EXPEDITORS INTL WASH INC	US3021301094	USD	207 012	26 429 086,57	1,35
Crédit à la consommation				**32 106 109,91**	**1,64**
AMERICAN EXPRESS CO	US0258161092	USD	101 106	32 106 109,91	1,64
Distribution de produits alimentaires de première nécessité				**40 295 575,85**	**2,06**
MERCADOLIBRE INC	US58733R1023	USD	4 082	7 015 548,04	0,36
TARGET CORP	US87612E1064	USD	81 972	6 792 135,02	0,35
VISA INC-CLASS A SHARES	US92826C8394	USD	88 077	26 487 892,79	1,35
Distribution spécialisée				**66 984 104,74**	**3,42**
BEST BUY CO INC	US0865161014	USD	221 289	12 765 261,62	0,65
FERGUSON ENTERPRISES INC	US31488V1070	USD	90 541	17 368 995,51	0,89
HOME DEPOT INC	US4370761029	USD	110 727	32 614 956,37	1,66
LOWE'S COS INC	US5486611073	USD	20 477	4 234 891,24	0,22
Electricité				**36 832 448,85**	**1,88**
EVERSOURCE ENERGY	US30040W1080	USD	281 569	16 175 520,64	0,82
EXELON CORP	US30161N1019	USD	333 482	12 456 120,63	0,64
REDEIA CORP SA	ES0173093024	EUR	539 882	8 200 807,58	0,42
Emballage et conditionnement				**27 952 484,02**	**1,43**
BALL CORP	US0584981064	USD	283 202	12 822 787,33	0,66
BRAMBLES LTD	AU000000BXB1	AUD	1 156 407	15 129 696,69	0,77
Equipements de communication				**55 686 613,45**	**2,85**
CISCO SYSTEMS INC	US17275R1023	USD	524 229	34 511 686,77	1,77
HEWLETT PACKARD ENTERPRISE	US42824C1099	USD	1 034 422	21 174 926,68	1,08

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Equipements et fournitures médicaux				**49 797 921,44**	**2,55**
BECTON DICKINSON AND CO	US0758871091	USD	96 036	15 978 639,32	0,82
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	US28176E1082	USD	363 776	26 667 934,86	1,36
IDEXX LABORATORIES INC	US45168D1046	USD	12 324	7 151 347,26	0,37
Equipements et instruments électroniques				**10 887 344,86**	**0,56**
HOYA CORP	JP3837800006	JPY	84 500	10 887 344,86	0,56
Equipements et produits de loisirs				**15 181 900,10**	**0,78**
BANDAI NAMCO HOLDINGS INC	JP3778630008	JPY	299 300	6 792 707,25	0,35
HASBRO INC	US4180561072	USD	119 323	8 389 192,85	0,43
FPI de détail				**14 737 418,36**	**0,75**
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	FR0013326246	EUR	157 822	14 737 418,36	0,75
Logiciels				**261 157 423,31**	**13,35**
ADOBE INC	US00724F1012	USD	59 833	17 937 433,20	0,92
INTUIT INC	US4612021034	USD	36 616	20 860 080,86	1,07
JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL PLC	IE00BY7QL619	USD	295 154	30 357 549,65	1,55
MICROSOFT CORP	US5949181045	USD	190 875	79 132 325,55	4,04
RECRUIT HOLDINGS CO LTD	JP3970300004	JPY	104 600	5 034 073,98	0,26
SALESFORCE INC	US79466L3024	USD	108 376	24 509 372,73	1,25
SAP SE	DE0007164600	EUR	147 332	30 696 622,20	1,57
SERVICENOW INC	US81762P1021	USD	118 450	15 536 457,46	0,79
TESLA INC	US88160R1014	USD	68 183	26 350 640,55	1,35
XYLEM INC	US98419M1009	USD	91 809	10 742 867,13	0,55
Machines				**63 615 717,09**	**3,25**
CUMMINS INC	US2310211063	USD	72 751	31 777 557,61	1,62
TRANE TECHNOLOGIES PLC	IE00BK9ZQ967	USD	95 573	31 838 159,48	1,63

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Marchés de capitaux				**72 879 120,89**	**3,72**
BK OF NOVA SCOTIA COM NPV	CA0641491075	CAD	177 457	11 176 752,22	0,57
CITIGROUP INC	US1729674242	USD	232 620	23 187 813,24	1,19
MORGAN STANLEY	US6174464486	USD	70 735	10 772 822,89	0,55
NATIONAL BANK OF CANADA	CA6330671034	CAD	256 980	27 741 732,54	1,41
Médias et services interactifs				**69 473 546,96**	**3,55**
ALPHABET INC-CL A	US02079K3059	USD	158 413	42 282 536,08	2,16
ALPHABET INC-CL C	US02079K1079	USD	36 869	9 862 774,97	0,50
META PLATFORMS INC-CLASS A	US30303M1027	USD	30 596	17 328 235,91	0,89
Ordinateurs et périphériques				**77 401 580,61**	**3,96**
APPLE INC	US0378331005	USD	333 282	77 401 580,61	3,96
Outils et services appliqués aux sciences biologiques				**71 582 802,65**	**3,66**
AGILENT TECHNOLOGIES INC	US00846U1016	USD	103 314	12 091 740,17	0,62
DANAHER CORP	US2358511028	USD	37 544	7 365 118,41	0,38
IQVIA HOLDINGS INC	US46266C1053	USD	60 007	11 619 674,13	0,59
LONZA GROUP NOM.	CH0013841017	CHF	28 160	16 284 352,69	0,83
METTLER-TOLEDO INTERNATIONAL	US5926881054	USD	9 268	11 147 610,46	0,57
WATERS CORP	US9418481035	USD	40 036	13 074 306,79	0,67
Produits chimiques				**32 900 705,09**	**1,68**
ECOLAB INC	US2788651006	USD	86 610	19 480 897,05	0,99
PPG INDUSTRIES INC	US6935061076	USD	152 196	13 419 808,04	0,69
Produits de soins personnels				**12 099 809,30**	**0,62**
L'OREAL	FR0000120321	EUR	32 974	12 099 809,30	0,62
Produits domestiques				**9 040 621,25**	**0,46**
CLOROX COMPANY	US1890541097	USD	105 450	9 040 621,25	0,46

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits pharmaceutiques				**18 401 204,88**	**0,94**
MERCK & CO. INC.	US58933Y1055	USD	90 261	8 141 414,01	0,42
NOVO NORDISK A/S-B	DK0062498333	DKK	235 573	10 259 790,87	0,52
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication				**272 705 605,41**	**13,92**
APPLIED MATERIALS INC	US0382221051	USD	46 436	10 266 587,51	0,52
ASML HOLDING NV	NL0010273215	EUR	35 309	32 427 785,60	1,66
BROADCOM INC	US11135F1012	USD	92 407	27 493 803,59	1,41
INTEL CORP	US4581401001	USD	301 455	9 562 675,09	0,49
LAM RESEARCH CORP	US5128073062	USD	74 259	10 974 808,88	0,56
MICRON TECHNOLOGY INC	US5951121038	USD	53 519	13 319 101,05	0,68
NVIDIA CORP	US67066G1040	USD	868 329	138 492 512,36	7,06
TEXAS INSTRUMENTS INC	US8825081040	USD	202 220	30 168 331,33	1,54
Services aux entreprises				**4 429 259,66**	**0,23**
SECOM CO LTD	JP3421800008	JPY	146 100	4 429 259,66	0,23
Services aux professionnels				**50 605 923,77**	**2,59**
AUTOMATIC DATA PROCESSING	US0530151036	USD	80 606	17 791 108,71	0,91
RELX PLC	GB00B2B0DG97	GBP	747 608	26 103 954,35	1,34
VERISK ANALYTICS INC	US92345Y1064	USD	35 171	6 710 860,71	0,34
Services de télécommunication diversifiés				**12 814 466,67**	**0,65**
SWISSCOM AG-REG	CH0008742519	CHF	20 708	12 814 466,67	0,65
Services de télécommunication mobile				**48 190 613,24**	**2,46**
KDDI CORP	JP3496400007	JPY	1 970 382	29 031 612,13	1,48
WALT DISNEY CO/THE	US2546871060	USD	196 255	19 159 001,11	0,98
Services financiers diversifiés				**53 478 660,77**	**2,73**
MASTERCARD INC - A	US57636Q1040	USD	82 575	40 549 778,03	2,07

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TMX GR LTD	CA87262K1057	CAD	402 100	12 928 882,74	0,66
Sociétés commerciales et de distribution				**22 261 038,53**	**1,14**
WW GRAINGER INC	US3848021040	USD	25 635	22 261 038,53	1,14
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)				**18 540 332,67**	**0,95**
STOCKLAND	AU000000SGP0	AUD	5 678 260	18 540 332,67	0,95
Soins et autres services médicaux				**33 835 946,69**	**1,73**
CENCORA INC	US03073E1055	USD	36 236	10 478 963,68	0,54
ELEVANCE HEALTH INC	US0367521038	USD	20 054	5 948 747,88	0,30
THE CIGNA GROUP	US1255231003	USD	74 036	17 408 235,13	0,89
Transport maritime				**7 814 524,19**	**0,40**
KUEHNE + NAGEL INTL AG-REG	CH0025238863	CHF	42 438	7 814 524,19	0,40
Vente par correspondance				**36 690 439,72**	**1,88**
AMAZON.COM INC	US0231351067	USD	185 535	36 690 439,72	1,88
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé					**0,00**
FPI spécialisé					**0,00**
RAYONIER ROMPUS	QS0007909870	USD	50 000		0,00
Total				**1 942 329 705,50**	**99,27**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 942 329 705,50
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	17 012 848,64
Autres passifs (-)	-2 749 606,67
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	**1 956 592 947,47**

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC	EUR	3 430 024,31700	431,20
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY BC	EUR	18 050,033	207,57
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY IC	EUR	190,26900	53 285,22
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY JC	EUR	81 407,015	2 198,84
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY ZC	EUR	104 756,558	2 717,33

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

V1
Données au 30 décembre 2025
Date de publication : 15/04/2026

Dénomination du produit: HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Identifiant d'entité juridique: 969500K13Y61OMS4TT49

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☐ **Oui**	☑ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: _%**	☑ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 63,26% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☑ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectifsocial: _%**	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables.**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le compartiment promeut des caractéristiques E, S et G en investissant sur les marchés actions internationales en sélectionnant des titres d'entreprises sur les marchés de pays développés internationaux qui satisfont à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière.
L'univers ISR est obtenu suite à la réduction de l'univers d'investissement de départ, en appliquant tout d'abord des exclusions au regard de critères ESG définies par le référentiel du label ISR, les politiques relatives à l'investissement responsable de HSBC Asset Management et les exclusions applicables aux indices de référence « accord de Paris » conformément aux orientations de l'ESMA sur la dénomination des fonds.
Cet univers d'investissement de départ est constitué d'environ 1500 valeurs incluant essentiellement des valeurs de sociétés cotées sur les marchés développés internationaux et à titre accessoire des valeurs de sociétés des pays industrialisés développés hors OCDE.
Ensuite, à partir de l'univers ISR, le portefeuille est déterminé :
- En prenant en considération deux indicateurs spécifiques de durabilité : un indicateur environnemental (l'indicateur Intensité de gaz à effet de serre (GES) et un indicateur social (l'indicateur absence de politique des droits de l'homme). Sur ces deux indicateurs, le compartiment prend l'engagement d'obtenir une meilleure performance ESG que celle de l'indicateur de référence utilisé à titre d'information.
De plus, le compartiment s'engage à exclure tout émetteur auteur d'une violation avérée d'un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.
- En intégrant également l'analyse des critères ESG des émetteurs.
Selon une approche en amélioration de note, le compartiment sélectionne les valeurs permettant au portefeuille d'avoir une note ESG supérieure à celle de l'indicateur de référence utilisé à titre d'information, après élimination d'au moins 30% des plus mauvaises valeurs en termes de notation ESG et sur la base des exclusions appliquées par le compartiment.
Par ailleurs, au moins 80% des investissements doivent satisfaire des notations E, S et G et ESG minimums.
Le compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. L'indice MSCI World est l'indicateur de référence utilisé pour la comparaison de certaines caractéristiques E/S du compartiment, telles que décrites dans la section sur les indicateurs de durabilité ci-après.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateur de durabilité	Fonds	Indice de référence
Pilier E	7.51	6.67
Pilier S	6.25	5.24
Pilier G	6.30	5.83
Score ESG	6.63	5.82

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2025, moyenne des positions des 4 fins de trimestre de l'exercice comptable se terminant le 31 Décembre 2025.

Indice de référence - MSCI World

...et par rapport aux périodes précédentes?

Indicateur de durabilité	Fin de la période	Fonds	Indice de référence
Pilier E	31 Décembre 2025	7.51	6.67
	31 Décembre 2024	7.53	6.67
	31 Décembre 2023	7.62	6.74
Pilier S	31 Décembre 2025	6.25	5.24
	31 Décembre 2024	6.26	5.17
	31 Décembre 2023	6.16	5.13
Pilier G	31 Décembre 2025	6.30	5.83
	31 Décembre 2024	6.50	5.73
	31 Décembre 2023	6.35	5.72
Score ESG	31 Décembre 2025	6.63	5.82
	31 Décembre 2024	6.69	5.76
	31 Décembre 2023	6.57	5.67

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?

Le compartiment promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, l'un des principaux indicateurs de durabilité utilisé pour mesurer la performance ESG du portefeuille est la note ESG. Selon une approche en amélioration de note, le compartiment sélectionne les valeurs permettant au portefeuille d'avoir une note ESG supérieure à celle de l'indicateur de référence utilisé à titre d'information, après élimination d'au moins 30% des plus mauvaises valeurs en termes de notation ESG et sur la base des exclusions appliquées par le compartiment.
Par ailleurs, au moins 80% des investissements doivent satisfaire des notations E, S et G et ESG minimum.
Le compartiment utilise également comme indicateurs de durabilité des indicateurs relatifs :
- à l'environnement (indicateur des gaz à effets de serre des entreprises),
- au respect des droits de l'homme (indicateur violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et indicateur absence de politique en matière de droits de l'homme).
Selon l'indicateur de durabilité, deux approches sont possibles, exclusion de titres d'entreprises du portefeuille ou engagement de performance ESG (le compartiment s'engage à avoir une meilleure performance ESG que celle de son indicateur de référence utilisé à titre d'information).
La manière dont les indicateurs de durabilité sont pris en considération par le compartiment est détaillée dans la section décrivant les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité prises en considération par le compartiment.
De plus, le compartiment s'engage à exclure tout émetteur impliqué dans des activités dites « exclues ». Les activités exclues sont énoncées dans la rubrique concernant les éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment realisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables du compartiment sont évalués au regard du principe de «ne pas causer de préjudice important» (DNSH) afin de s'assurer qu'ils ne portent pas de préjudice important à des objectifs environnementaux ou sociaux. Le principe DNSH s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du compartiment. L'évaluation comprend une prise en considération des principales incidences négatives (PAI). Les PAI sont une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux incluant les émissions de gaz à effet de serre (GES), les rejets dans l'eau ou encore les écarts de rémunération hommes / femmes.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concemant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Tous les PAI obligatoires tels que définies dans le Tableau 1 de l'annexe 1 des normes techniques de réglementation pour le Règlement 2019/2088 sont utilisés pour évaluer que les investissements durables du compartiment ne causent pas un préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.
Pour réaliser l'évaluation DNSH, des seuils minimaux absolus et relatifs ont été établis pour les 14 PAI obligatoires.
En cas de désaccord avec une donnée provenant d'un fournisseur externe de données ou lorsque les données sont insuffisantes, une évaluation qualitative ou quantitative peut être réalisée par les équipes d'investissement, en collaboration avec l'équipe Investissement Responsable afin de prendre une décision finale.
Lorsqu'il est établi qu'un émetteur cause un préjudice important ou y contribue, le titre peut toujours être détenu dans le compartiment, mais ne sera pas pris en compte dans la part des « investissements durables » du compartiment.
La description de la méthodologie de l'investissement durable de HSBC Asset Management appliquée par HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retailinvestors/about-us/responsible-investing/policies.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Un fournisseur externe de données est utilisé pour surveiller les émetteurs et détecter les controverses susceptibles d'indiquer de potentielles violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU). Ces principes sont alignés avec les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les dix principes du PMNU comprennent l'évaluation des risques non financiers tels que les droits de l'homme, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Les émetteurs faisant l'objet d'un signalement pour violation potentielle des principes du Pacte Mondial des Nations Unies sont exclus, à moins qu'ils n'aient fait l'objet d'une analyse ESG renforcée (« ESG Due Diligence »), établissant qu'ils ne sont pas en violation de ces principes.
HSBC Asset Management est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important», en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres a l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union europeenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives des investissements sont prises en considération dans la gestion du compartiment de la manière suivante.
Dans le cadre de ses choix d'investissement, le gérant a choisi des indicateurs relatifs à l'environnement, aux questions sociales et au respect des droits de l'homme. Selon l'indicateur, deux approches sont possibles, exclusion de titres d'entreprises du portefeuille ou engagement de performance ESG.

- Relatif à l'environnement

Intensité de GES (PAI 3*) : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
Engagement d'obtenir une meilleure performance ESG que celle de l'indicateur de référence utilisé à titre d'information

- Relatif au respect des droits de l'homme

Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales (PAI 10*) : Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
Exclusion de tout émetteur auteur d'une violation avérée d'un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales

- Relatif au respect des droits de l'homme

Absence de politique en matière de droits de l'homme (PAI 9*) : Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme
Engagement d'obtenir une meilleure performance ESG que celle de l'indicateur de référence utilisé à titre d'information

- Relatif aux questions sociales

Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sousmunitions, armes chimiques ou armes biologiques) (PAI 14*) : Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées.
Exclusion de tout émetteur participant à la fabrication ou à la vente d'armes controversées

*Conformément au tableau 1 (PAI 3, PAI 10, PAI 14) et tableau 3 (PAI 9) de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la commission du 6 avril 2022

HSBC Asset Management prend en considération les PAI dans le cadre de son plan d'engagement notamment lorsque les émetteurs ne publient pas de données pour le PAI Intensité de GES et le PAI Absence de politique en matière de droits de l'homme.
Certains PAI, c'est notamment le cas des armes controversées, sont pris en considération par le biais d'exclusions.
Les informations sur les principales incidences négatives prises en considération par le compartiment seront publiées dans l'annexe SFDR attachée au rapport annuel du compartiment.

Principal Adverse Impact	Fin de la période	Fonds	Indice de référence
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements - tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	31 Décembre 2025	24.60	109.74
	31 Décembre 2024	24.51	101.87
	31 Décembre 2023	28.86	114.48
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	31 Décembre 2025	0.00%	0.58%
	31 Décembre 2024	0.00%	0.39%
	31 Décembre 2023	0.00%	0.00%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	31 Décembre 2025	0.00%	0.23%
	31 Décembre 2024	0.00%	0.23%
	31 Décembre 2023	0.00%	0.00%
9 - 3. Absence de politique de respect des droits de l'homme	31 Décembre 2025	0.40%	2.40%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2025, moyenne des positions des 4 fins de trimestre de l'exercice comptable se terminant le 31 Décembre 2025.

Indice de référence - MSCI World

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituants la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au: Moyenne des positions des 4 fins de trimestre de la période de référence se terminant le 31/12/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
NVIDIA Corporation	Technologies de l'Information	7,02%	Les États-Unis d'Amérique
Microsoft Corporation	Technologies de l'Information	4,51%	Les États-Unis d'Amérique
Apple Inc.	Technologies de l'Information	3,66%	Les États-Unis d'Amérique
Mastercard Incorporated Class A	Finance	2,10%	Les États-Unis d'Amérique
Amazon.com, Inc.	Consommation Discrétionnaire	1,87%	Les États-Unis d'Amérique
Cisco Systems, Inc.	Technologies de l'Information	1,87%	Les États-Unis d'Amérique
Home Depot, Inc.	Consommation Discrétionnaire	1,86%	Les États-Unis d'Amérique
SAP SE	Technologies de l'Information	1,81%	Allemagne
ASML Holding NV	Technologies de l'Information	1,80%	Pays-Bas
Trane Technologies plc	Industrie	1,80%	Les États-Unis d'Amérique
Alphabet Inc. Class A	Services de Télécommunication	1,74%	Les États-Unis d'Amérique
Texas Instruments Incorporated	Technologies de l'Information	1,72%	Les États-Unis d'Amérique
American Express Company	Finance	1,71%	Les États-Unis d'Amérique
Johnson Controls International plc	Industrie	1,64%	Les États-Unis d'Amérique
RELX PLC	Industrie	1,61%	Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Les liquidités et les produits dérivés sont exclus

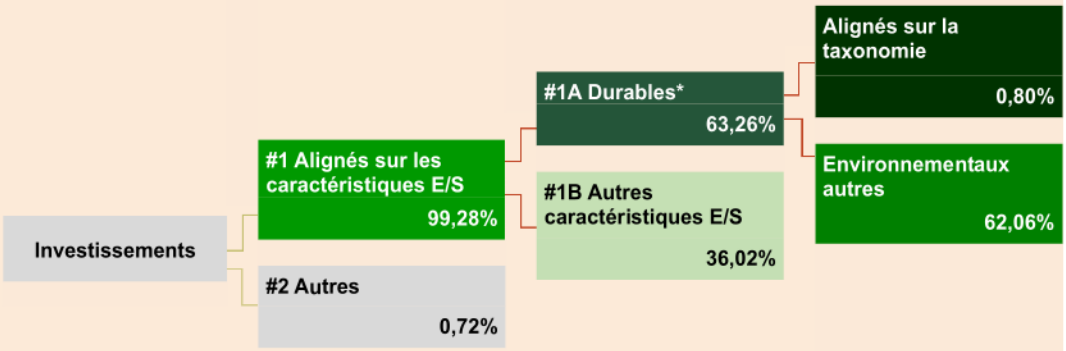
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

La proportion d'investissements durables était de 63,26%.
La méthodologie de la société de gestion relative à l'investissement durable est disponible dans la rubrique Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 du rapport annuel.

L'allocation des actifs

décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

* Une société ou un émetteur considéré comme un investissement durable peut contribuer à la fois à un objectif environnemental et à un objectif social qui peut être aligné ou non aligné sur la taxonomie de l'Union européenne. Les chiffres du graphique ci-dessus le prennent en compte; mais une entreprise ou un émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois dans la catégorie #1A Durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur / *Sub-Secteur*	**% d'actifs**
Technologies de l'Information	29.47%
Finance	17.61%
Industrie	14.99%
Santé	11.36%
Consommation Discrétionnaire	9.43%
Services de Télécommunication	6.14%
Biens de Consommation de Base	3.73%
Matériaux	2.50%
Services aux Collectivités	1.84%
Électricité	*1.84%*
Immobilier	1.82%
Liquidités et produits dérivés	0.72%
Énergie	0.40%
[Unassigned]	*0.40%*
Total	100.00%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le compartiment ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE?** [1]

☐ Oui:

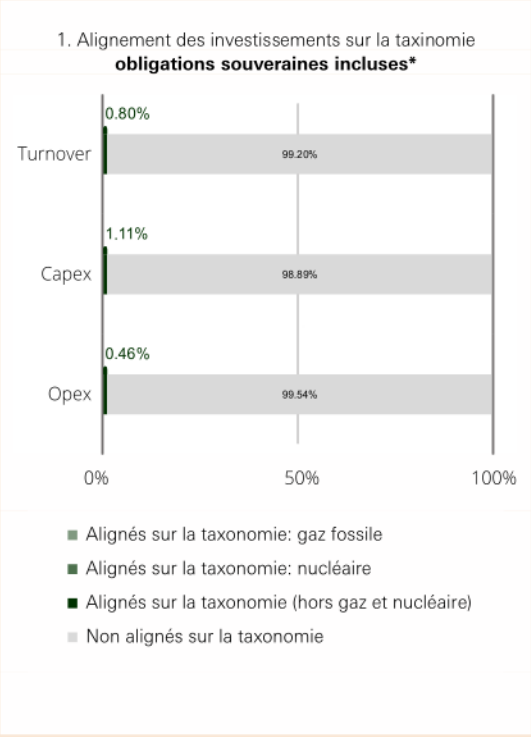
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'energie nucléaire

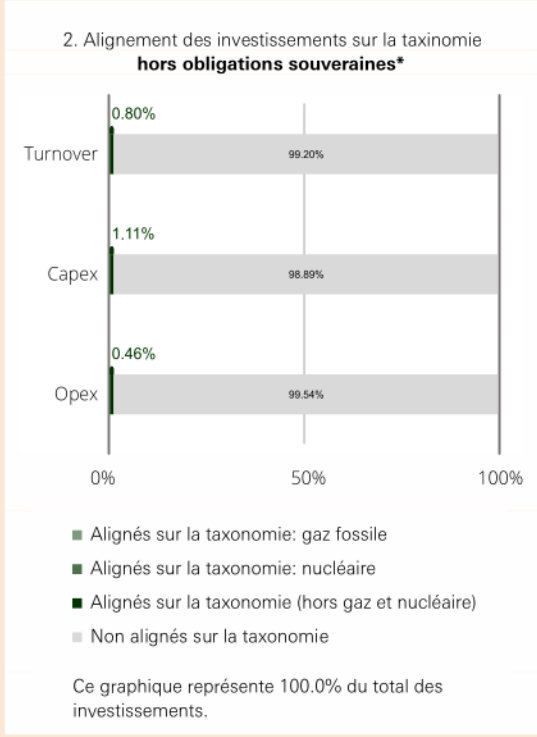
☑ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucleaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («attenuation du changement climatique») et ne causent de prejudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le réglement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaire** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissements** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements qui étaient aligné sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines * sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxieme graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances r**éalisables**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,00% et la proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitantes était de 0,43%.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Indicateur	2024-25	2023-24	2022-23
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.00%	0.00%	0.00%
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.00%	0.00%	0.00%
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	0.80%	0.61%	0.61%
Chiffre d'affaires - Non alignés sur la taxonomie	99.20%	99.39%	99.39%
CapEx - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.00%	0.00%	0.00%
CapEx - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.00%	0.00%	0.00%
CapEx - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	1.11%	1.03%	1.39%
CapEx - Non alignés sur la taxonomie	98.89%	98.97%	98.61%
OpEx - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.00%	0.00%	0.00%
OpEx - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.00%	0.00%	0.00%
OpEx - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	0.46%	0.72%	0.62%
OpEx - Non alignés sur la taxonomie	99.54%	99.28%	99.38%


Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Les investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE représentait 62,06%. Le fonds ne s'est pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le compartiment ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?

Le compartiment peut détenir des liquidités, ainsi que des investissements ne satisfaisant pas les notations ESG minimum ou pour lesquels l'analyse extra-financière n'a pas pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données ESG.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence?

Le fonds promeut les caractéristiques ESG en investissant essentiellement dans les entreprises choisies pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance selon une approche en amélioration de note ESG.

Nous sélectionnons les entreprises pour construire un portefeuille qui aura une meilleure note ESG par rapport à l'indice ESG amélioré (après élimination d'au moins 30 % des entreprises les moins bien notées).
Au cours de l'année 2025, nous avons constamment ajusté le portefeuille afin de respecter nos engagements. A titre d'exemple, nous avons réduit notre position sur Microsoft qui n'était plus compatible avec nos objectifs.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-il d'un indice de marché large?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

  Non applicable

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Rapport Loi Energie Climat (LEC) - Article 29

Le Compartiment ayant un encours supérieur à 500 millions d'euros, le rapport article 29 de la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (LEC) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr. Ce document est publié dans les 6 mois suivant la clôture comptable du Compartiment.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Compartiment :

HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Rapport d'activité

Commentaire de gestion

Les marchés actions affichent des performances positives en 2025, soutenus par une croissance économique mondiale solide ainsi que des perspectives de baisse de taux des banques centrales sur fond de détente de l'inflation. A cela s'ajoute les résultats des entreprises qui sont restés globalement bien orientés et la thématique de l'intelligence artificielle (IA) qui a continué à soutenir une partie des valeurs technologiques.
Dans ce contexte, le secteur financier (banques et assurances) progresse fortement ainsi que les biens d'équipements, les services aux collectivités et les semi-conducteurs. Les secteurs liés à la consommation sont en retrait (Consommation courante, Alimentation/boisson, Luxe, Auto) mais aussi une partie des secteurs cycliques comme les Médias et les Logiciels et Services informatiques. L'immobilier affiche aussi une faible performance.
Les valeurs françaises affichent, pour la deuxième année consécutive, des performances inférieures à celle de la zone euro, pénalisée par la situation politique.

Attribution de performance

Sur l'ensemble de l'année, la performance du fonds est inférieure à celle de l'indice MSCI Emu.
• Globalement, les sociétés avec les meilleures notes ESG affichent des performances sensiblement inférieures au marché. L'indice MSCI Emu SRI PAB (5% capped) sous-performe très fortement l'indice MSCI Emu (+14.55% vs +23.70%).
• La contribution de l'allocation sectorielle a été négative sur la performance relative du fonds du fait de la surexposition aux services aux entreprises, aux médias, aux télécoms et à l'immobilier et de la sous-exposition aux biens d'équipements. Les contributions positives viennent de la surexposition à la banque et l'assurance mais aussi de la sous-pondération de la consommation durable, de la pharmacie, de l'énergie et de la consommation courante.
• Nos choix de valeurs ont aussi contribué négativement sur la performance relative du fonds. Les contributions négatives viennent des biens d'équipements du fait de l'absence de positions dans l'armement (-60 bps), de la banque (Erste, KBC, ING, Bawag affichent de belles performances +60% environ mais en retrait par rapport aux banques Italiennes ou Espagnoles autour de +90%), de la distribution spécialisée (Inditex), des services financiers (deutsche Boërse), des médias (Publicis), de la pharmacie (Gerresheimer, Merck), de l'alimentation/boisson (Pernod Ricard, Kerry) et des produits de consommation courante (Henkel). Les contributions positives proviennent des équipements de santé (Fresenius), de la consommation durable (Kering), des services aux entreprises (absence de Wolters Kluwer en baisse de 32%), des telecoms (KPN, Orange), des services aux collectivités (Edp, Iberdrola) et des transports (DHL).

Politique de gestion

Au cours de la période, nous avons acquis Société Générale et allégé Erste, Bawag, ING et AIB. Nous avons acquis Kingspan et allégé Saint Gobain, Akzo Nobel et CRH. Nous avons aussi acquis Henkel, Infineon, Orange et Allianz, cédé Carrefour et STMicro, Gerresheimer et Acciona renovables.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Performances

A la clôture de l'exercice, le compartiment affiche une performance de 18.50% pour l'action AC, de 19.43% pour l'action BC, 19.42% pour l'action IC, de 19.61% pour l'action SC et de 20.31% pour l'action ZC.

A titre de comparaison, l'indicateur de référence du compartiment affiche une performance de 23.70%.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment de la SICAV.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le compartiment est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice :94.55%.

Evénements intervenus sur le compartiment pendant l'exercice et à venir

- **Le 1er janvier 2025**

Mise à jour de la documentation règlementaire résultant des modifications apportées aux référentiels des labels et autres changements.

Suite à l'entrée en vigueur le 1er mars 2024 du nouveau référentiel du Label ISR applicable aux OPC de droit français, la gestion du compartiment qui conserve le label a évolué pour s'adapter aux exigences supplémentaires du label ISR reprises ci-dessous :

1- Renforcer les exigences de sélection des titres à l'actif du compartiment labellisé :

a) la note ESG moyenne pondérée par la capitalisation boursière doit être supérieure à la note ESG moyenne de l'indicateur de référence utilisé à titre d'information. Concrètement, la note ESG que le compartiment doit surperformer est calculée en retirant les 30% plus mauvaises valeurs sur la base de critères d'exclusion et de la notation E.S.G. L'approche « Best in class » est abandonnée au profit de l'approche en amélioration de note.

b) le poids relatif à chacun des piliers ESG dans la notation globale ESG est au minimum égal à 20% et varie en fonction des spécificités du secteur d'activité de l'entreprise.

c) un cadre d'exclusion strict est prévu sur les trois piliers E. S. et G. avec la mise en place de critères d'exclusion minimums.

d) les exigences en matière de suivi des controverses, de politique d'engagement actionnarial et de vote sont renforcées.

2- a) rendre systématique l'exigence de double matérialité au sens de la règlementation européenne SFDR dans la gestion du compartiment labellisé.

2- b) garantir la cohérence entre la performance extra-financière du compartiment labellisé, ses objectifs E.S.G. et les indicateurs de suivi de performance associés : le compartiment labellisé va s'engager à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence utilisé à titre d'information sur deux indicateurs les plus en lien avec son objectif E.S.G. : l'indicateur Intensité de gaz à effet de serre (GES) et l'indicateur absence de politique des droits de l'homme.

3- intégrer une politique climat dans la gestion du compartiment labellisé : afin de limiter son impact sur le climat, le compartiment labellisé ne pourra par exemple plus investir sur les entreprises dont les nouveaux projets sont l'exploration, l'exploitation et le raffinage d'énergies fossiles, qu'ils soient conventionnels ou non-conventionnels.

De plus, des exigences additionnelles pour le compartiment résultant de l'application du référentiel du label « Toward Sustainability » (conduisant à des engagements supplémentaires dans la prise en considération de l'indicateur Intensité de gaz à effet de serre et de l'indicateur mixité au sein des organes de gouvernance, à un engagement de surperformance de la note ESG par rapport à l'indicateur de référence utilisé à titre d'information ainsi que l'application d'exclusions).

Par ailleurs, conformément aux évolutions réglementaires de l'Autorité des marchés financiers (AMF) intervenues le 6 octobre 2022, les « frais de fonctionnement et autres services » peuvent être prélevés sur la base de frais réels (modalité existante) ou sur la base d'un forfait prédéfini, dans les deux cas dans la limite du taux maximum prévu au prospectus.

A compter du 1er janvier 2025, HSBC Global Asset Management (France) a décidé de prélever les frais de fonctionnement et autres services sur une base d'un forfait prédéfini.
Ainsi, le taux forfaitaire mentionné dans le prospectus de la SICAV sera prélevé même si les frais réels sont inférieurs à celui-ci. A l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux forfaitaire sera pris en charge par la société de gestion.

Enfin, la rédaction des paragraphes suivants du prospectus a été actualisée :

- ✓ Restrictions à l'émission et au rachat de parts /actions pour les US Persons
- ✓ Restrictions à l'émission et au rachat de parts/actions pour les résidents canadiens
- ✓ Mesures provisoires d'interdiction des souscriptions dans l'OPC à compter du 12 avril 2022.

➢ **Le 21 mai 2025**

L'Autorité Européenne des Marchés Financiers (ESMA) a publié en date du 14 mai 2024 des lignes directrices (« Orientations ») liées à la dénomination des OPC de droit européen, applicables en droit français depuis le 21 novembre 2024. Dans ce cadre, la documentation règlementaire a évolué en application de ces nouvelles exigences.

Les orientations de l'ESMA visent à encadrer l'usage des termes extra-financiers dans la dénomination des OPC afin que cette dernière reflète la stratégie d'investissement poursuivie par le compartiment.

Pour ce faire, l'ESMA a précisé une liste de termes extra-financiers tels que « Transition », « Environnement », « Social », « Gouvernance », « Impact », « Durable ». Chacun de ces termes correspond à une catégorie de référence à laquelle sont associés des critères spécifiques.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Le compartiment doit désormais respecter les critères spécifiques ci-dessous de sa catégorie de référence :

- Seuil minimal d'investissement de 80 %, inchangé, afin de rester conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales visées.

- Renforcement des critères d'exclusion prévues par les indices de référence « accord de Paris », PAB (Paris-Aligned Benchmark) telles que détaillées uniquement à l'article 12.1 (a-g) du règlement délégué de la Commission (UE) 2020/1818 :

Doivent être exclues, les entreprises :
(a) qui participent à des activités liées à des armes controversées,
(b) qui participent à la culture et à la production de tabac,
(c) qui violent les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.
d) qui tirent au moins 1 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite,
e) qui tirent au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles liquides,
f) qui tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de combustibles gazeux,
g) qui tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de GES supérieure à 100 g CO2 e/kWh.

Par ailleurs, dans le cadre d'une revue globale, la documentation règlementaire a été modifiée :

- Pour préciser qu'au moins 80% des investissements doivent satisfaire des notations E, S et G et ESG minimums.

- Pour retirer l'indicateur « expositions à des armes controversées » des indicateurs de durabilité. Toutefois ce dernier continue d'être pris en considération dans la sélection des valeurs par le compartiment.

- Pour préciser les évolutions apportées :
  - à notre méthodologie relative à l'investissement durable(Cf rubrique « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?) de l'annexe SFDR et de la méthodologie relative à la prise en compte des PAI dans le cadre de l'évaluation des investissements durables.
  - à la politique pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des émetteurs.

Enfin, les coûts récurrents et les scénarios de performance ont été mis à jour, ainsi que la rubrique « Autres informations pertinentes » avec l'intégration de la remarque suivante dans les documents d'Informations Clés (DIC) :
Remarque : Les coûts de transaction ont été corrigés à la suite d'une erreur de calcul. Cette erreur n'a pas d'impact sur le calcul de la valeur liquidative et du rendement de l'OPC.

- **Le 31 octobre 2025**

Ajustement des coûts récurrents, des scénarios de performance, et actualisation de la rubrique « Autres informations pertinentes » avec la suppression de la remarque introduite le 21/05/2025 dans les documents d'Informations Clés (DIC).

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

- **Le 1er janvier 2026**

Renouvellement de mandat du Commissaire aux comptes

Nous vous informons que le mandat du cabinet Ernst & Young et Autres est arrivé à échéance le 31 décembre 2025.

Son mandat est renouvelé pour une durée de 6 exercices soit jusqu'au 31 décembre 2031.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice

Le Code de transparence afférent au compartiment est publiquement accessible à l'adresse internet suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr et donne des informations détaillées sur l'approche ISR du compartiment.

Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel.

La méthodologie de la société de gestion relative à l'investissement durable est la suivante :

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

L'investissement durable au sens de l'article 2(17) du Règlement européen SFDR

1

Le règlement SFDR (règlement UE n°2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers est entré en vigueur en 2021 avec l'obligation pour les institutions financières d'être transparentes dans leur communication sur les stratégies d'investissement durable qui intègrent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

En vertu de ce règlement, tel que le prévoit l'article 2, point (17) du règlement SFDR, l'investissement durable est défini comme un investissement qui génère des résultats environnementaux et/ou sociaux positifs. Le défi pour les gérants d'actifs a résidé dans la définition et le calcul de la contribution nette positive des entreprises au enjeux environnementaux et sociaux, tout en vérifiant que cette contribution positive ne s'accompagne pas d'incidences négatives.

> L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un **objectif environnemental** ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un **objectif social**, pour autant que ces investissements **ne causent de préjudice important** à aucun de ces objectifs et que les sociétés concernées appliquent des pratiques de **bonne gouvernance**, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.
>
> Article 2(17) du règlement UE n° 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).



Comment mesurer la contribution durable des émetteurs ?

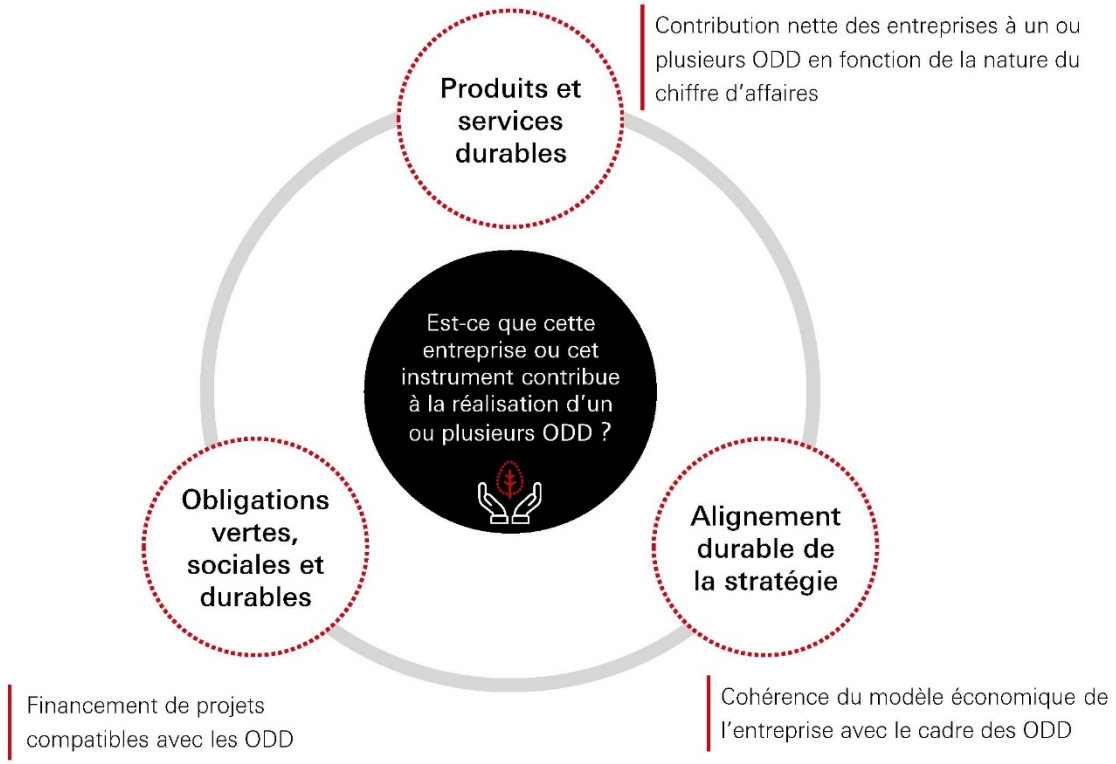
- Nous avons développé une méthodologie propriétaire qui permet de déterminer si un instrument/émetteur peut être défini comme un « investissement durable » au sens de l'article 2(17) de SFDR et s'il peut être pris en compte dans le calcul de la proportion d'actifs durables des portefeuilles.
- Depuis 2022, notre méthodologie a évolué de la recherche d'un alignement du chiffre d'affaires sur les Objectifs de Développement durable (ODD) définis par les Nations Unies à une approche plus large qui intègre également la qualité durable des modèles économiques, des opérations et des stratégies de développement durable mises en place par les émetteurs. Cet élargissement du champ d'analyse reflète mieux l'engagement et les mesures prises par les entreprises pour relever les défis liés au développement durable.
- Notre évaluation comporte également une vérification du principe consistant à ne pas causer de préjudice important ou *Do No Significant Harm (DNSH)* tout en tenant compte les bonnes pratiques de gouvernance. Cette vérification prend notamment en compte les principales incidences négatives (PAI) conformément au règlement SFDR. Les PAI sont une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux à prendre en considération et sur lesquels il convient de rendre des comptes, notamment les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'intensité et l'empreinte carbone, les rejets dans l'eau ou encore les écarts de rémunération hommes / femmes.

Source : HSBC Asset Management
Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit, du mandat du client ou des conditions de marché.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

L'évaluation de la qualité durable d'un investissement 2

Notre méthodologie est basée sur l'évaluation de la capacité d'un investissement à contribuer aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et comporte trois dimensions[1] :



Une analyse approfondie est effectuée sur la base de plusieurs sources de données externes mais également sur la base d'analyses et recherches internes. Parmi ces sources de données figurent notamment Sustainalytics, S&P Trucost, FTSE Green Revenue, ainsi que nos bases données propriétaires relatives aux parts vertes des entreprises et à leur éligibilité à la taxonomie européenne[2].

Sur la base de seuils de durabilité définis pour chacun des critères analysés (voir le détail en page 3)**, les émetteurs/instruments seront considérés comme durables s'ils répondent à au moins une des trois dimensions précitées.**

Les trois dimensions de la durabilité[1]

3

Dans quelle mesure un investissement contribue-t-il à un ou plusieurs des 17 ODD ?

Produits et services durables

Score quantitatif

Chiffre d'affaires net durable actuel ou attendu dans 3 à 5 ans >=30 %

Mesure du pourcentage du chiffre d'affaires net durable aligné avec un ou plusieurs des 17 ODD = mesure du chiffre d'affaires actuel ou futur aligné avec au moins un des ODD (CAPEX[2], OPEX[3] ou EBITDA[4]), déduction faite des produits et services non durables (tabac, charbon thermique, armes interdites, controverses environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) les plus sévères ...).

Alignement durable de la stratégie

Prouvé & vérifié (SMART[5])

Modèles économiques

Evaluation durable du modèle économique : >=50 % des réponses du questionnaire d'évaluation doivent obtenir la note la plus élevée

L'évaluation de la qualité durable du modèle économique d'une entreprise intègre ses opérations et sa chaîne de valeur, sa stratégie de développement durable ainsi que la gestion des impacts de ses activités sur son environnement et sur les communautés. La contribution positive est identifiée sur la base de l'alignement avec les ODD[7].

Thématique durable

Chiffre d'affaires thématique de l'entreprise >=20 % ou Evaluation de la thématique durable >=30 %

Ces seuils sont adaptés aux thématiques durables émergentes dans des industries encore croissance et/ou fragmentée, comme par exemple l'économie circulaire.

Ambitions et pratiques

Progrès réalisés par l'entreprise dans la mise en place de sa stratégie de développement vérifiés sur la base d'indicateurs pertinents établis par des organismes de place compétents, par exemple des objectifs crédibles de réduction des émissions carbone approuvés par la Science-based Targets initiative (SBTi[6]).

Trajectoire de transition énergétique

Évaluation des activités qui contribuent à la transition énergétique sur la base de l'identification de la part verte des produits et services de l'entreprise (en pourcentage du chiffre d'affaires) qui permet de financer la transition énergétique et le passage aux énergies renouvelables.
Une entreprise est considérée comme un « actif en transition durable » en fonction de l'intensité de sa part verte et de critères alignés sur le Label Towards Sustainability[7] pour les secteurs des énergies traditionnelles (Pétrole et Gaz) et de la production d'électricité.

Obligations vertes, sociales et durables

Utilisation du produit de l'émission obligataire dans une activité durable

Pour les instruments obligataires, nous considérons les obligations vertes, sociales et durables comme des investissements durables en raison de leur contribution claire et directe aux objectifs environnementaux et sociaux. Les instruments obligataires verts, sociaux et durables, tels que définis par l'*International Capital Market Association* (« ICMA »)[8] et structurés conformément à ses principes ou lignes directrices, contribuent, par leur conception même, à la réalisation d'objectifs environnementaux et/ou sociaux alignés sur les ODD.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Principe consistant à ne pas causer de préjudice important

Notre méthodologie vérifie l'absence de préjudice significatif (DNSH) tout en tenant en compte des bonnes pratiques de gouvernance.

Nos investissements durables répondent aux exigences du principe DNSH tel que défini par SFDR (dans son article 2(17) dans la mesure où ceux-ci appliquent notre politique d'exclusion détaillée ci-dessous :

Principe DNSH - exclusions

Pour les obligations d'entreprise :

- Score relatif aux armes controversées et interdites [2]
- Chiffre d'affaires lié à la production de tabac > 0 % [3]
- Chiffre d'affaires issu de l'extraction du charbon > 10 % [3]
- Chiffre d'affaires issu de la production d'énergie via le charbon thermique > 10 % [3]
- Non-conformité au Pacte mondial des Nations unies [3, 4]
- Signalement des controverses les plus sévères [3]

Pour les obligations d'Etat :

- Signalement d'un manquement vis-à-vis d'un sujet social [3]
- Tout pays figurant sur la liste des sanctions de HSBC

Le principe DNSH est examiné au même titre que la bonne gouvernance des entreprises détenues en portefeuille qui est un socle de notre analyse fondamentale et de notre processus d'investissement.

Évaluation des pratiques de gouvernance

- Notre réflexion va au-delà des scores de gouvernance ou des scores ESG. La qualité de la gouvernance est évaluée sur la base de critères spécifiés dans le processus d'investissement, incluant la déontologie, la culture et les valeurs de l'entreprise, la structure de gouvernance et la corruption.
- Nous déterminons la matérialité de la gouvernance par une analyse de la structure de gouvernance, des controverses, du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- A minima, nous excluons les controverses les plus sévères pour nos fonds gérés de manière active.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Eclairage sur les Objectifs de développement durable 5

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par l'ensemble des États membres l'Organisation des Nations Unies, établit un plan commun pour la paix et la prospérité des populations et de la planète, aujourd'hui et à l'avenir.

Au cœur de ce programme se trouvent les 17 ODD, qui lancent un appel urgent à l'action de tous les pays — développés et en développement — dans le cadre d'un partenariat mondial.

Ces objectifs ont été conçus en tenant compte du fait que l'élimination de la pauvreté et des autres privations doit aller de pair avec des stratégies visant à améliorer la santé et l'éducation, à réduire les inégalités et à stimuler la croissance économique, en s'attaquant au changement climatique et en œuvrant à la préservation de nos océans et forêts.



Pour plus d'informations, veuillez consulter le site https://sdgs.un.org/goals.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Informations complémentaires en lien avec la réglementation sur les droits des actionnaires (SRD2)

Contribution aux performances à moyen et long terme

Au cours de la période sous revue, la stratégie d'investissement a été mise en œuvre de manière disciplinée et a donné des résultats conformes aux attentes qui nous permettent d'être confiants sur l'atteinte des objectifs de gestion en matière de performance et de risque sur l'horizon d'investissement recommandé pour ce Compartiment.
La stratégie d'investissement est basée sur la sélection des entreprises offrant les meilleures notes ESG au sein de leur secteur et des perspectives de rentabilité et de croissance qui ne sont pas reflétées dans leurs valorisations.
L'intégration des facteurs extra-financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans l'analyse des cas d'investissement nous permet de mieux apprécier la solidité et la soutenabilité du ou des modèles économiques de l'entreprise étudiée et donc d'intégrer à sa valorisation des éléments de risque ou des opportunités que la seule analyse de ses états financiers n'aurait peut-être pas permis d'identifier.

- **Principaux risques importants**

  Le compartiment encourt des risques à titre principal et à titre accessoire dont la liste est disponible dans le prospectus du compartiment.

- **Taux de rotation**

  Taux de rotation du portefeuille : 21.10%

  La méthode utilisée pour le calcul du taux de rotation est la méthode SEC : TO annuel = Min (Achat val mob ; Vente Val mob) / AUM moyen

- **Gestion des conflits d'intérêts**

  Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de conflits d'intérêts en lien avec les activités d'engagement.

  Pendant cette période, la société de gestion a décidé d'avoir recours à un conseiller en vote, Institutional Shareholder Services (ISS), aux fins des activités d'engagement.

- **Prêt de titres**

  La société de gestion ne pratique pas des opérations de prêt de titres durant l'exercice écoulé.

- **Informations relatives aux décisions d'investissement**

  Les décisions d'investissement reposent sur une analyse fondamentale des entreprises inclues dans l'univers d'investissement. Les marchés ne sont pas toujours efficients, et ne reflètent pas toujours la valorisation intrinsèque des entreprises.
  Dans ce cadre, les décisions d'investissements se fondent sur une analyse fondamentale de long terme, permettant ainsi de profiter de ces opportunités qui découlent de la volatilité excessive des marchés financiers.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Les processus de gestion reposent sur l'exploitation des données issues de l'analyse fondamentale menée par nos équipes de recherche indépendante que ce soit dans le court, le moyen ou le long terme.Par ailleurs, et quelle que soit la classe d'actifs, la prise en compte des risques et opportunités Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (intégration E.S.G) fait partie intégrante du processus de sélection de titres du gérant du compartiment concerné ayant un objectif de surperformance dans la durée.

Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le compartiment de la SICAV, en application de la position AMF n°2013-06

Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

Droits et contributions dus à l'AMF

La contribution due à l'AMF pour la gestion du Compartiment, facturée au Compartiment, s'élève à 5 785,27 € au titre de l'année 2025.

Politique de réclamation aux fins de restitution de retenue à la source étrangère

Par l'arrêt Santander rendu le 10 mai 2012 (C-338/11 – Santander Asset Management SGIIC) la Cour de Justice de l'Union Européenne a considéré que *« le droit de l'Union s'oppose à la règlementation française qui impose à la source des dividendes d'origine nationale, lorsqu'ils sont perçus par des OPCVM résidents dans un autre Etat alors que de tels dividendes sont exonérés d'impôts pour les OPCVM résidant en France »*.

Cette décision est transposable dans différents pays de l'Union dont le régime de taxation des dividendes versés à des fonds d'investissement résidents et à des non-résidents apparaît comme étant discriminatoire au regard de la liberté de circulation des capitaux, garantie par le droit de l'Union.

Dans ce contexte, en qualité de société de gestion de la SICAV, HSBC Global Asset Management (France) a suivi l'ensemble des étapes décrites dans le vade-mecum de l'Association Française des Sociétés de Gestion (AFG) (« - Remboursement des retenues à la source sur titres étrangers des OPCVM français » - version du 21 décembre 2012) afin d'identifier les opportunités puis d'initier des demandes de remboursement des retenues à la source prélevées en contrariété avec le droit européen.

Ainsi HSBC Global Asset Management (France) agit dans l'intérêt des actionnaires en procédant à des réclamations pour le compte du compartiment lorsque le seuil de matérialité, la probabilité de récupération et les coûts seraient favorables aux actionnaires. Cette politique de réclamation est bien entendu soumise à des aléas en termes de délais et de montants remboursés.

Le montant des remboursements effectivement reçus au titre de ces réclamations est : Néant.

La situation n'a pas évolué depuis la précédente clôture.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SOCIETE GENERALE SA	13 028 627,04	5 315 891,08
GENERALI	8 571 646,20	9 677 449,59
INFINEON TECHNOLOGIES	14 924 278,30	936 384,01
ALLIANZ SE-REG	10 248 957,17	3 093 735,05
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	11 195 324,87	773 833,16
ERSTE GROUP BANK AG	2 428 709,96	8 642 282,76
IBERDROLA SA	2 077 859,72	7 884 753,62
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	604 759,31	9 274 642,14
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	1 749 431,00	8 091 305,13
KINGSPAN GROUP PLC	8 510 021,11	838 241,95

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Comptes Annuels

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**677 405 064,18**	**605 986 514,78**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	677 405 064,18	605 986 514,78
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)		
OPCVM		
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)		
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**677 405 064,18**	**605 986 514,78**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**49 378,71**	**27 528,77**
Comptes financiers	**13 733 750,66**	**10 112 655,77**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**13 783 129,37**	**10 140 184,54**
Total de l'actif I+II	**691 188 193,55**	**616 126 699,32**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	580 417 754,74	568 627 535,40
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	109 695 164,55	46 851 803,07
Capitaux propres I	**690 112 919,29**	**615 479 338,47**
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**690 112 919,29**	**615 479 338,47**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)		
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	941 335,28	647 360,85
Concours bancaires	133 938,98	
Sous-total autres passifs IV	**1 075 274,26**	**647 360,85**
Total Passifs : I+II+III+IV	**691 188 193,55**	**616 126 699,32**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	16 224 912,84	18 678 132,45
Produits sur obligations		
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	245 147,85	495 106,16
Sous-total produits sur opérations financières	**16 470 060,69**	**19 173 238,61**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-3 132,35	
Sous-total charges sur opérations financières	**-3 132,35**	
Total revenus financiers nets (A)	**16 466 928,34**	**19 173 238,61**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-7 654 804,38	-7 447 081,74
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges	-3 090,73	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-7 657 895,11**	**-7 447 081,74**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**8 809 033,23**	**11 726 156,87**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-165 529,23**	**-1 459 251,08**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**8 643 504,00**	**10 266 905,79**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	22 455 645,02	23 883 175,53
Frais de transactions externes et frais de cession	-371 803,06	-455 539,33
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**22 083 841,96**	**23 427 636,20**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-253 664,25**	**-1 949 116,80**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**21 830 177,71**	**21 478 519,40**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	81 100 613,30	19 230 874,38
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-1 482,55	4 955,32
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**81 099 130,75**	**19 235 829,70**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-1 877 647,91**	**-4 129 451,82**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**79 221 482,84**	**15 106 377,88**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	**109 695 164,55**	**46 851 803,07**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Annexes

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Ce compartiment :

☒ Promeut des caractéristiques environnementales ou sociales (Article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)).

☐ A un objectif d'investissement durable (Article 9 du règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du prospectus.

L'objectif de gestion du compartiment HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euroland Equity est de maximiser, sur un horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans, la performance en investissant sur des titres d'entreprises sélectionnées pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance et leur qualité financière.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	**765 121 111,69**	**650 183 214,42**	**697 150 908,69**	**615 479 338,47**	**690 112 919,29**
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY AC en EUR					
Actif net	343 288 931,76	335 017 809,54	373 497 431,54	391 956 946,39	470 463 992,31
Nombre de titres	5 435 270,2720	6 250 922,5270	6 144 396,3600	5 981 064,7400	6 058 119,1430
Valeur liquidative unitaire	63,15	53,59	60,78	65,53	77,65
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	5,70	-0,51	0,71	2,29	2,46
Capitalisation unitaire sur revenu	0,55	0,86	1,05	0,84	0,72
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY BC en EUR					
Actif net	12 134 962,69	3 412 865,68	7 259 711,41	3 074 584,15	3 317 982,04
Nombre de titres	9 664,212	3 178,518	5 916,866	2 305,499	2 083,198
Valeur liquidative unitaire	1 255,65	1 073,72	1 226,95	1 333,58	1 592,73
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	112,96	-10,33	14,39	46,46	50,26
Capitalisation unitaire sur revenu	19,87	25,37	29,99	27,04	25,84
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY IC en EUR					
Actif net	202 618 332,99	118 165 851,22	114 219 567,76	70 358 867,65	72 450 564,91
Nombre de titres	1 014 557,4710	691 960,5170	585 324,5320	331 762,0520	286 080,2380
Valeur liquidative unitaire	199,71	170,76	195,13	212,07	253,25
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	17,96	-1,64	2,28	7,38	7,99
Capitalisation unitaire sur revenu	3,16	4,03	4,77	4,30	4,10

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY SC en EUR					
Actif net	105 695 458,84	121 747 543,05	128 005 241,84	75 488 839,88	58 295 594,76
Nombre de titres	99 745,072	134 159,072	123 255,072	66 775,072	43 112,029
Valeur liquidative unitaire	1 059,65	907,48	1 038,53	1 130,49	1 352,18
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	32,30	-8,73	12,17	39,36	42,63
Capitalisation unitaire sur revenu	1,63	22,81	26,86	24,57	23,77
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY ZC en EUR					
Actif net	101 383 425,41	71 839 144,93	74 168 956,14	74 600 100,40	85 584 785,27
Nombre de titres	781 697,525	642 990,157	576 612,252	529 646,935	505 053,181
Valeur liquidative unitaire	129,69	111,72	128,62	140,84	169,45
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	11,63	-1,07	1,50	4,89	5,32
Capitalisation unitaire sur revenu	2,96	3,47	4,05	3,87	3,89

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les règles d'évaluation des actifs appliqués par le gestionnaire comptable sont les suivantes, en fonction des instruments détenus par le compartiment :

Le compartiment a adopté l'Euro comme devise de référence.

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les cours retenus pour l'évaluation des obligations sont une moyenne de contributeurs. Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois sont valorisés, à défaut de contribution, au taux du marché, à l'exception des titres de créances négociables à taux variables ou révisables ne présentant pas de sensibilité particulière au marché.

Une méthode simplificatrice dite de « linéarisation » est prévue pour les titres de créances négociables dont la durée de vie restant à courir est inférieure à 3 mois et ne présentant pas de sensibilité particulière au marché sur la base du taux à trois mois cristallisé.

Les pensions sont évaluées au cours du contrat.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisés à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou devises de marché.

Les cours des marchés à terme européens et étrangers sont les cours de compensation.

La valorisation des contrats d'échange de taux ou de devises se fait aux conditions de marché.

L'évaluation des contrats d'échange de taux contre performance d'action se fait :
- aux conditions de marché pour la branche taux
- en fonction du cours du titre sous-jacent pour la branche action.

La valorisation des Credit Default Swaps (CDS) émane d'un modèle alimenté par les spreads Market.

Les engagements figurants sur le tableau hors bilan sur les marchés à terme européens et étrangers sont calculés

- OPERATION A TERME FERME

(Qte x Nominal x Cours du jour x Devise du contrat)

- OPERATION A TERME CONDITIONNELLE

(Qte x delta) x (Nominal du sous-jacent x Cours du jour du sous-jacent x Devise du contrat).

Pour les contrats d'échange l'engagement hors bilan correspond au nominal du contrat majoré ou minoré du différentiel d'intérêts, ainsi que de la plus ou moins-value latente constaté à la date d'arrêté.

Les frais de transaction sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de chacun des compartiments et ne sont pas additionnés au prix.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Valorisation des garanties financières

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix de marché (mark to market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu sous forme de titres selon le niveau de risque.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la Société de Gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

Frais de gestion

Les frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la Société de Gestion recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Aux frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la Société de Gestion peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au compartiment ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cessions temporaires de titres.

Dans ce cas, la Société de Gestion ne sera pas tenue de réaliser une information des actionnaires de manière particulière, ni d'offrir la possibilité de racheter leurs actions sans frais.

	Frais facturés au compartiment	**Assiette**	**Taux barème**			
			Actions AC	**Actions SC**	**Actions ZC**	**Actions IC et BC**
1	Frais de gestion financière (1)	Actif net quotidien	1.50% TTC maximum	0.60% TTC maximum	Néant	0.75% TTC maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services (2)	Actif net quotidien	0.05% TTC (*)			
3	Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net quotidien	Non significatifs(**)			
4	Commissions de mouvement	Prélevée sur chaque transaction	Néant			
5	Commission de surperformance	Actif net quotidien	Néant			

(*) Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Le taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci. Tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

(**) Le compartiment investit en OPC étant inférieure au seuil réglementaire de 20%

(1) Un pourcentage des frais de gestion peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du compartiment

(2) Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :

I. Frais d'enregistrement et de référencement du compartiment :

- les frais liés à l'enregistrement du compartiment dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;
- les frais de référencement du compartiment et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ; - les frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution

II. Frais d'information clients et distributeurs

- les frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus et reportings règlementaires ;
- les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- les frais d'Information aux porteurs par tout moyen ;
- les information particulière aux porteurs directs et indirects : Lettres aux porteurs... ;
- les coûts d'administration des sites internet ;
- les frais de traduction spécifiques au compartiment.

III. Frais des données

- les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers ;
-- les frais d'audit et de promotion des labels (ex : label ISR, label Greenfin).

IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.

- les frais de commissariat aux comptes ;
- les frais liés au dépositaire ;
- les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- les frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) ;
- les frais juridiques propres au compartiment ;
- Frais de création d'un nouveau compartiment amortissables sur 5 ans.

V. Frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs

- les frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques au compartiment ;
- les cotisations Associations professionnelles obligatoires ;
- les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

Pourront s'ajouter aux frais facturés au compartiment et listés ci-dessus, les coûts suivants :
- les contributions dues pour la gestion du au compartiment en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Swing-pricing :

La Société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative de chacun des compartiments dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans chacun des compartiments.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables à l'OPC.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions – rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment.
Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative du compartiment concerné, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée.

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY AC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY IC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY ZC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY BC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY SC	Capitalisation	Capitalisation

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**615 479 338,47**	**697 150 908,69**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	79 771 798,89	56 402 934,97
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-117 130 224,01	-192 464 127,96
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	8 809 033,23	11 726 156,87
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	22 083 841,96	23 427 636,20
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	81 099 130,75	19 235 829,70
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**690 112 919,29**	**615 479 338,47**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY AC		
Actions souscrites durant l'exercice	544 381,6780	38 761 556,17
Actions rachetées durant l'exercice	-467 327,2750	-33 256 967,24
Solde net des souscriptions/rachats	77 054,4030	5 504 588,93
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	6 058 119,1430	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY BC		
Actions souscrites durant l'exercice	229,708	334 325,47
Actions rachetées durant l'exercice	-452,009	-661 107,99
Solde net des souscriptions/rachats	-222,301	-326 782,52
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 083,198	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY IC		
Actions souscrites durant l'exercice	108 573,7080	25 735 429,16
Actions rachetées durant l'exercice	-154 255,5220	-35 000 980,42
Solde net des souscriptions/rachats	-45 681,8140	-9 265 551,26
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	286 080,2380	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY SC		
Actions souscrites durant l'exercice	9 558,782	11 064 294,34
Actions rachetées durant l'exercice	-33 221,825	-40 585 876,19
Solde net des souscriptions/rachats	-23 663,043	-29 521 581,85
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	43 112,029	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY ZC		
Actions souscrites durant l'exercice	25 304,400	3 876 193,75
Actions rachetées durant l'exercice	-49 898,154	-7 625 292,17
Solde net des souscriptions/rachats	-24 593,754	-3 749 098,42
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	505 053,181	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY AC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY BC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY IC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY SC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY ZC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY AC FR0000437113	Capitalisation	Capitalisation	EUR	470 463 992,31	6 058 119,1430	77,65
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY BC FR0013287257	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 317 982,04	2 083,198	1 592,73
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY IC FR0010250316	Capitalisation	Capitalisation	EUR	72 450 564,91	286 080,2380	253,25
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY SC FR0014003KN0	Capitalisation	Capitalisation	EUR	58 295 594,76	43 112,029	1 352,18
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY ZC FR0010250324	Capitalisation	Capitalisation	EUR	85 584 785,27	505 053,181	169,45

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE	ALLEMAGNE	PAYS-BAS	ESPAGNE	IRLANDE
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	677 405,06	193 482,04	160 258,01	113 525,10	45 073,47	41 511,96
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	**677 405,06**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	13 733,75				13 733,75
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-133,94				-133,94
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					**13 599,81**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	13 733,75						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-133,94						
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	**13 599,81**						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	10 960,85				
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers	-133,94				
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	**10 826,91**				

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Autres créances	49 378,71
Total des créances		**49 378,71**
Dettes		
	Frais de gestion fixe	941 335,28
Total des dettes		**941 335,28**
Total des créances et des dettes		**-891 956,57**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY AC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	6 647 976,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,55
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY BC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	25 520,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	515 053,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY SC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	426 736,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY ZC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	39 516,83
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Engagements de financement reçus mais non encore tirés Engagements de financement donnés mais non encore tirés Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions Obligations TCN OPC Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**8 643 504,00**	**10 266 905,79**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	**8 643 504,00**	**10 266 905,79**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**8 643 504,00**	**10 266 905,79**

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY AC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**4 420 025,62**	**5 081 623,36**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**4 420 025,62**	**5 081 623,36**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**4 420 025,62**	**5 081 623,36**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	4 420 025,62	5 081 623,36
Total	**4 420 025,62**	**5 081 623,36**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY BC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**53 829,99**	**62 353,85**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**53 829,99**	**62 353,85**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**53 829,99**	**62 353,85**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	53 829,99	62 353,85
Total	**53 829,99**	**62 353,85**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**1 175 529,20**	**1 426 975,41**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**1 175 529,20**	**1 426 975,41**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 175 529,20**	**1 426 975,41**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 175 529,20	1 426 975,41
Total	**1 175 529,20**	**1 426 975,41**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY SC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**1 025 060,97**	**1 640 968,12**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**1 025 060,97**	**1 640 968,12**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 025 060,97**	**1 640 968,12**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 025 060,97	1 640 968,12
Total	**1 025 060,97**	**1 640 968,12**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY ZC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**1 969 058,22**	**2 054 985,05**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**1 969 058,22**	**2 054 985,05**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 969 058,22**	**2 054 985,05**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 969 058,22	2 054 985,05
Total	**1 969 058,22**	**2 054 985,05**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**21 830 177,71**	**21 478 519,40**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**21 830 177,71**	**21 478 519,40**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**21 830 177,71**	**21 478 519,40**

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY AC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**14 910 560,10**	**13 700 195,93**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**14 910 560,10**	**13 700 195,93**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**14 910 560,10**	**13 700 195,93**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	14 910 560,10	13 700 195,93
Total	**14 910 560,10**	**13 700 195,93**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY BC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**104 709,27**	**107 119,32**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**104 709,27**	**107 119,32**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**104 709,27**	**107 119,32**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	104 709,27	107 119,32
Total	**104 709,27**	**107 119,32**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**2 286 584,05**	**2 451 406,98**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**2 286 584,05**	**2 451 406,98**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**2 286 584,05**	**2 451 406,98**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	2 286 584,05	2 451 406,98
Total	**2 286 584,05**	**2 451 406,98**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY SC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 838 206,49**	**2 628 467,53**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**1 838 206,49**	**2 628 467,53**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 838 206,49**	**2 628 467,53**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	1 838 206,49	2 628 467,53
Total	**1 838 206,49**	**2 628 467,53**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY ZC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**2 690 117,80**	**2 591 329,64**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**2 690 117,80**	**2 591 329,64**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**2 690 117,80**	**2 591 329,64**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	2 690 117,80	2 591 329,64
Total	**2 690 117,80**	**2 591 329,64**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES				**677 405 064,18**	**98,16**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**677 405 064,18**	**98,16**
Assurance				**79 033 727,83**	**11,45**
ALLIANZ SE-REG	DE0008404005	EUR	22 084	8 623 802,00	1,25
ASR NEDERLAND NV	NL0011872643	EUR	242 547	14 703 199,14	2,13
AXA SA	FR0000120628	EUR	477 604	19 562 659,84	2,83
GENERALI	IT0000062072	EUR	450 191	16 094 328,25	2,33
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	DE0008430026	EUR	35 663	20 049 738,60	2,91
Automobiles				**7 643 347,82**	**1,11**
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	DE0005190003	EUR	82 063	7 643 347,82	1,11
Banques commerciales				**87 384 675,01**	**12,67**
ERSTE GROUP BANK AG	AT0000652011	EUR	198 519	20 427 605,10	2,96
ING GROEP NV	NL0011821202	EUR	1 048 702	25 179 335,02	3,66
KBC GROUP NV	BE0003565737	EUR	186 149	20 709 076,25	3,00
SOCIETE GENERALE SA	FR0000130809	EUR	306 587	21 068 658,64	3,05
Boissons				**14 998 322,46**	**2,17**
HEINEKEN NV	NL0000009165	EUR	144 059	10 046 674,66	1,45
PERNOD RICARD SA	FR0000120693	EUR	67 738	4 951 647,80	0,72
Composants automobiles				**11 634 164,36**	**1,69**
MICHELIN (CGDE)	FR001400AJ45	EUR	410 956	11 634 164,36	1,69
Courrier, fret aérien et logistique				**13 868 856,51**	**2,01**
DEUTSCHE POST AG NAMEN	DE0005552004	EUR	296 787	13 868 856,51	2,01

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Distribution de produits alimentaires de première nécessité				**17 182 479,71**	**2,49**
KESKO OYJ-B SHS	FI0009000202	EUR	351 010	6 756 942,50	0,98
KONINKLIJKE AHOLD NV	NL0011794037	EUR	298 983	10 425 537,21	1,51
Distribution spécialisée				**14 071 253,04**	**2,04**
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	ES0148396007	EUR	249 756	14 071 253,04	2,04
Electricité				**53 559 518,68**	**7,76**
EDP SA	PTEDP0AM0009	EUR	2 966 033	11 612 019,20	1,68
IBERDROLA SA	ES0144580Y14	EUR	1 678 972	31 002 217,98	4,49
LEGRAND SA	FR0010307819	EUR	86 014	10 945 281,50	1,59
Equipements électriques				**39 779 023,77**	**5,76**
ALSTOM	FR0010220475	EUR	474 051	11 931 863,67	1,73
SCHNEIDER ELECTRIC SE	FR0000121972	EUR	118 549	27 847 160,10	4,03
Gestion immobilière et développement				**6 630 185,25**	**0,96**
LEG IMMOBILIEN SE	DE000LEG1110	EUR	106 509	6 630 185,25	0,96
Logiciels				**53 720 502,93**	**7,78**
KION GROUP AG	DE000KGX8881	EUR	162 784	11 110 008,00	1,61
METSO CORP	FI0009014575	EUR	977 451	14 642 215,98	2,12
SAP SE	DE0007164600	EUR	134 237	27 968 278,95	4,05
Marchés de capitaux				**16 516 907,20**	**2,39**
AIB GROUP PLC	IE00BF0L3536	EUR	1 795 316	16 516 907,20	2,39
Matériaux de construction				**10 960 850,44**	**1,59**
CRH PLC	IE0001827041	GBP	102 864	10 960 850,44	1,59
Media				**15 394 534,68**	**2,23**
PUBLICIS GROUPE	FR0000130577	EUR	173 714	15 394 534,68	2,23

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Producteur et commerce d'énergie indépendants				**8 388 328,92**	**1,22**
AIR LIQUIDE SA	FR0000120073	EUR	52 342	8 388 328,92	1,22
Produits alimentaires				**5 745 792,00**	**0,83**
KERRY GROUP PLC-A	IE0004906560	EUR	73 664	5 745 792,00	0,83
Produits chimiques				**3 504 640,00**	**0,51**
AKZO NOBEL	NL0013267909	EUR	59 200	3 504 640,00	0,51
Produits domestiques				**8 868 179,74**	**1,29**
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	DE0006048432	EUR	127 453	8 868 179,74	1,29
Produits pharmaceutiques				**9 510 204,60**	**1,38**
MERCK KGAA	DE0006599905	EUR	77 571	9 510 204,60	1,38
Produits pour l'industrie du bâtiment				**15 623 575,81**	**2,26**
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	FR0000125007	EUR	84 351	7 335 162,96	1,06
KINGSPAN GROUP PLC	IE0004927939	EUR	111 779	8 288 412,85	1,20
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication				**47 470 611,25**	**6,88**
ASML HOLDING NV	NL0010273215	EUR	35 509	32 717 992,60	4,74
INFINEON TECHNOLOGIES	DE0006231004	EUR	391 005	14 752 618,65	2,14
Services aux collectivités				**4 868 427,75**	**0,71**
E.ON SE	DE000ENAG999	EUR	301 918	4 868 427,75	0,71
Services aux professionnels				**25 608 846,64**	**3,71**
BUREAU VERITAS SA	FR0006174348	EUR	371 678	10 102 208,04	1,46
RELX PLC	GB00B2B0DG97	EUR	357 203	12 387 800,04	1,80
TELEPERFORMANCE	FR0000051807	EUR	50 434	3 118 838,56	0,45

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services de télécommunication diversifiés				**30 764 839,64**	**4,46**
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	FI0009007884	EUR	160 947	6 074 139,78	0,88
KONINKLIJKE KPN NV	NL0000009082	EUR	4 262 506	16 947 723,86	2,46
ORANGE	FR0000133308	EUR	545 280	7 742 976,00	1,12
Services financiers diversifiés				**29 778 075,70**	**4,31**
BAWAG GROUP AG	AT0000BAWAG2	EUR	115 119	14 850 351,00	2,15
DEUTSCHE BOERSE AG	DE0005810055	EUR	66 731	14 927 724,70	2,16
Sociétés commerciales et de distribution				**11 551 735,36**	**1,67**
REXEL SA	FR0010451203	EUR	343 904	11 551 735,36	1,67
Soins et autres services médicaux				**11 436 634,08**	**1,66**
FRESENIUS SE & CO KGAA	DE0005785604	EUR	233 496	11 436 634,08	1,66
Textiles, habillement et produits de luxe				**21 906 823,00**	**3,17**
KERING	FR0000121485	EUR	26 443	7 959 343,00	1,15
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	FR0000121014	EUR	21 624	13 947 480,00	2,02
Total				**677 405 064,18**	**98,16**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	677 405 064,18
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	13 783 129,37
Autres passifs (-)	-1 075 274,26
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	**690 112 919,29**

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY AC	EUR	6 058 119,1430	77,65
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY BC	EUR	2 083,198	1 592,73
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY IC	EUR	286 080,2380	253,25
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY SC	EUR	43 112,029	1 352,18
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY ZC	EUR	505 053,181	169,45

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

V1
Données au 31 décembre 2025
Date de publication : 15/04/2026

Dénomination du produit: HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Identifiant d'entité juridique: 969500MDTK64JZ4B4F91

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☐ Oui	☑ Non
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: _%**	☑ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 64,65% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☑ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectifsocial: _%**	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables.**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le compartiment promeut des caractéristiques E, S et G en investissant sur les marchés actions des pays de la zone euro au travers d'une sélection de titres d'entreprises qui satisfont à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière.
L'univers ISR est obtenu suite à la réduction de l'univers d'investissement de départ, en appliquant tout d'abord des exclusions au regard de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G) définies par les référentiels du label ISR et Toward Sustainability, les politiques relatives à l'investissement responsable de HSBC Asset Management et les exclusions applicables aux indices de référence « accord de Paris » conformément aux orientations de l'ESMA sur la dénomination des fonds.
L'univers d'investissement de départ est constitué d'environ 250 valeurs incluant essentiellement des valeurs de sociétés sur le marché actions des pays de la zone euro et à titre accessoire sur des marchés hors de la zone euro.
Ensuite, à partir de l'univers ISR, le portefeuille est déterminé :
- En prenant en considération trois indicateurs spécifiques de durabilité : un indicateur environnemental (l'indicateur Intensité de gaz à effet de serre (GES), un indicateur relatif au respect des droits de l'homme (l'indicateur absence de politique des droits de l'homme) et un indicateur social (l'indicateur mixité au sein des organes de gouvernance). Sur l'indicateur Intensité de gaz à effet de serre et l'indicateur absence de politique des droits de l'homme, le compartiment prend l'engagement d'obtenir une meilleure performance ESG que celle de l'indicateur de référence utilisé à titre d'information.
Par ailleurs, pour se conformer aux exigences du label Towards Sustainability, le compartiment prend l'engagement d'obtenir une meilleure performance ESG que celle mentionnée dans le référentiel du label pour les indicateurs Intensité de gaz à effet de serre et mixité au sein des organes de gouvernance. Les performances ESG mentionnées dans le référentiel du label Towards Sustainability peuvent être consultées dans le Code de transparence.
De plus, le compartiment s'engage à exclure tout émetteur auteur d'une violation avérée d'un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.
- En intégrant également l'analyse des critères ESG des émetteurs.
Selon une approche en amélioration de note, le compartiment sélectionne, les valeurs permettant au portefeuille d'avoir une note ESG supérieure à celle de l'indicateur de référence utilisé à titre d'information, après élimination d'au moins 30% des plus mauvaises valeurs en termes de notation ESG et sur la base des exclusions appliquées par le compartiment.
Par ailleurs, pour se conformer aux exigences du label Towards Sustainability, la note ESG du portefeuille devra être supérieure de 15% (en relatif) par rapport à celle de l'indicateur de référence utilisé à titre d'information.
De plus, au moins 80% des investissements doivent satisfaire des notations E, S et G et ESG minimums.
Le compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. L'indice MSCI EMU (NR) est l'indicateur de référence utilisé pour la comparaison de certaines caractéristiques E/S du compartiment, telles que décrites dans la section sur les indicateurs de durabilité ci-après.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateur de durabilité	Fonds	Indice de référence
Pilier E	7.85	6.99
Pilier S	6.15	5.54
Pilier G	7.07	6.50
Score ESG	7.00	6.35

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2025, moyenne des positions des 4 fins de trimestre de l'exercice comptable se terminant le 31 Décembre 2025.

Indice de référence - MSCI EMU

...et par rapport aux périodes précédentes?

Indicateur de durabilité	Fin de la période	Fonds	Indice de référence
Pilier E	31 Décembre 2025	7.85	6.99
	31 Décembre 2024	7.58	7.07
	31 Décembre 2023	8.07	7.26
Pilier S	31 Décembre 2025	6.15	5.54
	31 Décembre 2024	6.03	5.45
	31 Décembre 2023	6.20	5.58
Pilier G	31 Décembre 2025	7.07	6.50
	31 Décembre 2024	6.84	6.40
	31 Décembre 2023	6.49	6.19
Score ESG	31 Décembre 2025	7.00	6.35
	31 Décembre 2024	6.84	6.31
	31 Décembre 2023	6.80	6.21

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?

Le compartiment promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, un des principaux indicateurs de durabilité utilisé pour mesurer la performance ESG du portefeuille est la note ESG. Selon une approche en amélioration de note, le compartiment sélectionne les valeurs permettant au portefeuille d'avoir une note ESG supérieure à celle de l'indicateur de référence utilisé à titre d'information, après élimination d'au moins 30% des plus mauvaises valeurs en termes de notation ESG et sur la base des exclusions appliquées par le compartiment. La note ESG du portefeuille devra être supérieure de 15% (en relatif) par rapport à celle de l'indicateur de référence utilisé à titre d'information.
Par ailleurs, au moins 80% des investissements doivent satisfaire des notations E, S et G et ESG minimums.
Le compartiment utilise également comme indicateurs de durabilité des indicateurs relatifs :
- à l'environnement (indicateur des gaz à effets de serre des entreprises),
- aux questions sociales (indicateur mixité au sein des organes de gouvernance) et,
- au respect des droits de l'homme (indicateur violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et indicateur absence de politique en matière de droits de l'homme).
Selon l'indicateur de durabilité, deux approches sont possibles, exclusion de titres d'entreprises du portefeuille ou engagement de performance ESG.
La manière dont les indicateurs de durabilité sont pris en considération par le compartiment est détaillée dans la section décrivant les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité prises en considération par le compartiment.
De plus, le compartiment s'engage à exclure tout émetteur impliqué dans des activités dites « exclues ». Les activités exclues sont énoncées dans la rubrique concernant les éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment realisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables du compartiment sont évalués au regard du principe de «ne pas causer de préjudice important» (DNSH) afin de s'assurer qu'ils ne portent pas de préjudice important à des objectifs environnementaux ou sociaux. Le principe DNSH s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du compartiment.
L'évaluation comprend une prise en considération des principales incidences négatives (PAI). Les PAI sont une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux incluant les émissions de gaz à effet de serre (GES), les rejets dans l'eau ou encore les écarts de rémunération hommes / femmes.

Comment les indicateurs concemant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Tous les PAI obligatoires tels que définies dans le Tableau 1 de l'annexe 1 des normes techniques de réglementation pour le Règlement 2019/2088 sont utilisés pour évaluer que les investissements durables du compartiment ne causent pas un préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.
Pour réaliser l'évaluation DNSH, des seuils minimaux absolus et relatifs ont été établis pour les 14 PAI obligatoires.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

En cas de désaccord avec une donnée provenant d'un fournisseur externe de données ou lorsque les données sont insuffisantes, une évaluation qualitative ou quantitative peut être réalisée par les équipes d'investissement, en collaboration avec l'équipe Investissement Responsable afin de prendre une décision finale. Lorsqu'il est établi qu'un émetteur cause un préjudice important ou y contribue, le titre peut toujours être détenu dans le compartiment, mais ne sera pas pris en compte dans la part des «investissements durables» du compartiment.
La description de la méthodologie de l'investissement durable de HSBC Asset Management appliquée par HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retailinvestors/about-us/responsibleinvesting/policies.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Un fournisseur externe de données est utilisé pour surveiller les émetteurs et détecter les controverses susceptibles d'indiquer de potentielles violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU). Ces principes sont alignés avec les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les dix principes du PMNU comprennent l'évaluation des risques non financiers tels que les droits de l'homme, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Les émetteurs faisant l'objet d'un signalement pour violation potentielle des principes du Pacte Mondial des Nations Unies sont exclus, à moins qu'ils n'aient fait l'objet d'une analyse ESG renforcée (« ESG Due Diligence »), établissant qu'ils ne sont pas en violation de ces principes. HSBC Asset Management est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important», en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres a l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union europeenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives des investissements sont prises en considération dans la gestion du compartiment de la manière suivante.
Dans le cadre de ses choix d'investissement, le gérant a choisi des indicateurs relatifs à l'environnement, aux questions sociales et au respect des droits de l'homme. Selon l'indicateur, deux approches sont possibles, exclusion de titres d'entreprises du portefeuille ou engagement de performance ESG.

- Relatif à l'environnement

Intensité de GES (PAI 3*) : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements

Engagement d'obtenir une meilleure performance ESG que celle de l'indicateur de référence utilisé à titre d'information

Engagement d'obtenir une meilleure performance ESG que celle mentionnée dans le référentiel du label Towards Sustainability. La performance ESG mentionnée dans le référentiel du label Towards Sustainability peut être consultée dans le Code de transparence.

- Relatif au respect des droits de l'homme

Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales (PAI 10*) : Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Exclusion de tout émetteur auteur d'une violation avérée d'un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales

- Relatif au respect des droits de l'homme

Absence de politique en matière de droits de l'homme (PAI 9*) : Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme

Engagement d'obtenir une meilleure performance ESG que celle de l'indicateur de référence utilisé à titre d'information

- Relatif aux questions sociales

Mixité au sein des organes de gouvernance (PAI 13*) : Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total des membres.

Engagement d'obtenir une meilleure performance ESG que celle mentionnée dans le référentiel du label Towards Sustainability. La performance ESG mentionnée dans le référentiel du label Towards Sustainability peut être consultée dans le Code de transparence.

- Relatif aux questions sociales

Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sousmunitions, armes chimiques ou armes biologiques) (PAI 14*) : Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées.

Exclusion de tout émetteur participant à la fabrication ou à la vente d'armes controversées

*Conformément au tableau 1 (PAI 3, PAI 10, PAI 14) et tableau 3 (PAI 9) de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la commission du 6 avril 2022

HSBC Asset Management prend en considération les PAI dans le cadre de son plan d'engagement notamment lorsque les émetteurs ne publient pas de données pour le PAI Intensité de GES et le PAI Absence de politique en matière de droits de l'homme.

Certains PAI, c'est notamment le cas des armes controversées, sont pris en considération par le biais d'exclusions.

Les informations sur les principales incidences négatives prises en considération par le FCPE seront publiées dans l'annexe SFDR attachée au rapport annuel du FCPE.

Principal Adverse Impact	Fin de la période	Fonds	Indice de référence
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements - tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	31 Décembre 2025	74.15	108.26
	31 Décembre 2024	78.86	97.87
	31 Décembre 2023	90.55	109.83

10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	31 Décembre 2025	0.00%	0.00%
	31 Décembre 2024	0.00%	0.00%
	31 Décembre 2023	0.00%	0.00%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	31 Décembre 2025	0.00%	0.00%
	31 Décembre 2024	0.00%	0.00%
	31 Décembre 2023	0.00%	0.00%
9 - 3. Absence de politique de respect des droits de l'homme	31 Décembre 2025	0.00%	0.02%
	31 Décembre 2024	0.00%	0.00%
	31 Décembre 2023	0.00%	0.00%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2025, moyenne des positions des 4 fins de trimestre de l'exercice comptable se terminant le 31 Décembre 2025.

Indice de référence - MSCI EMU



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituants la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au: Moyenne des positions des 4 fins de trimestre de la période de référence se terminant le 31/12/2025

Investissements les plus importants	**Secteur**	**% d'actifs**	**Pays**
SAP SE	Technologies de l'Information	4,89%	Allemagne
Iberdrola SA	Services aux Collectivités	4,80%	Espagne
ASML Holding NV	Technologies de l'Information	4,40%	Pays-Bas
Schneider Electric SE	Industrie	4,23%	Les États-Unis d'Amérique
ING Groep N.V.	Finance	3,44%	Pays-Bas
Munchener Ruckversicherungs-Gesellschaft AG	Finance	3,43%	Allemagne
AXA SA	Finance	3,11%	France
KBC Group N.V.	Finance	2,93%	Belgique
Societe Generale S.A. Class A	Finance	2,92%	France
Royal KPN NV	Services de Télécommunication	2,75%	Pays-Bas
Erste Group Bank AG	Finance	2,56%	Autriche
Deutsche Boerse AG	Finance	2,50%	Allemagne
Publicis Groupe SA	Services de Télécommunication	2,31%	France
RELX PLC	Industrie	2,24%	Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
ASR Nederland N.V.	Finance	2,18%	Pays-Bas

Les liquidités et les produits dérivés sont exclus

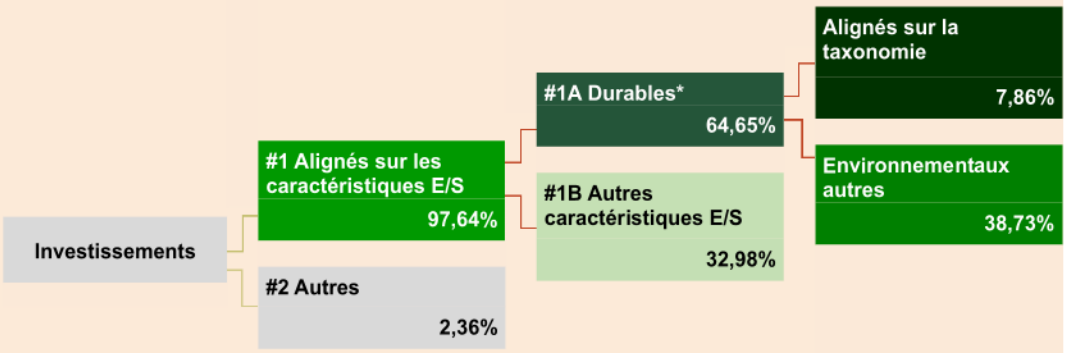
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

La proportion d'investissements durables était de 64,65%.
La méthodologie de la société de gestion relative à l'investissement durable est disponible dans la rubrique Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 du rapport annuel.

L'allocation des actifs

décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

* Une société ou un émetteur considéré comme un investissement durable peut contribuer à la fois à un objectif environnemental et à un objectif social qui peut être aligné ou non aligné sur la taxonomie de l'Union européenne. Les chiffres du graphique ci-dessus le prennent en compte; mais une entreprise ou un émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois dans la catégorie #1A Durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur / *Sub-Secteur*	**% d'actifs**
Finance	29.62%
Industrie	20.81%
Technologies de l'Information	10.72%
Consommation Discrétionnaire	7.51%
Biens de Consommation de Base	7.27%
Services de Télécommunication	7.15%
Services aux Collectivités	6.75%
Électricité	*6.37%*
Compagnies aux activités diversifiées	*0.18%*
Matériaux	3.39%
Santé	3.13%
Liquidités et produits dérivés	2.36%
Immobilier	1.29%
Total	100.00%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le compartiment ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE?** [1]

☐ Oui:

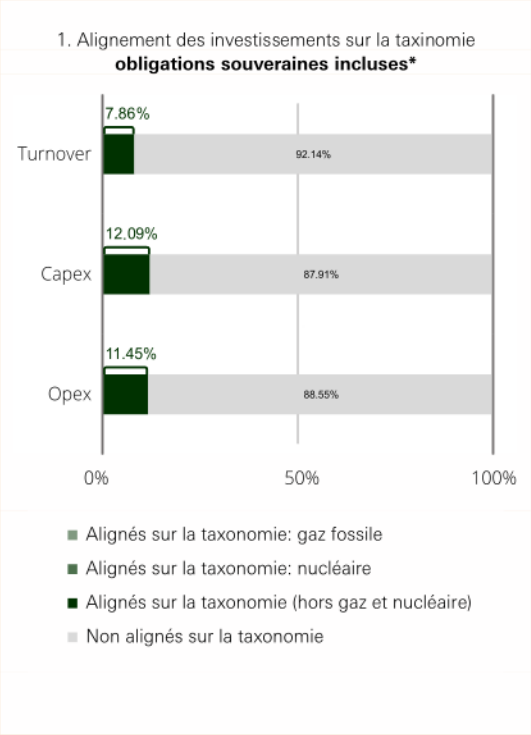
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'energie nucléaire

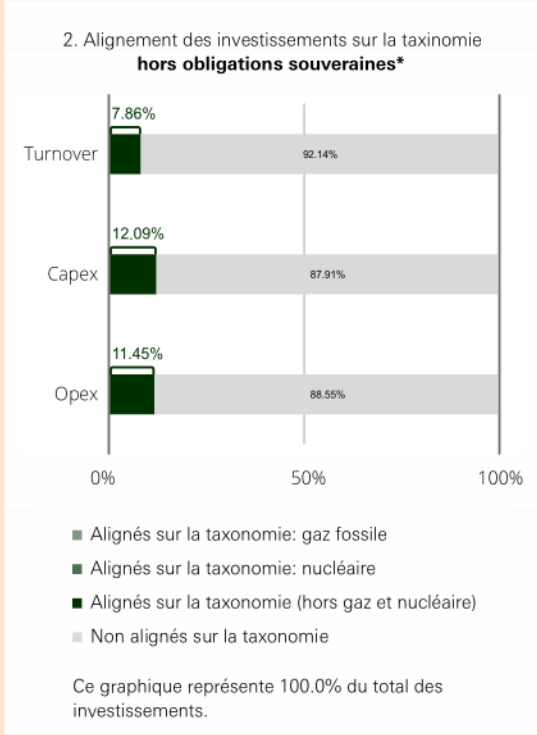
☑ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucleaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («attenuation du changement climatique») et ne causent de prejudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le réglement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaire** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissements** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements qui étaient aligné sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines * sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxieme graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances r**éalisables**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,18% et la proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitantes était de 6,07%.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Indicateur	2024-25	2023-24	2022-23
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.00%	0.00%	0.00%
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.00%	0.00%	0.00%
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	7.86%	5.72%	5.71%
Chiffre d'affaires - Non alignés sur la taxonomie	92.14%	94.28%	94.29%
CapEx - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.00%	0.00%	0.00%
CapEx - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.00%	0.00%	0.00%
CapEx - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	12.09%	11.48%	12.18%
CapEx - Non alignés sur la taxonomie	87.91%	88.52%	87.82%
OpEx - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.00%	0.00%	0.00%
OpEx - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.00%	0.00%	0.00%
OpEx - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	11.45%	9.27%	9.21%
OpEx - Non alignés sur la taxonomie	88.55%	90.73%	90.79%


Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Les investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE représentait 38,73%. Le fonds ne s'est pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le compartiment ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?

Le compartiment peut détenir des liquidités ainsi que des investissements ne satisfaisant pas les notations ESG minimums ou pour lesquels l'analyse extrafinancière n'a pas pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données ESG.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence?

Le compartiment promeut les caractéristiques ESG en investissant essentiellement dans les entreprises choisies pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et leurs qualités financières. Cette approche consiste en une sélection des meilleures entreprises au sein de l'univers d'investissement selon des critères ESG. Au cours de l'année 2025, nous avons constamment ajusté le portefeuille afin de respecter nos engagements. A titre d'exemple, nous avons cédé nos titres Carrefour et allégé BMW et nous avons acheté Société Générale, Allianz ou encore Eon.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non Applicable.

En quoi l'indice de référence diffère-il d'un indice de marché large?

- Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?

- Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

- Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

- Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Rapport Loi Energie Climat (LEC) - Article 29

Le Compartiment ayant un encours supérieur à 500 millions d'euros, le rapport article 29 de la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (LEC) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr. Ce document est publié dans les 6 mois suivant la clôture comptable du Compartiment.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Compartiment :

HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Rapport d'activité

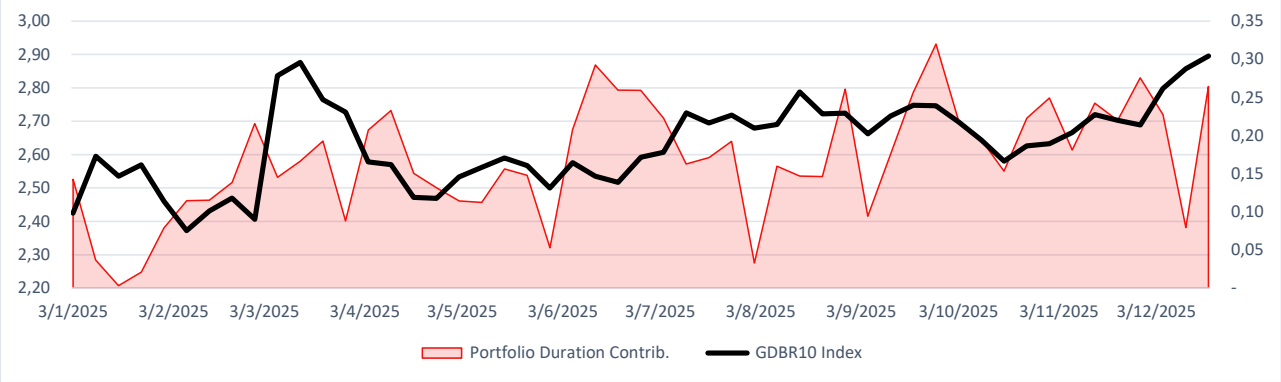
Politique de gestion

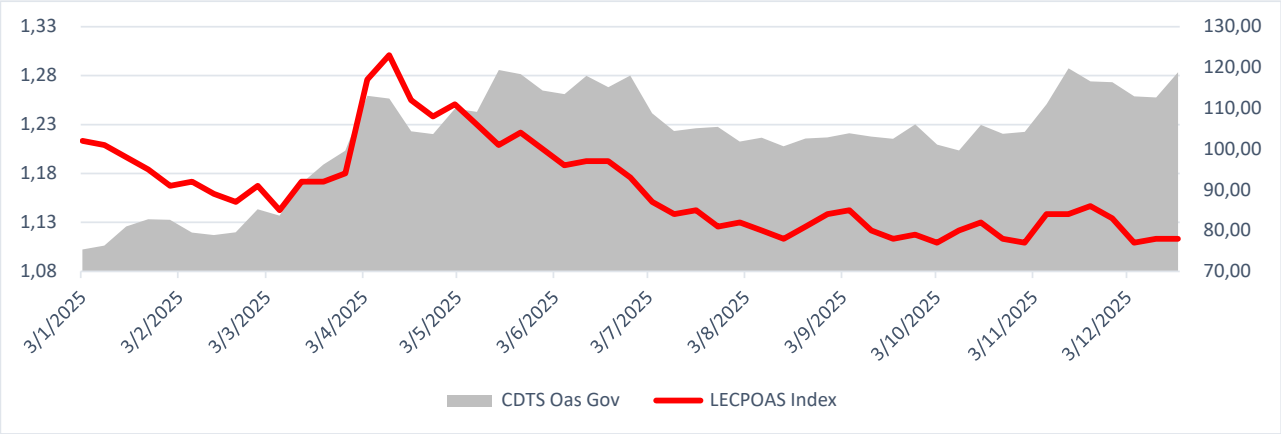
La problématique la plus marquante du premier semestre 2025 a été la politique protectionniste menée par la nouvelle administration Trump, avec des annonces chocs concernant les tarifs douaniers applicables aux partenaires commerciaux des Etats-Unis, notamment début avril avec le « Libération Day ». Des négociations bilatérales ont permis d'apaiser la situation mais les conséquences potentielles en matière d'inflation et de croissance ont provoqué des pics de volatilité, encore exacerbés par l'annonce d'une hausse des dépenses de défense en Europe et d'un plan d'investissement massif en Allemagne, à la suite des élections du 23 février. Ces éléments, dans un environnement de poursuite du cycle de baisse des taux directeurs en zone euro, ont entraîné une hausse notable des taux à long terme mais une quasi-stagnation des taux à 2 ans.
Le contexte géopolitique a été également agité avec l'attaque d'Israël sur les infrastructures nucléaires de l'Iran en juin et les négociations infructueuses en vue d'obtenir un cessez-le-feu entre la Russie et l'Ukraine. Sur un plan plus politique, l'instabilité gouvernementale en France et l'ampleur du déficit public ont entraîné un net écartement de la prime de risque du pays, maintenant semblable à celle de l'Italie. Dans ce contexte, la notation financière de la France a été abaissé par Fitch et S&P (de AA- à A+), tandis que l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Grèce voyaient leurs notations financières rehaussées. A noter également la dégradation de la note des Etats-Unis par Moody's en mai, de Aaa à Aa1.
D'un autre côté, l'économie s'est montrée assez résiliente, notamment en zone euro avec des indicateurs avancés PMI supérieurs à 50. Aux Etats-Unis, le plus long « shutdown » (arrêt des activités gouvernementales) de l'histoire du pays (43 jours) a perturbé l'analyse de la situation économique au 4ème trimestre. Une détérioration progressive du marché du travail a néanmoins été notée.
La BCE a procédé à 4 baisses de taux, dont la dernière en juin, et a laissé entendre par la suite que la fin du cycle d'assouplissement monétaire est proche. I Schnabel a même évoqué en décembre une possible hausse en 2026. La Fed a quant à elle abaissé ses taux directeurs en septembre pour la première fois de l'année, puis de nouveau en octobre et décembre, alors que l'indépendance de la banque centrale américaine est menacée par l'interventionnisme de D Trump.
En matière de gestion, la duration du portefeuille a été maintenue à un niveau un peu supérieur à celui de l'indice de référence, sur la base d'un ralentissement de l'inflation et d'une politique monétaire encore accommodante, avec des variations tactiques. Ce positionnement a été plutôt défavorable à la performance relative car les taux d'intérêt n'ont finalement baissé que sur la partie courte de la courbe, en raison des craintes d'inflation et des besoins d'investissement en hausse en zone euro.
En revanche, la surexposition stratégique sur le crédit et la sous-pondération sur les pays « cœur » ont positivement contribué à la performance. Nous avons en particulier été sous-exposés sur les titres d'Etat français, dans le contexte d'instabilité politique persistante. Notre positionnement sur les titres gouvernementaux est resté globalement stable, avec une légère sous-pondération sur l'Espagne partiellement compensée par une surpondération sur le Portugal. Le poids de l'Italie est actuellement très légèrement au-dessus de celui de l'indice.

Tout au long de la période, nous avons maintenu une surpondération sur les émetteurs non gouvernementaux, ce qui a permis de bénéficier d'un taux de portage attractif (environ 0.30% de rendement du portefeuille au-dessus de celui de l'indice). Le secteur financier est le plus représenté dans la SICAV, en particulier le secteur bancaire, pour moitié en dette senior et pour moitié en dette subordonnée LT2.
Nous avons activement participé au marché primaire, sous réserve des notes ESG des émetteurs et des primes offertes par rapport au marché secondaire, recevant souvent une allocation réduite, reflet d'un appétit soutenu des investisseurs pour cette classe d'actif. Nous faisons également régulièrement des arbitrages.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

La performance relative du fonds est au-dessus de celle de l'indice, avec une contribution particulièrement positive du crédit en raison du resserrement des primes de risque (23 pb en moyenne sur l'année), dans le cadre d'un portage attractif et d'une gestion active. Les secteurs financiers (les banques et les compagnies d'assurance), les services aux collectivités et la télécommunication ont été les secteurs qui ont le plus contribués à la surperformance relative, notamment grâce aux titres subordonnés.
A fin décembre, la duration du fonds était de 6.22 et le rendement courant de 3.22%.
La surexposition stratégique sur le crédit est maintenue, encouragée par la bonne tenue du marché et la demande soutenue des investisseurs, avec une bonne diversification des secteurs d'activité. Les primes de risque sont historiquement très basses fin 2025 mais le crédit « investment grade » procure en moyenne plus de 3.20% de rendement, ce qui est en revanche historiquement élevé. En termes de positionnement sur la courbe, la partie très longue a été réduite au profit de la partie 3-7 ans.





Performances

A la clôture de l'exercice, le compartiment affiche une performance de 0.91% pour les actions AC et AD (coupons réinvestis), de 1.31% pour l'action BC, de 1.32% pour l'action IC, de 1.72% pour l'action ZC.

A titre de comparaison, l'indicateur de référence « pour information » affiche une performance de 1.23%.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment de la SICAV.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Informations sur les revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40%.

Evénements intervenus sur le compartiment pendant l'exercice et à venir

- **Le 1er janvier 2025**

Mise à jour de la documentation règlementaire résultant des modifications apportées au référentiel du label ISR et autres changements.

Suite à l'entrée en vigueur le 1er mars 2024 du nouveau référentiel du Label ISR applicable aux OPC de droit français, la gestion du compartiment qui conserve le label a évolué pour s'adapter aux exigences supplémentaires du label ISR reprises ci-dessous :

1- Renforcer les exigences de sélection des titres à l'actif du compartiment labellisé :

a) la note ESG moyenne pondérée par la capitalisation boursière doit être supérieure à la note ESG moyenne de l'indicateur de référence utilisé à titre d'information. Concrètement, la note ESG que le compartiment doit surperformer est calculée en retirant les 30% plus mauvaises valeurs sur la base de critères d'exclusion et de la notation E.S.G. L'approche « Best in class » est abandonnée au profit de l'approche en amélioration de note.

b) le poids relatif à chacun des piliers ESG dans la notation globale ESG est au minimum égal à 20% et varie en fonction des spécificités du secteur d'activité de l'entreprise.

c) un cadre d'exclusion strict est prévu sur les trois piliers E. S. et G. avec la mise en place de critères d'exclusion minimums.

d) les exigences en matière de suivi des controverses, de politique d'engagement actionnarial et de vote sont renforcées.

2- a) rendre systématique l'exigence de double matérialité au sens de la règlementation européenne SFDR dans la gestion du compartiment labellisé.

2- b) garantir la cohérence entre la performance extra-financière du compartiment labellisé, ses objectifs E.S.G. et les indicateurs de suivi de performance associés : le compartiment labellisé va s'engager à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence utilisé à titre d'information sur deux indicateurs les plus en lien avec son objectif E.S.G. : l'indicateur Intensité de gaz à effet de serre (GES) et l'indicateur absence de politique des droits de l'homme.

3- intégrer une politique climat dans la gestion du compartiment labellisé : afin de limiter son impact sur le climat, le compartiment labellisé ne pourra par exemple plus investir sur les entreprises dont les nouveaux projets sont l'exploration, l'exploitation et le raffinage d'énergies fossiles, qu'ils soient conventionnels ou non-conventionnels.

Par ailleurs, conformément aux évolutions réglementaires de l'Autorité des marchés financiers (AMF) intervenues le 6 octobre 2022, les « frais de fonctionnement et autres services » peuvent être prélevés sur la base de frais réels (modalité existante) ou sur la base d'un forfait prédéfini, dans les deux cas dans la limite du taux maximum prévu au prospectus.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

A compter du 1er janvier 2025, HSBC Global Asset Management (France) a décidé de prélever les frais de fonctionnement et autres services sur une base d'un forfait prédéfini.
Ainsi, le taux forfaitaire mentionné dans le prospectus de la SICAV sera prélevé même si les frais réels sont inférieurs à celui-ci. A l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux forfaitaire sera pris en charge par la société de gestion.

Enfin, la rédaction des paragraphes suivants du prospectus a été actualisée :

- ✓ Restrictions à l'émission et au rachat de parts /actions pour les US Persons
- ✓ Restrictions à l'émission et au rachat de parts/actions pour les résidents canadiens
- ✓ Mesures provisoires d'interdiction des souscriptions dans l'OPC à compter du 12 avril 2022.

➢ **Le 21 mai 2025**

L'Autorité Européenne des Marchés Financiers (ESMA) a publié en date du 14 mai 2024 des lignes directrices (« Orientations ») liées à la dénomination des OPC de droit européen, applicables en droit français depuis le 21 novembre 2024. Dans ce cadre, la documentation règlementaire a évolué en application de ces nouvelles exigences.

Les orientations de l'ESMA visent à encadrer l'usage des termes extra-financiers dans la dénomination des OPC afin que cette dernière reflète la stratégie d'investissement poursuivie par le compartiment.

Pour ce faire, l'ESMA a précisé une liste de termes extra-financiers tels que « Transition », « Environnement », « Social », « Gouvernance », « Impact », « Durable ». Chacun de ces termes correspond à une catégorie de référence à laquelle sont associés des critères spécifiques.

Le compartiment doit désormais respecter les critères spécifiques ci-dessous de sa catégorie de référence :

- Seuil minimal d'investissement de 80 %, inchangé, afin de rester conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales visées.

- Renforcement des critères d'exclusion prévues par les indices de référence « accord de Paris », PAB (Paris-Aligned Benchmark) telles que détaillées uniquement à l'article 12.1 (a-g) du règlement délégué de la Commission (UE) 2020/1818 :

Doivent être exclues, les entreprises :
(a) qui participent à des activités liées à des armes controversées,
(b) qui participent à la culture et à la production de tabac,
(c) qui violent les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.
d) qui tirent au moins 1 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite,
e) qui tirent au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles liquides,
f) qui tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de combustibles gazeux,
g) qui tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de GES supérieure à 100 g CO2 e/kWh.

Par ailleurs, dans le cadre d'une revue globale, la documentation règlementaire a été modifiée :

- Pour préciser qu'au moins 80% des investissements doivent satisfaire des notations E, S et G et ESG minimums.

- Pour retirer l'indicateur « expositions à des armes controversées » des indicateurs de durabilité. Toutefois ce dernier continue d'être pris en considération dans la sélection des valeurs par le compartiment.

- Pour préciser les évolutions apportées :
  - à notre méthodologie relative à l'investissement durable(Cf rubrique « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?) de l'annexe SFDR et de la méthodologie relative à la prise en compte des PAI dans le cadre de l'évaluation des investissements durables.
  - à la politique pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des émetteurs.

Enfin, les coûts récurrents et les scénarios de performance ont été mis à jour, ainsi que la rubrique « Autres informations pertinentes » avec l'intégration de la remarque suivante dans les documents d'Informations Clés (DIC) :
Remarque : Les coûts de transaction ont été corrigés à la suite d'une erreur de calcul. Cette erreur n'a pas d'impact sur le calcul de la valeur liquidative et du rendement de l'OPC.

- **Le 31 octobre 2025**

Ajustement des coûts récurrents, des scénarios de performance, et actualisation de la rubrique « Autres informations pertinentes » avec la suppression de la remarque introduite le 21/05/2025 dans les documents d'Informations Clés (DIC).

- **Le 1er janvier 2026**

Renouvellement de mandat du Commissaire aux comptes

Nous vous informons que le mandat du cabinet Ernst & Young et Autres est arrivé à échéance le 31 décembre 2025.

Son mandat est renouvelé pour une durée de 6 exercices soit jusqu'au 31 décembre 2031.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice.

Le Code de transparence afférent au compartiment est publiquement accessible à l'adresse internet suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr et donne des informations détaillées sur l'approche ISR du compartiment.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel.

La méthodologie de la société de gestion relative à l'investissement durable est la suivante :

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

L'investissement durable au sens de l'article 2(17) du Règlement européen SFDR

1

Le règlement SFDR (règlement UE n°2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers est entré en vigueur en 2021 avec l'obligation pour les institutions financières d'être transparentes dans leur communication sur les stratégies d'investissement durable qui intègrent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

En vertu de ce règlement, tel que le prévoit l'article 2, point (17) du règlement SFDR, l'investissement durable est défini comme un investissement qui génère des résultats environnementaux et/ou sociaux positifs. Le défi pour les gérants d'actifs a résidé dans la définition et le calcul de la contribution nette positive des entreprises au enjeux environnementaux et sociaux, tout en vérifiant que cette contribution positive ne s'accompagne pas d'incidences négatives.

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un **objectif environnemental** ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un **objectif social**, pour autant que ces investissements **ne causent de préjudice important** à aucun de ces objectifs et que les sociétés concernées appliquent des pratiques de **bonne gouvernance**, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.



Article 2(17) du règlement UE n° 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

Comment mesurer la contribution durable des émetteurs ?

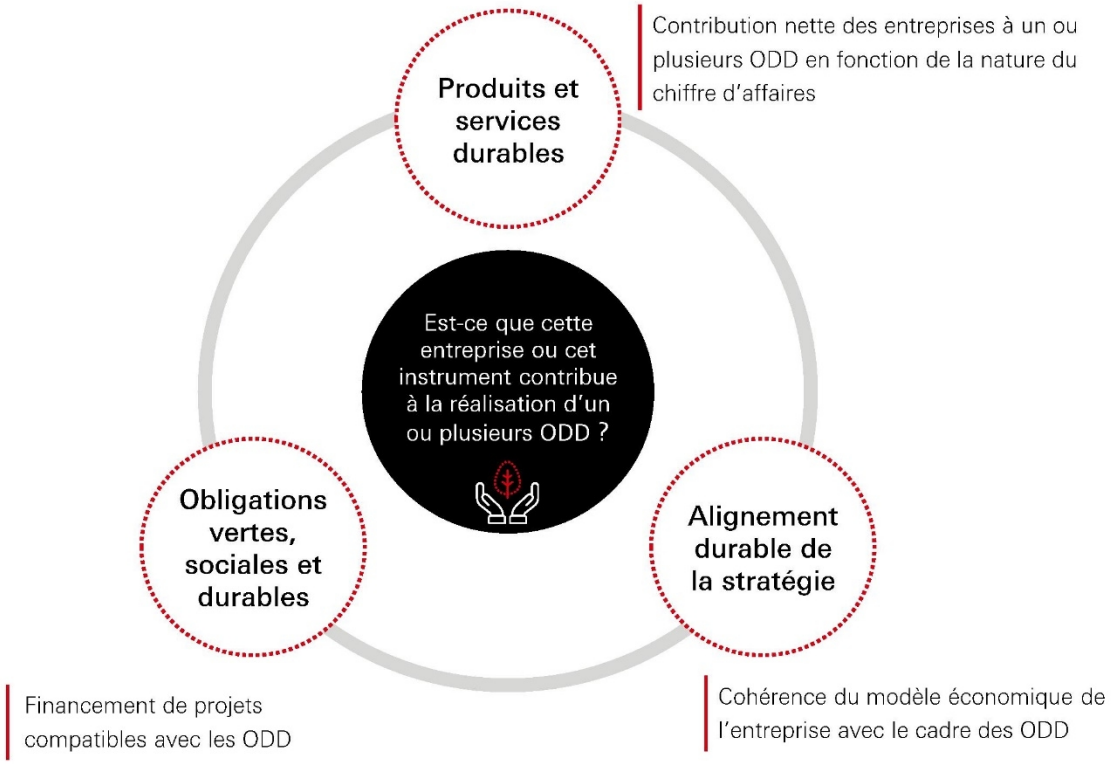
- Nous avons développé une méthodologie propriétaire qui permet de déterminer si un instrument/émetteur peut être défini comme un « investissement durable » au sens de l'article 2(17) de SFDR et s'il peut être pris en compte dans le calcul de la proportion d'actifs durables des portefeuilles.
- Depuis 2022, notre méthodologie a évolué de la recherche d'un alignement du chiffre d'affaires sur les Objectifs de Développement durable (ODD) définis par les Nations Unies à une approche plus large qui intègre également la qualité durable des modèles économiques, des opérations et des stratégies de développement durable mises en place par les émetteurs. Cet élargissement du champ d'analyse reflète mieux l'engagement et les mesures prises par les entreprises pour relever les défis liés au développement durable.
- Notre évaluation comporte également une vérification du principe consistant à ne pas causer de préjudice important ou *Do No Significant Harm (DNSH)* tout en tenant compte les bonnes pratiques de gouvernance. Cette vérification prend notamment en compte les principales incidences négatives (PAI) conformément au règlement SFDR. Les PAI sont une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux à prendre en considération et sur lesquels il convient de rendre des comptes, notamment les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'intensité et l'empreinte carbone, les rejets dans l'eau ou encore les écarts de rémunération hommes / femmes.

Source : HSBC Asset Management
Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit, du mandat du client ou des conditions de marché.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

L'évaluation de la qualité durable d'un investissement 2

Notre méthodologie est basée sur l'évaluation de la capacité d'un investissement à contribuer aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et comporte trois dimensions[1] :



Une analyse approfondie est effectuée sur la base de plusieurs sources de données externes mais également sur la base d'analyses et recherches internes. Parmi ces sources de données figurent notamment Sustainalytics, S&P Trucost, FTSE Green Revenue, ainsi que nos bases données propriétaires relatives aux parts vertes des entreprises et à leur éligibilité à la taxonomie européenne[2].

Sur la base de seuils de durabilité définis pour chacun des critères analysés (voir le détail en page 3)**, les émetteurs/instruments seront considérés comme durables s'ils répondent à au moins une des trois dimensions précitées.**

Les trois dimensions de la durabilité[1]

3

Dans quelle mesure un investissement contribue-t-il à un ou plusieurs des 17 ODD ?

Produits et services durables

Score quantitatif

Chiffre d'affaires net durable actuel ou attendu dans 3 à 5 ans >=30 %

Mesure du pourcentage du chiffre d'affaires net durable aligné avec un ou plusieurs des 17 ODD = mesure du chiffre d'affaires actuel ou futur aligné avec au moins un des ODD (CAPEX[2], OPEX[3] ou EBITDA[4]), déduction faite des produits et services non durables (tabac, charbon thermique, armes interdites, controverses environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) les plus sévères ...).

Alignement durable de la stratégie

Prouvé & vérifié (SMART[5])

Modèles économiques

Evaluation durable du modèle économique : >=50 % des réponses du questionnaire d'évaluation doivent obtenir la note la plus élevée

L'évaluation de la qualité durable du modèle économique d'une entreprise intègre ses opérations et sa chaîne de valeur, sa stratégie de développement durable ainsi que la gestion des impacts de ses activités sur son environnement et sur les communautés. La contribution positive est identifiée sur la base de l'alignement avec les ODD[7].

Thématique durable

Chiffre d'affaires thématique de l'entreprise >=20 % ou Evaluation de la thématique durable >=30 %

Ces seuils sont adaptés aux thématiques durables émergentes dans des industries encore croissance et/ou fragmentée, comme par exemple l'économie circulaire.

Ambitions et pratiques

Progrès réalisés par l'entreprise dans la mise en place de sa stratégie de développement vérifiés sur la base d'indicateurs pertinents établis par des organismes de place compétents, par exemple des objectifs crédibles de réduction des émissions carbone approuvés par la Science-based Targets initiative (SBTi[6]).

Trajectoire de transition énergétique

Évaluation des activités qui contribuent à la transition énergétique sur la base de l'identification de la part verte des produits et services de l'entreprise (en pourcentage du chiffre d'affaires) qui permet de financer la transition énergétique et le passage aux énergies renouvelables.
Une entreprise est considérée comme un « actif en transition durable » en fonction de l'intensité de sa part verte et de critères alignés sur le Label Towards Sustainability[7] pour les secteurs des énergies traditionnelles (Pétrole et Gaz) et de la production d'électricité.

Obligations vertes, sociales et durables

Utilisation du produit de l'émission obligataire dans une activité durable

Pour les instruments obligataires, nous considérons les obligations vertes, sociales et durables comme des investissements durables en raison de leur contribution claire et directe aux objectifs environnementaux et sociaux. Les instruments obligataires verts, sociaux et durables, tels que définis par l'*International Capital Market Association* (« ICMA »)[8] et structurés conformément à ses principes ou lignes directrices, contribuent, par leur conception même, à la réalisation d'objectifs environnementaux et/ou sociaux alignés sur les ODD.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Principe consistant à ne pas causer de préjudice important

Notre méthodologie vérifie l'absence de préjudice significatif (DNSH) tout en tenant en compte des bonnes pratiques de gouvernance.

Nos investissements durables répondent aux exigences du principe DNSH tel que défini par SFDR (dans son article 2(17) dans la mesure où ceux-ci appliquent notre politique d'exclusion détaillée ci-dessous :

Principe DNSH - exclusions

Pour les obligations d'entreprise :

- Score relatif aux armes controversées et interdites [2]
- Chiffre d'affaires lié à la production de tabac > 0 % [3]
- Chiffre d'affaires issu de l'extraction du charbon > 10 % [3]
- Chiffre d'affaires issu de la production d'énergie via le charbon thermique > 10 % [3]
- Non-conformité au Pacte mondial des Nations unies [3, 4]
- Signalement des controverses les plus sévères [3]

Pour les obligations d'Etat :

- Signalement d'un manquement vis-à-vis d'un sujet social [3]
- Tout pays figurant sur la liste des sanctions de HSBC

Le principe DNSH est examiné au même titre que la bonne gouvernance des entreprises détenues en portefeuille qui est un socle de notre analyse fondamentale et de notre processus d'investissement.

Évaluation des pratiques de gouvernance

- Notre réflexion va au-delà des scores de gouvernance ou des scores ESG. La qualité de la gouvernance est évaluée sur la base de critères spécifiés dans le processus d'investissement, incluant la déontologie, la culture et les valeurs de l'entreprise, la structure de gouvernance et la corruption.
- Nous déterminons la matérialité de la gouvernance par une analyse de la structure de gouvernance, des controverses, du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- A minima, nous excluons les controverses les plus sévères pour nos fonds gérés de manière active.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Eclairage sur les Objectifs de développement durable 5

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par l'ensemble des États membres l'Organisation des Nations Unies, établit un plan commun pour la paix et la prospérité des populations et de la planète, aujourd'hui et à l'avenir.

Au cœur de ce programme se trouvent les 17 ODD, qui lancent un appel urgent à l'action de tous les pays — développés et en développement — dans le cadre d'un partenariat mondial.

Ces objectifs ont été conçus en tenant compte du fait que l'élimination de la pauvreté et des autres privations doit aller de pair avec des stratégies visant à améliorer la santé et l'éducation, à réduire les inégalités et à stimuler la croissance économique, en s'attaquant au changement climatique et en œuvrant à la préservation de nos océans et forêts.



Pour plus d'informations, veuillez consulter le site https://sdgs.un.org/goals.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le compartiment de la SICAV, en application de la position AMF n°2013-06

Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

Droits et contributions dus à l'AMF

La contribution due à l'AMF pour la gestion du Compartiment, facturée au Compartiment, s'élève à 2 245,62 € au titre de l'année 2025.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC STANDARD EURO MONEY MARKET S	28 320 097,89	27 814 061,58
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.25% 01-12-26		5 761 900,10
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.5% 01-03-30	1 358 321,00	3 123 810,00
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-05-25		3 279 870,00
SPAI GOVE BON 1.95% 30-04-26		2 493 950,00
ITALIE 1.5% 01-06-25		2 353 176,10
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 1.0% 25-05-27		1 866 826,00
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.75% 25-11-28	1 863 620,00	
BNP PAR 2.375% 20-11-25 EMTN		1 700 000,00
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.5% 01-02-26		1 644 354,85

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Comptes Annuels

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	**220 459 067,24**	**237 632 026,96**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	220 459 067,24	237 632 026,96
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**793 654,58**	**270 390,59**
OPCVM	793 654,58	270 390,59
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	**35 775,00**	**480 770,00**
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**221 288 496,82**	**238 383 187,55**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**181 727,86**	**1 665 696,87**
Comptes financiers	**37 795,82**	**84 001,88**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**219 523,68**	**1 749 698,75**
Total de l'actif I+II	**221 508 020,50**	**240 132 886,30**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	218 594 278,66	232 983 427,09
Report à nouveau sur revenu net	184,03	5,17
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	2 579 890,03	5 913 270,36
Capitaux propres I	**221 174 352,72**	**238 896 702,62**
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**221 174 352,72**	**238 896 702,62**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	**35 775,00**	**480 770,00**
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**35 775,00**	**480 770,00**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	297 892,78	755 413,68
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	**297 892,78**	**755 413,68**
Total Passifs : I+II+III+IV	**221 508 020,50**	**240 132 886,30**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions		
Produits sur obligations	7 015 047,09	6 886 718,04
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	3 190,51	25 854,06
Sous-total produits sur opérations financières	**7 018 237,60**	**6 912 572,10**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-2 075,36	-5 660,14
Sous-total charges sur opérations financières	**-2 075,36**	**-5 660,14**
Total revenus financiers nets (A)	**7 016 162,24**	**6 906 911,96**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 437 767,87	-1 472 994,10
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges	-4 630,90	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-1 442 398,77**	**-1 472 994,10**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**5 573 763,47**	**5 433 917,86**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-245 613,99**	**-681 195,68**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**5 328 149,48**	**4 752 722,18**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	-3 145 368,10	-5 555 307,01
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 354,15	-2 129,75
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**-3 146 722,25**	**-5 557 436,76**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**207 574,54**	**868 551,87**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**-2 939 147,71**	**-4 688 884,89**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	189 928,61	7 804 041,17
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises		
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**189 928,61**	**7 804 041,17**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**959,65**	**-1 954 608,10**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**190 888,26**	**5 849 433,07**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	**2 579 890,03**	**5 913 270,36**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Annexes

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Ce compartiment :

☒ Promeut des caractéristiques environnementales ou sociales (Article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)).

☐ A un objectif d'investissement durable (Article 9 du règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du prospectus.

L'objectif de la gestion est de valoriser à long terme le capital investi en sélectionnant essentiellement des obligations émises par des sociétés ou des pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères économiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance, socialement responsables.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	**292 371 396,09**	**228 191 369,39**	**242 095 863,37**	**238 896 702,62**	**221 174 352,72**
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond AC en EUR					
Actif net	94 249 372,72	76 819 253,82	89 674 827,81	96 833 604,56	92 925 051,28
Nombre de titres	52 200,15000	51 939,11600	56 585,51800	59 747,78200	56 818,66500
Valeur liquidative unitaire	1 805,53	1 479,02	1 584,76	1 620,70	1 635,46
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	3,01	-53,93	-34,98	-31,83	-21,74
Capitalisation unitaire sur revenu	12,81	13,80	20,33	27,89	35,05
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond AD en EUR					
Actif net	44 922 174,43	32 234 639,85	31 026 582,72	30 111 659,93	26 238 596,96
Nombre de titres	40 968,272	36 169,603	32 792,569	31 535,497	27 709,246
Valeur liquidative unitaire	1 096,51	891,20	946,14	954,84	946,92
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,81	-32,57	-20,97	-18,80	-12,72
Distribution unitaire sur revenu	7,81	8,33	12,18	16,49	20,40
Crédit d'impôt unitaire (1)					(1)
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond BC en EUR					
Actif net	7 616 630,74	5 754 719,07	4 109 725,09	2 542 019,10	2 313 629,35
Nombre de titres	7 143,848	6 562,911	4 356,726	2 624,506	2 357,705
Valeur liquidative unitaire	1 066,18	876,85	943,30	968,57	981,30
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,78	-31,91	-20,77	-18,99	-13,01
Capitalisation unitaire sur revenu	11,87	11,96	15,65	20,45	24,89

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond I en EUR					
Actif net	93 475 814,56	68 188 722,60	71 009 760,02	57 434 849,29	52 828 048,23
Nombre de titres	516,81520	458,39570	443,72870	349,53350	317,32250
Valeur liquidative unitaire	180 868,93	148 755,15	160 029,67	164 318,58	166 480,62
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	302,85	-5 413,86	-3 524,23	-3 222,49	-2 207,60
Capitalisation unitaire sur revenu	2 014,06	2 029,52	2 656,55	3 469,36	4 222,85
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond ZC en EUR					
Actif net	52 107 403,64	45 194 034,05	46 274 967,73	51 974 569,74	46 869 026,90
Nombre de titres	48 064,560	50 487,188	47 861,784	52 144,468	46 226,699
Valeur liquidative unitaire	1 084,11	895,15	966,84	996,74	1 013,89
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,81	-32,51	-21,24	-19,51	-13,40
Capitalisation unitaire sur revenu	16,42	16,05	19,67	24,91	29,68

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les règles d'évaluation des actifs appliqués par le gestionnaire comptable sont les suivantes, en fonction des instruments détenus par le compartiment :

Le compartiment a adopté l'Euro comme devise de référence.

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les cours retenus pour l'évaluation des obligations sont une moyenne de contributeurs. Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois sont valorisés, à défaut de contribution, au taux du marché, à l'exception des titres de créances négociables à taux variables ou révisables ne présentant pas de sensibilité particulière au marché.

Une méthode simplificatrice dite de « linéarisation » est prévue pour les titres de créances négociables dont la durée de vie restant à courir est inférieure à 3 mois et ne présentant pas de sensibilité particulière au marché sur la base du taux à trois mois cristallisé.

Les pensions sont évaluées au cours du contrat.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisés à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou devises de marché.

Les cours des marchés à terme européens et étrangers sont les cours de compensation.

La valorisation des contrats d'échange de taux ou de devises se fait aux conditions de marché.

L'évaluation des contrats d'échange de taux contre performance d'action se fait :
- aux conditions de marché pour la branche taux
- en fonction du cours du titre sous-jacent pour la branche action.

La valorisation des Credit Default Swaps (CDS) émane d'un modèle alimenté par les spreads Market.

Les engagements figurants sur le tableau hors bilan sur les marchés à terme européens et étrangers sont calculés

- OPERATION A TERME FERME

(Qte x Nominal x Cours du jour x Devise du contrat)

- OPERATION A TERME CONDITIONNELLE

(Qte x delta) x (Nominal du sous-jacent x Cours du jour du sous-jacent x Devise du contrat).

Pour les contrats d'échange l'engagement hors bilan correspond au nominal du contrat majoré ou minoré du différentiel d'intérêts, ainsi que de la plus ou moins-value latente constaté à la date d'arrêté.

Les frais de transaction sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de chacun des compartiments et ne sont pas additionnés au prix.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Valorisation des garanties financières

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix de marché (mark to market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu sous forme de titres selon le niveau de risque.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la Société de Gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.
Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.
Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».
Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la Société de Gestion recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la Société de Gestion peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au compartiment ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cessions temporaires de titres.

Dans ce cas, la Société de Gestion ne sera pas tenue de réaliser une information des actionnaires de manière particulière, ni d'offrir la possibilité de racheter leurs actions sans frais.

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème		
			Actions AC et AD	Actions IC, BC	Actions ZC
1	Frais de gestion financière(1)	Actif net quotidien	0.80% TTC maximum	0.40% TTC maximum	Néant
2	Frais de fonctionnement et autres services(2)	Actif net quotidien	0.10% TTC maximum(*)		
3	Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net quotidien	Non significatifs(**)		
4	Commissions de mouvement	Prélevée sur chaque transaction	Néant		
5	Commission de surperformance	Actif net quotidien	Néant		

(*) Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Le taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci. Tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

(**) Le compartiment investit en OPC étant inférieure au seuil réglementaire de 20%.

(1) Un pourcentage des frais de gestion peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du compartiment

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

(2) Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :

I. Frais d'enregistrement et de référencement du compartiment :
- les frais liés à l'enregistrement du compartiment dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;
- les frais de référencement du compartiment et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;
- les frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution.

II. Frais d'information clients et distributeurs
- les frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus et reportings règlementaires ;
- les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- les frais d'Information aux porteurs par tout moyen ;
- les information particulière aux porteurs directs et indirects : Lettres aux porteurs… ;
- les coûts d'administration des sites internet ;
- les frais de traduction spécifiques au compartiment.

III. Frais des données
- les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers ;
- les frais d'audit et de promotion des labels (ex : label ISR, label Greenfin).

IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- les frais de commissariat aux comptes ;
- les frais liés au dépositaire ;
- les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- les frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local…) ;
- les frais juridiques propres au compartiment ;
- Frais de création d'un nouveau compartiment amortissables sur 5 ans.

V. Frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs
- les frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifique au compartiment ;
- les cotisations Associations professionnelles obligatoires.

Pourront s'ajouter aux frais facturés au compartiment et listés ci-dessus, les coûts suivants :
- les contributions dues pour la gestion du au compartiment en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Swing pricing

La Société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative de chacun des compartiments dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans chacun des compartiments.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables à l'OPC.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions – rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment.
Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative du compartiment concerné, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée.

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond AC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond AD	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, sur décision chaque année de la Société de Gestion
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond BC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond IC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond ZC	Capitalisation	Capitalisation

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**238 896 702,62**	**242 095 863,37**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	20 818 696,49	84 309 315,30
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-40 654 778,29	-94 797 726,08
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	5 573 763,47	5 433 917,86
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-3 146 722,25	-5 557 436,76
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	189 928,61	7 804 041,17
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-503 237,93	-391 272,24
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**221 174 352,72**	**238 896 702,62**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond AC		
Actions souscrites durant l'exercice	6 715,79900	10 923 576,14
Actions rachetées durant l'exercice	-9 644,91600	-15 674 924,29
Solde net des souscriptions/rachats	-2 929,11700	-4 751 348,15
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	56 818,66500	
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond AD		
Actions souscrites durant l'exercice	359,353	339 078,02
Actions rachetées durant l'exercice	-4 185,604	-3 965 204,07
Solde net des souscriptions/rachats	-3 826,251	-3 626 126,05
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	27 709,246	
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond BC		
Actions souscrites durant l'exercice	54,608	53 181,30
Actions rachetées durant l'exercice	-321,409	-315 502,77
Solde net des souscriptions/rachats	-266,801	-262 321,47
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 357,705	
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond I		
Actions souscrites durant l'exercice	10,31880	1 707 903,16
Actions rachetées durant l'exercice	-42,52980	-7 027 298,36
Solde net des souscriptions/rachats	-32,21100	-5 319 395,20
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	317,32250	
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond ZC		
Actions souscrites durant l'exercice	7 781,991	7 794 957,87
Actions rachetées durant l'exercice	-13 699,760	-13 671 848,80
Solde net des souscriptions/rachats	-5 917,769	-5 876 890,93
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	46 226,699	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond AC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond AD Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond BC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond ZC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond AC FR0010061283	Capitalisation	Capitalisation	EUR	92 925 051,28	56 818,66500	1 635,46
HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond AD FR0011332733	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	EUR	26 238 596,96	27 709,246	946,92
HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond BC FR0013287232	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 313 629,35	2 357,705	981,30
HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond I FR0010489567	Capitalisation	Capitalisation	EUR	52 828 048,23	317,32250	166 480,62
HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond ZC FR0013015542	Capitalisation	Capitalisation	EUR	46 869 026,90	46 226,699	1 013,89

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	220 459,06	218 825,72	1 633,34		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	37,80				37,80
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA	-2 690,55			
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		**216 135,17**	**1 633,34**		**37,80**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations			2 240,13	28 930,56	32 244,81	89 759,88	67 283,68
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	37,80						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures				1 601,85	-3 833,28	-2 551,40	2 092,28
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	**37,80**		**2 240,13**	**30 532,41**	**28 411,53**	**87 208,48**	**69 375,96**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total					

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	217 770,72	2 688,35	
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	**217 770,72**	**2 688,35**	

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	40 716,90
	Coupons et dividendes en espèces	141 010,96
Total des créances		**181 727,86**
Dettes		
	Frais de gestion fixe	297 420,76
	Autres dettes	472,02
Total des dettes		**297 892,78**
Total des créances et des dettes		**-116 164,92**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond AC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	844 657,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond AD	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	254 679,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond BC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	12 496,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	277 511,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond ZC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	48 421,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			793 654,58
	FR0007486634	HSBC STANDARD EURO MONEY MARKET S	793 654,58
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**793 654,58**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**5 328 149,48**	**4 752 722,18**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	**5 328 149,48**	**4 752 722,18**
Report à nouveau	184,03	5,17
Sommes distribuables au titre du revenu net	**5 328 333,51**	**4 752 727,35**

Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond AC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**1 991 966,53**	**1 666 938,96**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**1 991 966,53**	**1 666 938,96**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 991 966,53**	**1 666 938,96**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 991 966,53	1 666 938,96
Total	**1 991 966,53**	**1 666 938,96**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond AD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**565 213,58**	**520 224,04**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**565 213,58**	**520 224,04**
Report à nouveau	184,03	5,17
Sommes distribuables au titre du revenu net	**565 397,61**	**520 229,21**
Affectation :		
Distribution	565 268,62	520 020,35
Report à nouveau du revenu de l'exercice	128,99	208,86
Capitalisation		
Total	**565 397,61**	**520 229,21**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	27 709,246	31 535,497
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	20,40	16,49
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond BC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**58 686,34**	**53 671,92**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**58 686,34**	**53 671,92**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**58 686,34**	**53 671,92**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	58 686,34	53 671,92
Total	**58 686,34**	**53 671,92**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**1 340 006,48**	**1 212 660,54**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**1 340 006,48**	**1 212 660,54**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 340 006,48**	**1 212 660,54**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 340 006,48	1 212 660,54
Total	**1 340 006,48**	**1 212 660,54**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond ZC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**1 372 276,55**	**1 299 226,72**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**1 372 276,55**	**1 299 226,72**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 372 276,55**	**1 299 226,72**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 372 276,55	1 299 226,72
Total	**1 372 276,55**	**1 299 226,72**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-2 939 147,71**	**-4 688 884,89**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**-2 939 147,71**	**-4 688 884,89**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-2 939 147,71**	**-4 688 884,89**

Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond AC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-1 235 521,61**	**-1 902 185,68**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-1 235 521,61**	**-1 902 185,68**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-1 235 521,61**	**-1 902 185,68**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-1 235 521,61	-1 902 185,68
Total	**-1 235 521,61**	**-1 902 185,68**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond AD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-352 569,37**	**-592 878,06**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-352 569,37**	**-592 878,06**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-352 569,37**	**-592 878,06**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-352 569,37	-592 878,06
Total	**-352 569,37**	**-592 878,06**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond BC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-30 679,87**	**-49 852,51**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-30 679,87**	**-49 852,51**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-30 679,87**	**-49 852,51**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-30 679,87	-49 852,51
Total	**-30 679,87**	**-49 852,51**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-700 523,53**	**-1 126 368,89**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-700 523,53**	**-1 126 368,89**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-700 523,53**	**-1 126 368,89**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-700 523,53	-1 126 368,89
Total	**-700 523,53**	**-1 126 368,89**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond ZC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-619 853,33**	**-1 017 599,75**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-619 853,33**	**-1 017 599,75**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-619 853,33**	**-1 017 599,75**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-619 853,33	-1 017 599,75
Total	**-619 853,33**	**-1 017 599,75**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES				**220 459 067,24**	**99,68**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**220 459 067,24**	**99,68**
Assurance				**11 556 018,64**	**5,22**
ACHMEA BV 5.625% 02-11-44 EMTN	XS2809859536	EUR	162 000	177 079,45	0,08
ALLIANZ FIN II 0.5% 14-01-31	DE000A28RSR6	EUR	800 000	718 757,37	0,32
ALLIANZ SE 4.431% 25-07-55	DE000A4DFLN3	EUR	1 000 000	1 046 884,15	0,47
ASS GENERALI 2.429% 14-07-31	XS2201857534	EUR	850 000	818 873,76	0,37
ASS GENERALI 4.135% 18-06-36	XS3098976098	EUR	537 000	547 584,71	0,25
AXA 1.375% 07-10-41 EMTN	XS2314312179	EUR	800 000	717 204,33	0,32
AXA 1.875% 10-07-42 EMTN	XS2431029441	EUR	838 000	758 243,52	0,34
AXA 3.625% 10-01-33 EMTN	XS2573807778	EUR	800 000	844 062,74	0,38
AXA 4.125% 24-07-56 EMTN	XS3206364690	EUR	595 000	594 368,77	0,27
AXA 5.5% 11-07-43 EMTN	XS2610457967	EUR	862 000	970 087,83	0,44
BV FOR ZURICH INSURANCE 2.75% 19-02-49	XS1942708527	EUR	600 000	606 947,75	0,27
LEGAL AND GENERAL GROUP 4.375% 04-09-55	XS3170223104	EUR	355 000	364 106,87	0,16
MUNICH RE 1.0% 26-05-42	XS2381261424	EUR	900 000	778 177,79	0,35
MUNICH RE 4.25% 26-05-44	XS2817890077	EUR	700 000	730 476,03	0,33
SWISSCOM FINANCE BV 3.125% 21-05-32	XS3071336526	EUR	1 200 000	1 216 195,40	0,57
SWISSCOM FINANCE BV 3.875% 29-05-44	XS2827708145	EUR	683 000	666 968,17	0,30
Banques commerciales				**35 845 240,83**	**16,21**
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 1.375% 05-07-32	FR0013266434	EUR	300 000	267 910,95	0,12
BANCO DE BADELL 3.375% 10-03-32	XS3176781691	EUR	500 000	503 769,38	0,23
BANCO DE BADELL 4.25% 13-09-30	XS2782109016	EUR	300 000	315 850,19	0,14
BANCO DE BADELL 5.0% 07-06-29	XS2598331242	EUR	500 000	540 238,05	0,24

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANKINTER 1.25% 23-12-32	ES0213679OF4	EUR	500 000	487 142,60	0,22
BANKINTER 3.05% 29-05-28	ES0413679525	EUR	800 000	824 245,70	0,37
BANK OF NEW ZEALAND 3.05% 20-11-30	XS3231974745	EUR	1 000 000	997 948,84	0,45
BARCLAYS 3.792% 31-10-36 EMTN	XS3219356568	EUR	435 000	430 472,42	0,19
BK IRELAND GROUP 3.625% 10-11-36	XS3225871121	EUR	447 000	438 203,77	0,20
BN 2.25% 11-01-27 EMTN	XS1470601656	EUR	1 400 000	1 428 056,19	0,66
BQ POSTALE 0.25% 12-07-26 EMTN	FR0013433596	EUR	1 000 000	990 512,33	0,45
CAIXABANK 3.875% 14-05-38 EMTN	XS3226502485	EUR	600 000	598 452,33	0,27
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.875% 22-05-28	FR001400I186	EUR	400 000	420 752,19	0,19
CREDIT MUTUEL ARKEA 4.81% 15-05-35	FR001400PZV0	EUR	300 000	322 640,55	0,15
CW BK AUST 4.266% 04-06-34	XS2831094706	EUR	620 000	655 001,17	0,30
DNB BANK A 4.5% 19-07-28 EMTN	XS2652069480	EUR	516 000	541 718,64	0,24
DNB BANK A 4.625% 01-11-29	XS2698148702	EUR	360 000	380 045,84	0,17
DNB BANK A 4.625% 28-02-33	XS2560328648	EUR	450 000	482 767,89	0,22
ERSTE GR BK 0.1% 16-11-28 EMTN	AT0000A2KW37	EUR	600 000	573 304,19	0,26
ERSTE GR BK 4.0% 15-01-35	AT0000A3FY07	EUR	500 000	526 002,05	0,24
ERSTE GR BK 4.25% 30-05-30	AT0000A34QR4	EUR	400 000	426 890,58	0,19
IBRD 0 1/2 04/16/30	XS1218809389	EUR	1 150 000	1 058 202,90	0,48
ING BANK NV 0.125% 08-12-31	XS2418730995	EUR	800 000	680 284,71	0,31
ING GROEP NV 0.875% 09-06-32	XS2350756446	EUR	500 000	490 142,12	0,22
ING GROEP NV 3.375% 19-11-32	XS2941482569	EUR	600 000	601 650,53	0,27
ING GROEP NV 3.875% 12-08-29	XS2764264607	EUR	300 000	311 934,00	0,14
ING GROEP NV 4.375% 15-08-34	XS2818300407	EUR	500 000	523 025,21	0,24
ING GROEP NV 4.875% 14-11-27	XS2554746185	EUR	600 000	616 377,12	0,28
ING GROEP NV 5.0% 20-02-35	XS2588986997	EUR	800 000	876 234,90	0,40
INTE 0.75% 16-03-28 EMTN	XS2317069685	EUR	1 016 000	982 600,67	0,44
INTE 1.75% 04-07-29 EMTN	XS2022424993	EUR	700 000	681 456,90	0,31
INTL BK FOR RECONS DEVELOP 0.1% 17-09-35	XS2231588547	EUR	1 700 000	1 263 586,83	0,57

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INTL BK FOR RECONS DEVELOP 0.25% 10-01-50	XS2063423318	EUR	300 000	133 629,23	0,06
KBC GROUPE 4.375% 23-11-27	BE0002900810	EUR	400 000	408 899,64	0,18
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 14-02-33	XS2586942448	EUR	500 000	508 480,65	0,23
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 17-01-35	DE000A383TE2	EUR	800 000	803 521,04	0,36
LLOYDS BANKING GROUP 3.5% 06-11-30	XS2868171229	EUR	643 000	657 402,19	0,30
LLOYDS BANKING GROUP 3.875% 14-05-32	XS2815980664	EUR	500 000	524 934,90	0,24
LLOYDS BANKING GROUP 4.0% 09-05-35	XS3069338336	EUR	679 000	707 932,84	0,32
LLOYDS BANKING GROUP 4.75% 21-09-31	XS2690137299	EUR	433 000	466 715,34	0,21
MBANK SPOLKA AKCYJNA 3.7713999999999994% 03-03-32	XS3244863729	EUR	200 000	200 833,95	0,09
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 0.25% 14-09-28	XS2385790667	EUR	600 000	563 393,38	0,25
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 2.0% 28-04-27	XS2473346299	EUR	650 000	655 293,09	0,30
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 3.375% 27-11-28	XS2725234954	EUR	1 000 000	1 026 306,16	0,46
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 3.77% 27-01-36	XS2986730617	EUR	1 000 000	1 036 702,67	0,47
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.0% 18-03-28	XS3087807916	EUR	774 000	812 982,19	0,37
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.0% 30-07-35	XS3059437460	EUR	212 000	218 621,75	0,10
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.375% 16-04-34	XS2801451654	EUR	400 000	425 015,53	0,19
NATWEST GROUP 3.575% 12-09-32	XS2898838516	EUR	1 000 000	1 022 208,70	0,46
NATWEST GROUP 3.723% 25-02-35	XS3009472989	EUR	622 000	644 493,39	0,29
NORDEA BK PUBL 0.625% 18-08-31	XS2343459074	EUR	604 000	600 546,49	0,27
SG 0.625% 02-12-27	FR0014006XA3	EUR	700 000	688 605,53	0,31
STANDARD CHARTERED 4.196% 04-03-32	XS2744121273	EUR	1 139 000	1 220 811,39	0,55
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.625% 04-11-36	XS2930111096	EUR	298 000	299 578,67	0,14
SWEDBANK AB 3.25% 13-10-32	XS3203385227	EUR	1 000 000	996 484,45	0,45
UNICREDIT 3.725% 10-06-35 EMTN	IT0005654584	EUR	966 000	984 425,92	0,45
Boissons				**2 523 102,95**	**1,14**
ANHEUSER INBEV SANV 3.75% 22-03-37	BE6350703169	EUR	1 000 000	1 022 121,78	0,46
ASAHI BREWERIES 3.464% 16-04-32	XS2799473801	EUR	324 000	331 821,26	0,15

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CARLSBERG BREWERIES AS 3.0% 28-08-29	XS3002418914	EUR	351 000	355 840,27	0,16
PERNOD RICARD 0.125% 04-10-29	FR0014005SC1	EUR	900 000	813 319,64	0,37
Courrier, fret aérien et logistique				**293 227,54**	**0,13**
DEUTSCHE POST AG 1.625% 05-12-28	XS1917358621	EUR	300 000	293 227,54	0,13
Crédit à la consommation				**257 377,81**	**0,12**
JOHN DEERE BANK 2.5% 14-09-26	XS2531438351	EUR	255 000	257 377,81	0,12
Distribution de produits alimentaires de première nécessité				**326 280,53**	**0,15**
TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES 3.375% 06-05-32	XS2918558144	EUR	320 000	326 280,53	0,15
Distribution spécialisée				**1 181 951,28**	**0,53**
HENNES AND MAURITZ AB 3.4% 31-10-33	XS3215616163	EUR	372 000	364 713,62	0,16
NATL GRID NORTH AMERICA 1.054% 20-01-31	XS2434710872	EUR	900 000	817 237,66	0,37
Eau				**193 309,69**	**0,09**
ALLIANDER 4.125% PERP EMTN	XS3193906180	EUR	192 000	193 309,69	0,09
Electricité				**12 044 824,33**	**5,45**
EDP SERVICIOS FINANCIEROS ESPANA 3.5% 16-07-30	XS2747766090	EUR	1 400 000	1 449 691,66	0,66
ELIA GROUP SANV 3.875% 11-06-31	BE6352705782	EUR	1 100 000	1 144 161,91	0,52
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.625% 18-01-33	BE6340849569	EUR	400 000	419 807,56	0,19
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.75% 16-01-36	BE6349118800	EUR	1 000 000	1 033 104,86	0,47
ENEL 3.375% PERP	XS1713463559	EUR	1 400 000	1 410 231,99	0,64
EON INTL FINANCE BV 3.5% 03-09-35	XS3171594636	EUR	796 000	793 405,37	0,36
ORSTED 2.25% 14-06-28 EMTN	XS2490471807	EUR	481 000	479 704,66	0,22
ORSTED 4.125% 01-03-35 EMTN	XS2591032235	EUR	559 000	579 895,00	0,26
REDEIA 3.375% 09-07-32	XS2838500218	EUR	500 000	507 069,42	0,23
RED ELECTRICA 4.625% PERP	XS2552369469	EUR	1 400 000	1 473 889,99	0,65
SSE 4.0% PERP	XS2439704318	EUR	312 000	324 715,11	0,15

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.0% 22-07-31	XS3128477521	EUR	463 000	464 243,63	0,21
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.5% 17-01-31	XS2748847204	EUR	1 191 000	1 251 031,54	0,57
VERBUND AG 0.9% 01-04-41	XS2320746394	EUR	300 000	198 748,34	0,09
VERBUND AG 3.25% 17-05-31	XS2821745374	EUR	500 000	515 123,29	0,23
Epargne et prêts hypothécaires				**1 248 053,62**	**0,56**
Cellnex Finance Company SAU 3.5% 22-05-32	XS3019300469	EUR	400 000	406 051,21	0,18
Cellnex Finance Company SAU 3.625% 24-01-29	XS2826616596	EUR	800 000	842 002,41	0,38
Equipement et services pour l'énergie				**1 980 973,92**	**0,90**
EUROGRID GMBH 1 4.056% 28-05-37	XS3077380825	EUR	300 000	308 588,81	0,14
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 0.375% 15-09-27	XS2231330965	EUR	400 000	386 086,27	0,17
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 3.125% 11-12-33	XS2957380228	EUR	300 000	290 845,62	0,13
SCOTTISH HYDRO ELECTRIC TRANSMISSION 3.375% 02-11-33	XS3166372568	EUR	1 000 000	995 453,22	0,46
Equipements électriques				**2 136 340,26**	**0,97**
SCHNEIDER ELECTRIC SE 2.75% 04-07-30	FR0014014QW5	EUR	500 000	497 572,98	0,22
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.375% 13-04-34	FR001400F711	EUR	800 000	819 910,68	0,37
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.5% 09-11-32	FR001400DTA3	EUR	800 000	818 856,60	0,38
Equipements et fournitures médicaux				**1 182 711,68**	**0,53**
ESSILORLUXOTTICA 2.875% 05-03-29	FR001400RYN6	EUR	1 000 000	1 028 507,74	0,46
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 1.75% 02-07-49	XS2020671157	EUR	250 000	154 203,94	0,07
Equipements et instruments électroniques				**1 478 987,48**	**0,67**
CARRIER GLOBAL CORPORATION 4.5% 29-11-32	XS2751689048	EUR	831 000	880 790,73	0,40
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	XS2295335413	EUR	600 000	598 196,75	0,27
FPI Bureautiques				**1 013 606,94**	**0,46**
GECINA 0.875% 30-06-36 EMTN	FR00140049A8	EUR	700 000	523 509,58	0,24
GECINA 3.375% 04-08-35 EMTN	FR0014011PT9	EUR	500 000	490 097,36	0,22

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FPI de détail				**700 322,53**	**0,32**
KLEPIERRE 3.75% 30-09-37 EMTN	FR0014012ZD0	EUR	700 000	700 322,53	0,32
Gestion immobilière et développement				**4 046 953,19**	**1,83**
AB SAGAX 4.375% 29-05-30 EMTN	XS2830446535	EUR	160 000	169 615,16	0,08
AROUNDTOWN 3.25% 02-01-31 EMTN	XS3196024296	EUR	1 100 000	1 067 519,34	0,48
CTP NV 3.875% 21-11-32	XS2919892179	EUR	800 000	798 077,92	0,36
KOJAMO OYJ 3.875% 12-03-32	XS3022388980	EUR	313 000	321 686,74	0,15
LEGGR 0 7/8 11/28/27	DE000A254P51	EUR	800 000	774 636,77	0,35
LEG IMMOBILIEN SE 0.75% 30-06-31	DE000A3E5VK1	EUR	600 000	519 062,14	0,23
VONOVIA SE 4.0% 12-11-36 EMTN	XS3222746458	EUR	400 000	396 355,12	0,18
Hôtels, restaurants et loisirs				**856 982,63**	**0,39**
BOOKING 3.75% 01-03-36	XS2776512035	EUR	841 000	856 982,63	0,39
Infrastructure de transports				**1 360 787,84**	**0,62**
AEROPORTI DI ROMA 3.625% 15-06-32	XS3067397789	EUR	521 000	535 006,34	0,24
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE 2.875% 14-01-31	FR001400ZY96	EUR	500 000	502 835,65	0,23
SYDNEY AIRPORT FINANCE 4.375% 03-05-33	XS2613209670	EUR	300 000	322 945,85	0,15
Logiciels				**978 734,30**	**0,44**
FISERV FUNDING ULC 4.0% 15-06-36	XS3060660563	EUR	658 000	658 665,35	0,30
JOHNSON CONTROLS INTL 4.25% 23-05-35	XS2626007939	EUR	300 000	320 068,95	0,14
Machines				**1 501 665,84**	**0,68**
EPIROC AKTIEBOLAG 3.625% 28-02-31	XS2773789065	EUR	832 000	870 107,25	0,39
JOHN DEERE CAPITAL 3.45% 16-07-32	XS2856698126	EUR	614 000	631 558,59	0,29
Marchés de capitaux				**9 948 625,94**	**4,50**
AIB GROUP 0.5% 17-11-27 EMTN	XS2343340852	EUR	800 000	786 924,99	0,36
AIB GROUP 4.625% 20-05-35 EMTN	XS2823235085	EUR	1 000 000	1 068 013,84	0,49

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AIB GROUP 5.25% 23-10-31 EMTN	XS2707169111	EUR	553 000	607 762,95	0,27
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	XS2626699982	EUR	700 000	755 661,99	0,34
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.25% 02-04-29	XS2908735504	EUR	800 000	827 046,74	0,37
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 4.875% 18-10-31	XS2705604234	EUR	600 000	652 173,82	0,29
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 5.0% 22-04-34	XS2751667150	EUR	400 000	432 724,99	0,20
LEHMAN BROTHERS E1R+0.94% 14-03-19	XS0287044969	EUR	1 100 000		0,00
MORGAN STANLEY 3.749% 07-11-36	XS3215634901	EUR	1 000 000	990 650,03	0,45
MOTABILITY OPERATIONS GROUP 4.0% 17-01-30	XS2838537566	EUR	650 000	695 408,96	0,31
NORDEA BKP 3.25% 19-11-35 EMTN	XS3232967318	EUR	1 000 000	989 699,93	0,45
NORDEA BKP 4.125% 29-05-35	XS2828791074	EUR	440 000	463 456,85	0,21
TRANSBURBAN FINANCE COMPANY 3.713% 12-03-32	XS2778764006	EUR	850 000	889 555,67	0,40
TRANSBURBAN FINANCE COMPANY 4.143% 17-04-35	XS3047435659	EUR	203 000	213 360,57	0,10
UNILEVER CAPITAL 3.4% 06-06-33	XS2632655135	EUR	560 000	576 184,61	0,26
Media				**817 732,25**	**0,37**
PUBLICIS GROUPE 3.375% 12-06-32	FR0014010CI2	EUR	600 000	607 629,25	0,28
SES 4.125% 24-06-30 EMTN	XS3100767915	EUR	205 000	210 103,00	0,09
Métaux et minerais				**185 364,79**	**0,08**
URENCO FINANCE NV 3.625% 18-06-35	XS3092615189	EUR	184 000	185 364,79	0,08
Producteur et commerce d'énergie indépendants				**1 285 962,99**	**0,58**
STATKRAFT AS 3.125% 13-12-31	XS2726853554	EUR	497 000	494 815,28	0,22
STATKRAFT AS 3.5% 09-06-33	XS2631822868	EUR	773 000	791 147,71	0,36
Produits alimentaires				**507 679,04**	**0,23**
DANONE 3.95% PERP EMTN	FR00140127U0	EUR	500 000	507 679,04	0,23
Produits chimiques				**1 218 160,66**	**0,55**
AKZO NOBEL NV 4.0% 24-05-33	XS2625136531	EUR	800 000	833 873,70	0,38
GIVAUDAN AG 2.0% 17-09-30	XS1879112495	EUR	400 000	384 286,96	0,17

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication				**1 777 732,44**	**0,80**
INFINEON TECHNOLOGIES AG 2.0% 24-06-32	XS2194192527	EUR	500 000	467 522,47	0,21
INFINEON TECHNOLOGIES AG 2.875% 13-02-30	XS2996771767	EUR	600 000	610 381,85	0,28
RED ELECTRICA FINANCIACIONES 3.0% 06-10-31	XS3188782000	EUR	700 000	699 828,12	0,31
Services aux collectivités				**86 523 607,67**	**39,13**
ALLEMAGNE 2.5% 04/07/2044	DE0001135481	EUR	1 100 000	989 060,86	0,45
ALLEMAGNE 4.75% 07/40	DE0001135366	EUR	1 800 000	2 171 286,62	0,98
AUST GOVE BON 4.15% 15-03-37	AT0000A04967	EUR	700 000	781 871,86	0,35
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.4% 23-05-34	AT0000A10683	EUR	1 300 000	1 261 222,34	0,57
BANQ EURO DIN 1.0% 14-04-32	XS1422953932	EUR	1 100 000	998 258,44	0,45
BANQUE EUROPEAN DINVESTISSEMENT 0.01% 15-11-35	XS2194790262	EUR	1 700 000	1 254 547,25	0,57
BANQUE EUROPEAN DINVESTISSEMENT 0.25% 15-06-40	XS2189259018	EUR	400 000	253 200,90	0,11
BANQUE EUROPEAN DINVESTISSEMENT 1.125% 13-04-33	XS1612977717	EUR	800 000	716 131,56	0,32
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 2.75% 28-07-28	XS2587298204	EUR	800 000	818 704,11	0,37
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.65% 22-06-71	BE0000353624	EUR	800 000	235 106,58	0,11
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.0% 22-06-31	BE0000335449	EUR	1 700 000	1 555 546,34	0,70
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.7% 22-06-50	BE0000348574	EUR	1 100 000	696 184,88	0,31
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 1.8% 15-08-53	DE0001102614	EUR	1 100 000	784 401,26	0,35
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.0% 04-10-30	EU000A283859	EUR	1 000 000	888 145,00	0,40
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.3% 04-11-50	EU000A284469	EUR	900 000	392 611,13	0,18
E.ETAT 4,75%04 OAT	FR0010070060	EUR	1 400 000	1 586 549,90	0,72
EFSF 1.2 02/17/45	EU000A1G0DD4	EUR	300 000	198 992,75	0,09
ENGIE 3.875% 06-12-33 EMTN	FR001400MF86	EUR	600 000	615 197,96	0,28
ENGIE 4.75% PERP	FR001400QOK5	EUR	700 000	746 779,66	0,34
EON SE 0.6% 01-10-32 EMTN	XS2327420977	EUR	717 000	609 351,83	0,28
ESPAGNE 4.70% 30/07/41	ES00000121S7	EUR	2 500 000	2 839 797,43	1,28
EURO FIN 2.35% 29-07-44 EMTN	EU000A1G0DB8	EUR	600 000	493 914,82	0,22

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 0.0% 13-10-27	EU000A1G0EK7	EUR	2 200 000	2 116 059,00	0,96
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 0.125% 18-03-30	EU000A1G0EP6	EUR	1 700 000	1 536 091,82	0,69
EUROPEAN UNION 0.0% 02-06-28	EU000A287074	EUR	1 401 000	1 328 519,27	0,60
EUROPEAN UNION 0.0% 22-04-31	EU000A3KT6A3	EUR	600 000	520 263,00	0,24
EUROPEAN UNION 2.75% 04-02-33	EU000A3K4DW8	EUR	800 000	813 983,78	0,37
EUROPEAN UNION 3.25% 04-07-34	EU000A3K4D41	EUR	600 000	618 826,56	0,28
FINLANDE 2.625% 07/42	FI4000046545	EUR	500 000	446 974,90	0,20
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.5% 25-05-40	FR0013515806	EUR	3 350 000	2 101 830,84	0,95
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.75% 25-05-52	FR0013480613	EUR	2 990 000	1 321 201,13	0,60
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.75% 25-11-28	FR0013341682	EUR	2 000 000	1 908 014,93	0,86
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 4.0% 25-10-38	FR0010371401	EUR	1 050 000	1 078 282,18	0,49
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-05-29	FR0013407236	EUR	950 000	890 560,58	0,40
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-05-72	FR0014001NN8	EUR	1 700 000	425 394,73	0,19
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-53	FR0014004J31	EUR	1 400 000	598 903,60	0,27
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 5.75% 25-10-32	FR0000187635	EUR	1 020 250	1 196 082,40	0,54
FRAN GOVE BON 1.25% 25-05-36	FR0013154044	EUR	1 500 000	1 205 955,72	0,55
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.0% 30-09-31	XS2909822194	EUR	700 000	702 899,82	0,32
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.5% 16-05-35	XS3072230744	EUR	500 000	509 459,18	0,23
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.75% PERP	XS3224600232	EUR	200 000	200 673,42	0,09
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.871% PERP	XS2748213290	EUR	200 000	217 336,27	0,10
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.875% PERP	XS2580221658	EUR	300 000	317 686,23	0,14
IRELAND GOVERNMENT BOND 0.0% 18-10-31	IE00BMQ5JL65	EUR	600 000	515 700,00	0,23
IRELAND GOVERNMENT BOND 0.2% 18-10-30	IE00BKFVC899	EUR	200 000	179 281,58	0,08
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.3% 15-05-33	IE00BFZRPZ02	EUR	250 000	226 898,72	0,10
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 30-04-45	IT0005438004	EUR	1 300 000	857 780,29	0,39
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.0% 01-02-28	IT0005323032	EUR	1 667 000	1 673 438,97	0,76
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.45% 01-09-50	IT0005398406	EUR	1 300 000	958 941,91	0,43
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.55% 25-02-27	IT0005633794	EUR	500 000	506 865,52	0,23

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.1% 01-03-40	IT0005377152	EUR	3 418 000	3 181 303,69	1,44
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.45% 01-03-48	IT0005273013	EUR	3 334 000	3 030 833,67	1,37
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.5% 01-03-30	IT0005024234	EUR	1 017 000	1 063 540,28	0,48
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 5.0% 01-09-40	IT0004532559	EUR	3 334 000	3 814 123,72	1,72
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 6.0% 01-05-31	IT0001444378	EUR	3 290 000	3 840 017,20	1,75
LUXEMBOURG GOVERNMENT BOND 0.0% 28-04-30	LU2162831981	EUR	200 000	179 196,00	0,08
LUXEMBOURG GRAND DUCHY OF 2.875% 01-03-34	LU2773894873	EUR	600 000	610 858,68	0,28
NATL GRID 0.25% 01-09-28 EMTN	XS2381853279	EUR	766 000	719 134,60	0,33
NATL GRID ELECTRICITY TRANSMISSION P 0.823% 07-07-32	XS2200513070	EUR	250 000	213 957,18	0,10
NETHERLANDS GOVERNMENT 2.5% 15-07-34	NL0015001XZ6	EUR	2 500 000	2 458 832,02	1,11
NETHERLANDS GOVERNMENT 4.0% 15-01-37	NL0000102234	EUR	1 180 000	1 325 433,95	0,60
OAT 2.75% 25/10/2027	FR0011317783	EUR	800 000	811 427,73	0,37
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.9% 12-10-35	PTOTENOE0034	EUR	1 000 000	813 045,89	0,37
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.0% 12-04-52	PTOTECOE0037	EUR	800 000	429 929,97	0,19
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 2.125% 17-10-28	PTOTEVOE0018	EUR	700 000	702 973,27	0,32
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 2.25% 18-04-34	PTOTEWOE0017	EUR	800 000	769 272,55	0,35
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 3.5% 18-06-38	PTOTEZOE0014	EUR	250 000	256 348,49	0,12
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 3.625% 12-06-54	PTOTE3OE0025	EUR	400 000	383 183,29	0,17
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 4.1% 15-02-45	PTOTEBOE0020	EUR	400 000	433 715,81	0,20
PROVINCE DE L ONTARIO 0.01% 25-11-30	XS2262263622	EUR	1 700 000	1 483 728,10	0,67
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.5% 15-08-54	DE000BU2D004	EUR	300 000	250 639,36	0,11
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 4.0% 04-01-37	DE0001135275	EUR	3 300 000	3 618 729,14	1,64
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.4% 30-04-28	ES0000012B39	EUR	1 200 000	1 190 110,85	0,54
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 31-10-71	ES0000012H58	EUR	1 900 000	866 831,14	0,39
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.5% 30-04-27	ES00000128P8	EUR	1 400 000	1 403 505,56	0,63
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.95% 30-07-30	ES00000127A2	EUR	2 250 000	2 208 801,42	1,00
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.9% 31-10-46	ES00000128C6	EUR	2 090 000	1 810 177,92	0,82
SPAIN GOVERNMENT BOND 5.75% 30-07-32	ES0000012411	EUR	2 334 000	2 793 186,36	1,26

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux professionnels				**2 794 516,65**	**1,26**
MANPOWER 3.75% 13-12-30	XS3247024824	EUR	541 000	539 091,64	0,24
RELX FINANCE BV 3.375% 20-03-33	XS2779010300	EUR	356 000	363 649,56	0,16
WOLTERS KLUWER NV 3.0% 23-09-26	XS2530756191	EUR	981 000	992 235,34	0,45
WOLTERS KLUWER NV 3.75% 03-04-31	XS2592516210	EUR	851 000	899 540,11	0,41
Services clientèle divers				**1 946 701,14**	**0,88**
EDENRED 3.25% 27-08-30	FR001400UHA2	EUR	600 000	605 972,63	0,27
EXPERIAN FIN 3.51% 15-12-33	XS2982065018	EUR	505 000	502 621,17	0,23
ISS GLOBAL AS 3.875% 05-06-29	XS2832954270	EUR	800 000	838 107,34	0,38
Services de télécommunication diversifiés				**9 515 907,94**	**4,30**
BRITISH TEL 3.125% 11-02-32	XS2994509706	EUR	499 000	505 750,07	0,23
BRITISH TEL 3.75% 13-05-31	XS2582814039	EUR	671 000	705 153,44	0,32
KPN 3.375% 17-02-35 EMTN	XS3003295519	EUR	400 000	399 939,59	0,18
KPN 3.875% 03-07-31 EMTN	XS2638080452	EUR	400 000	420 248,63	0,19
KPN 3.875% 16-02-36 EMTN	XS2764455619	EUR	1 200 000	1 245 475,32	0,56
ORANGE 1.75% PERP EMTN	FR00140005L7	EUR	800 000	770 853,21	0,35
ORANGE 3.875% PERP EMTN	FR0014010IV2	EUR	600 000	606 787,23	0,27
ORANGE 4.5% PERP	FR001400OXS4	EUR	400 000	427 286,00	0,19
TELENOR AS 0.25% 14-02-28 EMTN	XS2117452156	EUR	1 500 000	1 432 809,04	0,66
TELENOR AS 1.125% 31-05-29	XS2001737910	EUR	800 000	761 344,00	0,34
TELIA COMPANY AB 1.375% 11-05-81	XS2082429890	EUR	1 100 000	1 106 653,27	0,50
TELIA COMPANY AB 3.625% 22-02-32	XS2589828941	EUR	700 000	735 800,01	0,33
TELSTRA GROUP 3.75% 04-05-31	XS2613162424	EUR	377 000	397 808,13	0,18
Services de télécommunication mobile				**2 587 446,03**	**1,17**
AMERICAN TOWER 4.1% 16-05-34	XS2830466301	EUR	800 000	835 211,95	0,38
AMT 0 1/2 01/15/28	XS2227905903	EUR	600 000	577 777,81	0,26

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TELE2 AB 3.75% 22-11-29 EMTN	XS2623868994	EUR	1 142 000	1 174 456,27	0,53
Services financiers diversifiés				**12 766 995,43**	**5,77**
ABB FINANCE 3.375% 15-01-34	XS2747182181	EUR	600 000	619 767,21	0,28
ABB FINANCE 3.375% 16-01-31	XS2575556589	EUR	720 000	755 609,67	0,34
AXA HOME LOAN SFH 0.01% 16-10-29	FR0013453172	EUR	400 000	360 372,88	0,16
AXA HOME LOAN SFH 0.05% 05-07-27	FR0013432069	EUR	400 000	386 268,82	0,17
CAIXA GEN S A 3.0% 07-10-31	PTCGDFOM0034	EUR	600 000	598 999,36	0,27
CREDIT MUTUEL HOME LOAN SFH 3.0% 23-07-29	FR001400RNW0	EUR	1 100 000	1 127 135,72	0,52
DEUTSCHE BOERSE 1.25% 16-06-47	DE000A289N78	EUR	300 000	295 122,62	0,13
DH EUROPE FINANCE II SARL 0.75% 18-09-31	XS2050406094	EUR	600 000	527 867,84	0,24
DIAGEO FINANCE 3.75% 03-10-37	XS3198652763	EUR	562 000	561 908,69	0,25
DIGITAL DUTCH FINCO BV 3.875% 13-09-33	XS2898290916	EUR	366 000	368 489,80	0,17
DNB BOLIGKREDITT 2.625% 27-09-29	XS3035906844	EUR	500 000	503 438,39	0,23
ENBW INTL FINANCE 3.5% 22-07-31	XS2862984510	EUR	925 000	958 173,92	0,43
ENEL FINANCE INTL NV 0.625% 28-05-29	XS2390400716	EUR	1 100 000	1 026 213,51	0,46
ENEL FINANCE INTL NV 0.75% 17-06-30	XS2353182293	EUR	669 000	607 124,65	0,27
ENEL FINANCE INTL NV 0.875% 17-01-31	XS2432293756	EUR	500 000	451 173,66	0,20
HM FINANCE BV 4.875% 25-10-31	XS2704918478	EUR	921 000	995 514,83	0,45
INVESTOR AB 4.0% 31-03-38 EMTN	XS3032045984	EUR	294 000	307 729,78	0,14
LSEG NETHERLANDS BV 3.0% 06-11-31	XS3225988826	EUR	486 000	481 459,06	0,22
NATURGY FINANCE BV 3.625% 02-10-34	XS2908178119	EUR	700 000	697 021,45	0,32
WPP FINANCE 2013 3.625% 09-06-31	XS3239332359	EUR	548 000	542 608,51	0,25
WPP FINANCE 4.125% 30-05-28	XS2626022573	EUR	566 000	594 995,06	0,27
Sociétés commerciales et de distribution				**828 734,41**	**0,37**
AIR LEASE 3.7% 15-04-30 EMTN	XS2628704210	EUR	800 000	828 734,41	0,37

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)				**3 012 376,66**	**1,36**
COVIVIO 4.625% 05-06-32 EMTN	FR001400MDV4	EUR	700 000	755 098,01	0,34
COVIVIO SA 1.5% 21-06-27	FR0013262698	EUR	500 000	496 840,99	0,22
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 3.125% 23-09-31	XS3182049935	EUR	600 000	594 287,47	0,27
PROLOGIS INTL FUND II 0.875% 09-07-29	XS2021462440	EUR	800 000	749 648,05	0,34
UNIBAIL RODAMCO SE 4.125% 11-12-30	FR001400MLN4	EUR	400 000	416 502,14	0,19
Textiles, habillement et produits de luxe				**1 735 340,49**	**0,78**
KERING 3.125% 27-11-29 EMTN	FR001400ZZC9	EUR	1 000 000	1 023 577,47	0,46
KERING 3.375% 27-02-33 EMTN	FR001400G412	EUR	700 000	711 763,02	0,32
Transport maritime				**298 728,88**	**0,14**
AP MOELLER MAERSK AS 3.5% 17-09-34	XS3179710010	EUR	300 000	298 728,88	0,14
TITRES D'OPC				**793 654,58**	**0,36**
OPCVM				**793 654,58**	**0,36**
Gestion collective				**793 654,58**	**0,36**
HSBC STANDARD EURO MONEY MARKET S	FR0007486634	EUR	238	793 654,58	0,36
Total				**221 252 721,82**	**100,04**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BOBL 0326	-33	15 200,00		-3 833 280,00
EURO BUND 0326	-20	2 200,00		-2 551 400,00
EURO SCHATZ 0326	15		-1 575,00	1 601 850,00
XEUR FGBX BUX 0326	19		-34 200,00	2 092 280,00
Sous-total 1.		**17 400,00**	**-35 775,00**	**-2 690 550,00**
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		**17 400,00**	**-35 775,00**	**-2 690 550,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	221 252 721,82
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	-18 375,00
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	237 898,68
Autres passifs (-)	-297 892,78
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	**221 174 352,72**

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond AC	EUR	56 818,66500	1 635,46
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond AD	EUR	27 709,246	946,92
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond BC	EUR	2 357,705	981,30
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond I	EUR	317,32250	166 480,62
Action HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond ZC	EUR	46 226,699	1 013,89

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

V1
Données au 31 décembre 2025
Date de publication : 15/04/2026

Dénomination du produit: HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Identifiant d'entité juridique: 9695002FAVK2RMMSQE25

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☐ **Oui**	☑ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: _%**	☑ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 69,11% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☑ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectifsocial: _%**	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables.**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le compartiment promeut des caractéristiques E, S et G en investissant dans des obligations et titres de créances libellés en euros satisfaisant à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de qualité financière.
L'univers ISR est obtenu suite à la réduction de l'univers d'investissement de départ, en appliquant tout d'abord des exclusions au regard de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G) définies par le référentiel du label ISR, les politiques relatives à l'investissement responsable de HSBC Asset Management et les exclusions applicables aux indices de référence « accord de Paris » conformément aux orientations de l'ESMA sur la dénomination des fonds.
Cet univers d'investissement de départ est composé d'environ 4000 titres obligataires libellés en euro.
Ensuite, à partir de l'univers ISR, le portefeuille est déterminé :
1.Pour les émissions non gouvernementales :
- En prenant en considération deux indicateurs spécifiques de durabilité : un indicateur environnemental (l'indicateur Intensité de gaz à effet de serre (GES) et un indicateur social (l'indicateur absence de politique des droits de l'homme). Sur ces deux indicateurs de durabilité, le compartiment prend l'engagement d'obtenir une meilleure performance ESG que celle de l'indicateur de référence utilisé à titre d'information réduit aux émissions non gouvernementales.
De plus, le compartiment s'engage à exclure tout émetteur auteur d'une violation avérée d'un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.
- En intégrant également l'analyse des critères ESG des émetteurs.
Selon une approche en amélioration de note, le compartiment sélectionne les valeurs permettant à la partie du portefeuille hors expositions gouvernementales d'avoir une note ESG supérieure à celle de l'indicateur de référence utilisé à titre d'information réduit aux émissions non gouvernementales, après élimination d'au moins 30% des plus mauvaises valeurs en termes de notation ESG et sur la base des exclusions appliquées par le compartiment.
Le poids des émissions non gouvernementales dans l'indicateur de référence utilisé à titre d'information fait l'objet de correction pour refléter les pondérations sectorielles cibles du compartiment en cas de fortes déviations.
2.Pour les émissions et expositions gouvernementales :
En sélectionnant selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon le fournisseur externe de données ESG : ISS ESG.
Par ailleurs, au moins 80% des investissements doivent satisfaire des notations E, S et G et ESG minimums.
Le compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. L'indice Bloomberg Euro Aggregate 500MM est l'indicateur de référence utilisée pour la comparaison de certaines caractéristiques E/S du compartiment, telles que décrites dans la section sur les indicateurs de durabilité ci-après.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateur de durabilité	Fonds	Indice de référence
Pilier E	7.43	6.35
Pilier S	6.67	6.80
Pilier G	6.72	6.58
Score ESG	6.95	6.57

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2025, moyenne des positions des 4 fins de trimestre de l'exercice comptable se terminant le 31 Décembre 2025.

Indice de référence - Bloomberg Euro Aggregate (500MM)

...et par rapport aux périodes précédentes?

Indicateur de durabilité	Fin de la période	Fonds	Indice de référence
Pilier E	31 Décembre 2025	7.43	6.35
	31 Décembre 2024	6.92	5.86
	31 Décembre 2023	6.82	5.80
Pilier S	31 Décembre 2025	6.67	6.80
	31 Décembre 2024	6.21	6.11
	31 Décembre 2023	6.15	6.04
Pilier G	31 Décembre 2025	6.72	6.58
	31 Décembre 2024	6.65	6.43
	31 Décembre 2023	6.65	6.31
Score ESG	31 Décembre 2025	6.95	6.57
	31 Décembre 2024	6.41	5.94
	31 Décembre 2023	6.33	5.85

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?

Le compartiment promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, un des principaux indicateurs de durabilité utilisé pour mesurer la performance ESG du portefeuille est la note ESG. Selon une approche en amélioration de note, le compartiment sélectionne les valeurs permettant à la partie du portefeuille hors expositions gouvernementales d'avoir une note ESG supérieure à celle de l'indicateur de référence utilisé à titre d'information réduit aux émissions non gouvernementales, après élimination d'au moins 30% des plus mauvaises valeurs en termes de notation ESG et sur la base des exclusions appliquées par le compartiment.
Par ailleurs, au moins 80% des investissements doivent satisfaire des notations E, S et G et ESG minimums.
Le compartiment utilise également comme indicateurs de durabilité des indicateurs relatifs :
- à l'environnement (indicateur des gaz à effets de serre des entreprises),
- au respect des droits de l'homme (indicateur violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et indicateur absence de politique en matière de droits de l'homme).
Selon l'indicateur de durabilité, deux approches sont possibles, exclusion de titres d'entreprises du portefeuille ou engagement de performance ESG.
La manière dont les indicateurs de durabilité sont pris en considération par le compartiment est détaillée dans la section décrivant les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité prises en considération par le compartiment.
De plus, le compartiment s'engage à exclure tout émetteur impliqué dans des activités dites « exclues ». Les activités exclues sont énoncées dans la rubrique concernant les éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment realisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables du compartiment sont évalués au regard du principe de « ne pas causer de préjudice important » (DNSH) afin de s'assurer qu'ils ne portent pas de préjudice important à des objectifs environnementaux ou sociaux. Le principe DNSH s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du compartiment. L'évaluation comprend une prise en considération des principales incidences négatives (PAI). Les PAI sont une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux incluant les émissions de gaz à effet de serre (GES), les rejets dans l'eau ou encore les écarts de rémunération hommes / femmes.

Comment les indicateurs concemant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Tous les PAI obligatoires tels que définies dans le Tableau 1 de l'annexe 1 des normes techniques de réglementation pour le Règlement 2019/2088 sont utilisés pour évaluer que les investissements durables du compartiment ne causent pas un préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.
Pour réaliser l'évaluation DNSH, des seuils minimaux absolus et relatifs ont été établis pour les 14 PAI obligatoires.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

En cas de désaccord avec une donnée provenant d'un fournisseur externe de données ou lorsque les données sont insuffisantes, une évaluation qualitative ou quantitative peut être réalisée par les équipes d'investissement, en collaboration avec l'équipe Investissement Responsable afin de prendre une décision finale. Lorsqu'il est établi qu'un émetteur cause un préjudice important ou y contribue, le titre peut toujours être détenu dans le compartiment, mais ne sera pas pris en compte dans la part des « investissements durables » du compartiment.
La description de la méthodologie de l'investissement durable de HSBC Asset Management appliquées par HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Un fournisseur externe de données est utilisé pour surveiller les émetteurs et détecter les controverses susceptibles d'indiquer de potentielles violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU). Ces principes sont alignés avec les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les dix principes du PMNU comprennent l'évaluation des risques non financiers tels que les droits de l'homme, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Les émetteurs faisant l'objet d'un signalement pour violation potentielle des principes du Pacte Mondial des Nations Unies sont exclus, à moins qu'ils n'aient fait l'objet d'une analyse ESG renforcée (« ESG Due Diligence »), établissant qu'ils ne sont pas en violation de ces principes. HSBC Asset Management est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important», en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres a l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union europeenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives des investissements sont prises en considération dans la gestion du compartiment de la manière suivante.
Dans le cadre de ses choix d'investissement, le gérant a choisi des indicateurs relatifs à l'environnement, aux questions sociales et au respect des droits de l'homme. Selon l'indicateur, deux approches sont possibles, exclusion de titres d'entreprises du portefeuille ou engagement de performance ESG.

- Relatif à l'environnement

Intensité de GES (PAI 3*) : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
Engagement d'obtenir une meilleure performance ESG que celle de l'indicateur de référence utilisé à titre d'information réduit aux émissions non gouvernementales

- Relatif au respect des droits de l'homme

Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales (PAI 10*) : Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
Exclusion de tout émetteur auteur d'une violation avérée d'un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales

- Relatif au respect des droits de l'homme

Absence de politique en matière de droits de l'homme (PAI 9*) : Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme
Engagement d'obtenir une meilleure performance ESG que celle de l'indicateur de référence utilisé à titre d'information réduit aux émissions non gouvernementales

- Relatif aux questions sociales

Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sousmunitions, armes chimiques ou armes biologiques) (PAI 14*) : Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées.
Exclusion de tout émetteur participant à la fabrication ou à la vente d'armes controversées

*Conformément au tableau 1 (PAI 3, PAI 10, PAI 14) et tableau 3 (PAI 9) de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la commission du 6 avril 2022

HSBC Asset Management prend en considération les PAI dans le cadre de son plan d'engagement notamment lorsque les émetteurs ne publient pas de données pour le PAI Intensité de GES et le PAI Absence de politique en matière de droits de l'homme.
Certains PAI, c'est notamment le cas des armes controversées, sont pris en considération par le biais d'exclusions.
Les informations sur les principales incidences négatives prises en considération par le compartiment seront publiées dans l'annexe SFDR attachée au rapport annuel du compartiment.

Principal Adverse Impact	Fin de la période	Fonds	Indice de référence
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements - tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	31 Décembre 2025	56.71	80.39
	31 Décembre 2024	90.10	76.80
	31 Décembre 2023	94.57	80.70
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	31 Décembre 2025	0.00%	0.17%
	31 Décembre 2024	0.00%	0.05%
	31 Décembre 2023	0.00%	0.09%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	31 Décembre 2025	0.00%	0.01%
	31 Décembre 2024	0.00%	0.00%
	31 Décembre 2023	0.00%	0.03%
9 - 3. Absence de politique de respect des droits de l'homme	31 Décembre 2025	0.35%	0.71%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2025, moyenne des positions des 4 fins de trimestre de l'exercice comptable se terminant le 31 Décembre 2025.

Indice de référence - Bloomberg Euro Aggregate (500MM)

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituants la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au: Moyenne des positions des 4 fins de trimestre de la période de référence se terminant le 31/12/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Government Of Italy 6.0% 01-may-2031	Gouvernement	1,73%	Italie
Government Of Italy 5.0% 01-sep-2040	Gouvernement	1,69%	Italie
Government Of Germany 4.0% 04-jan-2037	Gouvernement	1,67%	Allemagne
Government Of Italy 3.1% 01-mar-2040	Gouvernement	1,41%	Italie
Government Of Italy 3.45% 01-mar-2048	Gouvernement	1,35%	Italie
Government Of Spain 1.95% 30-jul-2030	Gouvernement	1,27%	Espagne
Government Of Spain 4.7% 30-jul-2041	Gouvernement	1,27%	Espagne
Government Of Spain 5.75% 30-jul-2032	Gouvernement	1,25%	Espagne
Government Of The Netherlands 2.5% 15-jul-2034	Gouvernement	1,10%	Pays-Bas
Government Of Germany 4.75% 04-jul-2040	Gouvernement	0,98%	Allemagne
European Financial Stability Facility Sa (luxembourg) 0.0% 13-oct-2027	Gouvernement	0,94%	SUPRANATIONAL
Government Of France 0.5% 25-may-2040	Gouvernement	0,94%	France
Government Of France 0.75% 25-nov-2028	Gouvernement	0,85%	France
Government Of Italy 3.5% 01-mar-2030	Gouvernement	0,78%	Italie
Government Of Italy 2.0% 01-feb-2028	Gouvernement	0,74%	Italie

Les liquidités et les produits dérivés sont exclus

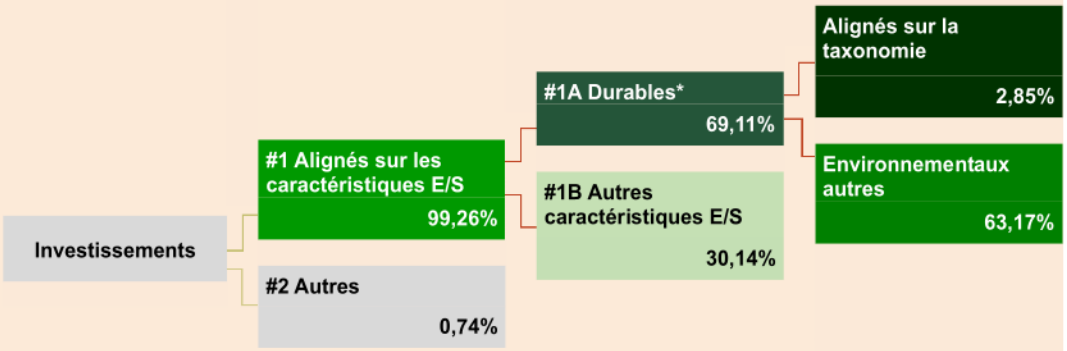
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

La proportion d'investissements durables était de 69,11%.
La méthodologie de la société de gestion relative à l'investissement durable est disponible dans la rubrique Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 du rapport annuel

L'allocation des actifs

décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

* Une société ou un émetteur considéré comme un investissement durable peut contribuer à la fois à un objectif environnemental et à un objectif social qui peut être aligné ou non aligné sur la taxonomie de l'Union européenne. Les chiffres du graphique ci-dessus le prennent en compte; mais une entreprise ou un émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois dans la catégorie #1A Durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur / *Sub-Secteur*	**% d'actifs**
Gouvernement	39.31%
Finance	25.37%
Services aux Collectivités	10.32%
Électricité	*7.44%*
Gaz	*0.36%*
Compagnies aux activités diversifiées	*1.18%*
Industrie	7.05%
Services de Télécommunication	6.48%
Immobilier	4.59%
Biens de Consommation de Base	2.24%
Consommation Discrétionnaire	1.81%
Matériaux	1.30%
Santé	1.14%
Technologies de l'Information	0.62%
Énergie	0.06%
Autres	0.03%
Liquidités et produits dérivés	-0.32%
Total	100.00%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le compartiment ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE?** [1]

☐ Oui:

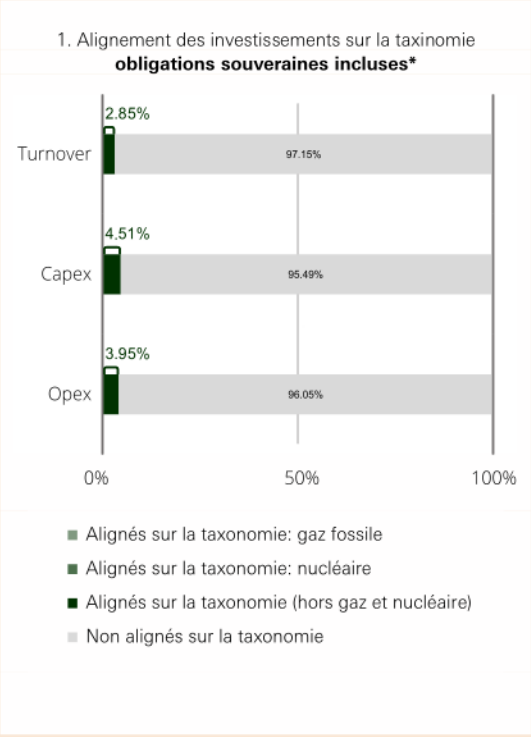
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'energie nucléaire

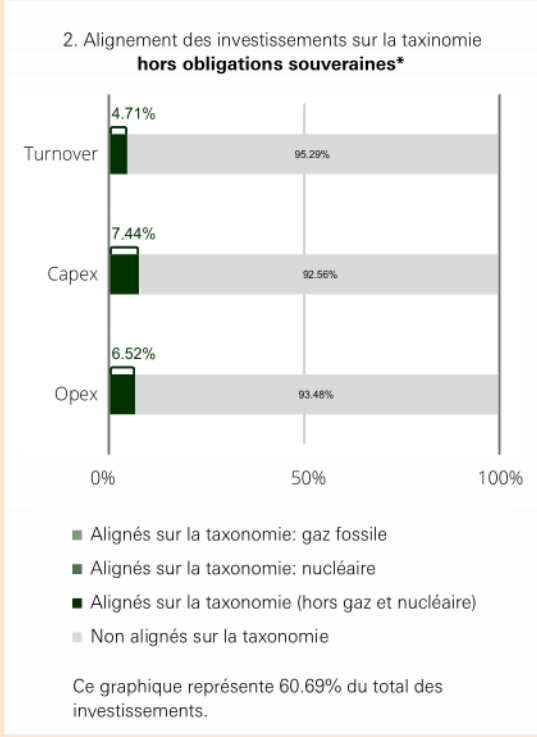
☑ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucleaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («attenuation du changement climatique») et ne causent de prejudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le réglement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaire** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissements** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements qui étaient aligné sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines * sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxieme graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances r**éalisables**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,02% et la proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitantes était de 2,38%.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Indicateur	2024-25	2023-24	2022-23
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.00%	0.00%	0.00%
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.00%	0.01%	0.00%
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	2.85%	2.09%	1.28%
Chiffre d'affaires - Non alignés sur la taxonomie	97.15%	97.90%	98.72%
CapEx - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.00%	0.00%	0.00%
CapEx - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.00%	0.01%	0.00%
CapEx - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	4.51%	3.96%	3.28%
CapEx - Non alignés sur la taxonomie	95.49%	96.04%	96.72%
OpEx - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.00%	0.00%	0.00%
OpEx - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.00%	0.01%	0.00%
OpEx - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	3.95%	3.56%	2.92%
OpEx - Non alignés sur la taxonomie	96.05%	96.43%	97.08%


Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Les investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE représentait 63,17%. Le fonds ne s'est pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le compartiment ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?

Le compartiment peut détenir des liquidités, des produits dérivés, ainsi que des investissements ne satisfaisant pas les notations ESG minimums ou pour lesquels l'analyse extra-financière n'a pas pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données ESG. Les instruments dérivés sont utilisés dans une optique d'ajustement de risque du portefeuille (exposition, couverture).

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence?

Le compartiment promeut les caractéristiques ESG en investissant essentiellement dans les entreprises choisies pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et leurs qualités financières. Cette approche consiste en une sélection des meilleures entreprises au sein de l'univers d'investissement selon des critères ESG. Au cours de l'année 2025, nous avons constamment ajusté le portefeuille afin de respecter nos engagements. Ainsi, nous avons vendu l'Oreal et allégé Motability, tandis que nous avons renforcé Cellnex et Terna par exemple.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-il d'un indice de marché large?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

  Non applicable

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Compartiment :

HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Rapport d'activité

Politique d'investissement

Allocation sur les marchés Actions :

Les marchés actions ont largement progressé en 2025 portés par le maintien des conditions monétaires favorables avec de nouvelles baisses des taux de la part de la BCE et la Fed. Les tensions géopolitiques ont également poussé les Etats européens à augmenter leurs dépenses dans les secteurs industriels et de défense. Malgré quelques inquiétudes sur la rentabilité des investissements dans les nouvelles technologies, l'intelligence artificielle continue de tirer à la hausse la croissance des entreprises cotées, en particulier aux Etats-Unis. A l'inverse des dernières années, les marchés européens ont surperformé les marchés américains, convertis en euro.

Nous avons débuté l'année avec une légère prudence sur les expositions en actions dans l'attente des annonces de l'administration Trump concernant les tarifs douaniers. Nous avons repris de l'exposition en actions à compter du mois d'avril en privilégiant les actions européennes. En moyenne, l'exposition en actions du compartiment a été de 30%.

Au 31 décembre 2025, l'exposition actions de HRIF SRI MODERATE est de 31.5% de l'actif légèrement supérieur à celle de son univers d'investissement (30%).

Exposition sur les marchés actions :

La poche actions est composée de titres vifs de la zone euro et d'OPCVM pour la part internationale. Cette association permet d'exposer la poche à des thématiques diverses. Afin de moduler l'allocation directionnelle des produits dérivés sont utilisés.

La gestion de la poche sur les valeurs de la zone euro suit notre processus de sélection ISR en amélioration de note qui vise à privilégier les valeurs pour leur bonne pratique en matière ESG. A cela s'ajoute une approche fondamentale active sur la base de l'étude du couple profitabilité / valorisation qui privilégie les valeurs à la valorisation attractive dont la profitabilité est amenée à sensiblement s'améliorer.
Sur la période, la contribution de l'allocation sectorielle a été positive sur la performance relative du compartiment. Les contributions positives proviennent de la surexposition aux banques, à l'assurance et de la sous pondération des services à la consommation et des titres pharmaceutiques. Les contributions négatives viennent d'une surexposition aux services commerciaux et d'une surpondération aux services de télécommunication.
La contribution de notre sélection de valeurs a été négative pour la performance relative du compartiment, notamment nos choix dans le secteur de l'alimentation et boisson (Pernod Ricard), les biens d'équipements (Scheider Electric, Siemens Energy, Rheinmetall) et les banques (KBC). Notons les contributions positives de RELX et Teleperformance dans les médias et de Fresenius dans la santé.
Globalement, la poche actions de la zone euro a contribué positivement en absolu mais est en retrait par rapport à son indice de référence.

La diversification internationale se fait par investissement sur le compartiment HRIF SRI Global Equity. Notre sous exposition aux actions internationale a contribué positivement en terme relatif au cours de l'année. Par les exclusions liées au processus d'amélioration ESG, le compartiment sous performe l'indice MSCI Monde sur l'année.

Au 31 décembre 2025, nous détenons environ 27.5% de titres vifs et 4.7% du compartiment HRIF - SRI Global Equity.

Nous utilisons des futures sur l'indice Euro Stoxx 50 pour ajuster l'exposition actions. Nous détenons une position vendeuse d'environ -1.6% au 31 décembre 2025.

Allocation sur les marchés obligataire :

Malgré le soutien de la BCE et une inflation qui retrouve des niveaux proches de 2%, le rendement des obligations d'état est resté orienté à la hausse en zone euro. Les politiques budgétaires plus expansives, notamment en Allemagne, ont maintenu les rendements des obligations à 10 ans allemandes entre 2.60% et 2.8% la majeure partie de l'année.
Nous avons débuté l'année avec une sensibilité aux obligations inférieure à celle de notre univers d'investissement, la politique de baisse des taux directeurs de la BCE nous paraissant déjà bien intégrée par le marché. Nous avons remonté la sensibilité du portefeuille en mars pour tenir compte de la tension déclenchée par l'annonce du plan d'infrastructure et de défense Allemand. Nous avons ramené la duration du portefeuille au niveau de celui de l'univers d'investissement depuis l'été. Globalement, l'allocation aux produits de taux à contribué marginalement à la performance du portefeuille.

Exposition sur les marchés obligataire :

L'investissement ISR hors zone Euro s'appuie sur une approche systématique avec un souhait de maximiser le score ESG sous contrainte de Tracking Error. En pratique, les valeurs sélectionnées sont en moyenne mieux noté sur les critères de soutenabilité que celles de l'indice de référence à poids sectoriels comparables. Les déviations géographiques sont modestes.

Les primes de risque crédit se sont globalement resserrées au cours de l'année et le crédit privé a sur performé les obligations d'état. Notre préférence pour la dette privée a été bénéfique à la performance.

Au 31 décembre 2025, l'allocation obligataire du compartiment HRIF SRI MODERATE est proche de 67.3% contre 70% pour l'univers d'investissement.

Investissements sur le marché monétaire :

Nous utilisons le monétaire de manière tactique pour se prémunir d'une hausse de la volatilité des marchés d'actions et des marchés de taux.

L'allocation utilise le fonds suivant :

- HSBC ESG Euro Money Market

Au 31 décembre 2025, nous en détenons moins de 0.5% pour des besoins de trésorerie.

Performances

A la clôture de l'exercice, le compartiment affiche une performance de 5.02% pour l'action AC, de 5.64% pour l'action RC. L'action IC est inactive.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment de la SICAV.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Evénements intervenus sur le compartiment pendant l'exercice et à venir

- **Le 1er janvier 2025**

Mise à jour de la documentation règlementaire résultant des modifications apportées au référentiel du label ISR et autres changements.

Suite à l'entrée en vigueur le 1er mars 2024 du nouveau référentiel du Label ISR applicable aux OPC de droit français, la gestion du compartiment qui conserve le label a évolué pour s'adapter aux exigences supplémentaires du label ISR reprises ci-dessous :

1- Renforcer les exigences de sélection des titres à l'actif du compartiment labellisé :

a) la note ESG moyenne pondérée par la capitalisation boursière doit être supérieure à la note ESG moyenne de l'indicateur de référence utilisé à titre d'information. Concrètement, la note ESG que le compartiment doit surperformer est calculée en retirant les 30% plus mauvaises valeurs sur la base de critères d'exclusion et de la notation E.S.G. L'approche « Best in class » est abandonnée au profit de l'approche en amélioration de note.

b) le poids relatif à chacun des piliers ESG dans la notation globale ESG est au minimum égal à 20% et varie en fonction des spécificités du secteur d'activité de l'entreprise.

c) un cadre d'exclusion strict est prévu sur les trois piliers E. S. et G. avec la mise en place de critères d'exclusion minimums.

d) les exigences en matière de suivi des controverses, de politique d'engagement actionnarial et de vote sont renforcées.

2- a) rendre systématique l'exigence de double matérialité au sens de la règlementation européenne SFDR dans la gestion du compartiment labellisé.

2- b) garantir la cohérence entre la performance extra-financière du compartiment labellisé, ses objectifs E.S.G. et les indicateurs de suivi de performance associés : le compartiment labellisé va s'engager à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence utilisé à titre d'information sur deux indicateurs les plus en lien avec son objectif E.S.G. : l'indicateur Intensité de gaz à effet de serre (GES) et l'indicateur absence de politique des droits de l'homme.

3- intégrer une politique climat dans la gestion du compartiment labellisé : afin de limiter son impact sur le climat, le compartiment labellisé ne pourra par exemple plus investir sur les entreprises dont les nouveaux projets sont l'exploration, l'exploitation et le raffinage d'énergies fossiles, qu'ils soient conventionnels ou non-conventionnels.

Par ailleurs, conformément aux évolutions réglementaires de l'Autorité des marchés financiers (AMF) intervenues le 6 octobre 2022, les « frais de fonctionnement et autres services » peuvent être prélevés sur la base de frais réels (modalité existante) ou sur la base d'un forfait prédéfini, dans les deux cas dans la limite du taux maximum prévu au prospectus.

A compter du 1er janvier 2025, HSBC Global Asset Management (France) a décidé de prélever les frais de fonctionnement et autres services sur une base d'un forfait prédéfini.
Ainsi, le taux forfaitaire mentionné dans le prospectus de la SICAV sera prélevé même si les frais réels sont inférieurs à celui-ci. A l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux forfaitaire sera pris en charge par la société de gestion.

Enfin, la rédaction des paragraphes suivants du prospectus a été actualisée :

- ✓ Restrictions à l'émission et au rachat de parts /actions pour les US Persons
- ✓ Restrictions à l'émission et au rachat de parts/actions pour les résidents canadiens
- ✓ Mesures provisoires d'interdiction des souscriptions dans l'OPC à compter du 12 avril 2022.

➢ **Le 21 mai 2025**

L'Autorité Européenne des Marchés Financiers (ESMA) a publié en date du 14 mai 2024 des lignes directrices (« Orientations ») liées à la dénomination des OPC de droit européen, applicables en droit français depuis le 21 novembre 2024. Dans ce cadre, la documentation règlementaire a évolué en application de ces nouvelles exigences.

Les orientations de l'ESMA visent à encadrer l'usage des termes extra-financiers dans la dénomination des OPC afin que cette dernière reflète la stratégie d'investissement poursuivie par le compartiment.

Pour ce faire, l'ESMA a précisé une liste de termes extra-financiers tels que « Transition », « Environnement », « Social », « Gouvernance », « Impact », « Durable ». Chacun de ces termes correspond à une catégorie de référence à laquelle sont associés des critères spécifiques.

Le compartiment doit désormais respecter les critères spécifiques ci-dessous de sa catégorie de référence :

- Seuil minimal d'investissement a été relevé à 80%, afin de se conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales visées.

- Renforcement des critères d'exclusion prévues par les indices de référence « accord de Paris », PAB (Paris-Aligned Benchmark) telles que détaillées uniquement à l'article 12.1 (a-g) du règlement délégué de la Commission (UE) 2020/1818 :

Doivent être exclues, les entreprises :
(a) qui participent à des activités liées à des armes controversées,
(b) qui participent à la culture et à la production de tabac,
(c) qui violent les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.
d) qui tirent au moins 1 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite,
e) qui tirent au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles liquides,
f) qui tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de combustibles gazeux,
g) qui tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de GES supérieure à 100 g CO2 e/kWh.

Par ailleurs, dans le cadre d'une revue globale, la documentation règlementaire a été modifiée :

- Pour préciser qu'au moins 80% des investissements doivent satisfaire des notations E, S et G et ESG minimums.

- Pour retirer l'indicateur « expositions à des armes controversées » des indicateurs de durabilité. Toutefois ce dernier continue d'être pris en considération dans la sélection des valeurs par le compartiment.

- Pour préciser les évolutions apportées :
  - à notre méthodologie relative à l'investissement durable(Cf rubrique « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?) de l'annexe SFDR et de la méthodologie relative à la prise en compte des PAI dans le cadre de l'évaluation des investissements durables.
  - à la politique pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des émetteurs.

Enfin, les coûts récurrents et les scénarios de performance ont été mis à jour, ainsi que la rubrique « Autres informations pertinentes » avec l'intégration de la remarque suivante dans les documents d'Informations Clés (DIC) :
Remarque : Les coûts de transaction ont été corrigés à la suite d'une erreur de calcul. Cette erreur n'a pas d'impact sur le calcul de la valeur liquidative et du rendement de l'OPC.

- **Le 31 octobre 2025**

Ajustement des coûts récurrents, des scénarios de performance, et actualisation de la rubrique « Autres informations pertinentes » avec la suppression de la remarque introduite le 21/05/2025 dans les documents d'Informations Clés (DIC).

- **Le 15 décembre 2025**

Dé-enregistrement de la part IC (EUR) FR0013443140 en Italie.

- **Le 1er janvier 2026**

Renouvellement de mandat du Commissaire aux comptes

Nous vous informons que le mandat du cabinet Ernst & Young et Autres est arrivé à échéance le 31 décembre 2025.

Son mandat est renouvelé pour une durée de 6 exercices soit jusqu'au 31 décembre 2031.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)
Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice

Le Code de transparence afférent au compartiment est publiquement accessible à l'adresse internet suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr et donne des informations détaillées sur l'approche ISR du compartiment.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel.

La méthodologie de la société de gestion relative à l'investissement durable est la suivante :

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

L'investissement durable au sens de l'article 2(17) du Règlement européen SFDR 1

Le règlement SFDR (règlement UE n°2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers est entré en vigueur en 2021 avec l'obligation pour les institutions financières d'être transparentes dans leur communication sur les stratégies d'investissement durable qui intègrent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

En vertu de ce règlement, tel que le prévoit l'article 2, point (17) du règlement SFDR, l'investissement durable est défini comme un investissement qui génère des résultats environnementaux et/ou sociaux positifs. Le défi pour les gérants d'actifs a résidé dans la définition et le calcul de la contribution nette positive des entreprises au enjeux environnementaux et sociaux, tout en vérifiant que cette contribution positive ne s'accompagne pas d'incidences négatives.

> L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un **objectif environnemental** ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un **objectif social**, pour autant que ces investissements **ne causent de préjudice important** à aucun de ces objectifs et que les sociétés concernées appliquent des pratiques de **bonne gouvernance**, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.
>
> Article 2(17) du règlement UE n° 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).



Comment mesurer la contribution durable des émetteurs ?

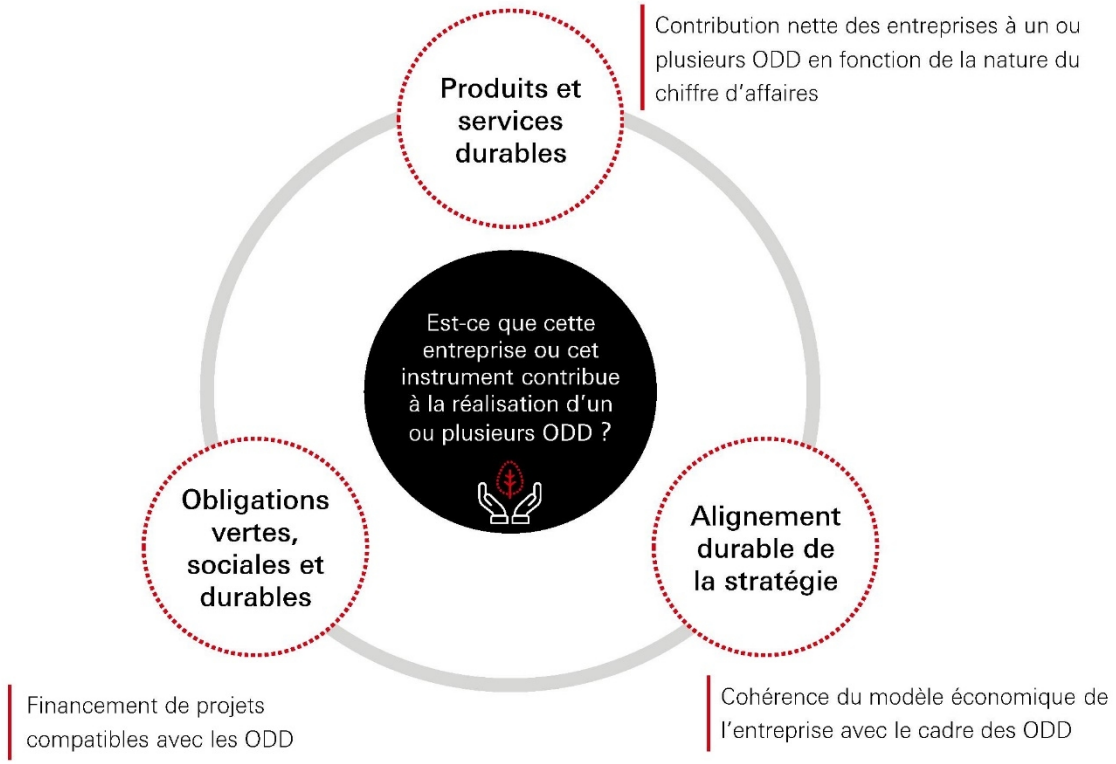
- Nous avons développé une méthodologie propriétaire qui permet de déterminer si un instrument/émetteur peut être défini comme un « investissement durable » au sens de l'article 2(17) de SFDR et s'il peut être pris en compte dans le calcul de la proportion d'actifs durables des portefeuilles.
- Depuis 2022, notre méthodologie a évolué de la recherche d'un alignement du chiffre d'affaires sur les Objectifs de Développement durable (ODD) définis par les Nations Unies à une approche plus large qui intègre également la qualité durable des modèles économiques, des opérations et des stratégies de développement durable mises en place par les émetteurs. Cet élargissement du champ d'analyse reflète mieux l'engagement et les mesures prises par les entreprises pour relever les défis liés au développement durable.
- Notre évaluation comporte également une vérification du principe consistant à ne pas causer de préjudice important ou *Do No Significant Harm (DNSH)* tout en tenant compte les bonnes pratiques de gouvernance. Cette vérification prend notamment en compte les principales incidences négatives (PAI) conformément au règlement SFDR. Les PAI sont une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux à prendre en considération et sur lesquels il convient de rendre des comptes, notamment les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'intensité et l'empreinte carbone, les rejets dans l'eau ou encore les écarts de rémunération hommes / femmes.

Source : HSBC Asset Management
Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit, du mandat du client ou des conditions de marché.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

L'évaluation de la qualité durable d'un investissement 2

Notre méthodologie est basée sur l'évaluation de la capacité d'un investissement à contribuer aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et comporte trois dimensions[1] :



Une analyse approfondie est effectuée sur la base de plusieurs sources de données externes mais également sur la base d'analyses et recherches internes. Parmi ces sources de données figurent notamment Sustainalytics, S&P Trucost, FTSE Green Revenue, ainsi que nos bases données propriétaires relatives aux parts vertes des entreprises et à leur éligibilité à la taxonomie européenne[2].

Sur la base de seuils de durabilité définis pour chacun des critères analysés (voir le détail en page 3)**, les émetteurs/instruments seront considérés comme durables s'ils répondent à au moins une des trois dimensions précitées.**

Les trois dimensions de la durabilité[1]

3

Dans quelle mesure un investissement contribue-t-il à un ou plusieurs des 17 ODD ?

Produits et services durables

Score quantitatif

Chiffre d'affaires net durable actuel ou attendu dans 3 à 5 ans >=30 %

Mesure du pourcentage du chiffre d'affaires net durable aligné avec un ou plusieurs des 17 ODD = mesure du chiffre d'affaires actuel ou futur aligné avec au moins un des ODD (CAPEX[2], OPEX[3] ou EBITDA[4]), déduction faite des produits et services non durables (tabac, charbon thermique, armes interdites, controverses environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) les plus sévères ...).

Alignement durable de la stratégie

Prouvé & vérifié (SMART[5])

Modèles économiques

Evaluation durable du modèle économique : >=50 % des réponses du questionnaire d'évaluation doivent obtenir la note la plus élevée

L'évaluation de la qualité durable du modèle économique d'une entreprise intègre ses opérations et sa chaîne de valeur, sa stratégie de développement durable ainsi que la gestion des impacts de ses activités sur son environnement et sur les communautés. La contribution positive est identifiée sur la base de l'alignement avec les ODD[7].

Thématique durable

Chiffre d'affaires thématique de l'entreprise >=20 %
ou Evaluation de la thématique durable >=30 %

Ces seuils sont adaptés aux thématiques durables émergentes dans des industries encore croissance et/ou fragmentée, comme par exemple l'économie circulaire.

Ambitions et pratiques

Progrès réalisés par l'entreprise dans la mise en place de sa stratégie de développement vérifiés sur la base d'indicateurs pertinents établis par des organismes de place compétents, par exemple des objectifs crédibles de réduction des émissions carbone approuvés par la Science-based Targets initiative (SBTi[6]).

Trajectoire de transition énergétique

Évaluation des activités qui contribuent à la transition énergétique sur la base de l'identification de la part verte des produits et services de l'entreprise (en pourcentage du chiffre d'affaires) qui permet de financer la transition énergétique et le passage aux énergies renouvelables.
Une entreprise est considérée comme un « actif en transition durable » en fonction de l'intensité de sa part verte et de critères alignés sur le Label Towards Sustainability[7] pour les secteurs des énergies traditionnelles (Pétrole et Gaz) et de la production d'électricité.

Obligations vertes, sociales et durables

Utilisation du produit de l'émission obligataire dans une activité durable

Pour les instruments obligataires, nous considérons les obligations vertes, sociales et durables comme des investissements durables en raison de leur contribution claire et directe aux objectifs environnementaux et sociaux. Les instruments obligataires verts, sociaux et durables, tels que définis par l'*International Capital Market Association* (« ICMA »)[8] et structurés conformément à ses principes ou lignes directrices, contribuent, par leur conception même, à la réalisation d'objectifs environnementaux et/ou sociaux alignés sur les ODD.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Principe consistant à ne pas causer de préjudice important

Notre méthodologie vérifie l'absence de préjudice significatif (DNSH) tout en tenant en compte des bonnes pratiques de gouvernance.

Nos investissements durables répondent aux exigences du principe DNSH tel que défini par SFDR (dans son article 2(17) dans la mesure où ceux-ci appliquent notre politique d'exclusion détaillée ci-dessous :

Principe DNSH - exclusions

Pour les obligations d'entreprise :

- Score relatif aux armes controversées et interdites [2]
- Chiffre d'affaires lié à la production de tabac > 0 % [3]
- Chiffre d'affaires issu de l'extraction du charbon > 10 % [3]
- Chiffre d'affaires issu de la production d'énergie via le charbon thermique > 10 % [3]
- Non-conformité au Pacte mondial des Nations unies [3, 4]
- Signalement des controverses les plus sévères [3]

Pour les obligations d'Etat :

- Signalement d'un manquement vis-à-vis d'un sujet social [3]
- Tout pays figurant sur la liste des sanctions de HSBC

Le principe DNSH est examiné au même titre que la bonne gouvernance des entreprises détenues en portefeuille qui est un socle de notre analyse fondamentale et de notre processus d'investissement.

Évaluation des pratiques de gouvernance

- Notre réflexion va au-delà des scores de gouvernance ou des scores ESG. La qualité de la gouvernance est évaluée sur la base de critères spécifiés dans le processus d'investissement, incluant la déontologie, la culture et les valeurs de l'entreprise, la structure de gouvernance et la corruption.
- Nous déterminons la matérialité de la gouvernance par une analyse de la structure de gouvernance, des controverses, du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- A minima, nous excluons les controverses les plus sévères pour nos fonds gérés de manière active.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Eclairage sur les Objectifs de développement durable 5

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par l'ensemble des États membres l'Organisation des Nations Unies, établit un plan commun pour la paix et la prospérité des populations et de la planète, aujourd'hui et à l'avenir.

Au cœur de ce programme se trouvent les 17 ODD, qui lancent un appel urgent à l'action de tous les pays — développés et en développement — dans le cadre d'un partenariat mondial.

Ces objectifs ont été conçus en tenant compte du fait que l'élimination de la pauvreté et des autres privations doit aller de pair avec des stratégies visant à améliorer la santé et l'éducation, à réduire les inégalités et à stimuler la croissance économique, en s'attaquant au changement climatique et en œuvrant à la préservation de nos océans et forêts.



Pour plus d'informations, veuillez consulter le site https://sdgs.un.org/goals.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Informations complémentaires en lien avec la réglementation sur les droits des actionnaires (SRD2)

Contribution aux performances à moyen et long terme

La stratégie de gestion déployée est active et disciplinée. En tant que gestion Multi-Asset, nous nous attachons essentiellement aux décisions d'allocation s'appuyant sur les expertises du groupe HSBC pour les décisions de sélection des titres. Celle concernant les actions notamment attachera de l'importance aux critères financiers de valorisation et profitabilité mais aussi aux critères extra financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Pour les décisions d'allocation, nous évaluons les opportunités d'investissement intra et inter classes d'actifs selon une approche multi factorielles. Les critères de valorisation, de portage, de dynamique des prix sont notamment pris en compte et évalués au regard du contexte économique. D'autres critères peuvent être également intégrés sur des classes d'actifs spécifiques. Les différentes sources de performance ainsi décelées sont combinées entre elles de manière à obtenir une distribution du risque actif bien équilibré dans le portefeuille. Ces éléments sont de nature à atteindre les objectifs de long terme à savoir une performance supérieure à l'indice de référence du compartiment.

- **Principaux risques importants**

  Le compartiment encourt des risques à titre principal et à titre accessoire dont la liste est disponible dans le prospectus du compartiment.

- **Taux de rotation**

  Taux de rotation du portefeuille : 16.50%

  La méthode utilisée pour le calcul du taux de rotation est la méthode SEC : TO annuel = Min (Achat val mob ; Vente Val mob) / AUM moyen

- **Gestion des conflits d'intérêts**

  Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de conflits d'intérêts en lien avec les activités d'engagement.

  Pendant cette période, la société de gestion a décidé d'avoir recours à un conseiller en vote, Institutional Shareholder Services (ISS), aux fins des activités d'engagement.

- **Prêt de titres**

  La société de gestion ne pratique pas des opérations de prêt de titres durant l'exercice écoulé.

- **Informations relatives aux décisions d'investissement**

  Les décisions d'investissement reposent sur une analyse fondamentale des entreprises inclues dans l'univers d'investissement. Les marchés ne sont pas toujours efficients, et ne reflètent pas toujours la valorisation intrinsèque des entreprises.
  Dans ce cadre, les décisions d'investissements se fondent sur une analyse fondamentale de long terme, permettant ainsi de profiter de ces opportunités qui découlent de la volatilité excessive des marchés financiers.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Les processus de gestion reposent sur l'exploitation des données issues de l'analyse fondamentale menée par nos équipes de recherche indépendante que ce soit dans le court, le moyen ou le long terme.
Par ailleurs, et quelle que soit la classe d'actifs, la prise en compte des risques et opportunités Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (intégration E.S.G) fait partie intégrante du processus de sélection de titres du gérant du compartiment concerné ayant un objectif de surperformance dans la durée.

Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le compartiment de la SICAV, en application de la position AMF n°2013-06

Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

Droits et contributions dus à l'AMF

La contribution due à l'AMF pour la gestion du Compartiment, facturée au Compartiment, s'élève à 927,01 € au titre de l'année 2025.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC SRI MONEY ZC	20 224 971,06	21 370 342,68
HSBC SRI GLOBAL EQUITY Z	2 601 082,34	2 619 345,05
ITALIE 1.5% 01-06-25		1 170 894,12
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.5% 01-02-26		791 021,88
GENERALI	397 785,95	377 151,30
SOCIETE GENERALE SA	561 232,39	183 327,20
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 5.0% 01-09-40	696 420,78	
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-05-25		661 746,29
INFINEON TECHNOLOGIES	653 728,78	4 978,01
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 4.0% 25-10-38	651 681,12	

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Comptes Annuels

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**31 519 670,30**	**25 462 237,30**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	31 519 670,30	25 462 237,30
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	**76 590 355,97**	**65 887 118,96**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	76 590 355,97	65 887 118,96
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**5 538 929,64**	**6 527 741,13**
OPCVM	5 538 929,64	6 527 741,13
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	**10 360,00**	**18 900,00**
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**113 659 315,91**	**97 895 997,39**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**90 652,96**	**516 167,19**
Comptes financiers	**563 080,47**	**600 855,83**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**653 733,43**	**1 117 023,02**
Total de l'actif I+II	**114 313 049,34**	**99 013 020,41**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	108 289 686,43	94 245 448,48
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	5 873 762,94	4 373 380,50
Capitaux propres I	**114 163 449,37**	**98 618 828,98**
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**114 163 449,37**	**98 618 828,98**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	**10 360,00**	**18 900,00**
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**10 360,00**	**18 900,00**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	139 239,97	375 291,43
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	**139 239,97**	**375 291,43**
Total Passifs : I+II+III+IV	**114 313 049,34**	**99 013 020,41**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	749 987,20	688 167,55
Produits sur obligations	1 770 418,72	1 302 830,82
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	9 178,59	19 427,54
Sous-total produits sur opérations financières	**2 529 584,51**	**2 010 425,91**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-392,30	-5,05
Sous-total charges sur opérations financières	**-392,30**	**-5,05**
Total revenus financiers nets (A)	**2 529 192,21**	**2 010 420,86**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-722 117,49	-616 117,98
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges	-4 205,41	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-726 322,90**	**-616 117,98**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**1 802 869,31**	**1 394 302,88**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**47 638,04**	**24 878,48**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**1 850 507,35**	**1 419 181,36**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	647 734,58	-465 427,65
Frais de transactions externes et frais de cession	-16 949,60	-17 336,13
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**630 784,98**	**-482 763,78**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**32 736,27**	**-2 501,78**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**663 521,25**	**-485 265,56**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	3 335 841,81	3 428 172,40
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-2 304,15	1 824,23
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**3 333 537,66**	**3 429 996,63**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**26 196,68**	**9 468,07**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**3 359 734,34**	**3 439 464,70**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	**5 873 762,94**	**4 373 380,50**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Annexes

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Ce compartiment :

☒ Promeut des caractéristiques environnementales ou sociales (Article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)).

☐ A un objectif d'investissement durable (Article 9 du règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du prospectus.

L'objectif de gestion du compartiment HSBC Responsible Investment Funds – SRI Moderate est de maximiser une performance correspondant à un investissement modérément exposé au risque des marchés actions, sur un horizon de placement recommandé d'au moins 3 ans. Cet investissement est effectué en sélectionnant des titres d'entreprises ou de pays sélectionnés pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance et leur qualité financière. L'allocation stratégique de long terme est composée de 30% d'actions et 70% d'obligations internationales avec un biais euro.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	**85 249 473,25**	**85 172 139,11**	**92 919 018,81**	**98 618 828,98**	**114 163 449,37**
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE AC en EUR					
Actif net	13 216 460,27	21 447 621,81	23 133 734,38	22 194 077,66	31 281 869,94
Nombre de titres	121 738,017	234 310,925	233 186,209	214 740,967	288 194,553
Valeur liquidative unitaire	108,56	91,53	99,20	103,35	108,54
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,80	-1,47	-1,92	-0,50	0,63
Capitalisation unitaire sur revenu	0,60	0,61	0,80	1,03	1,32
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE RC en EUR					
Actif net	72 033 012,98	63 724 517,30	69 785 284,43	76 424 751,32	82 881 579,43
Nombre de titres	65 480,029	68 295,995	68 612,903	71 710,488	73 615,219
Valeur liquidative unitaire	1 100,07	933,06	1 017,08	1 065,74	1 125,87
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	8,13	-15,00	-19,71	-5,24	6,53
Capitalisation unitaire sur revenu	12,38	11,91	13,78	16,68	19,95

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les règles d'évaluation des actifs appliqués par le gestionnaire comptable sont les suivantes, en fonction des instruments détenus par le compartiment :

Le compartiment a adopté l'Euro comme devise de référence.

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les cours retenus pour l'évaluation des obligations sont une moyenne de contributeurs. Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois sont valorisés, à défaut de contribution, au taux du marché, à l'exception des titres de créances négociables à taux variables ou révisables ne présentant pas de sensibilité particulière au marché.

Une méthode simplificatrice dite de « linéarisation » est prévue pour les titres de créances négociables dont la durée de vie restant à courir est inférieure à 3 mois et ne présentant pas de sensibilité particulière au marché sur la base du taux à trois mois cristallisé.

Les pensions sont évaluées au cours du contrat.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisés à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou devises de marché.

Les cours des marchés à terme européens et étrangers sont les cours de compensation.

La valorisation des contrats d'échange de taux ou de devises se fait aux conditions de marché.

L'évaluation des contrats d'échange de taux contre performance d'action se fait :
- aux conditions de marché pour la branche taux
- en fonction du cours du titre sous-jacent pour la branche action.

La valorisation des Credit Default Swaps (CDS) émane d'un modèle alimenté par les spreads Market.

Les engagements figurants sur le tableau hors bilan sur les marchés à terme européens et étrangers sont calculés

- OPERATION A TERME FERME

(Qte x Nominal x Cours du jour x Devise du contrat)

- OPERATION A TERME CONDITIONNELLE

(Qte x delta) x (Nominal du sous-jacent x Cours du jour du sous-jacent x Devise du contrat).

Pour les contrats d'échange l'engagement hors bilan correspond au nominal du contrat majoré ou minoré du différentiel d'intérêts, ainsi que de la plus ou moins-value latente constaté à la date d'arrêté.

Les frais de transaction sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de chacun des compartiments et ne sont pas additionnés au prix.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Valorisation des garanties financières

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix de marché (mark to market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu sous forme de titres selon le niveau de risque.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la Société de Gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.
Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.
Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».
Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la Société de Gestion recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la Société de Gestion peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au compartiment;
- des commissions de mouvement facturées au compartiment ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cessions temporaires de titres.

Dans ce cas, la Société de Gestion ne sera pas tenue de réaliser une information des actionnaires de manière particulière, ni d'offrir la possibilité de racheter leurs actions sans frais.

	Frais facturés au compartiment	**Assiette**	**Actions AC**	**Actions IC**	**Actions RC**
1	Frais de gestion financière (1)	Actif net quotidien	1.00% TTC maximum	0.50% TTC maximum	0.50% TTC maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services(2)	Actif net quotidien	0.10% TTC maximum(*)		
3	Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net quotidien	Non significatifs(**)		
4	Commissions de mouvement	Prélevée sur chaque transaction	Néant		
5	Commission de surperformance	Actif net quotidien	Néant		

(*) Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Le taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci. Tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

(**) Le compartiment investit en OPC étant inférieure au seuil réglementaire de 20%.

(1) Un pourcentage des frais de gestion peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du compartiment

(2) Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :

I. Frais d'enregistrement et de référencement des fonds :

- les frais liés à l'enregistrement du compartiment dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;
- les frais de référencement du compartiment et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ; - les frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution.

II. Frais d'information clients et distributeurs

- les frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus et reportings règlementaires ;
- les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- les frais d'Information aux porteurs par tout moyen ;
- les information particulière aux porteurs directs et indirects ; 9: Lettres aux porteurs... ;
- les coûts d'administration des sites internet ;
- les frais de traduction spécifiques au compartiment.

III. Frais des données

- les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers ;
- les frais d'audit et de promotion des labels (ex : label ISR, label Greenfin).

IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.

- les frais de commissariat aux comptes ;
- les frais liés au dépositaire ;
- les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- les frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent 'local...) ;
- les frais juridiques propres au compartiment ;
- Frais de création d'un nouveau compartiment amortissables sur 5 ans.

V.Frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs

- les frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifique au compartiment ;
- les cotisations Associations professionnelles obligatoires
- les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

Pourront s'ajouter aux frais facturés au compartiment et listés ci-dessus, les coûts suivants :
- les contributions dues pour la gestion du au compartiment en application du 4° du !! de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Swing pricing

La Société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative de chacun des compartiments dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans chacun des compartiments.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables à l'OPC.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions - rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment.
Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement.
La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative du compartiment concerné, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée.

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE RC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE AC	Capitalisation	Capitalisation

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**98 618 828,98**	**92 919 018,81**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	22 497 838,26	4 330 258,32
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-12 720 604,86	-2 971 983,88
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 802 869,31	1 394 302,88
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	630 784,98	-482 763,78
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	3 333 537,66	3 429 996,63
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments (*)	195,04 (*)	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**114 163 449,37**	**98 618 828,98**

(*) Le montant de 195,04 euros correspond à l'arrondi relatif aux fusions du 22/05/2025 suite à l'absorption des FCP HSBC HORIZON 2025-2027 et HSBC HORIZON 2026-2028.

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE AC		
Actions souscrites durant l'exercice	186 556,948	19 658 527,18
Actions rachetées durant l'exercice	-113 103,362	-11 941 698,55
Solde net des souscriptions/rachats	73 453,586	7 716 828,63
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	288 194,553	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE RC		
Actions souscrites durant l'exercice	2 604,878	2 839 311,08
Actions rachetées durant l'exercice	-700,147	-778 906,31
Solde net des souscriptions/rachats	1 904,731	2 060 404,77
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	73 615,219	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE AC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE RC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

B6. Ventilation de l’actif net par nature d’actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE AC FR0013443132	Capitalisation	Capitalisation	EUR	31 281 869,94	288 194,553	108,54
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE RC FR0013443157	Capitalisation	Capitalisation	EUR	82 881 579,43	73 615,219	1 125,87

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE	ALLEMAGNE	PAYS-BAS	ESPAGNE	IRLANDE
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	31 519,67	9 004,13	7 456,35	5 281,32	2 097,29	1 931,72
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures	-817,74	NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	**30 701,93**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	76 590,36	75 889,15	701,21		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	563,08				563,08
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		**75 889,15**	**701,21**		**563,08**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations	299,97	752,57	356,72	9 411,76	12 022,88	30 941,87	22 804,59
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	563,08						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	**863,05**	**752,57**	**356,72**	**9 411,76**	**12 022,88**	**30 941,87**	**22 804,59**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 USD +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	510,19				
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	0,18	0,53			
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	**510,37**	**0,53**			

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	75 854,89	735,47	
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	**75 854,89**	**735,47**	

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	54 660,20
	Coupons et dividendes en espèces	34 165,00
	Autres créances	1 827,76
Total des créances		**90 652,96**
Dettes		
	Frais de gestion fixe	139 239,97
Total des dettes		**139 239,97**
Total des créances et des dettes		**-48 587,01**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE AC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	305 165,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE RC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	416 951,63
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,52
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			5 538 929,64
	FR0013076007	HSBC SRI GLOBAL EQUITY Z	5 343 118,59
	FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	195 811,05
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**5 538 929,64**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**1 850 507,35**	**1 419 181,36**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	**1 850 507,35**	**1 419 181,36**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 850 507,35**	**1 419 181,36**

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE AC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**381 202,32**	**222 882,17**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**381 202,32**	**222 882,17**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**381 202,32**	**222 882,17**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	381 202,32	222 882,17
Total	**381 202,32**	**222 882,17**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE RC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**1 469 305,03**	**1 196 299,19**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**1 469 305,03**	**1 196 299,19**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 469 305,03**	**1 196 299,19**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 469 305,03	1 196 299,19
Total	**1 469 305,03**	**1 196 299,19**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**663 521,25**	**-485 265,56**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**663 521,25**	**-485 265,56**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**663 521,25**	**-485 265,56**

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE AC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**182 216,67**	**-109 423,97**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**182 216,67**	**-109 423,97**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**182 216,67**	**-109 423,97**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	182 216,67	-109 423,97
Total	**182 216,67**	**-109 423,97**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE RC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**481 304,58**	**-375 841,59**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**481 304,58**	**-375 841,59**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**481 304,58**	**-375 841,59**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	481 304,58	-375 841,59
Total	**481 304,58**	**-375 841,59**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES				**31 519 670,30**	**27,61**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**31 519 670,30**	**27,61**
Assurance				**3 677 358,99**	**3,22**
ALLIANZ SE-REG	DE0008404005	EUR	1 028	401 434,00	0,35
ASR NEDERLAND NV	NL0011872643	EUR	11 288	684 278,56	0,60
AXA SA	FR0000120628	EUR	22 228	910 458,88	0,80
GENERALI	IT0000062072	EUR	20 937	748 497,75	0,66
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	DE0008430026	EUR	1 659	932 689,80	0,81
Automobiles				**355 701,66**	**0,31**
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	DE0005190003	EUR	3 819	355 701,66	0,31
Banques commerciales				**4 066 984,85**	**3,59**
ERSTE GROUP BANK AG	AT0000652011	EUR	9 239	950 693,10	0,83
ING GROEP NV	NL0011821202	EUR	48 807	1 171 856,07	1,06
KBC GROUP NV	BE0003565737	EUR	8 664	963 870,00	0,84
SOCIETE GENERALE SA	FR0000130809	EUR	14 269	980 565,68	0,86
Boissons				**696 420,60**	**0,61**
HEINEKEN NV	NL0000009165	EUR	6 680	465 863,20	0,41
PERNOD RICARD SA	FR0000120693	EUR	3 154	230 557,40	0,20
Composants automobiles				**541 457,06**	**0,47**
MICHELIN (CGDE)	FR001400AJ45	EUR	19 126	541 457,06	0,47
Courrier, fret aérien et logistique				**645 481,49**	**0,57**
DEUTSCHE POST AG NAMEN	DE0005552004	EUR	13 813	645 481,49	0,57

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Distribution de produits alimentaires de première nécessité				**799 804,28**	**0,70**
KESKO OYJ-B SHS	FI0009000202	EUR	16 335	314 448,75	0,28
KONINKLIJKE AHOLD NV	NL0011794037	EUR	13 919	485 355,53	0,42
Distribution spécialisée				**654 839,82**	**0,57**
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	ES0148396007	EUR	11 623	654 839,82	0,57
Electricité				**2 492 441,23**	**2,18**
EDP SA	PTEDP0AM0009	EUR	138 087	540 610,61	0,47
IBERDROLA SA	ES0144580Y14	EUR	78 118	1 442 448,87	1,26
LEGRAND SA	FR0010307819	EUR	4 003	509 381,75	0,45
Equipements électriques				**1 851 168,33**	**1,62**
ALSTOM	FR0010220475	EUR	22 059	555 225,03	0,49
SCHNEIDER ELECTRIC SE	FR0000121972	EUR	5 517	1 295 943,30	1,13
Gestion immobilière et développement				**307 141,50**	**0,27**
LEG IMMOBILIEN SE	DE000LEG1110	EUR	4 934	307 141,50	0,27
Logiciels				**2 499 875,50**	**2,19**
KION GROUP AG	DE000KGX8881	EUR	7 577	517 130,25	0,45
METSO CORP	FI0009014575	EUR	45 445	680 766,10	0,60
SAP SE	DE0007164600	EUR	6 249	1 301 979,15	1,14
Marchés de capitaux				**768 641,60**	**0,67**
AIB GROUP PLC	IE00BF0L3536	EUR	83 548	768 641,60	0,67
Matériaux de construction				**510 193,57**	**0,45**
CRH PLC	IE0001827041	GBP	4 788	510 193,57	0,45
Media				**716 404,08**	**0,63**
PUBLICIS GROUPE	FR0000130577	EUR	8 084	716 404,08	0,63

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Producteur et commerce d'énergie indépendants				**390 233,10**	**0,34**
AIR LIQUIDE SA	FR0000120073	EUR	2 435	390 233,10	0,34
Produits alimentaires				**267 228,00**	**0,23**
KERRY GROUP PLC-A	IE0004906560	EUR	3 426	267 228,00	0,23
Produits chimiques				**163 096,00**	**0,14**
AKZO NOBEL	NL0013267909	EUR	2 755	163 096,00	0,14
Produits domestiques				**412 609,40**	**0,36**
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	DE0006048432	EUR	5 930	412 609,40	0,36
Produits pharmaceutiques				**442 218,20**	**0,39**
MERCK KGAA	DE0006599905	EUR	3 607	442 218,20	0,39
Produits pour l'industrie du bâtiment				**727 059,11**	**0,64**
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	FR0000125007	EUR	3 926	341 404,96	0,30
KINGSPAN GROUP PLC	IE0004927939	EUR	5 201	385 654,15	0,34
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication				**2 208 612,42**	**1,93**
ASML HOLDING NV	NL0010273215	EUR	1 652	1 522 152,80	1,33
INFINEON TECHNOLOGIES	DE0006231004	EUR	18 194	686 459,62	0,60
Services aux collectivités				**226 507,88**	**0,20**
E.ON SE	DE000ENAG999	EUR	14 047	226 507,88	0,20
Services aux professionnels				**1 191 749,06**	**1,04**
BUREAU VERITAS SA	FR0006174348	EUR	17 297	470 132,46	0,41
RELX PLC	GB00B2B0DG97	EUR	16 621	576 416,28	0,50
TELEPERFORMANCE	FR0000051807	EUR	2 348	145 200,32	0,13

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services de télécommunication diversifiés				**1 431 607,98**	**1,25**
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	FI0009007884	EUR	7 489	282 634,86	0,25
KONINKLIJKE KPN NV	NL0000009082	EUR	198 370	788 719,12	0,68
ORANGE	FR0000133308	EUR	25 370	360 254,00	0,32
Services financiers diversifiés				**1 385 512,50**	**1,21**
BAWAG GROUP AG	AT0000BAWAG2	EUR	5 356	690 924,00	0,60
DEUTSCHE BOERSE AG	DE0005810055	EUR	3 105	694 588,50	0,61
Sociétés commerciales et de distribution				**537 809,49**	**0,47**
REXEL SA	FR0010451203	EUR	16 011	537 809,49	0,47
Soins et autres services médicaux				**532 412,60**	**0,47**
FRESENIUS SE & CO KGAA	DE0005785604	EUR	10 870	532 412,60	0,47
Textiles, habillement et produits de luxe				**1 019 100,00**	**0,89**
KERING	FR0000121485	EUR	1 230	370 230,00	0,32
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	FR0000121014	EUR	1 006	648 870,00	0,57
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES				**76 590 355,97**	**67,09**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**76 590 355,97**	**67,09**
Assurance				**3 435 058,43**	**3,01**
ALLIANZ FIN II 0.5% 14-01-31	DE000A28RSR6	EUR	300 000	269 534,01	0,24
ALLIANZ SE 4.431% 25-07-55	DE000A4DFLN3	EUR	300 000	314 065,25	0,28
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12-12-28	XS2694995163	EUR	100 000	102 792,86	0,09
ASS GENERALI 2.429% 14-07-31	XS2201857534	EUR	200 000	192 676,18	0,17
ASS GENERALI 4.135% 18-06-36	XS3098976098	EUR	215 000	219 237,83	0,19
AXA 1.875% 10-07-42 EMTN	XS2431029441	EUR	264 000	238 873,85	0,21
AXA 4.125% 24-07-56 EMTN	XS3206364690	EUR	179 000	178 810,10	0,16

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AXA 5.5% 11-07-43 EMTN	XS2610457967	EUR	500 000	562 695,96	0,48
BV FOR ZURICH INSURANCE 2.75% 19-02-49	XS1942708527	EUR	200 000	202 315,92	0,18
LEGAL AND GENERAL GROUP 4.375% 04-09-55	XS3170223104	EUR	142 000	145 642,75	0,13
MUNICH RE 4.25% 26-05-44	XS2817890077	EUR	200 000	208 707,44	0,18
SWISSCOM FINANCE BV 3.125% 21-05-32	XS3071336526	EUR	500 000	506 748,08	0,44
SWISSCOM FINANCE BV 3.875% 29-05-44	XS2827708145	EUR	300 000	292 958,20	0,26
Banques commerciales				**12 998 285,99**	**11,39**
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 1.375% 05-07-32	FR0013266434	EUR	100 000	89 303,65	0,08
BANCO DE BADELL 3.375% 10-03-32	XS3176781691	EUR	200 000	201 507,75	0,18
BANCO DE BADELL 5.0% 07-06-29	XS2598331242	EUR	100 000	108 047,61	0,09
BANKINTER 1.25% 23-12-32	ES0213679OF4	EUR	500 000	487 142,60	0,43
BANK OF NEW ZEALAND 3.05% 20-11-30	XS3231974745	EUR	300 000	299 384,65	0,26
BARCLAYS 4.347% 08-05-35	XS2815894154	EUR	100 000	106 207,62	0,09
BBVA 3.375% 20-09-27 EMTN	XS2534785865	EUR	200 000	204 915,77	0,18
BN 2.25% 11-01-27 EMTN	XS1470601656	EUR	400 000	408 016,05	0,36
CA 1.875% 22-04-27	FR0014009UH8	EUR	400 000	404 637,37	0,35
CA 3.75% 27-05-35 EMTN	FR001400ZZB1	EUR	500 000	507 080,48	0,44
CAIXABANK 3.875% 14-05-38 EMTN	XS3226502485	EUR	300 000	299 226,16	0,26
CREDIT MUTUEL ARKEA 4.81% 15-05-35	FR001400PZV0	EUR	400 000	430 187,40	0,38
CW BK AUST 4.266% 04-06-34	XS2831094706	EUR	180 000	190 161,63	0,17
DNB BANK A 4.5% 19-07-28 EMTN	XS2652069480	EUR	246 000	258 261,21	0,23
DNB BANK A 4.625% 01-11-29	XS2698148702	EUR	484 000	510 950,51	0,45
ERSTE GR BK 4.0% 15-01-35	AT0000A3FY07	EUR	200 000	210 400,82	0,18
IBRD 0 1/2 04/16/30	XS1218809389	EUR	258 000	237 405,52	0,21
ING BANK NV 0.125% 08-12-31	XS2418730995	EUR	300 000	255 106,77	0,22
ING GROEP NV 0.875% 09-06-32	XS2350756446	EUR	500 000	490 142,12	0,43
ING GROEP NV 3.375% 19-11-32	XS2941482569	EUR	100 000	100 275,09	0,09

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ING GROEP NV 4.125% 20-05-36	XS3074495444	EUR	500 000	521 739,08	0,46
ING GROEP NV 4.875% 14-11-27	XS2554746185	EUR	300 000	308 188,56	0,27
INTE 0.75% 16-03-28 EMTN	XS2317069685	EUR	606 000	586 078,75	0,51
INTL BK FOR RECONS DEVELOP 0.1% 17-09-35	XS2231588547	EUR	200 000	148 657,27	0,13
JYSKE BANK DNK 2.875% 05-05-29	XS2931945211	EUR	167 000	170 525,03	0,15
KBC GROUPE 0.625% 07-12-31	BE0002819002	EUR	300 000	295 557,47	0,26
KBC GROUPE 4.375% 23-11-27	BE0002900810	EUR	200 000	204 449,82	0,18
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 14-02-33	XS2586942448	EUR	250 000	254 240,33	0,22
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 17-01-35	DE000A383TE2	EUR	150 000	150 660,20	0,13
LLOYDS BANKING GROUP 3.5% 06-11-30	XS2868171229	EUR	189 000	193 233,30	0,17
LLOYDS BANKING GROUP 4.0% 09-05-35	XS3069338336	EUR	326 000	339 891,17	0,30
LLOYDS BANKING GROUP 4.75% 21-09-31	XS2690137299	EUR	347 000	374 018,99	0,33
MBANK SPOLKA AKCYJNA 3.7713999999999994% 03-03-32	XS3244863729	EUR	100 000	100 416,98	0,09
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 3.77% 27-01-36	XS2986730617	EUR	408 000	422 974,69	0,37
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.0% 18-03-28	XS3087807916	EUR	300 000	315 109,38	0,28
NATWEST GROUP 3.723% 25-02-35	XS3009472989	EUR	373 000	386 488,80	0,34
NATWEST GROUP 4.067% 06-09-28	XS2528858033	EUR	235 000	243 122,16	0,21
SG 0.625% 02-12-27	FR0014006XA3	EUR	400 000	393 488,88	0,34
SG 3.75% 15-07-31	FR001400WL86	EUR	400 000	412 462,68	0,36
SG 3.75% 17-05-35 EMTN	FR001400XFK9	EUR	200 000	204 766,67	0,18
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 0.05% 06-09-28	XS2345317510	EUR	300 000	281 368,73	0,25
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.625% 04-11-36	XS2930111096	EUR	100 000	100 529,75	0,09
SWEDBANK AB 3.25% 13-10-32	XS3203385227	EUR	400 000	398 593,78	0,35
UNICREDIT 3.725% 10-06-35 EMTN	IT0005654584	EUR	386 000	393 362,74	0,34
Boissons				**1 166 412,94**	**1,02**
ANHEUSER INBEV SANV 3.75% 22-03-37	BE6350703169	EUR	300 000	306 636,53	0,27
ASAHI BREWERIES 3.464% 16-04-32	XS2799473801	EUR	100 000	102 413,97	0,09

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CARLB 0 3/8 06/30/27	XS2191509038	EUR	500 000	486 255,89	0,42
PERNOD RICARD 0.125% 04-10-29	FR0014005SC1	EUR	300 000	271 106,55	0,24
Crédit à la consommation				**154 426,68**	**0,14**
JOHN DEERE BANK 2.5% 14-09-26	XS2531438351	EUR	153 000	154 426,68	0,14
Distribution de produits alimentaires de première nécessité				**608 569,02**	**0,53**
TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES 0.875% 29-05-26	XS2086868010	EUR	500 000	499 468,97	0,43
TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES 3.375% 06-05-32	XS2918558144	EUR	107 000	109 100,05	0,10
Distribution spécialisée				**509 298,27**	**0,45**
HENNES AND MAURITZ AB 3.4% 31-10-33	XS3215616163	EUR	149 000	146 081,53	0,13
NATL GRID NORTH AMERICA 1.054% 20-01-31	XS2434710872	EUR	400 000	363 216,74	0,32
Eau				**314 612,04**	**0,28**
ALLIANDER 2.625% 09-09-27 EMTN	XS2531420730	EUR	107 000	108 087,79	0,10
ALLIANDER 4.125% PERP EMTN	XS3193906180	EUR	100 000	100 682,13	0,09
ALLIANDER 4.5% PERP	XS2829852842	EUR	100 000	105 842,12	0,09
Electricité				**3 442 919,22**	**3,02**
EDP SERVICIOS FINANCIEROS ESPANA 3.5% 16-07-30	XS2747766090	EUR	800 000	828 395,23	0,73
ELIA GROUP SANV 3.875% 11-06-31	BE6352705782	EUR	300 000	312 044,16	0,27
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.625% 18-01-33	BE6340849569	EUR	100 000	104 951,89	0,09
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.75% 16-01-36	BE6349118800	EUR	300 000	309 931,46	0,27
ENEL 3.375% PERP	XS1713463559	EUR	200 000	201 461,71	0,18
LEGRAND 0.625% 24-06-28	FR0013428943	EUR	300 000	287 789,71	0,25
ORSTED 2.25% 14-06-28 EMTN	XS2490471807	EUR	633 000	631 295,32	0,55
ORSTED 4.125% 01-03-35 EMTN	XS2591032235	EUR	138 000	143 158,34	0,13
REDEIA 3.375% 09-07-32	XS2838500218	EUR	200 000	202 827,77	0,18
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.0% 22-07-31	XS3128477521	EUR	185 000	185 496,92	0,16
VERBUND AG 0.9% 01-04-41	XS2320746394	EUR	200 000	132 498,89	0,12

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WESTERN POWER DISTRIBUTION EAST MID 3.53% 20-09-28	XS2528341501	EUR	100 000	103 067,82	0,09
Epargne et prêts hypothécaires				**522 514,01**	**0,46**
Cellnex Finance Company SAU 3.5% 22-05-32	XS3019300469	EUR	100 000	101 512,80	0,09
Cellnex Finance Company SAU 3.625% 24-01-29	XS2826616596	EUR	400 000	421 001,21	0,37
Equipement et services pour l'énergie				**742 775,12**	**0,65**
EUROGRID GMBH 1 4.056% 28-05-37	XS3077380825	EUR	100 000	102 862,94	0,09
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 0.375% 15-09-27	XS2231330965	EUR	150 000	144 782,35	0,13
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 3.125% 11-12-33	XS2957380228	EUR	100 000	96 948,54	0,08
SCOTTISH HYDRO ELECTRIC TRANSMISSION 3.375% 02-11-33	XS3166372568	EUR	400 000	398 181,29	0,35
Equipements électriques				**710 814,57**	**0,62**
SCHNEIDER ELECTRIC SE 2.75% 04-07-30	FR0014014QW5	EUR	200 000	199 029,19	0,17
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.5% 09-11-32	FR001400DTA3	EUR	500 000	511 785,38	0,45
Equipements et fournitures médicaux				**411 403,10**	**0,36**
ESSILORLUXOTTICA 2.875% 05-03-29	FR001400RYN6	EUR	400 000	411 403,10	0,36
Equipements et instruments électroniques				**928 756,16**	**0,81**
CARRIER GLOBAL CORPORATION 4.5% 29-11-32	XS2751689048	EUR	500 000	529 958,32	0,46
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	XS2295335413	EUR	400 000	398 797,84	0,35
FPI Bureautiques				**364 713,06**	**0,32**
GECINA 0.875% 25-01-33 EMTN	FR0014007VP3	EUR	200 000	168 674,11	0,15
GECINA 3.375% 04-08-35 EMTN	FR0014011PT9	EUR	200 000	196 038,95	0,17
FPI de détail				**570 958,48**	**0,50**
KLEPIERRE 0.625% 01-07-30 EMTN	FR0013430741	EUR	300 000	270 820,25	0,24
KLEPIERRE 3.75% 30-09-37 EMTN	FR0014012ZD0	EUR	300 000	300 138,23	0,26

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Gestion et promotion immobilière				**355 517,62**	**0,31**
DIAGO CAP BV 1.875% 08-06-34	XS2466401572	EUR	400 000	355 517,62	0,31
Gestion immobilière et développement				**1 229 323,46**	**1,08**
CTP NV 3.625% 10-03-31	XS3017990048	EUR	400 000	411 997,53	0,37
CTP NV 3.875% 21-11-32	XS2919892179	EUR	300 000	299 279,22	0,26
KOJAMO OYJ 3.875% 12-03-32	XS3022388980	EUR	125 000	128 469,14	0,11
LEGGR 0 7/8 11/28/27	DE000A254P51	EUR	300 000	290 488,79	0,25
VONOVIA SE 4.0% 12-11-36 EMTN	XS3222746458	EUR	100 000	99 088,78	0,09
Hôtels, restaurants et loisirs				**343 071,92**	**0,30**
BOOKING 3.75% 01-03-36	XS2776512035	EUR	162 000	165 078,70	0,14
BOOKING 4.5% 15-11-31	XS2555220941	EUR	167 000	177 993,22	0,16
Infrastructure de transports				**943 401,20**	**0,83**
AEROPORTI DI ROMA 3.625% 15-06-32	XS3067397789	EUR	130 000	133 494,86	0,12
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE 0.125% 18-01-29	FR0013534278	EUR	200 000	185 259,10	0,16
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE 2.875% 14-01-31	FR001400ZY96	EUR	300 000	301 701,39	0,26
SYDNEY AIRPORT FINANCE 4.375% 03-05-33	XS2613209670	EUR	300 000	322 945,85	0,29
Logiciels				**153 154,71**	**0,13**
FISERV FUNDING ULC 4.0% 15-06-36	XS3060660563	EUR	153 000	153 154,71	0,13
Machines				**319 657,55**	**0,28**
EPIROC AKTIEBOLAG 3.625% 28-02-31	XS2773789065	EUR	111 000	116 084,02	0,10
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 2.625% 27-05-29	XS3078501338	EUR	200 000	203 573,53	0,18
Marchés de capitaux				**3 917 687,33**	**3,43**
AIB GROUP 0.5% 17-11-27 EMTN	XS2343340852	EUR	400 000	393 462,49	0,34
AIB GROUP 4.625% 20-05-35 EMTN	XS2823235085	EUR	500 000	534 006,92	0,49
AIB GROUP 5.25% 23-10-31 EMTN	XS2707169111	EUR	396 000	435 215,42	0,38

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.25% 02-04-29	XS2908735504	EUR	300 000	310 142,53	0,27
MORGAN STANLEY 3.749% 07-11-36	XS3215634901	EUR	300 000	297 195,01	0,26
MOTABILITY OPERATIONS GROUP 0.375% 03-01-26	XS2021471433	EUR	300 000	299 968,50	0,26
MOTABILITY OPERATIONS GROUP 4.0% 17-01-30	XS2838537566	EUR	250 000	267 464,98	0,23
NORDEA BKP 0.5% 19-03-31 EMTN	XS2321526480	EUR	400 000	353 392,00	0,31
NORDEA BKP 4.125% 29-05-35	XS2828791074	EUR	308 000	324 419,80	0,28
NORDEA BKP 4.875% 23-02-34	XS2723860990	EUR	303 000	331 441,24	0,29
THERMO FISHER SCIENTIFIC FINANCE I BV 0.8% 18-10-30	XS2366407018	EUR	178 000	161 221,10	0,14
TRANSBURBAN FINANCE COMPANY 3.713% 12-03-32	XS2778764006	EUR	100 000	104 653,61	0,09
TRANSBURBAN FINANCE COMPANY 4.143% 17-04-35	XS3047435659	EUR	100 000	105 103,73	0,09
Métaux et minerais				**100 741,73**	**0,09**
URENCO FINANCE NV 3.625% 18-06-35	XS3092615189	EUR	100 000	100 741,73	0,09
Producteur et commerce d'énergie indépendants				**165 270,29**	**0,14**
STATKRAFT AS 3.125% 13-12-31	XS2726853554	EUR	166 000	165 270,29	0,14
Produits alimentaires				**395 959,69**	**0,35**
DANONE 1.0% PERP	FR0014005EJ6	EUR	300 000	294 423,88	0,26
DANONE 3.95% PERP EMTN	FR00140127U0	EUR	100 000	101 535,81	0,09
Produits chimiques				**616 023,41**	**0,54**
AKZO NOBEL NV 4.0% 24-05-33	XS2625136531	EUR	300 000	312 702,64	0,28
GIVAUDAN AG 2.0% 17-09-30	XS1879112495	EUR	100 000	96 071,74	0,08
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY 3.375% 04-06-30	XS2834282142	EUR	200 000	207 249,03	0,18
Produits pharmaceutiques				**199 589,68**	**0,17**
MERCK KGAA 1.625% 09-09-80	XS2218405772	EUR	200 000	199 589,68	0,17
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication				**403 411,51**	**0,35**
INFINEON TECHNOLOGIES AG 2.875% 13-02-30	XS2996771767	EUR	200 000	203 460,62	0,17

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RED ELECTRICA FINANCIACIONES 3.0% 06-10-31	XS3188782000	EUR	200 000	199 950,89	0,18
Services aux collectivités				**26 906 714,89**	**23,57**
ALLEMAGNE 2.5% 04/07/2044	DE0001135481	EUR	421 000	378 540,56	0,33
ALLEMAGNE 4.75% 07/40	DE0001135366	EUR	410 000	494 570,84	0,43
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.7% 20-04-71	AT0000A2QQB6	EUR	1 200 000	419 041,56	0,37
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.4% 23-05-34	AT0000A10683	EUR	755 000	732 479,13	0,64
BANQ EURO DIN 1.0% 14-04-32	XS1422953932	EUR	400 000	363 003,07	0,32
BANQUE EUROPEAN DINVESTISSEMENT 1.125% 13-04-33	XS1612977717	EUR	355 000	317 783,38	0,28
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.65% 22-06-71	BE0000353624	EUR	1 000 000	293 883,22	0,26
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.0% 22-06-31	BE0000335449	EUR	610 000	558 166,63	0,49
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 1.8% 15-08-53	DE0001102614	EUR	1 200 000	855 710,47	0,75
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.0% 04-10-30	EU000A283859	EUR	300 000	266 443,50	0,23
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.3% 04-11-50	EU000A284469	EUR	44 000	19 194,32	0,02
E.ETAT 4,75%04 OAT	FR0010070060	EUR	305 000	345 641,23	0,30
EFSF 1.2 02/17/45	EU000A1G0DD4	EUR	600 000	397 985,51	0,35
ENGIE 3.875% 06-12-33 EMTN	FR001400MF86	EUR	300 000	307 598,98	0,27
ENGIE 4.75% PERP	FR001400QOK5	EUR	300 000	320 048,42	0,28
EON SE 4.0% 29-08-33 EMTN	XS2673547746	EUR	500 000	526 048,49	0,46
ESPAGNE 4.70% 30/07/41	ES00000121S7	EUR	816 000	926 909,88	0,81
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 0.0% 13-10-27	EU000A1G0EK7	EUR	600 000	577 107,00	0,51
EUROPEAN UNION 0.0% 04-07-31	EU000A3KSXE1	EUR	620 000	535 661,40	0,47
EUROPEAN UNION 0.0% 22-04-31	EU000A3KT6A3	EUR	400 000	346 842,00	0,30
EUROPEAN UNION 3.0% 04-03-53	EU000A3K4DY4	EUR	900 000	772 594,09	0,68
EUROPEAN UNION 3.25% 04-07-34	EU000A3K4D41	EUR	200 000	206 275,52	0,18
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.5% 25-05-40	FR0013515806	EUR	1 000 000	627 412,19	0,55
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.75% 25-05-52	FR0013480613	EUR	1 210 000	534 666,68	0,47
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 4.0% 25-10-38	FR0010371401	EUR	1 305 000	1 340 150,71	1,17

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 5.75% 25-10-32	FR0000187635	EUR	298 000	349 358,05	0,31
FRAN GOVE BON 1.25% 25-05-36	FR0013154044	EUR	1 350 000	1 085 360,15	0,95
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.5% 16-05-35	XS3072230744	EUR	200 000	203 783,67	0,18
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.625% 13-07-33	XS2648498371	EUR	400 000	413 663,78	0,36
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.75% PERP	XS3224600232	EUR	100 000	100 336,71	0,09
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.871% PERP	XS2748213290	EUR	100 000	108 668,13	0,10
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.875% PERP	XS2580221658	EUR	100 000	105 895,41	0,09
IRELAND GOVERNMENT BOND 0.2% 18-10-30	IE00BKFVC899	EUR	105 000	94 122,83	0,08
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.3% 15-05-33	IE00BFZRPZ02	EUR	105 000	95 297,46	0,08
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.55% 25-02-27	IT0005633794	EUR	300 000	304 119,31	0,27
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.1% 01-03-40	IT0005377152	EUR	800 000	744 600,04	0,65
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.45% 01-03-48	IT0005273013	EUR	1 000 000	909 068,29	0,80
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.5% 01-03-30	IT0005024234	EUR	952 000	995 565,73	0,87
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.75% 01-09-28	IT0004889033	EUR	250 000	269 262,04	0,24
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 5.0% 01-09-40	IT0004532559	EUR	1 166 000	1 333 913,70	1,17
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 6.0% 01-05-31	IT0001444378	EUR	1 221 000	1 425 124,92	1,25
LUXEMBOURG GOVERNMENT BOND 0.0% 28-04-30	LU2162831981	EUR	105 000	94 077,90	0,08
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-01-40	NL0013552060	EUR	900 000	623 954,71	0,55
NETH GOVE 3.75% 15-01-42	NL0009446418	EUR	500 000	542 141,30	0,47
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.9% 12-10-35	PTOTENOE0034	EUR	250 000	203 261,47	0,18
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 2.25% 18-04-34	PTOTEWOE0017	EUR	561 000	539 452,37	0,47
PROVINCE DE L ONTARIO 0.01% 25-11-30	XS2262263622	EUR	600 000	523 668,74	0,46
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-05-35	DE0001102515	EUR	600 000	460 338,00	0,40
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 4.0% 04-01-37	DE0001135275	EUR	826 000	905 778,87	0,79
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.9% 31-10-46	ES00000128C6	EUR	900 000	779 502,45	0,68
SPAIN GOVERNMENT BOND 5.75% 30-07-32	ES0000012411	EUR	1 030 000	1 232 640,08	1,08

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux professionnels				**1 361 965,14**	**1,19**
MANPOWER 3.75% 13-12-30	XS3247024824	EUR	216 000	215 238,07	0,19
RELX FINANCE BV 3.375% 20-03-33	XS2779010300	EUR	100 000	102 148,75	0,09
RELX FINANCE BV 3.75% 12-06-31	XS2631867533	EUR	500 000	525 176,06	0,45
WOLTERS KLUWER NV 3.0% 23-09-26	XS2530756191	EUR	200 000	202 290,59	0,18
WOLTERS KLUWER NV 3.75% 03-04-31	XS2592516210	EUR	300 000	317 111,67	0,28
Services clientèle divers				**571 190,38**	**0,50**
EDENRED 3.25% 27-08-30	FR001400UHA2	EUR	400 000	403 981,75	0,35
EXPERIAN FIN 3.51% 15-12-33	XS2982065018	EUR	168 000	167 208,63	0,15
Services de télécommunication diversifiés				**2 774 810,28**	**2,43**
BRITISH TEL 3.125% 11-02-32	XS2994509706	EUR	208 000	210 813,66	0,18
KPN 3.375% 17-02-35 EMTN	XS3003295519	EUR	400 000	399 939,59	0,35
KPN 3.875% 03-07-31 EMTN	XS2638080452	EUR	100 000	105 062,16	0,09
KPN 3.875% 16-02-36 EMTN	XS2764455619	EUR	200 000	207 579,22	0,18
ORANGE 1.75% PERP EMTN	FR00140005L7	EUR	400 000	385 426,60	0,34
ORANGE 3.875% PERP EMTN	FR0014010IV2	EUR	200 000	202 262,41	0,18
ORANGE 4.5% PERP	FR001400OXS4	EUR	100 000	106 821,50	0,09
TELENOR AS 0.25% 14-02-28 EMTN	XS2117452156	EUR	300 000	286 561,81	0,25
TELENOR AS 1.125% 31-05-29	XS2001737910	EUR	150 000	142 752,00	0,13
TELIA COMPANY AB 1.375% 11-05-81	XS2082429890	EUR	200 000	201 209,68	0,18
TELIA COMPANY AB 3.625% 22-02-32	XS2589828941	EUR	300 000	315 342,86	0,28
TELSTRA GROUP 3.75% 04-05-31	XS2613162424	EUR	200 000	211 038,79	0,18
Services de télécommunication mobile				**1 028 458,83**	**0,90**
AMERICAN TOWER 4.625% 16-05-31	XS2622275969	EUR	300 000	328 201,71	0,29
AMT 0 1/2 01/15/28	XS2227905903	EUR	300 000	288 888,90	0,25
TELE2 AB 3.75% 22-11-29 EMTN	XS2623868994	EUR	400 000	411 368,22	0,36

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services financiers diversifiés				**5 469 573,13**	**4,79**
ABB FINANCE 3.25% 16-01-27	XS2575555938	EUR	400 000	416 016,22	0,36
ABB FINANCE 3.375% 15-01-34	XS2747182181	EUR	300 000	309 883,60	0,27
AXA HOME LOAN SFH 0.01% 16-10-29	FR0013453172	EUR	300 000	270 279,66	0,24
AXA HOME LOAN SFH 0.05% 05-07-27	FR0013432069	EUR	300 000	289 701,62	0,25
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 2.625% 06-11-29	FR001400A3G4	EUR	300 000	296 202,02	0,26
CA HOME LOAN 0.875% 31-08-27	FR0014009ED1	EUR	300 000	293 789,86	0,26
CAIXA GEN S A 3.0% 07-10-31	PTCGDFOM0034	EUR	200 000	199 666,45	0,17
CREDIT MUTUEL HOME LOAN SFH 3.0% 23-07-29	FR001400RNW0	EUR	400 000	409 867,53	0,36
DH EUROPE FINANCE II SARL 0.75% 18-09-31	XS2050406094	EUR	500 000	439 889,86	0,39
DIGITAL DUTCH FINCO BV 3.875% 13-09-33	XS2898290916	EUR	217 000	218 476,19	0,19
DNB BOLIGKREDITT 2.625% 27-09-29	XS3035906844	EUR	400 000	402 750,71	0,35
ENEL FINANCE INTL NV 0.625% 28-05-29	XS2390400716	EUR	167 000	155 797,87	0,14
ENEL FINANCE INTL NV 0.75% 17-06-30	XS2353182293	EUR	601 000	545 413,92	0,48
ENEL FINANCE INTL NV 0.875% 17-01-31	XS2432293756	EUR	200 000	180 469,47	0,16
HM FINANCE BV 4.875% 25-10-31	XS2704918478	EUR	100 000	108 090,64	0,09
INVESTOR AB 4.0% 31-03-38 EMTN	XS3032045984	EUR	100 000	104 669,99	0,09
LSEG NETHERLANDS BV 3.0% 06-11-31	XS3225988826	EUR	162 000	160 486,35	0,14
NATURGY FINANCE BV 3.625% 02-10-34	XS2908178119	EUR	200 000	199 148,99	0,17
SPAREBANK 1 BOLIGKREDITT 0.05% 03-11-28	XS2404591161	EUR	300 000	280 528,89	0,25
VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.75% 02-12-34	XS2560495116	EUR	187 000	188 443,29	0,17
Sociétés commerciales et de distribution				**207 183,60**	**0,18**
AIR LEASE 3.7% 15-04-30 EMTN	XS2628704210	EUR	200 000	207 183,60	0,18
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)				**1 231 120,48**	**1,08**
COVIVIO 4.625% 05-06-32 EMTN	FR001400MDV4	EUR	300 000	323 613,43	0,28
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 3.125% 23-09-31	XS3182049935	EUR	200 000	198 095,82	0,17
UNIBAIL RODAMCO SE 3.875% 11-09-34	FR001400SIL1	EUR	100 000	100 573,01	0,09

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNIBAIL RODAMCO SE 4.125% 11-12-30	FR001400MLN4	EUR	500 000	520 627,67	0,46
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFLD	FR0014000UD6	EUR	100 000	88 210,55	0,08
Soins et autres services médicaux				**503 223,32**	**0,44**
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 1.0% 29-05-26	XS2178769076	EUR	253 000	253 099,88	0,22
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 3.125% 08-12-28	XS3036647694	EUR	248 000	250 123,44	0,22
Textiles, habillement et produits de luxe				**511 788,73**	**0,45**
KERING 3.125% 27-11-29 EMTN	FR001400ZZC9	EUR	500 000	511 788,73	0,45
TITRES D'OPC				**5 538 929,64**	**4,85**
OPCVM				**5 538 929,64**	**4,85**
Gestion collective				**5 538 929,64**	**4,85**
HSBC SRI GLOBAL EQUITY Z	FR0013076007	EUR	1 966,312	5 343 118,59	4,68
HSBC SRI MONEY ZC	FR0000971277	EUR	130,544	195 811,05	0,17
Total				**113 648 955,91**	**99,55**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO STOXX 50 0326	-14		-10 360,00	-817 740,00
Sous-total 1.			**-10 360,00**	**-817 740,00**
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total			**-10 360,00**	**-817 740,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	113 648 955,91
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	-10 360,00
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	664 093,43
Autres passifs (-)	-139 239,97
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	**114 163 449,37**

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE AC	EUR	288 194,553	108,54
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE RC	EUR	73 615,219	1 125,87

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

V1
Données au 31 décembre 2025
Date de publication : 15/04/2026

Dénomination du produit: HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Identifiant d'entité juridique: 969500Q7HGCE44XGR189

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☐ Oui	☑ Non
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: _%**	☑ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 67,12% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☑ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectifsocial: _%**	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables.**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le compartiment promeut des caractéristiques E, S et G en investissant sur les marchés d'actions et de taux internationaux avec un biais euro en sélectionnant des valeurs émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière.
L'univers ISR est obtenu suite à la réduction de l'univers d'investissement de départ, en appliquant tout d'abord des exclusions au regard de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G) définies par le référentiel du label ISR, les politiques relatives à l'investissement responsable de HSBC Asset Management et les exclusions applicables aux indices de référence « accord de Paris » conformément aux orientations de l'ESMA sur la dénomination des fonds.
Cet univers d'investissement de départ est constitué de valeurs sélectionnées sur les marchés internationaux d'actions des pays développés avec un biais euro et de taux libellés en euro.
Ainsi, cet univers d'investissement de départ est composé des émetteurs :
-d'un sous-univers d'investissement composé d'actions de pays de la zone euro, représenté par le MSCI Emu, indicateur de référence donné à titre d'information,
-d'un sous-univers d'investissement composé d'actions internationales, représenté par le MSCI World, indicateur de référence donné à titre d'information,
-d'un sous-univers d'investissement composé d'obligations libellées en euro, représenté par l'indice Bloomberg Euro Aggregate 500MM, indicateur de référence donné à titre d'information. Le poids des émissions non gouvernementales dans l'indice précité fait l'objet de correction pour refléter les pondérations sectorielles cibles du sous-univers d'investissement en cas de fortes déviations. L'indice précité, réduit aux émissions non gouvernementales et ajusté en termes de pondération est un élément de comparaison pour suivre la performance extra financière du sous-univers d'investissement.

Ensuite, à partir de l'univers ISR, le portefeuille constitué de poches « actions » et d'une poche « obligations » est déterminé :
1. Pour les émissions non gouvernementales :
-En prenant en considération deux indicateurs spécifiques de durabilité : un indicateur environnemental (l'indicateur Intensité de gaz à effet de serre (GES) et un indicateur social (l'indicateur absence de politique des droits de l'homme).
Sur ces deux indicateurs de durabilité, pour chacune de ses poches, le compartiment prend l'engagement d'obtenir une meilleure performance ESG que celle de chacun des indicateurs de référence précités.
De plus, le compartiment s'engage à exclure tout émetteur auteur d'une violation avérée d'un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.
-En intégrant également l'analyse des critères ESG des émetteurs.
Selon une approche en amélioration de note, le compartiment sélectionne pour chacune de ses poches, les valeurs permettant à la partie du portefeuille hors expositions gouvernementales d'avoir une note ESG supérieure à la note ESG de chacun des indicateurs de référence précités, après élimination d'au moins 30% des plus mauvaises valeurs en termes de notation ESG et sur la base des exclusions appliquées par le compartiment.
2. Pour les émissions et expositions gouvernementales : en sélectionnant selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon le fournisseur externe de données ESG : ISS ESG.
Par ailleurs, au moins 80% des investissements doivent satisfaire des notations E, S et G et ESG minimums.

Le compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement. Les indices MSCI Emu, MSCI World et Bloomberg Euro Aggregate 500MM sont les indices de référence des sous-univers d'investissement du compartiment et sont utilisés pour la comparaison de certaines caractéristiques E/S du compartiment, telles que décrites dans la section sur les indicateurs de durabilité ci-après.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateur de durabilité	Fonds	Indice de référence
Identification and analysis of a company's environmental and social factors		
Pilier E	7.66	6.53
Pilier S	6.42	6.40
Pilier G	6.83	6.52
Score ESG	6.97	6.48

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2025, moyenne des positions des 4 fins de trimestre de l'exercice comptable se terminant le 31 Décembre 2025.

Indice de référence - 5% MSCI World Net 25% MSCI EMU Net 70% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM

...et par rapport aux périodes précédentes?

Indicateur de durabilité	Fin de la période	Fonds	Indice de référence
Identification and analysis of a company's environmental and social factors			
Pilier E	31 Décembre 2025	7.66	6.53
	31 Décembre 2024	7.42	6.60
	31 Décembre 2023	7.08	5.83
Pilier S	31 Décembre 2025	6.42	6.40
	31 Décembre 2024	6.28	6.32
	31 Décembre 2023	6.28	6.33
Pilier G	31 Décembre 2025	6.83	6.52
	31 Décembre 2024	6.79	6.70
	31 Décembre 2023	6.58	6.58
Score ESG	31 Décembre 2025	6.97	6.48
	31 Décembre 2024	6.83	6.54
	31 Décembre 2023	6.53	6.17

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?

Le compartiment promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, l'un des principaux indicateurs de durabilité utilisé pour mesurer la performance ESG du portefeuille est la note ESG.
Selon une approche en amélioration de note, le compartiment sélectionne, pour chacune de ses poches, les valeurs permettant à la partie du portefeuille hors expositions gouvernementales d'avoir une note ESG supérieure à la note ESG de chacun des indicateurs de référence cités dans la section précédente, après élimination d'au moins 30% des plus mauvaises valeurs en termes de notation ESG et sur la base des exclusions appliquées par le compartiment.
Par ailleurs, au moins 80% des investissements doivent satisfaire des notations E, S et G et ESG minimums.
Le compartiment utilise également comme indicateur de durabilité des indicateurs relatifs :
- à l'environnement (indicateur des gaz à effets de serre des entreprises),
- au respect des droits de l'homme (indicateur violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et indicateur absence de politique en matière de droits de l'homme).
Selon l'indicateur de durabilité, deux approches sont possibles, exclusion de titres d'entreprises du portefeuille ou engagement de performance ESG (le compartiment s'engage à avoir, pour chacune de ses poches, une meilleure performance ESG que celle de l'indicateur de référence de son sous-univers d'investissement).
La manière dont les indicateurs de durabilité sont pris en considération par le compartiment est détaillée dans la section décrivant les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité prises en considération par le compartiment.
De plus, le compartiment s'engage à exclure tout émetteur impliqué dans des activités dites « exclues». Les activités exclues sont énoncées dans la rubrique concernant les éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment realisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables du compartiment sont évalués au regard du principe de «ne pas causer de préjudice important» (DNSH) afin de s'assurer qu'ils ne portent pas de préjudice important à des objectifs environnementaux ou sociaux. Le principe DNSH
s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du compartiment.
L'évaluation comprend une prise en considération des principales incidences négatives (PAI). Les PAI sont une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux incluant les émissions de gaz à effet de serre (GES), les rejets dans l'eau ou encore les écarts de rémunération hommes / femmes.

Comment les indicateurs concemant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Tous les PAI obligatoires tels que définies dans le Tableau 1 de l'annexe 1 des normes techniques de réglementation pour le Règlement 2019/2088 sont utilisés pour évaluer que les investissements durables du compartiment ne causent pas un préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.
Pour réaliser l'évaluation DNSH, des seuils minimaux absolus et relatifs ont été établis pour les 14 PAI obligatoires.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

En cas de désaccord avec une donnée provenant d'un fournisseur externe de données ou lorsque les données sont insuffisantes, une évaluation qualitative ou quantitative peut être réalisée par les équipes d'investissement, en collaboration avec l'équipe Investissement Responsable afin de prendre une décision finale. Lorsqu'il est établi qu'un émetteur cause un préjudice important ou y contribue, le titre peut toujours être détenu dans le compartiment, mais ne sera pas pris en compte dans la part des «investissements durables» du compartiment.
La description de la méthodologie de l'investissement durable de HSBC Asset Management appliquée par HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retailinvestors/about-us/responsible-investing/policies.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Un fournisseur externe de données est utilisé pour surveiller les émetteurs et détecter les controverses susceptibles d'indiquer de potentielles violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU). Ces principes sont alignés avec les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les dix principes du PMNU comprennent l'évaluation des risques non financiers tels que les droits de l'homme, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Les émetteurs faisant l'objet d'un signalement pour violation potentielle des principes du Pacte Mondial des Nations Unies sont exclus, à moins qu'ils n'aient fait l'objet d'une analyse ESG renforcée (« ESG Due Diligence »), établissant qu'ils ne sont pas en violation de ces principes. HSBC Asset Management est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important», en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres a l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union europeenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives des investissements sont prises en considération dans la gestion du compartiment de la manière suivante.
Dans le cadre de ses choix d'investissement, le gérant a choisi des indicateurs relatifs à l'environnement, aux questions sociales et au respect des droits de l'homme. Selon l'indicateur, deux approches sont possibles, exclusion de titres d'entreprises du portefeuille ou engagement de performance ESG.

- Relatif à l'environnement

Intensité de GES (PAI 3*) : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
Engagement d'obtenir, pour chacune des poches, une meilleure performance ESG que celle de chacun des indicateurs de référence précités

- Relatif au respect des droits de l'homme

Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales (PAI 10*) : Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
Exclusion de tout émetteur auteur d'une violation avérée d'un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales

- Relatif au respect des droits de l'homme

Absence de politique en matière de droits de l'homme (PAI 9*) : Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme
Engagement d'obtenir, pour chacune de ses poches, une meilleure performance ESG que celle de chacun des indicateurs de référence précités

- Relatif aux questions sociales

Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sousmunitions, armes chimiques ou armes biologiques) (PAI 14*) : Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées.
Exclusion de tout émetteur participant à la fabrication ou à la vente d'armes controversées

*Conformément au tableau 1 (PAI 3, PAI 10, PAI 14) et tableau 3 (PAI 9) de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la commission du 6 avril 2022

HSBC Asset Management prend en considération les PAI dans le cadre de son plan d'engagement notamment lorsque les émetteurs ne publient pas de données pour le PAI Intensité de GES et le PAI Absence de politique en matière de droits de l'homme.
Certains PAI, c'est notamment le cas des armes controversées, sont pris en considération par le biais d'exclusions.
Les informations sur les principales incidences négatives prises en considération par le compartiment seront publiées dans l'annexe SFDR attachée au rapport annuel du compartiment.

Principal Adverse Impact	Fin de la période	Fonds	Indice de référence
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements - tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	31 Décembre 2025	61.40	98.33
	31 Décembre 2024	71.24	90.63
	31 Décembre 2023	72.91	99.33
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	31 Décembre 2025	0.00%	0.15%
	31 Décembre 2024	0.00%	0.06%
	31 Décembre 2023	0.00%	0.10%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	31 Décembre 2025	0.00%	0.02%
	31 Décembre 2024	0.00%	0.01%
	31 Décembre 2023	0.00%	0.02%
9 - 3. Absence de politique de respect des droits de l'homme	31 Décembre 2025	0.39%	0.62%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2025, moyenne des positions des 4 fins de trimestre de l'exercice comptable se terminant le 31 Décembre 2025.

Indice de référence - 5% MSCI World Net 25% MSCI EMU Net 70% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituants la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au: Moyenne des positions des 4 fins de trimestre de la période de référence se terminant le 31/12/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SAP SE	Technologies de l'Information	1,38%	Allemagne
Government Of Italy 6.0% 01-may-2031	Gouvernement	1,28%	Italie
Iberdrola SA	Services aux Collectivités	1,28%	Espagne
ASML Holding NV	Technologies de l'Information	1,26%	Pays-Bas
Government Of France 4.0% 25-oct-2038	Gouvernement	1,22%	France
Government Of Italy 5.0% 01-sep-2040	Gouvernement	1,18%	Italie
Schneider Electric SE	Industrie	1,13%	Les États-Unis d'Amérique
Government Of Spain 5.75% 30-jul-2032	Gouvernement	1,10%	Espagne
Government Of France 1.25% 25-may-2036	Gouvernement	0,96%	France
ING Groep N.V.	Finance	0,92%	Pays-Bas
Munchener Ruckversicherungs-Gesellschaft AG	Finance	0,91%	Allemagne
Government Of Italy 3.5% 01-mar-2030	Gouvernement	0,88%	Italie
AXA SA	Finance	0,87%	France
Government Of Germany 4.0% 04-jan-2037	Gouvernement	0,83%	Allemagne
Government Of Spain 4.7% 30-jul-2041	Gouvernement	0,83%	Espagne

Les liquidités et les produits dérivés sont exclus

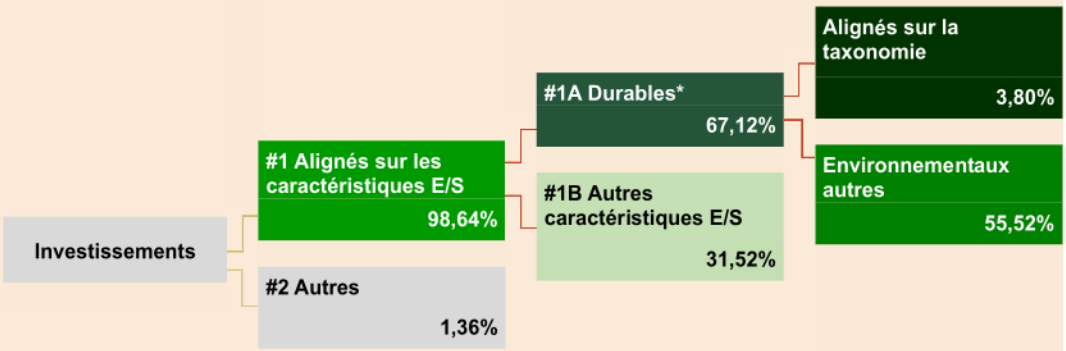
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

La proportion d'investissements durables était de 67,12%.
La méthodologie de la société de gestion relative à l'investissement durable est disponible dans la rubrique Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 du rapport annuel.

L'allocation des actifs

décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

* Une société ou un émetteur considéré comme un investissement durable peut contribuer à la fois à un objectif environnemental et à un objectif social qui peut être aligné ou non aligné sur la taxonomie de l'Union européenne. Les chiffres du graphique ci-dessus le prennent en compte; mais une entreprise ou un émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois dans la catégorie #1A Durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur / *Sub-Secteur*	**% d'actifs**
Finance	27.48%
Gouvernement	23.73%
Industrie	12.16%
Services aux Collectivités	8.29%
Électricité	*5.83%*
Gaz	*0.33%*
Compagnies aux activités diversifiées	*1.11%*
Services de Télécommunication	6.47%
Technologies de l'Information	4.49%
Biens de Consommation de Base	4.44%
Immobilier	3.84%
Consommation Discrétionnaire	3.40%
Santé	3.00%
Matériaux	1.98%
Liquidités et produits dérivés	0.55%
Autres	0.16%
Énergie	0.02%
[Unassigned]	*0.02%*
Total	100.00%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le compartiment ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE? [1]

☐ Oui:

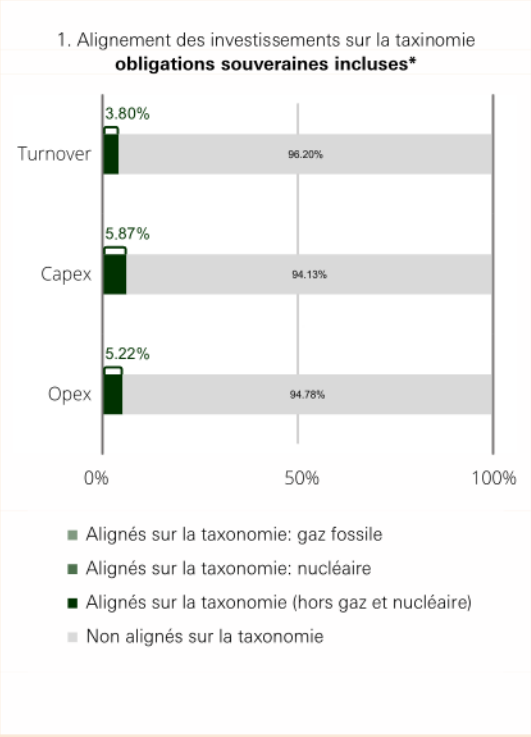
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'energie nucléaire

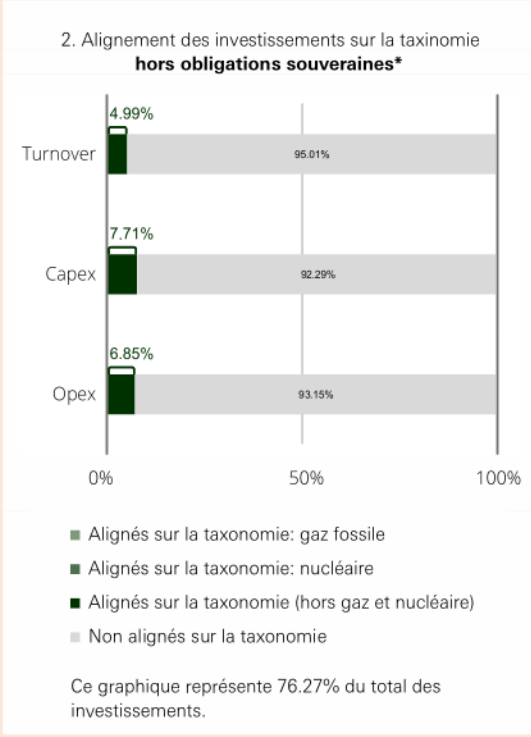
☑ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucleaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («attenuation du changement climatique») et ne causent de prejudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le réglement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaire** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissements** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements qui étaient aligné sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines * sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxieme graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances r**éalisables**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,05% et la proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitantes était de 2,98%.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Indicateur	2024-25	2023-24	2022-23
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.00%	0.00%	0.00%
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.00%	0.00%	0.00%
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	3.80%	2.80%	2.37%
Chiffre d'affaires - Non alignés sur la taxonomie	96.20%	97.20%	97.63%
CapEx - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.00%	0.00%	0.00%
CapEx - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.00%	0.00%	0.00%
CapEx - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	5.87%	5.58%	5.45%
CapEx - Non alignés sur la taxonomie	94.13%	94.42%	94.55%
OpEx - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.00%	0.00%	0.00%
OpEx - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.00%	0.00%	0.01%
OpEx - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	5.22%	4.63%	4.39%
OpEx - Non alignés sur la taxonomie	94.78%	95.36%	95.60%


Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Les investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE représentait 55,52%. Le fonds ne s'est pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le compartiment ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?

Le compartiment peut détenir des liquidités, des produits dérivés, ainsi que des investissements ne satisfaisant pas les notations ESG minimums ou pour lesquels l'analyse extra-financière n'a pas pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données ESG. Les instruments dérivés sont utilisés dans une optique d'ajustement de risque du portefeuille (exposition, couverture).



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence?

Le compartiment promeut les caractéristiques ESG en investissant essentiellement dans les entreprises choisies pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et leurs qualités financières. Cette approche consiste en une sélection des meilleures entreprises au sein de l'univers d'investissement selon des critères ESG.
Au cours de l'année 2025, nous avons constamment ajusté le portefeuille afin de respecter nos engagements. A titre d'exemple, nous avons cédé dans la partie investie en action, nos titres Carrefour et allégé BMW et nous avons acheté Société Générale, Allianz ou encore Eon. Dans la partie investie en obligations, nous avons vendu l'Oreal et allégé Motability, tandis que nous avons renforcé Cellnex et Terna.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-il d'un indice de marché large?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

  Non applicable

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Compartiment :

HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Rapport d'activité

Politique d'investissement

Allocation sur les marchés Actions :

Les marchés actions ont largement progressé en 2025 portés par le maintien des conditions monétaires favorables avec de nouvelles baisses des taux de la part de la BCE et la Fed. Les tensions géopolitiques ont également poussé les Etats européens à augmenter leurs dépenses dans les secteurs industriels et de défense. Malgré quelques inquiétudes sur la rentabilité des investissements dans les nouvelles technologies, l'intelligence artificielle continue de tirer à la hausse la croissance des entreprises cotées, en particulier aux Etats-Unis. A l'inverse des dernières années, les marchés européens ont surperformé les marchés américains, convertis en euro.

Nous avons débuté l'année avec une légère prudence sur les expositions en actions dans l'attente des annonces de l'administration Trump concernant les tarifs douaniers. Nous avons repris de l'exposition en actions à compter du mois d'avril en privilégiant les actions européennes. En moyenne, l'exposition en actions du compartiment a été de 50.8%.

Au 31 décembre 2025, l'exposition actions de HRIF SRI BALANCED est de 52.1% de l'actif légèrement supérieur à celle de son univers d'investissement (50%).

Exposition sur les marchés actions :

La poche actions est composée de titres vifs de la zone euro et d'OPCVM pour la part internationale. Cette association permet d'exposer la poche à des thématiques diverses. Afin de moduler l'allocation directionnelle des produits dérivés sont utilisés.

La gestion de la poche sur les valeurs de la zone euro suit notre processus de sélection ISR en amélioration de note qui vise à privilégier les valeurs pour leur bonne pratique en matière ESG. A cela s'ajoute une approche fondamentale active sur la base de l'étude du couple profitabilité / valorisation qui privilégie les valeurs à la valorisation attractive dont la profitabilité est amenée à sensiblement s'améliorer.
Sur la période, la contribution de l'allocation sectorielle a été positive sur la performance relative du compartiment. Les contributions positives proviennent de la surexposition aux banques, à l'assurance et de la sous pondération des services à la consommation et des titres pharmaceutiques. Les contributions négatives viennent d'une surexposition aux services commerciaux et d'une surpondération aux services de télécommunication.
La contribution de notre sélection de valeurs a été négative pour la performance relative du compartiment, notamment nos choix dans le secteur de l'alimentation et boisson (Pernod Ricard), les biens d'équipements (Scheider Electric, Siemens Energy, Rheinmetall) et les banques (KBC). Notons les contributions positives de RELX et Teleperformance dans les médias et de Fresenius dans la santé.
Globalement, la poche actions de la zone euro a contribué positivement en absolu mais est en retrait par rapport à son indice de référence.

La diversification internationale se fait par investissement sur le compartiment HRIF SRI Global Equity. Notre sous exposition aux actions internationale a contribué positivement en terme relatif au cours de l'année. Par les exclusions liées au processus d'amélioration ESG, le compartiment sous performe l'indice MSCI Monde sur l'année.

Au 31 décembre 2025, nous détenons environ 45.4% de titres vifs et 9.3% du compartiment HRIF SRI Global Equity.

Nous utilisons des futures sur l'indice Euro Stoxx 50 pour ajuster l'exposition actions. Nous détenons une position vendeuse d'environ -2.6% au 31 décembre 2025.

Allocation sur les marchés obligataire :

Malgré le soutien de la BCE et une inflation qui retrouve des niveaux proches de 2%, le rendement des obligations d'état est resté orienté à la hausse en zone euro. Les politiques budgétaires plus expansives, notamment en Allemagne, ont maintenu les rendements des obligations à 10 ans allemandes entre 2.60% et 2.80% la majeure partie de l'année.
Nous avons débuté l'année avec une sensibilité aux obligations inférieure à celle de notre univers d'investissement, la politique de baisse des taux directeurs de la BCE nous paraissant déjà bien intégrée par le marché. Nous avons remonté la sensibilité du portefeuille en mars pour tenir compte de la tension déclenchée par l'annonce du plan d'infrastructure et de défense Allemand. Nous avons ramené la duration du portefeuille au niveau de celui de l'univers d'investissement depuis l'été. Globalement, l'allocation aux produits de taux à contribué marginalement à la performance du portefeuille.

Exposition sur les marchés obligataire :

L'investissement ISR hors zone Euro s'appuie sur une approche systématique avec un souhait de maximiser le score ESG sous contrainte de Tracking Error. En pratique, les valeurs sélectionnées sont en moyenne mieux noté sur les critères de soutenabilité que celles de l'indice de référence à poids sectoriels comparables. Les déviations géographiques sont modestes.

Les primes de risque crédit se sont globalement resserrées au cours de l'année et le crédit privé a sur performé les obligations d'état. Notre préférence pour la dette privée a été bénéfique à la performance.

Au 31 décembre 2025, l'allocation obligataire du compartiment HRIF SRI BALANCED est proche de 45% contre 50% pour l'univers d'investissement.

Investissements sur le marché monétaire :

Nous utilisons le monétaire de manière tactique pour se prémunir d'une hausse de la volatilité des marchés d'actions et des marchés de taux.

L'allocation utilise le fonds suivant :

- HSBC ESG Euro Money Market

Au 31 décembre 2025, nous n'avons qu'une position résiduelle.

Performances

A la clôture de l'exercice, le compartiment affiche une performance de 7.46% pour l'action AC, de 8.13% pour l'action IC.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment de la SICAV.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Evénements intervenus sur le compartiment pendant l'exercice et à venir

- **Le 1er janvier 2025**

Mise à jour de la documentation règlementaire résultant des modifications apportées au référentiel du label ISR et autres changements.

Suite à l'entrée en vigueur le 1er mars 2024 du nouveau référentiel du Label ISR applicable aux OPC de droit français, la gestion du compartiment qui conserve le label a évolué pour s'adapter aux exigences supplémentaires du label ISR reprises ci-dessous :

1- Renforcer les exigences de sélection des titres à l'actif du compartiment labellisé :

a) la note ESG moyenne pondérée par la capitalisation boursière doit être supérieure à la note ESG moyenne de l'indicateur de référence utilisé à titre d'information. Concrètement, la note ESG que le compartiment doit surperformer est calculée en retirant les 30% plus mauvaises valeurs sur la base de critères d'exclusion et de la notation E.S.G. L'approche « Best in class » est abandonnée au profit de l'approche en amélioration de note.

b) le poids relatif à chacun des piliers ESG dans la notation globale ESG est au minimum égal à 20% et varie en fonction des spécificités du secteur d'activité de l'entreprise.

c) un cadre d'exclusion strict est prévu sur les trois piliers E. S. et G. avec la mise en place de critères d'exclusion minimums.

d) les exigences en matière de suivi des controverses, de politique d'engagement actionnarial et de vote sont renforcées.

2- a) rendre systématique l'exigence de double matérialité au sens de la règlementation européenne SFDR dans la gestion du compartiment labellisé.

2- b) garantir la cohérence entre la performance extra-financière du compartiment labellisé, ses objectifs E.S.G. et les indicateurs de suivi de performance associés : le compartiment labellisé va s'engager à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence utilisé à titre d'information sur deux indicateurs les plus en lien avec son objectif E.S.G. : l'indicateur Intensité de gaz à effet de serre (GES) et l'indicateur absence de politique des droits de l'homme.

3- intégrer une politique climat dans la gestion du compartiment labellisé : afin de limiter son impact sur le climat, le compartiment labellisé ne pourra par exemple plus investir sur les entreprises dont les nouveaux projets sont l'exploration, l'exploitation et le raffinage d'énergies fossiles, qu'ils soient conventionnels ou non-conventionnels.

Par ailleurs, conformément aux évolutions réglementaires de l'Autorité des marchés financiers (AMF) intervenues le 6 octobre 2022, les « frais de fonctionnement et autres services » peuvent être prélevés sur la base de frais réels (modalité existante) ou sur la base d'un forfait prédéfini, dans les deux cas dans la limite du taux maximum prévu au prospectus.

A compter du 1er janvier 2025, HSBC Global Asset Management (France) a décidé de prélever les frais de fonctionnement et autres services sur une base d'un forfait prédéfini.
Ainsi, le taux forfaitaire mentionné dans le prospectus de la SICAV sera prélevé même si les frais réels sont inférieurs à celui-ci. A l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux forfaitaire sera pris en charge par la société de gestion.

Enfin, la rédaction des paragraphes suivants du prospectus a été actualisée :

- ✓ Restrictions à l'émission et au rachat de parts /actions pour les US Persons
- ✓ Restrictions à l'émission et au rachat de parts/actions pour les résidents canadiens
- ✓ Mesures provisoires d'interdiction des souscriptions dans l'OPC à compter du 12 avril 2022.

➢ **Le 21 mai 2025**

L'Autorité Européenne des Marchés Financiers (ESMA) a publié en date du 14 mai 2024 des lignes directrices (« Orientations ») liées à la dénomination des OPC de droit européen, applicables en droit français depuis le 21 novembre 2024. Dans ce cadre, la documentation règlementaire a évolué en application de ces nouvelles exigences.

Les orientations de l'ESMA visent à encadrer l'usage des termes extra-financiers dans la dénomination des OPC afin que cette dernière reflète la stratégie d'investissement poursuivie par le compartiment.

Pour ce faire, l'ESMA a précisé une liste de termes extra-financiers tels que « Transition », « Environnement », « Social », « Gouvernance », « Impact », « Durable ». Chacun de ces termes correspond à une catégorie de référence à laquelle sont associés des critères spécifiques.

Le compartiment doit désormais respecter les critères spécifiques ci-dessous de sa catégorie de référence :

- Seuil minimal d'investissement a été relevé à 80%, afin de se conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales visées.

- Renforcement des critères d'exclusion prévues par les indices de référence « accord de Paris », PAB (Paris-Aligned Benchmark) telles que détaillées uniquement à l'article 12.1 (a-g) du règlement délégué de la Commission (UE) 2020/1818 :

Doivent être exclues, les entreprises :
(a) qui participent à des activités liées à des armes controversées,
(b) qui participent à la culture et à la production de tabac,
(c) qui violent les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.
d) qui tirent au moins 1 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite,
e) qui tirent au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles liquides,
f) qui tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de combustibles gazeux,
g) qui tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de GES supérieure à 100 g CO2 e/kWh.

Par ailleurs, dans le cadre d'une revue globale, la documentation règlementaire a été modifiée :

- Pour préciser qu'au moins 80% des investissements doivent satisfaire des notations E, S et G et ESG minimums.

- Pour retirer l'indicateur « expositions à des armes controversées » des indicateurs de durabilité. Toutefois ce dernier continue d'être pris en considération dans la sélection des valeurs par le compartiment.

- Pour préciser les évolutions apportées :
  - à notre méthodologie relative à l'investissement durable(Cf rubrique « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?) de l'annexe SFDR et de la méthodologie relative à la prise en compte des PAI dans le cadre de l'évaluation des investissements durables.
  - à la politique pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des émetteurs.

Enfin, les coûts récurrents et les scénarios de performance ont été mis à jour, ainsi que la rubrique « Autres informations pertinentes » avec l'intégration de la remarque suivante dans les documents d'Informations Clés (DIC) :
Remarque : Les coûts de transaction ont été corrigés à la suite d'une erreur de calcul. Cette erreur n'a pas d'impact sur le calcul de la valeur liquidative et du rendement de l'OPC.

- **Le 31 octobre 2025**

Ajustement des coûts récurrents, des scénarios de performance, et actualisation de la rubrique « Autres informations pertinentes » avec la suppression de la remarque introduite le 21/05/2025 dans les documents d'Informations Clés (DIC).

- **Le 1er janvier 2026**

Renouvellement de mandat du Commissaire aux comptes

Nous vous informons que le mandat du cabinet Ernst & Young et Autres est arrivé à échéance le 31 décembre 2025.

Son mandat est renouvelé pour une durée de 6 exercices soit jusqu'au 31 décembre 2031.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice

Le Code de transparence afférent au compartiment est publiquement accessible à l'adresse internet suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr et donne des informations détaillées sur l'approche ISR du compartiment.

Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel.

La méthodologie de la société de gestion relative à l'investissement durable est la suivante :

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

L'investissement durable au sens de l'article 2(17) du Règlement européen SFDR 1

Le règlement SFDR (règlement UE n°2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers est entré en vigueur en 2021 avec l'obligation pour les institutions financières d'être transparentes dans leur communication sur les stratégies d'investissement durable qui intègrent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

En vertu de ce règlement, tel que le prévoit l'article 2, point (17) du règlement SFDR, l'investissement durable est défini comme un investissement qui génère des résultats environnementaux et/ou sociaux positifs. Le défi pour les gérants d'actifs a résidé dans la définition et le calcul de la contribution nette positive des entreprises au enjeux environnementaux et sociaux, tout en vérifiant que cette contribution positive ne s'accompagne pas d'incidences négatives.

> L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un **objectif environnemental** ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un **objectif social**, pour autant que ces investissements **ne causent de préjudice important** à aucun de ces objectifs et que les sociétés concernées appliquent des pratiques de **bonne gouvernance**, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.
>
> Article 2(17) du règlement UE n° 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).



Comment mesurer la contribution durable des émetteurs ?

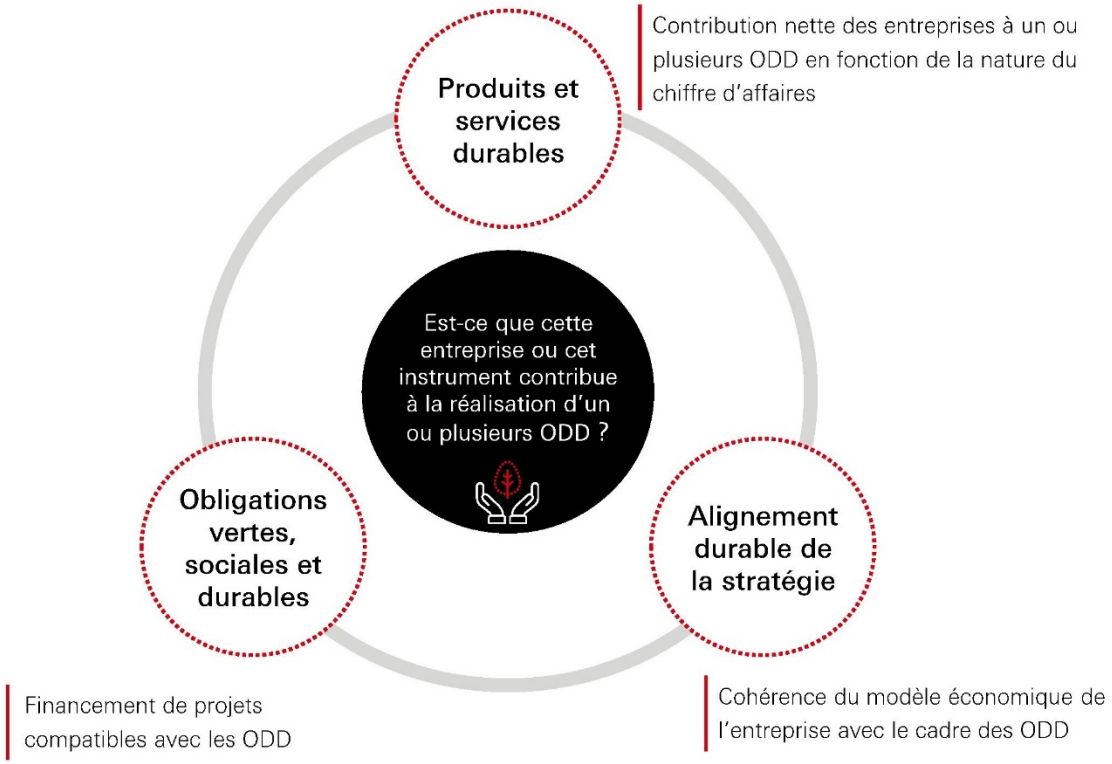
- Nous avons développé une méthodologie propriétaire qui permet de déterminer si un instrument/émetteur peut être défini comme un « investissement durable » au sens de l'article 2(17) de SFDR et s'il peut être pris en compte dans le calcul de la proportion d'actifs durables des portefeuilles.
- Depuis 2022, notre méthodologie a évolué de la recherche d'un alignement du chiffre d'affaires sur les Objectifs de Développement durable (ODD) définis par les Nations Unies à une approche plus large qui intègre également la qualité durable des modèles économiques, des opérations et des stratégies de développement durable mises en place par les émetteurs. Cet élargissement du champ d'analyse reflète mieux l'engagement et les mesures prises par les entreprises pour relever les défis liés au développement durable.
- Notre évaluation comporte également une vérification du principe consistant à ne pas causer de préjudice important ou *Do No Significant Harm (DNSH)* tout en tenant compte les bonnes pratiques de gouvernance. Cette vérification prend notamment en compte les principales incidences négatives (PAI) conformément au règlement SFDR. Les PAI sont une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux à prendre en considération et sur lesquels il convient de rendre des comptes, notamment les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'intensité et l'empreinte carbone, les rejets dans l'eau ou encore les écarts de rémunération hommes / femmes.

Source : HSBC Asset Management
Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit, du mandat du client ou des conditions de marché.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

L'évaluation de la qualité durable d'un investissement 2

Notre méthodologie est basée sur l'évaluation de la capacité d'un investissement à contribuer aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et comporte trois dimensions[1] :



Une analyse approfondie est effectuée sur la base de plusieurs sources de données externes mais également sur la base d'analyses et recherches internes. Parmi ces sources de données figurent notamment Sustainalytics, S&P Trucost, FTSE Green Revenue, ainsi que nos bases données propriétaires relatives aux parts vertes des entreprises et à leur éligibilité à la taxonomie européenne[2].

Sur la base de seuils de durabilité définis pour chacun des critères analysés (voir le détail en page 3)**, les émetteurs/instruments seront considérés comme durables s'ils répondent à au moins une des trois dimensions précitées.**

Les trois dimensions de la durabilité[1]

3

Dans quelle mesure un investissement contribue-t-il à un ou plusieurs des 17 ODD ?

Produits et services durables

Score quantitatif

Chiffre d'affaires net durable actuel ou attendu dans 3 à 5 ans >=30 %

Mesure du pourcentage du chiffre d'affaires net durable aligné avec un ou plusieurs des 17 ODD = mesure du chiffre d'affaires actuel ou futur aligné avec au moins un des ODD (CAPEX[2], OPEX[3] ou EBITDA[4]), déduction faite des produits et services non durables (tabac, charbon thermique, armes interdites, controverses environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) les plus sévères ...).

Alignement durable de la stratégie

Prouvé & vérifié (SMART[5])

Modèles économiques

Evaluation durable du modèle économique : >=50 % des réponses du questionnaire d'évaluation doivent obtenir la note la plus élevée

L'évaluation de la qualité durable du modèle économique d'une entreprise intègre ses opérations et sa chaîne de valeur, sa stratégie de développement durable ainsi que la gestion des impacts de ses activités sur son environnement et sur les communautés. La contribution positive est identifiée sur la base de l'alignement avec les ODD[7].

Thématique durable

Chiffre d'affaires thématique de l'entreprise >=20 % ou Evaluation de la thématique durable >=30 %

Ces seuils sont adaptés aux thématiques durables émergentes dans des industries encore croissance et/ou fragmentée, comme par exemple l'économie circulaire.

Ambitions et pratiques

Progrès réalisés par l'entreprise dans la mise en place de sa stratégie de développement vérifiés sur la base d'indicateurs pertinents établis par des organismes de place compétents, par exemple des objectifs crédibles de réduction des émissions carbone approuvés par la Science-based Targets initiative (SBTi[6]).

Trajectoire de transition énergétique

Évaluation des activités qui contribuent à la transition énergétique sur la base de l'identification de la part verte des produits et services de l'entreprise (en pourcentage du chiffre d'affaires) qui permet de financer la transition énergétique et le passage aux énergies renouvelables.
Une entreprise est considérée comme un « actif en transition durable » en fonction de l'intensité de sa part verte et de critères alignés sur le Label Towards Sustainability[7] pour les secteurs des énergies traditionnelles (Pétrole et Gaz) et de la production d'électricité.

Obligations vertes, sociales et durables

Utilisation du produit de l'émission obligataire dans une activité durable

Pour les instruments obligataires, nous considérons les obligations vertes, sociales et durables comme des investissements durables en raison de leur contribution claire et directe aux objectifs environnementaux et sociaux. Les instruments obligataires verts, sociaux et durables, tels que définis par l'*International Capital Market Association* (« ICMA »)[8] et structurés conformément à ses principes ou lignes directrices, contribuent, par leur conception même, à la réalisation d'objectifs environnementaux et/ou sociaux alignés sur les ODD.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Principe consistant à ne pas causer de préjudice important

Notre méthodologie vérifie l'absence de préjudice significatif (DNSH) tout en tenant en compte des bonnes pratiques de gouvernance.

Nos investissements durables répondent aux exigences du principe DNSH tel que défini par SFDR (dans son article 2(17) dans la mesure où ceux-ci appliquent notre politique d'exclusion détaillée ci-dessous :

Principe DNSH - exclusions

Pour les obligations d'entreprise :

- Score relatif aux armes controversées et interdites [2]
- Chiffre d'affaires lié à la production de tabac > 0 % [3]
- Chiffre d'affaires issu de l'extraction du charbon > 10 % [3]
- Chiffre d'affaires issu de la production d'énergie via le charbon thermique > 10 % [3]
- Non-conformité au Pacte mondial des Nations unies [3, 4]
- Signalement des controverses les plus sévères [3]

Pour les obligations d'Etat :

- Signalement d'un manquement vis-à-vis d'un sujet social [3]
- Tout pays figurant sur la liste des sanctions de HSBC

Le principe DNSH est examiné au même titre que la bonne gouvernance des entreprises détenues en portefeuille qui est un socle de notre analyse fondamentale et de notre processus d'investissement.

Évaluation des pratiques de gouvernance

- Notre réflexion va au-delà des scores de gouvernance ou des scores ESG. La qualité de la gouvernance est évaluée sur la base de critères spécifiés dans le processus d'investissement, incluant la déontologie, la culture et les valeurs de l'entreprise, la structure de gouvernance et la corruption.
- Nous déterminons la matérialité de la gouvernance par une analyse de la structure de gouvernance, des controverses, du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- A minima, nous excluons les controverses les plus sévères pour nos fonds gérés de manière active.

Eclairage sur les Objectifs de développement durable 5

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par l'ensemble des États membres l'Organisation des Nations Unies, établit un plan commun pour la paix et la prospérité des populations et de la planète, aujourd'hui et à l'avenir.

Au cœur de ce programme se trouvent les 17 ODD, qui lancent un appel urgent à l'action de tous les pays — développés et en développement — dans le cadre d'un partenariat mondial.

Ces objectifs ont été conçus en tenant compte du fait que l'élimination de la pauvreté et des autres privations doit aller de pair avec des stratégies visant à améliorer la santé et l'éducation, à réduire les inégalités et à stimuler la croissance économique, en s'attaquant au changement climatique et en œuvrant à la préservation de nos océans et forêts.



Pour plus d'informations, veuillez consulter le site https://sdgs.un.org/goals.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Informations complémentaires en lien avec la réglementation sur les droits des actionnaires (SRD2)

Contribution aux performances à moyen et long terme

La stratégie de gestion déployée est active et disciplinée. En tant que gestion Multi-Asset, nous nous attachons essentiellement aux décisions d'allocation s'appuyant sur les expertises du groupe HSBC pour les décisions de sélection des titres. Celle concernant les actions notamment attachera de l'importance aux critères financiers de valorisation et profitabilité mais aussi aux critères extra financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Pour les décisions d'allocation, nous évaluons les opportunités d'investissement intra et inter classes d'actifs selon une approche multi factorielles. Les critères de valorisation, de portage, de dynamique des prix sont notamment pris en compte et évalués au regard du contexte économique. D'autres critères peuvent être également intégrés sur des classes d'actifs spécifiques. Les différentes sources de performance ainsi décelées sont combinées entre elles de manière à obtenir une distribution du risque actif bien équilibré dans le portefeuille. Ces éléments sont de nature à atteindre les objectifs de long terme à savoir une performance supérieure à l'indice de référence du compartiment.

- **Principaux risques importants**

  Le compartiment encourt des risques à titre principal et à titre accessoire dont la liste est disponible dans le prospectus du compartiment.

- **Taux de rotation**

  Taux de rotation du portefeuille : 18.95%

  La méthode utilisée pour le calcul du taux de rotation est la méthode SEC : TO annuel = Min (Achat val mob ; Vente Val mob) / AUM moyen

- **Gestion des conflits d'intérêts**

  Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de conflits d'intérêts en lien avec les activités d'engagement.

  Pendant cette période, la société de gestion a décidé d'avoir recours à un conseiller en vote, Institutional Shareholder Services (ISS), aux fins des activités d'engagement.

- **Prêt de titres**

  La société de gestion ne pratique pas des opérations de prêt de titres durant l'exercice écoulé.

- **Informations relatives aux décisions d'investissement**

  Les décisions d'investissement reposent sur une analyse fondamentale des entreprises inclues dans l'univers d'investissement. Les marchés ne sont pas toujours efficients, et ne reflètent pas toujours la valorisation intrinsèque des entreprises.
  Dans ce cadre, les décisions d'investissements se fondent sur une analyse fondamentale de long terme, permettant ainsi de profiter de ces opportunités qui découlent de la volatilité excessive des marchés financiers.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Les processus de gestion reposent sur l'exploitation des données issues de l'analyse fondamentale menée par nos équipes de recherche indépendante que ce soit dans le court, le moyen ou le long terme.
Par ailleurs, et quelle que soit la classe d'actifs, la prise en compte des risques et opportunités Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (intégration E.S.G) fait partie intégrante du processus de sélection de titres du gérant du compartiment concerné ayant un objectif de surperformance dans la durée.

Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le compartiment de la SICAV, en application de la position AMF n°2013-06

Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

Droits et contributions dus à l'AMF

La contribution due à l'AMF pour la gestion du Compartiment, facturée au Compartiment, s'élève à 350,33 € au titre de l'année 2025.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC SRI MONEY ZC	10 190 093,63	10 751 984,41
HSBC SRI GLOBAL EQUITY Z	2 643 197,35	1 552 760,37
SOCIETE GENERALE SA	510 979,95	168 205,46
GENERALI	377 247,04	238 178,70
TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES 0.875% 29-05-26	297 832,27	298 072,64
IBERDROLA SA	348 011,47	231 086,27
SAP SE	427 454,50	123 854,91
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	297 375,40	243 782,11
INFINEON TECHNOLOGIES	521 151,87	17 966,94
ALLIANZ SE-REG	371 977,26	107 986,00

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Comptes Annuels

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**24 539 812,77**	**15 369 188,98**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	24 539 812,77	15 369 188,98
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	**24 599 324,69**	**17 339 753,99**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	24 599 324,69	17 339 753,99
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**5 030 495,20**	**4 299 332,71**
OPCVM	5 030 495,20	4 299 332,71
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	**17 760,00**	**3 595,00**
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**54 187 392,66**	**37 011 870,68**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**95 577,15**	**22 902,70**
Comptes financiers	**123 007,53**	**287 901,08**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**218 584,68**	**310 803,78**
Total de l'actif I+II	**54 405 977,34**	**37 322 674,46**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	50 567 961,67	35 309 097,76
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	3 690 597,73	1 962 537,79
Capitaux propres I	**54 258 559,40**	**37 271 635,55**
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**54 258 559,40**	**37 271 635,55**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	**17 760,00**	**3 595,00**
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**17 760,00**	**3 595,00**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	129 657,94	47 443,91
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	**129 657,94**	**47 443,91**
Total Passifs : I+II+III+IV	**54 405 977,34**	**37 322 674,46**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	538 864,96	461 424,16
Produits sur obligations	531 054,23	360 059,74
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	4 238,03	9 411,86
Sous-total produits sur opérations financières	**1 074 157,22**	**830 895,76**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-3 073,67	
Sous-total charges sur opérations financières	**-3 073,67**	
Total revenus financiers nets (A)	**1 071 083,55**	**830 895,76**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-670 509,62	-535 077,08
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges	-4 107,20	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-674 616,82**	**-535 077,08**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**396 466,73**	**295 818,68**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**55 350,83**	**-17 777,65**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**451 817,56**	**278 041,03**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	583 971,96	264 938,20
Frais de transactions externes et frais de cession	-25 258,18	-10 925,34
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**558 713,78**	**254 012,86**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**15 927,90**	**-1 330,77**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**574 641,68**	**252 682,09**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	2 501 298,06	1 545 910,13
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-1 672,23	1 129,62
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**2 499 625,83**	**1 547 039,75**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**164 512,66**	**-115 225,08**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**2 664 138,49**	**1 431 814,67**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	**3 690 597,73**	**1 962 537,79**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Annexes

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Ce compartiment :

☒ Promeut des caractéristiques environnementales ou sociales (Article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)).

☐ A un objectif d'investissement durable (Article 9 du règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du prospectus.

L'objectif de gestion du compartiment HSBC Responsible Investment Funds - SRI Balanced est de maximiser une performance correspondant à un investissement moyennement exposé au risque des marchés actions, sur un horizon de placement recommandé d'au moins 4 ans. Cet investissement est effectué en sélectionnant des titres d'entreprises ou de pays sélectionnés pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance et leur qualité financière. L'allocation stratégique de long terme est composée de 50% d'actions et 50% d'obligations internationales avec un biais euro.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	**41 440 620,92**	**37 532 557,75**	**39 203 734,32**	**37 271 635,55**	**54 258 559,40**
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED AC en EUR					
Actif net	41 434 777,09	37 527 563,88	39 198 239,19	37 265 798,79	54 252 248,37
Nombre de titres	359 439,494	383 229,223	365 899,513	329 531,934	446 435,922
Valeur liquidative unitaire	115,27	97,92	107,12	113,08	121,52
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,96	-1,70	-1,70	0,76	1,28
Capitalisation unitaire sur revenu	0,61	0,69	0,88	0,84	1,01
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED IC en EUR					
Actif net	5 843,83	4 993,87	5 495,13	5 836,76	6 311,03
Nombre de titres	0,500	0,500	0,500	0,500	0,500
Valeur liquidative unitaire	11 687,66	9 987,74	10 990,26	11 673,52	12 622,06
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	198,24	-173,78	-174,58	79,20	133,22
Capitalisation unitaire sur revenu	133,14	132,72	151,68	156,28	183,70

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les règles d'évaluation des actifs appliqués par le gestionnaire comptable sont les suivantes, en fonction des instruments détenus par le compartiment :

Le compartiment a adopté l'Euro comme devise de référence.

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les cours retenus pour l'évaluation des obligations sont une moyenne de contributeurs. Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois sont valorisés, à défaut de contribution, au taux du marché, à l'exception des titres de créances négociables à taux variables ou révisables ne présentant pas de sensibilité particulière au marché.

Une méthode simplificatrice dite de « linéarisation » est prévue pour les titres de créances négociables dont la durée de vie restant à courir est inférieure à 3 mois et ne présentant pas de sensibilité particulière au marché sur la base du taux à trois mois cristallisé.

Les pensions sont évaluées au cours du contrat.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisés à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou devises de marché.

Les cours des marchés à terme européens et étrangers sont les cours de compensation.

La valorisation des contrats d'échange de taux ou de devises se fait aux conditions de marché.

L'évaluation des contrats d'échange de taux contre-performance d'action se fait :
- aux conditions de marché pour la branche taux
- en fonction du cours du titre sous-jacent pour la branche action.

La valorisation des Credit Default Swaps (CDS) émane d'un modèle alimenté par les spreads Market.
Les engagements figurants sur le tableau hors bilan sur les marchés à terme européens et étrangers sont calculés

- OPERATION A TERME FERME

(Qte x Nominal x Cours du jour x Devise du contrat)

- OPERATION A TERME CONDITIONNELLE

(Qte x delta) x (Nominal du sous-jacent x Cours du jour du sous-jacent x Devise du contrat).

Pour les contrats d'échange l'engagement hors bilan correspond au nominal du contrat majoré ou minoré du différentiel d'intérêts, ainsi que de la plus ou moins-value latente constaté à la date d'arrêté.

Les frais de transaction sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de chacun des compartiments et ne sont pas additionnés au prix.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Valorisation des garanties financières

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix de marché (mark to market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu sous forme de titres selon le niveau de risque.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la Société de Gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.
Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.
Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».
Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Actions AC	Actions IC
1	Frais de gestion financière(*)	Actif net quotidien	1.20% TTC maximum	0.60% TTC maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services(**)	Actif net quotidien	0.20% TTC(*)	
3	Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net quotidien	0.30% TTC maximum	
4	Commissions de mouvement	Prélevée sur chaque transaction	Néant	
5	Commission de surperformance	Actif net quotidien	Néant	

(*) Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Le taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci. Tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

(1) Un pourcentage des frais de gestion peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du compartiment.

(2) Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :

I. Frais d'enregistrement et de référencement du compartiment :

- les frais liés à l'enregistrement du compartiment dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;

- les frais de référencement du compartiment et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;
- les frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution.

II. Frais d'information clients et distributeurs

- les frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus et reportings règlementaires ;
- les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- les frais d'Information aux porteurs par tout moyen ;
- les information particulière aux porteurs directs et indirects ; 8: Lettres aux porteurs... ;
- les coûts d'administration des sites internet ;
- les frais de traduction spécifiques au compartiment.

III. Frais des données

- les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers ;
- les frais d'audit et de promotion des labels (ex : label ISR, label Greenfin).

IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.

- les frais de commissariat aux comptes ;
- les frais liés au dépositaire ;
- les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- les frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent ' local...) ;
- les frais juridiques propres au compartiment ;
- Frais de création d'un nouveau compartiment amortissables sur 5 ans.

V. Frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs

- les frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifique au compartiment ;
- les cotisations Associations professionnelles obligatoires
- les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales

Pourront s'ajouter aux frais facturés au compartiment et listés ci-dessus, les coûts suivants :
- les contributions dues pour la gestion du au compartiment en application du 4° du !! de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Swing pricing

La Société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative de chacun des compartiments dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans chacun des compartiments.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables à l'OPC.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions - rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment.
Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative du compartiment concerné, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée.

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED AC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED IC	Capitalisation	Capitalisation

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**37 271 635,55**	**39 203 734,32**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	36 000 249,67	329 896,06
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-22 468 132,16	-4 358 866,12
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	396 466,73	295 818,68
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	558 713,78	254 012,86
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	2 499 625,83	1 547 039,75
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**54 258 559,40**	**37 271 635,55**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED AC		
Actions souscrites durant l'exercice	308 819,285	36 000 249,67
Actions rachetées durant l'exercice	-191 915,297	-22 468 132,16
Solde net des souscriptions/rachats	116 903,988	13 532 117,51
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	446 435,922	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED IC		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	0,500	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED AC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

B6. Ventilation de l’actif net par nature d’actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED AC FR0013443181	Capitalisation	Capitalisation	EUR	54 252 248,37	446 435,922	121,52
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED IC FR0013443199	Capitalisation	Capitalisation	EUR	6 311,03	0,500	12 622,06

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE	ALLEMAGNE	PAYS-BAS	ESPAGNE	IRLANDE
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	24 539,81	7 011,30	5 803,73	4 112,12	1 632,85	1 504,11
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures	-1 401,84	NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	**23 137,97**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	24 599,32	24 392,21	207,11		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	123,01				123,01
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		**24 392,21**	**207,11**		**123,01**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations				2 271,98	3 974,30	11 096,27	7 256,77
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	123,01						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	**123,01**			**2 271,98**	**3 974,30**	**11 096,27**	**7 256,77**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 USD +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	397,24				
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	12,99	0,74			
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	**410,23**	**0,74**			

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	24 065,31	534,01	
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	**24 065,31**	**534,01**	

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	93 704,40
	Autres créances	1 872,75
Total des créances		**95 577,15**
Dettes		
	Frais de gestion fixe	129 528,20
	Autres dettes	129,74
Total des dettes		**129 657,94**
Total des créances et des dettes		**-34 080,79**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED AC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	670 464,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,39
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	44,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,74
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			5 030 495,20
	FR0013076007	HSBC SRI GLOBAL EQUITY Z	5 028 995,24
	FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	1 499,96
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**5 030 495,20**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**451 817,56**	**278 041,03**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	**451 817,56**	**278 041,03**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**451 817,56**	**278 041,03**

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED AC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**451 725,71**	**277 962,89**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**451 725,71**	**277 962,89**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**451 725,71**	**277 962,89**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	451 725,71	277 962,89
Total	**451 725,71**	**277 962,89**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**91,85**	**78,14**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**91,85**	**78,14**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**91,85**	**78,14**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	91,85	78,14
Total	**91,85**	**78,14**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**574 641,68**	**252 682,09**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**574 641,68**	**252 682,09**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**574 641,68**	**252 682,09**

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED AC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**574 575,07**	**252 642,49**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**574 575,07**	**252 642,49**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**574 575,07**	**252 642,49**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	574 575,07	252 642,49
Total	**574 575,07**	**252 642,49**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**66,61**	**39,60**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**66,61**	**39,60**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**66,61**	**39,60**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	66,61	39,60
Total	**66,61**	**39,60**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES				**24 539 812,77**	**45,23**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**24 539 812,77**	**45,23**
Assurance				**2 862 302,98**	**5,28**
ALLIANZ SE-REG	DE0008404005	EUR	800	312 400,00	0,58
ASR NEDERLAND NV	NL0011872643	EUR	8 789	532 789,18	0,98
AXA SA	FR0000120628	EUR	17 310	709 017,60	1,31
GENERALI	IT0000062072	EUR	16 288	582 296,00	1,07
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	DE0008430026	EUR	1 291	725 800,20	1,34
Automobiles				**277 091,50**	**0,51**
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	DE0005190003	EUR	2 975	277 091,50	0,51
Banques commerciales				**3 167 007,05**	**5,85**
ERSTE GROUP BANK AG	AT0000652011	EUR	7 194	740 262,60	1,36
ING GROEP NV	NL0011821202	EUR	38 006	912 524,06	1,70
KBC GROUP NV	BE0003565737	EUR	6 747	750 603,75	1,38
SOCIETE GENERALE SA	FR0000130809	EUR	11 112	763 616,64	1,41
Boissons				**542 247,98**	**1,00**
HEINEKEN NV	NL0000009165	EUR	5 202	362 787,48	0,67
PERNOD RICARD SA	FR0000120693	EUR	2 455	179 460,50	0,33
Composants automobiles				**421 564,21**	**0,78**
MICHELIN (CGDE)	FR001400AJ45	EUR	14 891	421 564,21	0,78
Courrier, fret aérien et logistique				**502 627,88**	**0,93**
DEUTSCHE POST AG NAMEN	DE0005552004	EUR	10 756	502 627,88	0,93

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Distribution de produits alimentaires de première nécessité				**622 692,07**	**1,15**
KESKO OYJ-B SHS	FI0009000202	EUR	12 719	244 840,75	0,45
KONINKLIJKE AHOLD NV	NL0011794037	EUR	10 836	377 851,32	0,70
Distribution spécialisée				**509 933,34**	**0,94**
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	ES0148396007	EUR	9 051	509 933,34	0,94
Electricité				**1 940 401,06**	**3,58**
EDP SA	PTEDP0AM0009	EUR	107 497	420 850,76	0,78
IBERDROLA SA	ES0144580Y14	EUR	60 813	1 122 912,05	2,07
LEGRAND SA	FR0010307819	EUR	3 117	396 638,25	0,73
Equipements électriques				**1 441 450,32**	**2,66**
ALSTOM	FR0010220475	EUR	17 176	432 319,92	0,80
SCHNEIDER ELECTRIC SE	FR0000121972	EUR	4 296	1 009 130,40	1,86
Gestion immobilière et développement				**237 483,75**	**0,44**
LEG IMMOBILIEN SE	DE000LEG1110	EUR	3 815	237 483,75	0,44
Logiciels				**1 946 416,95**	**3,59**
KION GROUP AG	DE000KGX8881	EUR	5 901	402 743,25	0,74
METSO CORP	FI0009014575	EUR	35 370	529 842,60	0,98
SAP SE	DE0007164600	EUR	4 866	1 013 831,10	1,87
Marchés de capitaux				**598 533,60**	**1,10**
AIB GROUP PLC	IE00BF0L3536	EUR	65 058	598 533,60	1,10
Matériaux de construction				**397 243,45**	**0,73**
CRH PLC	IE0001827041	GBP	3 728	397 243,45	0,73
Media				**557 862,90**	**1,03**
PUBLICIS GROUPE	FR0000130577	EUR	6 295	557 862,90	1,03

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Producteur et commerce d'énergie indépendants				**304 173,48**	**0,56**
AIR LIQUIDE SA	FR0000120073	EUR	1 898	304 173,48	0,56
Produits alimentaires				**208 104,00**	**0,38**
KERRY GROUP PLC-A	IE0004906560	EUR	2 668	208 104,00	0,38
Produits chimiques				**127 043,20**	**0,23**
AKZO NOBEL	NL0013267909	EUR	2 146	127 043,20	0,23
Produits domestiques				**321 320,44**	**0,59**
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	DE0006048432	EUR	4 618	321 320,44	0,59
Produits pharmaceutiques				**344 383,40**	**0,63**
MERCK KGAA	DE0006599905	EUR	2 809	344 383,40	0,63
Produits pour l'industrie du bâtiment				**566 070,07**	**1,04**
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	FR0000125007	EUR	3 057	265 836,72	0,49
KINGSPAN GROUP PLC	IE0004927939	EUR	4 049	300 233,35	0,55
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication				**1 719 441,31**	**3,17**
ASML HOLDING NV	NL0010273215	EUR	1 286	1 184 920,40	2,18
INFINEON TECHNOLOGIES	DE0006231004	EUR	14 167	534 520,91	0,99
Services aux collectivités				**176 326,88**	**0,32**
E.ON SE	DE000ENAG999	EUR	10 935	176 326,88	0,32
Services aux professionnels				**927 897,64**	**1,71**
BUREAU VERITAS SA	FR0006174348	EUR	13 468	366 060,24	0,67
RELX PLC	GB00B2B0DG97	EUR	12 941	448 793,88	0,83
TELEPERFORMANCE	FR0000051807	EUR	1 828	113 043,52	0,21

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services de télécommunication diversifiés				**1 114 678,73**	**2,05**
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	FI0009007884	EUR	5 830	220 024,20	0,41
KONINKLIJKE KPN NV	NL0000009082	EUR	154 478	614 204,53	1,12
ORANGE	FR0000133308	EUR	19 750	280 450,00	0,52
Services financiers diversifiés				**1 078 870,90**	**1,99**
BAWAG GROUP AG	AT0000BAWAG2	EUR	4 172	538 188,00	0,99
DEUTSCHE BOERSE AG	DE0005810055	EUR	2 417	540 682,90	1,00
Sociétés commerciales et de distribution				**418 732,94**	**0,77**
REXEL SA	FR0010451203	EUR	12 466	418 732,94	0,77
Soins et autres services médicaux				**414 517,74**	**0,76**
FRESENIUS SE & CO KGAA	DE0005785604	EUR	8 463	414 517,74	0,76
Textiles, habillement et produits de luxe				**793 393,00**	**1,46**
KERING	FR0000121485	EUR	958	288 358,00	0,53
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	FR0000121014	EUR	783	505 035,00	0,93
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES				**24 599 324,69**	**45,34**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**24 599 324,69**	**45,34**
Assurance				**1 473 810,27**	**2,72**
ASS GENERALI 1.713% 30-06-32	XS2357754097	EUR	300 000	269 599,52	0,50
ASS GENERALI 4.135% 18-06-36	XS3098976098	EUR	200 000	203 942,16	0,38
AXA 1.375% 07-10-41 EMTN	XS2314312179	EUR	400 000	358 602,16	0,66
AXA 5.5% 11-07-43 EMTN	XS2610457967	EUR	300 000	337 617,58	0,62
SWISSCOM FINANCE BV 3.125% 21-05-32	XS3071336526	EUR	300 000	304 048,85	0,56
Banques commerciales				**3 895 828,83**	**7,18**
BANKINTER 1.25% 23-12-32	ES0213679OF4	EUR	300 000	292 285,56	0,54

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BN 2.25% 11-01-27 EMTN	XS1470601656	EUR	220 000	224 408,83	0,41
CA 3.75% 27-05-35 EMTN	FR001400ZZB1	EUR	300 000	304 248,29	0,56
DNB BANK A 0.375% 18-01-28	XS2432567555	EUR	150 000	147 375,22	0,27
DNB BANK A 4.625% 01-11-29	XS2698148702	EUR	400 000	422 273,15	0,79
ING GROEP NV 0.875% 09-06-32	XS2350756446	EUR	200 000	196 056,85	0,36
ING GROEP NV 4.125% 20-05-36	XS3074495444	EUR	400 000	417 391,26	0,77
ING GROEP NV 4.875% 14-11-27	XS2554746185	EUR	200 000	205 459,04	0,38
INTE 0.75% 16-03-28 EMTN	XS2317069685	EUR	300 000	290 137,99	0,53
LLOYDS BANKING GROUP 4.0% 09-05-35	XS3069338336	EUR	313 000	326 337,23	0,60
LLOYDS BANKING GROUP 4.75% 21-09-31	XS2690137299	EUR	217 000	233 896,60	0,43
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.0% 18-03-28	XS3087807916	EUR	220 000	231 080,21	0,43
SG 3.75% 15-07-31	FR001400WL86	EUR	300 000	309 347,01	0,57
UNICREDIT 3.725% 10-06-35 EMTN	IT0005654584	EUR	290 000	295 531,59	0,54
Distribution spécialisée				**150 855,82**	**0,28**
NATL GRID NORTH AMERICA 3.917% 03-06-35	XS3086253112	EUR	147 000	150 855,82	0,28
Electricité				**950 580,88**	**1,75**
ELIA GROUP SANV 3.875% 11-06-31	BE6352705782	EUR	300 000	312 044,16	0,58
ORSTED 2.25% 14-06-28 EMTN	XS2490471807	EUR	233 000	232 372,53	0,43
REDEIA 3.375% 09-07-32	XS2838500218	EUR	200 000	202 827,77	0,37
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.0% 22-07-31	XS3128477521	EUR	100 000	100 268,60	0,18
WESTERN POWER DISTRIBUTION EAST MID 3.53% 20-09-28	XS2528341501	EUR	100 000	103 067,82	0,19
Epargne et prêts hypothécaires				**312 013,40**	**0,58**
Cellnex Finance Company SAU 3.5% 22-05-32	XS3019300469	EUR	100 000	101 512,80	0,19
Cellnex Finance Company SAU 3.625% 24-01-29	XS2826616596	EUR	200 000	210 500,60	0,39
Equipement et services pour l'énergie				**102 862,94**	**0,19**
EUROGRID GMBH 1 4.056% 28-05-37	XS3077380825	EUR	100 000	102 862,94	0,19

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Equipements électriques				**204 845,92**	**0,38**
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.375% 13-04-34	FR001400F711	EUR	100 000	102 488,84	0,19
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.5% 09-11-32	FR001400DTA3	EUR	100 000	102 357,08	0,19
Equipements et fournitures médicaux				**205 701,55**	**0,38**
ESSILORLUXOTTICA 2.875% 05-03-29	FR001400RYN6	EUR	200 000	205 701,55	0,38
Equipements et instruments électroniques				**610 781,17**	**1,13**
CARRIER GLOBAL CORPORATION 4.5% 29-11-32	XS2751689048	EUR	200 000	211 983,33	0,39
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	XS2295335413	EUR	400 000	398 797,84	0,74
FPI Bureautiques				**98 019,47**	**0,18**
GECINA 3.375% 04-08-35 EMTN	FR0014011PT9	EUR	100 000	98 019,47	0,18
Gestion et promotion immobilière				**266 638,21**	**0,49**
DIAGO CAP BV 1.875% 08-06-34	XS2466401572	EUR	300 000	266 638,21	0,49
Gestion immobilière et développement				**205 998,77**	**0,38**
CTP NV 3.625% 10-03-31	XS3017990048	EUR	200 000	205 998,77	0,38
Infrastructure de transports				**303 822,62**	**0,56**
AEROPORTI DI ROMA 3.625% 15-06-32	XS3067397789	EUR	100 000	102 688,36	0,19
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE 2.875% 14-01-31	FR001400ZY96	EUR	200 000	201 134,26	0,37
Machines				**101 786,77**	**0,19**
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 2.625% 27-05-29	XS3078501338	EUR	100 000	101 786,77	0,19
Marchés de capitaux				**1 024 194,56**	**1,89**
AIB GROUP 4.625% 20-05-35 EMTN	XS2823235085	EUR	500 000	534 006,92	0,98
AIB GROUP 5.25% 23-10-31 EMTN	XS2707169111	EUR	300 000	329 708,65	0,61
MOTABILITY OPERATIONS GROUP 4.0% 17-01-30	XS2838537566	EUR	150 000	160 478,99	0,30

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Métaux et minerais				**100 741,73**	**0,19**
URENCO FINANCE NV 3.625% 18-06-35	XS3092615189	EUR	100 000	100 741,73	0,19
Produits pharmaceutiques				**187 416,59**	**0,35**
COVESTRO AG 1.375% 12-06-30	XS2188805845	EUR	200 000	187 416,59	0,35
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication				**101 730,31**	**0,19**
INFINEON TECHNOLOGIES AG 2.875% 13-02-30	XS2996771767	EUR	100 000	101 730,31	0,19
Services aux collectivités				**10 175 054,52**	**18,73**
ALLEMAGNE 2.5% 04/07/2044	DE0001135481	EUR	390 000	350 667,03	0,65
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.7% 20-04-71	AT0000A2QQB6	EUR	350 000	122 220,46	0,23
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.4% 23-05-34	AT0000A10683	EUR	550 000	533 594,07	0,98
BANQ EURO DIN 1.0% 14-04-32	XS1422953932	EUR	220 000	199 651,69	0,37
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.0% 22-06-31	BE0000335449	EUR	340 000	311 109,27	0,57
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.7% 22-06-50	BE0000348574	EUR	450 000	284 802,90	0,52
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 1.8% 15-08-53	DE0001102614	EUR	300 000	213 927,62	0,39
EFSF 1.2 02/17/45	EU000A1G0DD4	EUR	300 000	198 992,75	0,37
ENGIE 4.75% PERP	FR001400QOK5	EUR	200 000	213 365,62	0,39
EON SE 4.0% 29-08-33 EMTN	XS2673547746	EUR	300 000	315 629,10	0,58
ESPAGNE 4.70% 30/07/41	ES00000121S7	EUR	900 000	1 022 327,08	1,86
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 0.0% 13-10-27	EU000A1G0EK7	EUR	300 000	288 553,50	0,53
EUROPEAN UNION 0.0% 04-07-31	EU000A3KSXE1	EUR	400 000	345 588,00	0,64
EUROPEAN UNION 3.0% 04-03-53	EU000A3K4DY4	EUR	550 000	472 140,83	0,87
EUROPEAN UNION 3.25% 04-07-34	EU000A3K4D41	EUR	200 000	206 275,52	0,38
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.5% 25-05-40	FR0013515806	EUR	1 000 000	627 412,19	1,16
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.75% 25-05-52	FR0013480613	EUR	700 000	309 311,30	0,57
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.5% 25-05-31	FR0012993103	EUR	300 000	282 205,97	0,52
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.625% 13-07-33	XS2648498371	EUR	200 000	206 831,89	0,38

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.3% 15-05-33	IE00BFZRPZ02	EUR	140 000	127 063,28	0,23
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.7% 15-10-27	IT0005622128	EUR	200 000	202 832,48	0,37
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.1% 01-03-40	IT0005377152	EUR	400 000	372 300,02	0,69
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.5% 01-03-30	IT0005024234	EUR	740 000	773 864,12	1,43
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.85% 01-02-35	IT0005607970	EUR	300 000	315 358,58	0,58
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 5.0% 01-09-40	IT0004532559	EUR	440 000	503 363,66	0,93
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 6.0% 01-05-31	IT0001444378	EUR	400 000	466 871,39	0,86
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-01-40	NL0013552060	EUR	350 000	242 649,05	0,45
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 2.25% 18-04-34	PTOTEWOE0017	EUR	220 000	211 549,95	0,39
PROVINCE DE L ONTARIO 0.01% 25-11-30	XS2262263622	EUR	200 000	174 556,25	0,32
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-05-35	DE0001102515	EUR	365 000	280 038,95	0,52
Services aux professionnels				**419 260,42**	**0,77**
RELX FINANCE BV 3.375% 20-03-33	XS2779010300	EUR	100 000	102 148,75	0,19
WOLTERS KLUWER NV 3.75% 03-04-31	XS2592516210	EUR	300 000	317 111,67	0,58
Services clientèle divers				**100 995,44**	**0,19**
EDENRED 3.25% 27-08-30	FR001400UHA2	EUR	100 000	100 995,44	0,19
Services de télécommunication diversifiés				**1 030 707,43**	**1,90**
BRITISH TEL 3.125% 11-02-32	XS2994509706	EUR	125 000	126 690,90	0,23
KPN 3.375% 17-02-35 EMTN	XS3003295519	EUR	400 000	399 939,59	0,74
ORANGE 3.875% PERP EMTN	FR0014010IV2	EUR	200 000	202 262,41	0,37
TELIA COMPANY AB 1.375% 11-05-81	XS2082429890	EUR	300 000	301 814,53	0,56
Services de télécommunication mobile				**308 526,16**	**0,57**
TELE2 AB 3.75% 22-11-29 EMTN	XS2623868994	EUR	300 000	308 526,16	0,57
Services financiers diversifiés				**897 341,46**	**1,65**
AXA HOME LOAN SFH 0.05% 05-07-27	FR0013432069	EUR	100 000	96 567,21	0,18
DIGITAL DUTCH FINCO BV 3.875% 13-09-33	XS2898290916	EUR	100 000	100 680,27	0,19

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DNB BOLIGKREDITT 2.625% 27-09-29	XS3035906844	EUR	400 000	402 750,71	0,73
ENEL FINANCE INTL NV 0.625% 28-05-29	XS2390400716	EUR	222 000	207 108,54	0,38
ENEL FINANCE INTL NV 0.875% 17-01-31	XS2432293756	EUR	100 000	90 234,73	0,17
Sociétés commerciales et de distribution				**207 183,60**	**0,38**
AIR LEASE 3.7% 15-04-30 EMTN	XS2628704210	EUR	200 000	207 183,60	0,38
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)				**503 071,42**	**0,93**
COVIVIO 3.625% 17-06-34 EMTN	FR0014010IN9	EUR	100 000	99 656,66	0,18
ICADE PROMOTION 4.375% 22-05-35	FR001400ZRC6	EUR	200 000	202 268,75	0,38
UNIBAIL RODAMCO SE 3.875% 11-09-34	FR001400SIL1	EUR	200 000	201 146,01	0,37
Soins et autres services médicaux				**250 123,44**	**0,46**
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 3.125% 08-12-28	XS3036647694	EUR	248 000	250 123,44	0,46
Textiles, habillement et produits de luxe				**409 430,99**	**0,75**
KERING 3.125% 27-11-29 EMTN	FR001400ZZC9	EUR	400 000	409 430,99	0,75
TITRES D'OPC				**5 030 495,20**	**9,27**
OPCVM				**5 030 495,20**	**9,27**
Gestion collective				**5 030 495,20**	**9,27**
HSBC SRI GLOBAL EQUITY Z	FR0013076007	EUR	1 850,712	5 028 995,24	9,27
HSBC SRI MONEY ZC	FR0000971277	EUR	1	1 499,96	0,00
Total				**54 169 632,66**	**99,84**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO STOXX 50 0326	-24		-17 760,00	-1 401 840,00
Sous-total 1.			**-17 760,00**	**-1 401 840,00**
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total			**-17 760,00**	**-1 401 840,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	54 169 632,66
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	-17 760,00
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	236 344,68
Autres passifs (-)	-129 657,94
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	**54 258 559,40**

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED AC	EUR	446 435,922	121,52
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED IC	EUR	0,500	12 622,06

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

V1
Données au 31 décembre 2025
Date de publication : 15/04/2026

Dénomination du produit: HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Identifiant d'entité juridique: 969500HU1926N1M5G696

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☐ Oui	☑ Non
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: _%**	☑ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 67,49% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☑ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectifsocial: _%**	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables.**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le compartiment promeut des caractéristiques E, S et G en investissant sur les marchés d'actions et de taux internationaux avec un biais euro en sélectionnant des valeurs émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière.
L'univers ISR est obtenu suite à la réduction de l'univers d'investissement de départ, en appliquant tout d'abord des exclusions au regard de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G) définies par le référentiel du label ISR, les politiques relatives à l'investissement responsable de HSBC Asset Management et les exclusions applicables aux indices de référence « accord de Paris » conformément aux orientations de l'ESMA sur la dénomination des fonds.
Cet univers d'investissement de départ est constitué de valeurs sélectionnées sur les marchés internationaux d'actions des pays développés avec un biais euro et de taux libellés en euro.
Ainsi, cet univers d'investissement de départ est composé des émetteurs :
-d'un sous-univers d'investissement composé d'actions de pays de la zone euro, représenté par le MSCI Emu, indicateur de référence donné à titre d'information,
-d'un sous-univers d'investissement composé d'actions internationales, représenté par le MSCI World, indicateur de référence donné à titre d'information,
-d'un sous-univers d'investissement composé d'obligations libellées en euro, représenté par l'indice Bloomberg Euro Aggregate 500MM, indicateur de référence donné à titre d'information.
Le poids des émissions non gouvernementales dans l'indice précité fait l'objet de correction pour refléter les pondérations sectorielles cibles du sous-univers d'investissement en cas de fortes déviations. L'indice précité, réduit aux émissions non gouvernementales et ajusté en termes de pondération est un élément de comparaison pour suivre la performance extra financière du sous-univers d'investissement.
Ensuite, à partir de l'univers ISR, le portefeuille constitué de poches « actions » et d'une poche « obligations » est déterminé :
1. Pour les émissions non gouvernementales :
-En prenant en considération deux indicateurs spécifiques de durabilité : un indicateur environnemental (l'indicateur Intensité de gaz à effet de serre (GES) et un indicateur social (l'indicateur absence de politique des droits de l'homme).
Sur ces deux indicateurs de durabilité, pour chacune de ses poches, le compartiment prend l'engagement d'obtenir une meilleure performance ESG que celle de chacun des indicateurs de référence précités.
De plus, le compartiment s'engage à exclure tout émetteur auteur d'une violation avérée d'un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.
-En intégrant également l'analyse des critères ESG des émetteurs.
Selon une approche en amélioration de note, le compartiment sélectionne pour chacune de ses poches, les valeurs permettant à la partie du portefeuille hors expositions gouvernementales d'avoir une note ESG supérieure à la note ESG de chacun des indicateurs de référence précités, après élimination d'au moins 30% des plus mauvaises valeurs en termes de notation ESG et sur la base des exclusions appliquées par le compartiment.
2. Pour les émissions et expositions gouvernementales : en sélectionnant selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon le fournisseur externe de données ESG : ISS ESG.
Par ailleurs, au moins 80% des investissements doivent satisfaire des notations E, S et G et ESG minimums.

Le compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement. Les indices MSCI Emu, MSCI World et Bloomberg Euro Aggregate 500MM sont les indices de référence des sous-univers d'investissement du compartiment et sont utilisés pour la comparaison de certaines caractéristiques E/S du compartiment, telles que décrites dans la section sur les indicateurs de durabilité ci-après.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateur de durabilité	Fonds	Indice de référence
Pilier E	7.70	6.64
Pilier S	6.40	6.14
Pilier G	6.85	6.47
Score ESG	6.97	6.41

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2025, moyenne des positions des 4 fins de trimestre de l'exercice comptable se terminant le 31 Décembre 2025.

Indice de référence - 10% MSCI World Net 40% MSCI EMU Net 50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM

...et par rapport aux périodes précédentes?

Indicateur de durabilité	Fin de la période	Fonds	Indice de référence
Pilier E	31 Décembre 2025	7.70	6.64
	31 Décembre 2024	7.41	6.71
	31 Décembre 2023	7.24	6.20
Pilier S	31 Décembre 2025	6.40	6.14
	31 Décembre 2024	6.31	6.05
	31 Décembre 2023	6.32	6.09
Pilier G	31 Décembre 2025	6.85	6.47
	31 Décembre 2024	6.78	6.57
	31 Décembre 2023	6.52	6.44
Score ESG	31 Décembre 2025	6.97	6.41
	31 Décembre 2024	6.82	6.43
	31 Décembre 2023	6.57	6.14

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?

Le compartiment promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, l'un des principaux indicateurs de durabilité utilisé pour mesurer la performance ESG du portefeuille est la note ESG.
Selon une approche en amélioration de note, le compartiment sélectionne, pour chacune de ses poches, les valeurs permettant à la partie du portefeuille hors expositions gouvernementales d'avoir une note ESG supérieure à la note ESG de chacun des indicateurs de référence cités dans la section précédente, après élimination d'au moins 30% des plus mauvaises valeurs en termes de notation ESG et sur la base des exclusions appliquées par le compartiment.
Par ailleurs, au moins 80% des investissements doivent satisfaire des notations E, S et G et ESG minimums.
Le compartiment utilise également comme indicateur de durabilité des indicateurs relatifs :
- à l'environnement (indicateur des gaz à effets de serre des entreprises),
- au respect des droits de l'homme (indicateur violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et indicateur absence de politique en matière de droits de l'homme).
Selon l'indicateur de durabilité, deux approches sont possibles, exclusion de titres d'entreprises du portefeuille ou engagement de performance ESG (le compartiment s'engage à avoir, pour chacune de ses poches, une meilleure performance ESG que celle de l'indicateur de référence de son sous-univers d'investissement).
La manière dont les indicateurs de durabilité sont pris en considération par le compartiment est détaillée dans la section décrivant les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité prises en considération par le compartiment.
De plus, le compartiment s'engage à exclure tout émetteur impliqué dans des activités dites « exclues». Les activités exclues sont énoncées dans la rubrique concernant les éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment realisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables du compartiment sont évalués au regard du principe de «ne pas causer de préjudice important» (DNSH) afin de s'assurer qu'ils ne portent pas de préjudice important à des objectifs environnementaux ou sociaux. Le principe DNSH
s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du compartiment.
L'évaluation comprend une prise en considération des principales incidences négatives (PAI). Les PAI sont une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux incluant les émissions de gaz à effet de serre (GES), les rejets dans l'eau ou encore les écarts de rémunération hommes / femmes.

Comment les indicateurs concemant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Tous les PAI obligatoires tels que définies dans le Tableau 1 de l'annexe 1 des normes techniques de réglementation pour le Règlement 2019/2088 sont utilisés pour évaluer que les investissements durables du compartiment ne causent pas un préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.
Pour réaliser l'évaluation DNSH, des seuils minimaux absolus et relatifs ont été établis pour les 14 PAI obligatoires.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

En cas de désaccord avec une donnée provenant d'un fournisseur externe de données ou lorsque les données sont insuffisantes, une évaluation qualitative ou quantitative peut être réalisée par les équipes d'investissement, en collaboration avec l'équipe Investissement Responsable afin de prendre une décision finale. Lorsqu'il est établi qu'un émetteur cause un préjudice important ou y contribue, le titre peut toujours être détenu dans le compartiment, mais ne sera pas pris en compte dans la part des «investissements durables» du compartiment.
La description de la méthodologie de l'investissement durable de HSBC Asset Management appliquée par HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retailinvestors/about-us/responsible-investing/policies.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Un fournisseur externe de données est utilisé pour surveiller les émetteurs et détecter les controverses susceptibles d'indiquer de potentielles violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU). Ces principes sont alignés avec les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les dix principes du PMNU comprennent l'évaluation des risques non financiers tels que les droits de l'homme, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Les émetteurs faisant l'objet d'un signalement pour violation potentielle des principes du Pacte Mondial des Nations Unies sont exclus, à moins qu'ils n'aient fait l'objet d'une analyse ESG renforcée (« ESG Due Diligence »), établissant qu'ils ne sont pas en violation de ces principes. HSBC Asset Management est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important», en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres a l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union europeenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives des investissements sont prises en considération dans la gestion du compartiment de la manière suivante.
Dans le cadre de ses choix d'investissement, le gérant a choisi des indicateurs relatifs à l'environnement, aux questions sociales et au respect des droits de l'homme. Selon l'indicateur, deux approches sont possibles, exclusion de titres d'entreprises du portefeuille ou engagement de performance ESG.

- Relatif à l'environnement

Intensité de GES (PAI 3*) : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
Engagement d'obtenir, pour chacune des poches, une meilleure performance ESG que celle de chacun des indicateurs de référence précités

- Relatif au respect des droits de l'homme

Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales (PAI 10*) : Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
Exclusion de tout émetteur auteur d'une violation avérée d'un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales

- Relatif au respect des droits de l'homme

Absence de politique en matière de droits de l'homme (PAI 9*) : Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme
Engagement d'obtenir, pour chacune de ses poches, une meilleure performance ESG que celle de chacun des indicateurs de référence précités

- Relatif aux questions sociales

Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sousmunitions, armes chimiques ou armes biologiques) (PAI 14*) : Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées.
Exclusion de tout émetteur participant à la fabrication ou à la vente d'armes controversées

*Conformément au tableau 1 (PAI 3, PAI 10, PAI 14) et tableau 3 (PAI 9) de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la commission du 6 avril 2022

HSBC Asset Management prend en considération les PAI dans le cadre de son plan d'engagement notamment lorsque les émetteurs ne publient pas de données pour le PAI Intensité de GES et le PAI Absence de politique en matière de droits de l'homme.
Certains PAI, c'est notamment le cas des armes controversées, sont pris en considération par le biais d'exclusions.
Les informations sur les principales incidences négatives prises en considération par le compartiment seront publiées dans l'annexe SFDR attachée au rapport annuel du compartiment.

Principal Adverse Impact	Fin de la période	Fonds	Indice de référence
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements - tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	31 Décembre 2025	61.69	103.05
	31 Décembre 2024	73.53	94.37
	31 Décembre 2023	84.47	104.59
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	31 Décembre 2025	0.00%	0.14%
	31 Décembre 2024	0.00%	0.07%
	31 Décembre 2023	0.00%	0.12%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	31 Décembre 2025	0.00%	0.03%
	31 Décembre 2024	0.00%	0.02%
	31 Décembre 2023	0.00%	0.02%
9 - 3. Absence de politique de respect des droits de l'homme	31 Décembre 2025	0.36%	0.60%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2025, moyenne des positions des 4 fins de trimestre de l'exercice comptable se terminant le 31 Décembre 2025.

Indice de référence - 10% MSCI World Net 40% MSCI EMU Net 50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituants la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au: Moyenne des positions des 4 fins de trimestre de la période de référence se terminant le 31/12/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SAP SE	Technologies de l'Information	2,29%	Allemagne
ASML Holding NV	Technologies de l'Information	2,09%	Pays-Bas
Iberdrola SA	Services aux Collectivités	2,08%	Espagne
Government Of Spain 4.7% 30-jul-2041	Gouvernement	1,98%	Espagne
Schneider Electric SE	Industrie	1,84%	Les États-Unis d'Amérique
ING Groep N.V.	Finance	1,50%	Pays-Bas
Munchener Ruckversicherungs-Gesellschaft AG	Finance	1,48%	Allemagne
AXA SA	Finance	1,44%	France
Government Of Italy 3.5% 01-mar-2030	Gouvernement	1,44%	Italie
Societe Generale S.A. Class A	Finance	1,31%	France
KBC Group N.V.	Finance	1,28%	Belgique
Government Of France 0.5% 25-may-2040	Gouvernement	1,22%	France
Royal KPN NV	Services de Télécommunication	1,19%	Pays-Bas
Erste Group Bank AG	Finance	1,12%	Autriche
RELX PLC	Industrie	1,12%	Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Les liquidités et les produits dérivés sont exclus

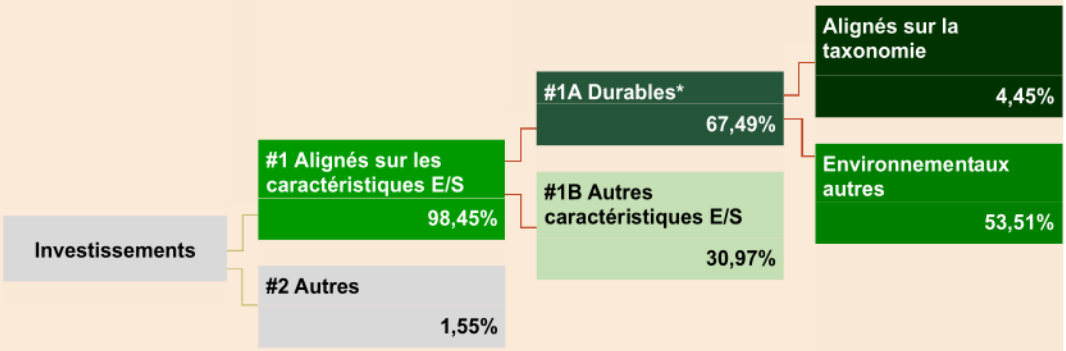
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

La proportion d'investissements durables était de 67,49%.
La méthodologie de la société de gestion relative à l'investissement durable est disponible dans la rubrique Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 du rapport annuel.

L'allocation des actifs

décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

* Une société ou un émetteur considéré comme un investissement durable peut contribuer à la fois à un objectif environnemental et à un objectif social qui peut être aligné ou non aligné sur la taxonomie de l'Union européenne. Les chiffres du graphique ci-dessus le prennent en compte; mais une entreprise ou un émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois dans la catégorie #1A Durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur / *Sub-Secteur*	**% d'actifs**
Finance	27.62%
Gouvernement	18.86%
Industrie	13.75%
Technologies de l'Information	7.68%
Services de Télécommunication	7.58%
Services aux Collectivités	7.19%
Électricité	*5.24%*
Gaz	*0.21%*
Compagnies aux activités diversifiées	*1.17%*
Consommation Discrétionnaire	4.75%
Biens de Consommation de Base	4.22%
Santé	3.39%
Matériaux	2.18%
Immobilier	2.08%
Liquidités et produits dérivés	0.50%
Autres	0.18%
Énergie	0.03%
[Unassigned]	*0.03%*
Total	100.00%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le compartiment ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE? [1]**

☐ Oui:

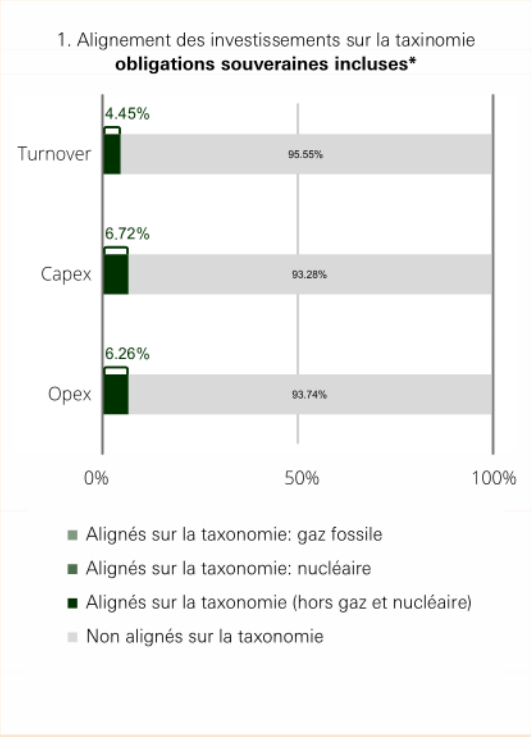
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'energie nucléaire

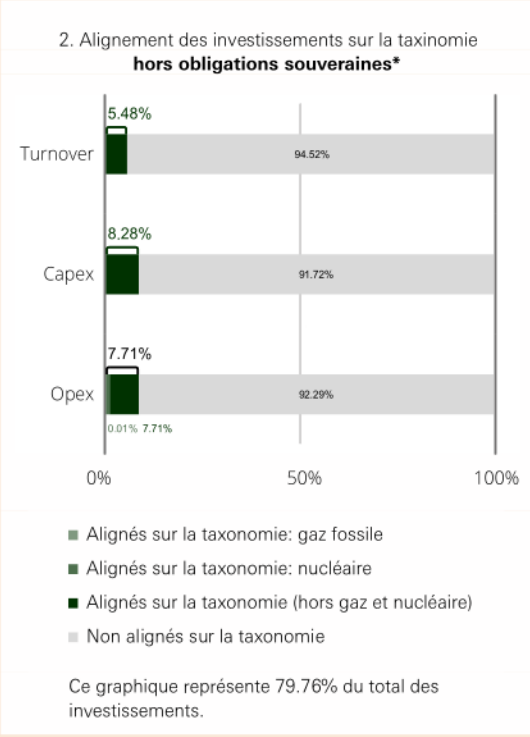
☑ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucleaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («attenuation du changement climatique») et ne causent de prejudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le réglement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaire** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissements** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements qui étaient aligné sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines * sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxieme graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances r**éalisables**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,08% et la proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitantes était de 3,57%.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Indicateur	2024-25	2023-24	2022-23
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.00%	0.00%	0.00%
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.00%	0.01%	0.00%
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	4.44%	3.15%	3.00%
Chiffre d'affaires - Non alignés sur la taxonomie	95.55%	96.84%	97.00%
CapEx - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.00%	0.00%	0.00%
CapEx - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.00%	0.00%	0.00%
CapEx - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	6.72%	6.18%	6.68%
CapEx - Non alignés sur la taxonomie	93.28%	93.82%	93.32%
OpEx - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.00%	0.00%	0.00%
OpEx - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.00%	0.01%	0.00%
OpEx - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	6.26%	5.13%	5.20%
OpEx - Non alignés sur la taxonomie	93.74%	94.87%	94.80%


Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Les investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE représentait 53,51%. Le fonds ne s'est pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le compartiment ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?

Le compartiment peut détenir des liquidités, des produits dérivés, ainsi que des investissements ne satisfaisant pas les notations ESG minimums ou pour lesquels l'analyse extra-financière n'a pas pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données ESG. Les instruments dérivés sont utilisés dans une optique d'ajustement de risque du portefeuille (exposition, couverture).

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence?

Le compartiment promeut les caractéristiques ESG en investissant essentiellement dans les entreprises choisies pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et leurs qualités financières. Cette approche consiste en une sélection des meilleures entreprises au sein de l'univers d'investissement selon des critères ESG.
Au cours de l'année 2025, nous avons constamment ajusté le portefeuille afin de respecter nos engagements. A titre d'exemple, nous avons cédé dans la partie investie en action, nos titres Carrefour et allégé BMW et nous avons acheté Société Générale, Allianz ou encore Eon. Dans la partie investie en obligations, nous avons vendu l'Oreal et allégé Motability, tandis que nous avons renforcé Cellnex et Terna.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-il d'un indice de marché large?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

  Non applicable

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Compartiment :

HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Rapport d'activité

Politique d'investissement

Allocation sur les marchés Actions :

Les marchés actions ont largement progressé en 2025 portés par le maintien des conditions monétaires favorables avec de nouvelles baisses des taux de la part de la BCE et la Fed. Les tensions géopolitiques ont également poussé les Etats européens à augmenter leurs dépenses dans les secteurs industriels et de défense. Malgré quelques inquiétudes sur la rentabilité des investissements dans les nouvelles technologies, l'intelligence artificielle continue de tirer à la hausse la croissance des entreprises cotées, en particulier aux Etats-Unis. A l'inverse des dernières années, les marchés européens ont surperformé les marchés américains, convertis en euro.

Nous avons débuté l'année avec une légère prudence sur les expositions en actions dans l'attente des annonces de l'administration Trump concernant les tarifs douaniers. Nous avons repris de l'exposition en actions à compter du mois d'avril en privilégiant les actions européennes. En moyenne, l'exposition en actions du compartiment a été de 80.9%.

Au 31 décembre 2025, l'exposition actions de HRIF SRI DYNAMIC est de 82.3% de l'actif légèrement supérieur à celle de son univers d'investissement (80%).

Exposition sur les marchés actions :

La poche actions est composée de titres vifs de la zone euro et d'OPCVM pour la part internationale. Cette association permet d'exposer la poche à des thématiques diverses. Afin de moduler l'allocation directionnelle des produits dérivés sont utilisés.

La gestion de la poche sur les valeurs de la zone euro suit notre processus de sélection ISR en amélioration de note qui vise à privilégier les valeurs pour leur bonne pratique en matière ESG. A cela s'ajoute une approche fondamentale active sur la base de l'étude du couple profitabilité / valorisation qui privilégie les valeurs à la valorisation attractive dont la profitabilité est amenée à sensiblement s'améliorer.
Sur la période, la contribution de l'allocation sectorielle a été positive sur la performance relative du compartiment. Les contributions positives proviennent de la surexposition aux banques, à l'assurance et de la sous pondération des services à la consommation et des titres pharmaceutiques. Les contributions négatives viennent d'une surexposition aux services commerciaux et d'une surpondération aux services de télécommunication.
La contribution de notre sélection de valeurs a été négative pour la performance relative du compartiment, notamment nos choix dans le secteur de l'alimentation et boisson (Pernod Ricard), les biens d'équipements (Scheider Electric, Siemens Energy, Rheinmetall) et les banques (KBC). Notons les contributions positives de RELX et Teleperformance dans les médias et de Fresenius dans la santé.
Globalement, la poche actions de la zone euro a contribué positivement en absolu mais est en retrait par rapport à son indice de référence.

La diversification internationale se fait par investissement sur le fonds HSBC SRI Global Equity. Notre sous exposition aux actions internationale a contribué positivement en terme relatif au cours de l'année. Par les exclusions liées au processus d'amélioration ESG, le fonds sous performe l'indice MSCI Monde sur l'année.

Au 31 décembre 2025, nous détenons environ 80.6% de titres vifs et 4.5% du fonds HSBC SRI Global Equity.

Nous utilisons des futures sur l'indice Euro Stoxx 50 pour ajuster l'exposition actions. Nous détenons une position vendeuse d'environ -2.8% au 31 décembre 2025.

Allocation sur les marchés obligataire :

Malgré le soutien de la BCE et une inflation qui retrouve des niveaux proches de 2%, le rendement des obligations d'état est resté orienté à la hausse en zone euro. Les politiques budgétaires plus expansives, notamment en Allemagne, ont maintenu les rendements des obligations à 10 ans allemandes entre 2.60% et 2.80% la majeure partie de l'année.
Nous avons débuté l'année avec une sensibilité aux obligations inférieure à celle de notre univers d'investissement, la politique de baisse des taux directeurs de la BCE nous paraissant déjà bien intégrée par le marché. Nous avons remonté la sensibilité du portefeuille en mars pour tenir compte de la tension déclenchée par l'annonce du plan d'infrastructure et de défense Allemand. Nous avons réduit la duration du portefeuille depuis l'été. Globalement, l'allocation aux produits de taux à contribué marginalement à la performance du portefeuille.

Exposition sur les marchés obligataire :

Compte tenu de la taille réduite de la part obligataire de nos investissements, nous investissons dans le compartiment HRIF SRI Euro Bond dont la performance est supérieure à celle de son indice de référence depuis le début de l'année.

Au 31 décembre 2025, l'allocation obligataire du compartiment HRIF SRI DYNAMIC est proche de 14.4% contre 20% pour l'univers d'investissement.

Investissements sur le marché monétaire :

Nous utilisons le monétaire de manière tactique pour se prémunir d'une hausse de la volatilité des marchés d'actions et des marchés de taux.

L'allocation utilise le fonds suivant :

- **HSBC ESG Euro Money Market**

Au 31 décembre 2025, nous n'avons qu'une position résiduelle.

Performances

A la clôture de l'exercice, le compartiment affiche une performance de 14.23% pour l'action AC, de 14.96% pour l'action IC.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment de la SICAV.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le compartiment est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 78.07%.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Evénements intervenus sur le compartiment pendant l'exercice et à venir

- **Le 1er janvier 2025**

Mise à jour de la documentation règlementaire résultant des modifications apportées au référentiel du label ISR et autres changements.

Suite à l'entrée en vigueur le 1er mars 2024 du nouveau référentiel du Label ISR applicable aux OPC de droit français, la gestion du compartiment qui conserve le label a évolué pour s'adapter aux exigences supplémentaires du label ISR reprises ci-dessous :

1- Renforcer les exigences de sélection des titres à l'actif du compartiment labellisé :

a) la note ESG moyenne pondérée par la capitalisation boursière doit être supérieure à la note ESG moyenne de l'indicateur de référence utilisé à titre d'information. Concrètement, la note ESG que le compartiment doit surperformer est calculée en retirant les 30% plus mauvaises valeurs sur la base de critères d'exclusion et de la notation E.S.G. L'approche « Best in class » est abandonnée au profit de l'approche en amélioration de note.

b) le poids relatif à chacun des piliers ESG dans la notation globale ESG est au minimum égal à 20% et varie en fonction des spécificités du secteur d'activité de l'entreprise.

c) un cadre d'exclusion strict est prévu sur les trois piliers E. S. et G. avec la mise en place de critères d'exclusion minimums.

d) les exigences en matière de suivi des controverses, de politique d'engagement actionnarial et de vote sont renforcées.

2- a) rendre systématique l'exigence de double matérialité au sens de la règlementation européenne SFDR dans la gestion du compartiment labellisé.

2- b) garantir la cohérence entre la performance extra-financière du compartiment labellisé, ses objectifs E.S.G. et les indicateurs de suivi de performance associés : le compartiment labellisé va s'engager à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence utilisé à titre d'information sur deux indicateurs les plus en lien avec son objectif E.S.G. : l'indicateur Intensité de gaz à effet de serre (GES) et l'indicateur absence de politique des droits de l'homme.

3- intégrer une politique climat dans la gestion du compartiment labellisé : afin de limiter son impact sur le climat, le compartiment labellisé ne pourra par exemple plus investir sur les entreprises dont les nouveaux projets sont l'exploration, l'exploitation et le raffinage d'énergies fossiles, qu'ils soient conventionnels ou non-conventionnels.

Par ailleurs, conformément aux évolutions réglementaires de l'Autorité des marchés financiers (AMF) intervenues le 6 octobre 2022, les « frais de fonctionnement et autres services » peuvent être prélevés sur la base de frais réels (modalité existante) ou sur la base d'un forfait prédéfini, dans les deux cas dans la limite du taux maximum prévu au prospectus.

A compter du 1er janvier 2025, HSBC Global Asset Management (France) a décidé de prélever les frais de fonctionnement et autres services sur une base d'un forfait prédéfini.
Ainsi, le taux forfaitaire mentionné dans le prospectus de la SICAV sera prélevé même si les frais réels sont inférieurs à celui-ci. A l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux forfaitaire sera pris en charge par la société de gestion.

Enfin, la rédaction des paragraphes suivants du prospectus a été actualisée :

- ✓ Restrictions à l'émission et au rachat de parts /actions pour les US Persons
- ✓ Restrictions à l'émission et au rachat de parts/actions pour les résidents canadiens
- ✓ Mesures provisoires d'interdiction des souscriptions dans l'OPC à compter du 12 avril 2022.

➢ **Le 21 mai 2025**

L'Autorité Européenne des Marchés Financiers (ESMA) a publié en date du 14 mai 2024 des lignes directrices (« Orientations ») liées à la dénomination des OPC de droit européen, applicables en droit français depuis le 21 novembre 2024. Dans ce cadre, la documentation règlementaire a évolué en application de ces nouvelles exigences.

Les orientations de l'ESMA visent à encadrer l'usage des termes extra-financiers dans la dénomination des OPC afin que cette dernière reflète la stratégie d'investissement poursuivie par le compartiment.

Pour ce faire, l'ESMA a précisé une liste de termes extra-financiers tels que « Transition », « Environnement », « Social », « Gouvernance », « Impact », « Durable ». Chacun de ces termes correspond à une catégorie de référence à laquelle sont associés des critères spécifiques.

Le compartiment doit désormais respecter les critères spécifiques ci-dessous de sa catégorie de référence :

- Seuil minimal d'investissement a été relevé à 80%, afin de se conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales visées.

- Renforcement des critères d'exclusion prévues par les indices de référence « accord de Paris », PAB (Paris-Aligned Benchmark) telles que détaillées uniquement à l'article 12.1 (a-g) du règlement délégué de la Commission (UE) 2020/1818 :

Doivent être exclues, les entreprises :
(a) qui participent à des activités liées à des armes controversées,
(b) qui participent à la culture et à la production de tabac,
(c) qui violent les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.
d) qui tirent au moins 1 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite,
e) qui tirent au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles liquides,
f) qui tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de combustibles gazeux,
g) qui tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de GES supérieure à 100 g CO2 e/kWh.

Par ailleurs, dans le cadre d'une revue globale, la documentation règlementaire a été modifiée :

- Pour préciser qu'au moins 80% des investissements doivent satisfaire des notations E, S et G et ESG minimums.

- Pour retirer l'indicateur « expositions à des armes controversées » des indicateurs de durabilité. Toutefois ce dernier continue d'être pris en considération dans la sélection des valeurs par le compartiment.

- Pour préciser les évolutions apportées :
  - à notre méthodologie relative à l'investissement durable(Cf rubrique « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?) de l'annexe SFDR et de la méthodologie relative à la prise en compte des PAI dans le cadre de l'évaluation des investissements durables.
  - à la politique pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des émetteurs.

Enfin, les coûts récurrents et les scénarios de performance ont été mis à jour, ainsi que la rubrique « Autres informations pertinentes » avec l'intégration de la remarque suivante dans les documents d'Informations Clés (DIC) :
Remarque : Les coûts de transaction ont été corrigés à la suite d'une erreur de calcul. Cette erreur n'a pas d'impact sur le calcul de la valeur liquidative et du rendement de l'OPC.

- **Le 31 octobre 2025**

Ajustement des coûts récurrents, des scénarios de performance, et actualisation de la rubrique « Autres informations pertinentes » avec la suppression de la remarque introduite le 21/05/2025 dans les documents d'Informations Clés (DIC).

- **Le 1er janvier 2026**

Renouvellement de mandat du Commissaire aux comptes

Nous vous informons que le mandat du cabinet Ernst & Young et Autres est arrivé à échéance le 31 décembre 2025.

Son mandat est renouvelé pour une durée de 6 exercices soit jusqu'au 31 décembre 2031.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice

Le Code de transparence afférent au compartiment est publiquement accessible à l'adresse internet suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr et donne des informations détaillées sur l'approche ISR du compartiment.

Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel.

La méthodologie de la société de gestion relative à l'investissement durable est la suivante :

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

L'investissement durable au sens de l'article 2(17) du Règlement européen SFDR 1

Le règlement SFDR (règlement UE n°2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers est entré en vigueur en 2021 avec l'obligation pour les institutions financières d'être transparentes dans leur communication sur les stratégies d'investissement durable qui intègrent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

En vertu de ce règlement, tel que le prévoit l'article 2, point (17) du règlement SFDR, l'investissement durable est défini comme un investissement qui génère des résultats environnementaux et/ou sociaux positifs. Le défi pour les gérants d'actifs a résidé dans la définition et le calcul de la contribution nette positive des entreprises au enjeux environnementaux et sociaux, tout en vérifiant que cette contribution positive ne s'accompagne pas d'incidences négatives.

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un **objectif environnemental** ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un **objectif social**, pour autant que ces investissements **ne causent de préjudice important** à aucun de ces objectifs et que les sociétés concernées appliquent des pratiques de **bonne gouvernance**, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.



Article 2(17) du règlement UE n° 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

Comment mesurer la contribution durable des émetteurs ?

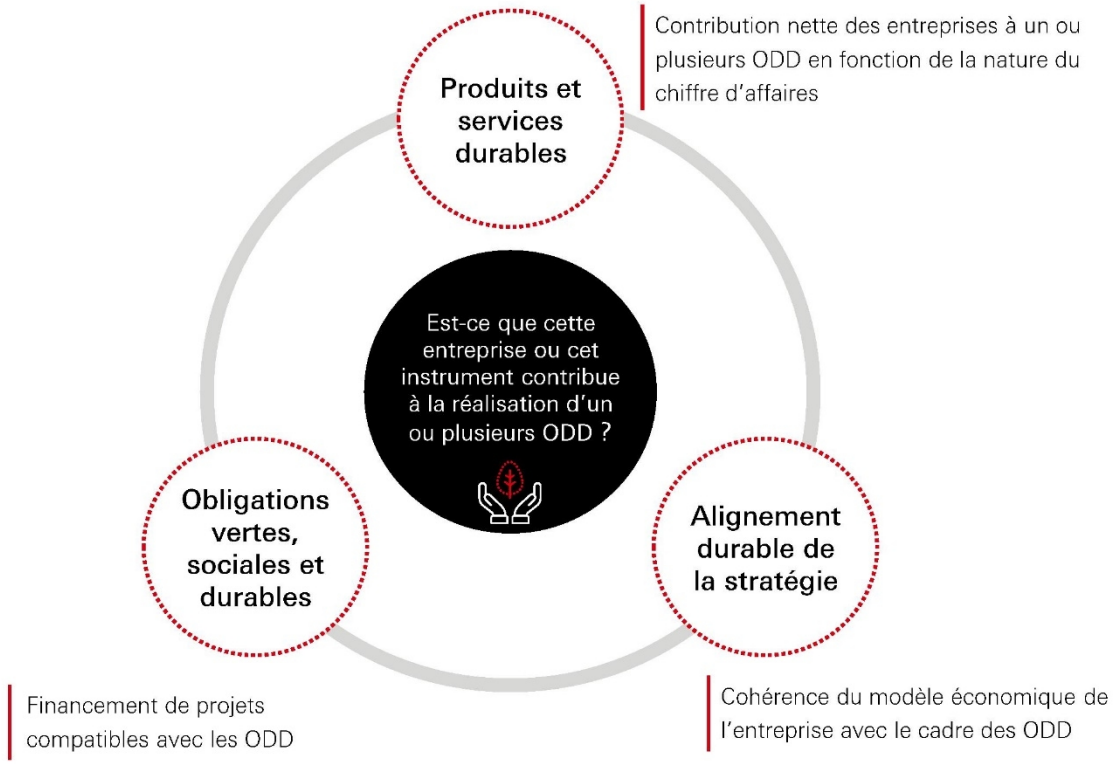
- Nous avons développé une méthodologie propriétaire qui permet de déterminer si un instrument/émetteur peut être défini comme un « investissement durable » au sens de l'article 2(17) de SFDR et s'il peut être pris en compte dans le calcul de la proportion d'actifs durables des portefeuilles.
- Depuis 2022, notre méthodologie a évolué de la recherche d'un alignement du chiffre d'affaires sur les Objectifs de Développement durable (ODD) définis par les Nations Unies à une approche plus large qui intègre également la qualité durable des modèles économiques, des opérations et des stratégies de développement durable mises en place par les émetteurs. Cet élargissement du champ d'analyse reflète mieux l'engagement et les mesures prises par les entreprises pour relever les défis liés au développement durable.
- Notre évaluation comporte également une vérification du principe consistant à ne pas causer de préjudice important ou *Do No Significant Harm (DNSH)* tout en tenant compte les bonnes pratiques de gouvernance. Cette vérification prend notamment en compte les principales incidences négatives (PAI) conformément au règlement SFDR. Les PAI sont une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux à prendre en considération et sur lesquels il convient de rendre des comptes, notamment les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'intensité et l'empreinte carbone, les rejets dans l'eau ou encore les écarts de rémunération hommes / femmes.

Source : HSBC Asset Management
Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit, du mandat du client ou des conditions de marché.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

L'évaluation de la qualité durable d'un investissement 2

Notre méthodologie est basée sur l'évaluation de la capacité d'un investissement à contribuer aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et comporte trois dimensions[1] :



Une analyse approfondie est effectuée sur la base de plusieurs sources de données externes mais également sur la base d'analyses et recherches internes. Parmi ces sources de données figurent notamment Sustainalytics, S&P Trucost, FTSE Green Revenue, ainsi que nos bases données propriétaires relatives aux parts vertes des entreprises et à leur éligibilité à la taxonomie européenne[2].

Sur la base de seuils de durabilité définis pour chacun des critères analysés (voir le détail en page 3)**, les émetteurs/instruments seront considérés comme durables s'ils répondent à au moins une des trois dimensions précitées.**

Les trois dimensions de la durabilité[1]

3

Dans quelle mesure un investissement contribue-t-il à un ou plusieurs des 17 ODD ?

Produits et services durables

Score quantitatif

Chiffre d'affaires net durable actuel ou attendu dans 3 à 5 ans >=30 %

Mesure du pourcentage du chiffre d'affaires net durable aligné avec un ou plusieurs des 17 ODD = mesure du chiffre d'affaires actuel ou futur aligné avec au moins un des ODD (CAPEX[2], OPEX[3] ou EBITDA[4]), déduction faite des produits et services non durables (tabac, charbon thermique, armes interdites, controverses environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) les plus sévères ...).

Alignement durable de la stratégie

Prouvé & vérifié (SMART[5])

Modèles économiques

Evaluation durable du modèle économique : >=50 % des réponses du questionnaire d'évaluation doivent obtenir la note la plus élevée

L'évaluation de la qualité durable du modèle économique d'une entreprise intègre ses opérations et sa chaîne de valeur, sa stratégie de développement durable ainsi que la gestion des impacts de ses activités sur son environnement et sur les communautés. La contribution positive est identifiée sur la base de l'alignement avec les ODD[7].

Thématique durable

Chiffre d'affaires thématique de l'entreprise >=20 %
ou Evaluation de la thématique durable >=30 %

Ces seuils sont adaptés aux thématiques durables émergentes dans des industries encore croissance et/ou fragmentée, comme par exemple l'économie circulaire.

Ambitions et pratiques

Progrès réalisés par l'entreprise dans la mise en place de sa stratégie de développement vérifiés sur la base d'indicateurs pertinents établis par des organismes de place compétents, par exemple des objectifs crédibles de réduction des émissions carbone approuvés par la Science-based Targets initiative (SBTi[6]).

Trajectoire de transition énergétique

Évaluation des activités qui contribuent à la transition énergétique sur la base de l'identification de la part verte des produits et services de l'entreprise (en pourcentage du chiffre d'affaires) qui permet de financer la transition énergétique et le passage aux énergies renouvelables.
Une entreprise est considérée comme un « actif en transition durable » en fonction de l'intensité de sa part verte et de critères alignés sur le Label Towards Sustainability[7] pour les secteurs des énergies traditionnelles (Pétrole et Gaz) et de la production d'électricité.

Obligations vertes, sociales et durables

Utilisation du produit de l'émission obligataire dans une activité durable

Pour les instruments obligataires, nous considérons les obligations vertes, sociales et durables comme des investissements durables en raison de leur contribution claire et directe aux objectifs environnementaux et sociaux. Les instruments obligataires verts, sociaux et durables, tels que définis par l'*International Capital Market Association* (« ICMA »)[8] et structurés conformément à ses principes ou lignes directrices, contribuent, par leur conception même, à la réalisation d'objectifs environnementaux et/ou sociaux alignés sur les ODD.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Principe consistant à ne pas causer de préjudice important

Notre méthodologie vérifie l'absence de préjudice significatif (DNSH) tout en tenant en compte des bonnes pratiques de gouvernance.

Nos investissements durables répondent aux exigences du principe DNSH tel que défini par SFDR (dans son article 2(17) dans la mesure où ceux-ci appliquent notre politique d'exclusion détaillée ci-dessous :

Principe DNSH - exclusions

Pour les obligations d'entreprise :

- Score relatif aux armes controversées et interdites [2]
- Chiffre d'affaires lié à la production de tabac > 0 % [3]
- Chiffre d'affaires issu de l'extraction du charbon > 10 % [3]
- Chiffre d'affaires issu de la production d'énergie via le charbon thermique > 10 % [3]
- Non-conformité au Pacte mondial des Nations unies [3, 4]
- Signalement des controverses les plus sévères [3]

Pour les obligations d'Etat :

- Signalement d'un manquement vis-à-vis d'un sujet social [3]
- Tout pays figurant sur la liste des sanctions de HSBC

Le principe DNSH est examiné au même titre que la bonne gouvernance des entreprises détenues en portefeuille qui est un socle de notre analyse fondamentale et de notre processus d'investissement.

Évaluation des pratiques de gouvernance

- Notre réflexion va au-delà des scores de gouvernance ou des scores ESG. La qualité de la gouvernance est évaluée sur la base de critères spécifiés dans le processus d'investissement, incluant la déontologie, la culture et les valeurs de l'entreprise, la structure de gouvernance et la corruption.
- Nous déterminons la matérialité de la gouvernance par une analyse de la structure de gouvernance, des controverses, du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- A minima, nous excluons les controverses les plus sévères pour nos fonds gérés de manière active.

Eclairage sur les Objectifs de développement durable 5

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par l'ensemble des États membres l'Organisation des Nations Unies, établit un plan commun pour la paix et la prospérité des populations et de la planète, aujourd'hui et à l'avenir.

Au cœur de ce programme se trouvent les 17 ODD, qui lancent un appel urgent à l'action de tous les pays — développés et en développement — dans le cadre d'un partenariat mondial.

Ces objectifs ont été conçus en tenant compte du fait que l'élimination de la pauvreté et des autres privations doit aller de pair avec des stratégies visant à améliorer la santé et l'éducation, à réduire les inégalités et à stimuler la croissance économique, en s'attaquant au changement climatique et en œuvrant à la préservation de nos océans et forêts.



Pour plus d'informations, veuillez consulter le site https://sdgs.un.org/goals.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Informations complémentaires en lien avec la réglementation sur les droits des actionnaires (SRD2)

Contribution aux performances à moyen et long terme

La stratégie de gestion déployée est active et disciplinée. En tant que gestion Multi-Asset, nous nous attachons essentiellement aux décisions d'allocation s'appuyant sur les expertises du groupe HSBC pour les décisions de sélection des titres. Celle concernant les actions notamment attachera de l'importance aux critères financiers de valorisation et profitabilité mais aussi aux critères extra financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Pour les décisions d'allocation, nous évaluons les opportunités d'investissement intra et inter classes d'actifs selon une approche multi factorielles. Les critères de valorisation, de portage, de dynamique des prix sont notamment pris en compte et évalués au regard du contexte économique. D'autres critères peuvent être également intégrés sur des classes d'actifs spécifiques. Les différentes sources de performance ainsi décelées sont combinées entre elles de manière à obtenir une distribution du risque actif bien équilibré dans le portefeuille. Ces éléments sont de nature à atteindre les objectifs de long terme à savoir une performance supérieure à l'indice de référence du compartiment.

- **Principaux risques importants**

  Le compartiment encourt des risques à titre principal et à titre accessoire dont la liste est disponible dans le prospectus du compartiment.

- **Taux de rotation**

  Taux de rotation du portefeuille : 19.28%

  La méthode utilisée pour le calcul du taux de rotation est la méthode SEC : TO annuel = Min (Achat val mob ; Vente Val mob) / AUM moyen

- **Gestion des conflits d'intérêts**

  Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de conflits d'intérêts en lien avec les activités d'engagement.

  Pendant cette période, la société de gestion a décidé d'avoir recours à un conseiller en vote, Institutional Shareholder Services (ISS), aux fins des activités d'engagement.

- **Prêt de titres**

  La société de gestion ne pratique pas des opérations de prêt de titres durant l'exercice écoulé.

- **Informations relatives aux décisions d'investissement**

  Les décisions d'investissement reposent sur une analyse fondamentale des entreprises inclues dans l'univers d'investissement. Les marchés ne sont pas toujours efficients, et ne reflètent pas toujours la valorisation intrinsèque des entreprises.
  Dans ce cadre, les décisions d'investissements se fondent sur une analyse fondamentale de long terme, permettant ainsi de profiter de ces opportunités qui découlent de la volatilité excessive des marchés financiers.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Les processus de gestion reposent sur l'exploitation des données issues de l'analyse fondamentale menée par nos équipes de recherche indépendante que ce soit dans le court, le moyen ou le long terme.
Par ailleurs, et quelle que soit la classe d'actifs, la prise en compte des risques et opportunités Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (intégration E.S.G) fait partie intégrante du processus de sélection de titres du gérant du compartiment concerné ayant un objectif de surperformance dans la durée.

Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le compartiment de la SICAV, en application de la position AMF n°2013-06

Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

Droits et contributions dus à l'AMF

La contribution due à l'AMF pour la gestion du Compartiment, facturée au Compartiment, s'élève à 456,65 € au titre de l'année 2025.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC SRI MONEY ZC	4 378 141,36	4 381 094,98
HSBC SRI GLOBAL EQUITY Z	1 616 599,95	1 382 667,10
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND ZC	786 383,00	1 086 478,20
GENERALI	526 096,53	615 983,43
SOCIETE GENERALE SA	792 194,67	333 524,32
INFINEON TECHNOLOGIES	926 609,89	53 527,79
ALLIANZ SE-REG	640 899,90	196 757,34
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	687 807,38	33 960,62
ERSTE GROUP BANK AG	121 795,80	543 843,77
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	19 896,26	583 140,97

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Comptes Annuels

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**42 380 982,97**	**38 522 213,96**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	42 380 982,97	38 522 213,96
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**9 866 856,19**	**9 782 713,68**
OPCVM	9 866 856,19	9 782 713,68
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	**18 500,00**	**27 405,00**
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**52 266 339,16**	**48 332 332,64**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**99 588,66**	**96 621,12**
Comptes financiers	**334 379,34**	**247 371,44**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**433 968,00**	**343 992,56**
Total de l'actif I+II	**52 700 307,16**	**48 676 325,20**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	46 002 849,11	45 453 533,48
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	6 544 105,85	3 128 887,51
Capitaux propres I	**52 546 954,96**	**48 582 420,99**
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**52 546 954,96**	**48 582 420,99**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	**18 500,00**	**27 405,00**
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**18 500,00**	**27 405,00**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	134 852,20	66 499,21
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	**134 852,20**	**66 499,21**
Total Passifs : I+II+III+IV	**52 700 307,16**	**48 676 325,20**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	1 070 647,20	1 105 322,21
Produits sur obligations		
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	5 201,71	12 047,03
Sous-total produits sur opérations financières	**1 075 848,91**	**1 117 369,24**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières		-230,95
Sous-total charges sur opérations financières		**-230,95**
Total revenus financiers nets (A)	**1 075 848,91**	**1 117 138,29**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-774 789,91	-741 867,98
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges	-4 594,19	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-779 384,10**	**-741 867,98**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**296 464,81**	**375 270,31**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-10 573,92**	**-15 284,23**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**285 890,89**	**359 986,08**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	1 348 708,35	479 079,97
Frais de transactions externes et frais de cession	-20 944,30	-25 501,43
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**1 327 764,05**	**453 578,54**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-32 601,28**	**-3 570,74**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**1 295 162,77**	**450 007,80**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	5 086 988,64	2 471 293,67
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-2 651,91	2 122,27
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**5 084 336,73**	**2 473 415,94**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-121 284,54**	**-154 522,31**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**4 963 052,19**	**2 318 893,63**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	**6 544 105,85**	**3 128 887,51**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Annexes

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Ce compartiment :

☒ Promeut des caractéristiques environnementales ou sociales (Article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)).

☐ A un objectif d'investissement durable (Article 9 du règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du prospectus.

L'objectif de gestion du compartiment HSBC Responsible Investment Funds - SRI Dynamic est de maximiser une performance correspondant à un investissement diversifié fortement exposé au risque actions sur un horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans. Cet investissement est effectué en sélectionnant des titres d'entreprises ou de pays sélectionnés pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance et leur qualité financière. L'allocation stratégique de long terme est composée de 80% d'actions et 20% d'obligations internationales avec un biais euro.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	**47 005 960,03**	**44 906 047,64**	**48 827 768,22**	**48 582 420,99**	**52 546 954,96**
Action HSBC RESPONSIB INVEST FDS - SRI DYNAMIC AC en EUR					
Actif net	46 999 721,79	44 900 724,84	48 821 824,21	48 576 025,59	52 539 602,67
Nombre de titres	382 386,826	430 905,001	422 271,111	393 085,523	372 210,463
Valeur liquidative unitaire	122,91	104,20	115,61	123,57	141,15
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,64	-2,38	-0,08	1,14	3,47
Capitalisation unitaire sur revenu	0,49	1,04	1,15	0,91	0,76
Action HSBC RESPONSIB INVEST FDS - SRI DYNAMIC IC en EUR					
Actif net	6 238,24	5 322,80	5 944,01	6 395,40	7 352,29
Nombre de titres	0,500	0,500	0,500	0,500	0,500
Valeur liquidative unitaire	12 476,48	10 645,60	11 888,02	12 790,80	14 704,58
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	267,90	-243,52	-8,94	118,14	361,10
Capitalisation unitaire sur revenu	129,04	176,90	191,98	177,32	167,82

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les règles d'évaluation des actifs appliqués par le gestionnaire comptable sont les suivantes, en fonction des instruments détenus par le compartiment :

Le compartiment a adopté l'Euro comme devise de référence.

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les cours retenus pour l'évaluation des obligations sont une moyenne de contributeurs. Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois sont valorisés, à défaut de contribution, au taux du marché, à l'exception des titres de créances négociables à taux variables ou révisables ne présentant pas de sensibilité particulière au marché.

Une méthode simplificatrice dite de « linéarisation » est prévue pour les titres de créances négociables dont la durée de vie restant à courir est inférieure à 3 mois et ne présentant pas de sensibilité particulière au marché sur la base du taux à trois mois cristallisé.

Les pensions sont évaluées au cours du contrat.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisés à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou devises de marché.

Les cours des marchés à terme européens et étrangers sont les cours de compensation.

La valorisation des contrats d'échange de taux ou de devises se fait aux conditions de marché.

L'évaluation des contrats d'échange de taux contre performance d'action se fait :
- aux conditions de marché pour la branche taux
- en fonction du cours du titre sous-jacent pour la branche action.

La valorisation des Credit Default Swaps (CDS) émane d'un modèle alimenté par les spreads Market.

Les engagements figurants sur le tableau hors bilan sur les marchés à terme européens et étrangers sont calculés

- OPERATION A TERME FERME

(Qte x Nominal x Cours du jour x Devise du contrat)

- OPERATION A TERME CONDITIONNELLE

(Qte x delta) x (Nominal du sous-jacent x Cours du jour du sous-jacent x Devise du contrat).

Pour les contrats d'échange l'engagement hors bilan correspond au nominal du contrat majoré ou minoré du différentiel d'intérêts, ainsi que de la plus ou moins-value latente constaté à la date d'arrêté.

Les frais de transaction sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de chacun des compartiments et ne sont pas additionnés au prix.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Valorisation des garanties financières

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix de marché (mark to market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu sous forme de titres selon le niveau de risque.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la Société de Gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

Frais de gestion

Les frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la Société de Gestion recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Aux frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la Société de Gestion peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au compartiment;
- des commissions de mouvement facturées au compartiment ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cessions temporaires de titres.
Dans ce cas, la Société de Gestion ne sera pas tenue de réaliser une information des actionnaires de manière particulière, ni d'offrir la possibilité de racheter leurs actions sans frais.

	Frais facturés au compartiment	**Assiette**	**Actions AC**	**Actions IC:**
1	Frais de gestion financière (1)	Actif net quotidien	1.35% TTC maximum	0.70% TTC maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services (2)	Actif net quotidien	0.20% TTC (*)	
3	Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net quotidien	0.30% TTC maximum	
4	Commissions de mouvement	Prélevée sur chaque transaction	Néant	
5	Commission de surperformance	Actif net quotidien	Néant	

(*) Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Le taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci. Tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

(1)Un pourcentage des frais de gestion peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du compartiment.

(2)Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :

I. Frais d'enregistrement et de référencement du compartiment :

- les frais liés à l'enregistrement du compartiment dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;
- les frais de référencement du compartiment et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;
- les frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution.

II. Frais d'information clients et distributeurs

- les frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus et reportings règlementaires ;
- les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- les frais d'Information aux porteurs par tout moyen ;
- les information particulière aux porteurs directs et indirects : Lettres aux porteurs... ;
- les coûts d'administration des sites internet ;
- les frais de traduction spécifiques au compartiment.

III. Frais des données

- les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers ;
-- les frais d'audit et de promotion des labels (ex : label ISR, label Greenfin).

IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.

- les frais de commissariat aux comptes ;
- les frais liés au dépositaire ;
- les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- les frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) ;
- les frais juridiques propres au compartiment ;
- Frais de création d'un nouveau compartiment amortissables sur 5 ans.

V. Frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs

- les frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques au compartiment ;
- les cotisations Associations professionnelles obligatoires ;
- les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

Pourront s'ajouter aux frais facturés au compartiment et listés ci-dessus, les coûts suivants :
- les contributions dues pour la gestion du au compartiment en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents ; - les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex :Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Swing pricing

La Société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative de chacun des compartiments dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans chacun des compartiments.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables à l'OPC.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions - rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment.
Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement.
La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative du compartiment concerné, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée.

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action HSBC RESPONSIB INVEST FDS - SRI DYNAMIC IC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIB INVEST FDS - SRI DYNAMIC AC	Capitalisation	Capitalisation

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**48 582 420,99**	**48 827 768,22**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	3 183 641,76	3 632 373,53
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-5 927 673,38	-7 179 985,55
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	296 464,81	375 270,31
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 327 764,05	453 578,54
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	5 084 336,73	2 473 415,94
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**52 546 954,96**	**48 582 420,99**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action HSBC RESPONSIB INVEST FDS - SRI DYNAMIC AC		
Actions souscrites durant l'exercice	24 100,112	3 183 641,76
Actions rachetées durant l'exercice	-44 975,172	-5 927 673,38
Solde net des souscriptions/rachats	-20 875,060	-2 744 031,62
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	372 210,463	
Action HSBC RESPONSIB INVEST FDS - SRI DYNAMIC IC		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	0,500	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action HSBC RESPONSIB INVEST FDS - SRI DYNAMIC AC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIB INVEST FDS - SRI DYNAMIC IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

B6. Ventilation de l’actif net par nature d’actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
HSBC RESPONSIB INVEST FDS - SRI DYNAMIC AC FR0013443165	Capitalisation	Capitalisation	EUR	52 539 602,67	372 210,463	141,15
HSBC RESPONSIB INVEST FDS - SRI DYNAMIC IC FR0013443173	Capitalisation	Capitalisation	EUR	7 352,29	0,500	14 704,58

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE	ALLEMAGNE	PAYS-BAS	ESPAGNE	IRLANDE
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	42 380,98	12 110,75	10 020,13	7 103,62	2 819,85	2 597,74
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures	-1 460,25	NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	**40 920,73**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	334,38				334,38
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					**334,38**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	334,38						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	**334,38**						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 USD +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	686,02				
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	40,27	0,88			
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	**726,29**	**0,88**			

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0013076007	HSBC SRI GLOBAL EQUITY Z	HSBC Global Asset Management (France)	Actions internationales	France	EUR	2 342 324,87
FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	HSBC Global Asset Management (France)	Monétaire Euro	France	EUR	1 499,96
FR0013015542	HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond ZC	HSBC Global Asset Management (France)	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	7 523 031,36
Total						**9 866 856,19**

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	97 608,90
	Autres créances	1 979,76
Total des créances		**99 588,66**
Dettes		
	Frais de gestion fixe	134 852,20
Total des dettes		**134 852,20**
Total des créances et des dettes		**-35 263,54**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action HSBC RESPONSIB INVEST FDS - SRI DYNAMIC AC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	774 728,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,54
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIB INVEST FDS - SRI DYNAMIC IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	61,45
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			9 866 856,19
	FR0013015542	HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond ZC	7 523 031,36
	FR0013076007	HSBC SRI GLOBAL EQUITY Z	2 342 324,87
	FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	1 499,96
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**9 866 856,19**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**285 890,89**	**359 986,08**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	**285 890,89**	**359 986,08**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**285 890,89**	**359 986,08**

Action HSBC RESPONSIB INVEST FDS - SRI DYNAMIC AC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**285 806,98**	**359 897,42**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**285 806,98**	**359 897,42**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**285 806,98**	**359 897,42**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	285 806,98	359 897,42
Total	**285 806,98**	**359 897,42**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Action HSBC RESPONSIB INVEST FDS - SRI DYNAMIC IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**83,91**	**88,66**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**83,91**	**88,66**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**83,91**	**88,66**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	83,91	88,66
Total	**83,91**	**88,66**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 295 162,77**	**450 007,80**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**1 295 162,77**	**450 007,80**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 295 162,77**	**450 007,80**

Action HSBC RESPONSIB INVEST FDS - SRI DYNAMIC AC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 294 982,22**	**449 948,73**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**1 294 982,22**	**449 948,73**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 294 982,22**	**449 948,73**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	1 294 982,22	449 948,73
Total	**1 294 982,22**	**449 948,73**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Action HSBC RESPONSIB INVEST FDS - SRI DYNAMIC IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**180,55**	**59,07**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**180,55**	**59,07**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**180,55**	**59,07**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	180,55	59,07
Total	**180,55**	**59,07**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES				**42 380 982,97**	**80,65**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**42 380 982,97**	**80,65**
Assurance				**4 940 864,10**	**9,40**
ALLIANZ SE-REG	DE0008404005	EUR	1 380	538 890,00	1,03
ASR NEDERLAND NV	NL0011872643	EUR	15 173	919 787,26	1,75
AXA SA	FR0000120628	EUR	29 894	1 224 458,24	2,33
GENERALI	IT0000062072	EUR	28 116	1 005 147,00	1,91
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	DE0008430026	EUR	2 228	1 252 581,60	2,38
Automobiles				**478 460,18**	**0,91**
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	DE0005190003	EUR	5 137	478 460,18	0,91
Banques commerciales				**5 469 546,69**	**10,39**
ERSTE GROUP BANK AG	AT0000652011	EUR	12 425	1 278 532,50	2,43
ING GROEP NV	NL0011821202	EUR	65 639	1 575 992,39	2,98
KBC GROUP NV	BE0003565737	EUR	11 652	1 296 285,00	2,47
SOCIETE GENERALE SA	FR0000130809	EUR	19 190	1 318 736,80	2,51
Boissons				**936 983,06**	**1,78**
HEINEKEN NV	NL0000009165	EUR	8 989	626 892,86	1,19
PERNOD RICARD SA	FR0000120693	EUR	4 242	310 090,20	0,59
Composants automobiles				**727 906,72**	**1,39**
MICHELIN (CGDE)	FR001400AJ45	EUR	25 712	727 906,72	1,39
Courrier, fret aérien et logistique				**867 916,29**	**1,65**
DEUTSCHE POST AG NAMEN	DE0005552004	EUR	18 573	867 916,29	1,65

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Distribution de produits alimentaires de première nécessité				**1 075 267,93**	**2,05**
KESKO OYJ-B SHS	FI0009000202	EUR	21 959	422 710,75	0,80
KONINKLIJKE AHOLD NV	NL0011794037	EUR	18 714	652 557,18	1,25
Distribution spécialisée				**880 706,88**	**1,68**
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	ES0148396007	EUR	15 632	880 706,88	1,68
Electricité				**3 351 368,28**	**6,38**
EDP SA	PTEDP0AM0009	EUR	185 628	726 733,62	1,38
IBERDROLA SA	ES0144580Y14	EUR	105 017	1 939 138,91	3,70
LEGRAND SA	FR0010307819	EUR	5 387	685 495,75	1,30
Equipements électriques				**2 489 860,95**	**4,74**
ALSTOM	FR0010220475	EUR	29 665	746 668,05	1,42
SCHNEIDER ELECTRIC SE	FR0000121972	EUR	7 421	1 743 192,90	3,32
Gestion immobilière et développement				**408 111,00**	**0,78**
LEG IMMOBILIEN SE	DE000LEG1110	EUR	6 556	408 111,00	0,78
Logiciels				**3 362 160,28**	**6,40**
KION GROUP AG	DE000KGX8881	EUR	10 191	695 535,75	1,32
METSO CORP	FI0009014575	EUR	61 111	915 442,78	1,74
SAP SE	DE0007164600	EUR	8 405	1 751 181,75	3,34
Marchés de capitaux				**1 033 767,20**	**1,97**
AIB GROUP PLC	IE00BF0L3536	EUR	112 366	1 033 767,20	1,97
Matériaux de construction				**686 012,16**	**1,31**
CRH PLC	IE0001827041	GBP	6 438	686 012,16	1,31
Media				**963 565,26**	**1,83**
PUBLICIS GROUPE	FR0000130577	EUR	10 873	963 565,26	1,83

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Producteur et commerce d'énergie indépendants				**525 332,28**	**1,00**
AIR LIQUIDE SA	FR0000120073	EUR	3 278	525 332,28	1,00
Produits alimentaires				**359 502,00**	**0,68**
KERRY GROUP PLC-A	IE0004906560	EUR	4 609	359 502,00	0,68
Produits chimiques				**219 395,20**	**0,42**
AKZO NOBEL	NL0013267909	EUR	3 706	219 395,20	0,42
Produits domestiques				**554 970,08**	**1,06**
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	DE0006048432	EUR	7 976	554 970,08	1,06
Produits pharmaceutiques				**594 855,20**	**1,13**
MERCK KGAA	DE0006599905	EUR	4 852	594 855,20	1,13
Produits pour l'industrie du bâtiment				**977 692,56**	**1,86**
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	FR0000125007	EUR	5 281	459 235,76	0,87
KINGSPAN GROUP PLC	IE0004927939	EUR	6 992	518 456,80	0,99
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication				**2 971 525,30**	**5,65**
ASML HOLDING NV	NL0010273215	EUR	2 223	2 048 272,20	3,89
INFINEON TECHNOLOGIES	DE0006231004	EUR	24 470	923 253,10	1,76
Services aux collectivités				**304 504,50**	**0,58**
E.ON SE	DE000ENAG999	EUR	18 884	304 504,50	0,58
Services aux professionnels				**1 602 281,56**	**3,05**
BUREAU VERITAS SA	FR0006174348	EUR	23 252	631 989,36	1,20
RELX PLC	GB00B2B0DG97	EUR	22 349	775 063,32	1,48
TELEPERFORMANCE	FR0000051807	EUR	3 157	195 228,88	0,37

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services de télécommunication diversifiés				**1 924 959,01**	**3,66**
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	FI0009007884	EUR	10 067	379 928,58	0,72
KONINKLIJKE KPN NV	NL0000009082	EUR	266 782	1 060 725,23	2,02
ORANGE	FR0000133308	EUR	34 106	484 305,20	0,92
Services financiers diversifiés				**1 863 229,20**	**3,55**
BAWAG GROUP AG	AT0000BAWAG2	EUR	7 202	929 058,00	1,77
DEUTSCHE BOERSE AG	DE0005810055	EUR	4 176	934 171,20	1,78
Sociétés commerciales et de distribution				**723 058,34**	**1,38**
REXEL SA	FR0010451203	EUR	21 526	723 058,34	1,38
Soins et autres services médicaux				**715 695,76**	**1,36**
FRESENIUS SE & CO KGAA	DE0005785604	EUR	14 612	715 695,76	1,36
Textiles, habillement et produits de luxe				**1 371 485,00**	**2,61**
KERING	FR0000121485	EUR	1 655	498 155,00	0,95
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	FR0000121014	EUR	1 354	873 330,00	1,66
TITRES D'OPC				**9 866 856,19**	**18,78**
OPCVM				**9 866 856,19**	**18,78**
Gestion collective				**9 866 856,19**	**18,78**
HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond ZC	FR0013015542	EUR	7 419,968	7 523 031,36	14,32
HSBC SRI GLOBAL EQUITY Z	FR0013076007	EUR	861,995	2 342 324,87	4,46
HSBC SRI MONEY ZC	FR0000971277	EUR	1	1 499,96	0,00
Total				**52 247 839,16**	**99,43**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO STOXX 50 0326	-25		-18 500,00	-1 460 250,00
Sous-total 1.			**-18 500,00**	**-1 460 250,00**
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total			**-18 500,00**	**-1 460 250,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	52 247 839,16
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	-18 500,00
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	452 468,00
Autres passifs (-)	-134 852,20
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	**52 546 954,96**

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action HSBC RESPONSIB INVEST FDS - SRI DYNAMIC AC	EUR	372 210,463	141,15
Action HSBC RESPONSIB INVEST FDS - SRI DYNAMIC IC	EUR	0,500	14 704,58

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

V1
Données au 31 décembre 2025
Date de publication : 15/04/2026

Dénomination du produit: HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Identifiant d'entité juridique: 9695002V8BPHIL9GT010

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☐ **Oui**	☑ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: _%**	☑ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 66,03% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☑ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectifsocial: _%**	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables.**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le compartiment promeut des caractéristiques E, S et G en investissant sur les marchés d'actions et de taux internationaux avec un biais euro en sélectionnant des valeurs émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière.
L'univers ISR est obtenu suite à la réduction de l'univers d'investissement de départ, en appliquant tout d'abord des exclusions au regard de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G) définies par le référentiel du label ISR, les politiques relatives à l'investissement responsable de HSBC Asset Management et les exclusions applicables aux indices de référence « accord de Paris » conformément aux orientations de l'ESMA sur la dénomination des fonds.
Cet univers d'investissement de départ est constitué de valeurs sélectionnées sur les marchés internationaux d'actions des pays développés avec un biais euro et de taux libellés en euro.
Ainsi, cet univers d'investissement de départ est composé des émetteurs :
-d'un sous-univers d'investissement composé d'actions de pays de la zone euro, représenté par le MSCI Emu, indicateur de référence donné à titre d'information,
-d'un sous-univers d'investissement composé d'actions internationales, représenté par le MSCI World, indicateur de référence donné à titre d'information,
-d'un sous-univers d'investissement composé d'obligations libellées en euro, représenté par l'indice Bloomberg Euro Aggregate 500MM, indicateur de référence donné à titre d'information. Le poids des émissions non gouvernementales dans l'indice précité fait l'objet de correction pour refléter les pondérations sectorielles cibles du sous-univers d'investissement en cas de fortes déviations. L'indice précité, réduit aux émissions non gouvernenmentales et ajusté en termes de pondération est un élément de comparaison pour suivre la performance extra financière du sous-univers d'investissement.

Ensuite, à partir de l'univers ISR, le portefeuille constitué de poches « actions » et d'une poche « obligations » est déterminé :
1. Pour les émissions non gouvernementales :
-En prenant en considération deux indicateurs spécifiques de durabilité : un indicateur environnemental (l'indicateur Intensité de gaz à effet de serre (GES) et un indicateur social (l'indicateur absence de politique des droits de l'homme).
Sur ces deux indicateurs de durabilité, pour chacune de ses poches, le compartiment prend l'engagement d'obtenir une meilleure performance ESG que celle de chacun des indicateurs de référence précités.
De plus, le compartiment s'engage à exclure tout émetteur auteur d'une violation avérée d'un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.
-En intégrant également l'analyse des critères ESG des émetteurs.
Selon une approche en amélioration de note, le compartiment sélectionne pour chacune de ses poches, les valeurs permettant à la partie du portefeuille hors expositions gouvernementales d'avoir une note ESG supérieure à la note ESG de chacun des indicateurs de référence précités, après élimination d'au moins 30% des plus mauvaises valeurs en termes de notation ESG et sur la base des exclusions appliquées par le compartiment.
2. Pour les émissions et expositions gouvernementales :
- En sélectionnant selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon le fournisseur de données ESG : ISS ESG.

Par ailleurs, au moins 80% des investissements doivent satisfaire des notations E, S et G et ESG minimums.

Le compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement. Les indices MSCI Emu, MSCI World et Bloomberg Euro Aggregate 500MM sont les indices de référence des sous-univers d'investissement du compartiment et sont utilisés pour la comparaison de certaines caractéristiques E/S du compartiment, telles que décrites dans la section sur les indicateurs de durabilité ci-après.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateur de durabilité	Fonds	Indice de référence
Pilier E	7.77	6.97
Pilier S	6.23	5.53
Pilier G	6.98	6.46
Score ESG	6.98	6.32

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2025, moyenne des positions des 4 fins de trimestre de l'exercice comptable se terminant le 31 Décembre 2025.

Indice de référence - 5% MSCI World Net 75% MSCI EMU Net 20% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM

...et par rapport aux périodes précédentes?

Indicateur de durabilité	Fin de la période	Fonds	Indice de référence
Pilier E	31 Décembre 2025	7.77	6.97
	31 Décembre 2024	7.52	7.04
	31 Décembre 2023	7.82	7.22
Pilier S	31 Décembre 2025	6.23	5.53
	31 Décembre 2024	6.12	5.43
	31 Décembre 2023	6.24	5.55
Pilier G	31 Décembre 2025	6.98	6.46
	31 Décembre 2024	6.82	6.35
	31 Décembre 2023	6.51	6.16
Score ESG	31 Décembre 2025	6.98	6.32
	31 Décembre 2024	6.84	6.27
	31 Décembre 2023	6.74	6.18

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?

Le compartiment promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, l'un des principaux indicateurs de durabilité utilisé pour mesurer la performance ESG du portefeuille est la note ESG.
Selon une approche en amélioration de note, le compartiment sélectionne, pour chacune de ses poches, les valeurs permettant à la partie du portefeuille hors expositions gouvernementales d'avoir une note ESG supérieure à la note ESG de chacun des indicateurs de référence cités dans la section précédente, après élimination d'au moins 30% des plus mauvaises valeurs en termes de notation ESG et sur la base des exclusions appliquées par le compartiment.
Par ailleurs, au moins 80% des investissements doivent satisfaire des notations E, S et G et ESG minimums.
Le compartiment utilise également comme indicateur de durabilité des indicateurs relatifs :
- à l'environnement (indicateur des gaz à effets de serre des entreprises),
- au respect des droits de l'homme (indicateur violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et indicateur absence de politique en matière de droits de l'homme).
Selon l'indicateur de durabilité, deux approches sont possibles, exclusion de titres d'entreprises du portefeuille ou engagement de performance ESG (le compartiment s'engage à avoir, pour chacune de ses poches, une meilleure performance ESG que celle de l'indicateur de référence de son sous-univers d'investissement).
La manière dont les indicateurs de durabilité sont pris en considération par le compartiment est détaillée dans la section décrivant les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité prises en considération par le compartiment.
De plus, le compartiment s'engage à exclure tout émetteur impliqué dans des activités dites « exclues». Les activités exclues sont énoncées dans la rubrique concernant les éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment realisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables du compartiment sont évalués au regard du principe de «ne pas causer de préjudice important» (DNSH) afin de s'assurer qu'ils ne portent pas de préjudice important à des objectifs environnementaux ou sociaux. Le principe DNSH
s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du compartiment.
L'évaluation comprend une prise en considération des principales incidences négatives (PAI). Les PAI sont une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux incluant les émissions de gaz à effet de serre (GES), les rejets dans l'eau ou encore les écarts de rémunération hommes / femmes.

Comment les indicateurs concemant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Tous les PAI obligatoires tels que définies dans le Tableau 1 de l'annexe 1 des normes techniques de réglementation pour le Règlement 2019/2088 sont utilisés pour évaluer que les investissements durables du compartiment ne causent pas un préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.
Pour réaliser l'évaluation DNSH, des seuils minimaux absolus et relatifs ont été établis pour les 14 PAI obligatoires.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

En cas de désaccord avec une donnée provenant d'un fournisseur externe de données ou lorsque les données sont insuffisantes, une évaluation qualitative ou quantitative peut être réalisée par les équipes d'investissement, en collaboration avec l'équipe Investissement Responsable afin de prendre une décision finale. Lorsqu'il est établi qu'un émetteur cause un préjudice important ou y contribue, le titre peut toujours être détenu dans le compartiment, mais ne sera pas pris en compte dans la part des «investissements durables» du compartiment.
La description de la méthodologie de l'investissement durable de HSBC Asset Management appliquée par HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retailinvestors/about-us/responsible-investing/policies.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Un fournisseur externe de données est utilisé pour surveiller les émetteurs et détecter les controverses susceptibles d'indiquer de potentielles violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU). Ces principes sont alignés avec les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les dix principes du PMNU comprennent l'évaluation des risques non financiers tels que les droits de l'homme, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Les émetteurs faisant l'objet d'un signalement pour violation potentielle des principes du Pacte Mondial des Nations Unies sont exclus, à moins qu'ils n'aient fait l'objet d'une analyse ESG renforcée (« ESG Due Diligence »), établissant qu'ils ne sont pas en violation de ces principes. HSBC Asset Management est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important», en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres a l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union europeenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives des investissements sont prises en considération dans la gestion du compartiment de la manière suivante.
Dans le cadre de ses choix d'investissement, le gérant a choisi des indicateurs relatifs à l'environnement, aux questions sociales et au respect des droits de l'homme. Selon l'indicateur, deux approches sont possibles, exclusion de titres d'entreprises du portefeuille ou engagement de performance ESG.

- Relatif à l'environnement

Intensité de GES (PAI 3*) : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
Engagement d'obtenir, pour chacune des poches, une meilleure performance ESG que celle de chacun des indicateurs de référence précités

- Relatif au respect des droits de l'homme

Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales (PAI 10*) : Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
Exclusion de tout émetteur auteur d'une violation avérée d'un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales

- Relatif au respect des droits de l'homme

Absence de politique en matière de droits de l'homme (PAI 9*) : Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme
Engagement d'obtenir, pour chacune de ses poches, une meilleure performance ESG que celle de chacun des indicateurs de référence précités

- Relatif aux questions sociales

Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) (PAI 14*) : Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées.
Exclusion de tout émetteur participant à la fabrication ou à la vente d'armes controversées

*Conformément au tableau 1 (PAI 3, PAI 10, PAI 14) et tableau 3 (PAI 9) de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la commission du 6 avril 2022

HSBC Asset Management prend en considération les PAI dans le cadre de son plan d'engagement notamment lorsque les émetteurs ne publient pas de données pour le PAI Intensité de GES et le PAI Absence de politique en matière de droits de l'homme.
Certains PAI, c'est notamment le cas des armes controversées, sont pris en considération par le biais d'exclusions.
Les informations sur les principales incidences négatives prises en considération par le compartiment seront publiées dans l'annexe SFDR attachée au rapport annuel du compartiment.

Principal Adverse Impact	Fin de la période	Fonds	Indice de référence
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements - tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	31 Décembre 2025	70.28	108.35
	31 Décembre 2024	77.27	98.13
	31 Décembre 2023	87.60	110.13
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	31 Décembre 2025	0.00%	0.04%
	31 Décembre 2024	0.00%	0.03%
	31 Décembre 2023	0.00%	0.04%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	31 Décembre 2025	0.00%	0.01%
	31 Décembre 2024	0.00%	0.01%
	31 Décembre 2023	0.00%	0.00%
9 - 3. Absence de politique de respect des droits de l'homme	31 Décembre 2025	0.07%	0.17%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2025, moyenne des positions des 4 fins de trimestre de l'exercice comptable se terminant le 31 Décembre 2025.

Indice de référence - 5% MSCI World Net 75% MSCI EMU Net 20% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituants la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au: Moyenne des positions des 4 fins de trimestre de la période de référence se terminant le 31/12/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SAP SE	Technologies de l'Information	4,02%	Allemagne
Iberdrola SA	Services aux Collectivités	3,87%	Espagne
ASML Holding NV	Technologies de l'Information	3,63%	Pays-Bas
Schneider Electric SE	Industrie	3,42%	Les États-Unis d'Amérique
ING Groep N.V.	Finance	2,78%	Pays-Bas
Munchener Ruckversicherungs-Gesellschaft AG	Finance	2,76%	Allemagne
AXA SA	Finance	2,55%	France
Societe Generale S.A. Class A	Finance	2,38%	France
KBC Group N.V.	Finance	2,37%	Belgique
Royal KPN NV	Services de Télécommunication	2,22%	Pays-Bas
Erste Group Bank AG	Finance	2,07%	Autriche
Deutsche Boerse AG	Finance	2,02%	Allemagne
RELX PLC	Industrie	1,88%	Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Publicis Groupe SA	Services de Télécommunication	1,86%	France
ASR Nederland N.V.	Finance	1,76%	Pays-Bas

Les liquidités et les produits dérivés sont exclus

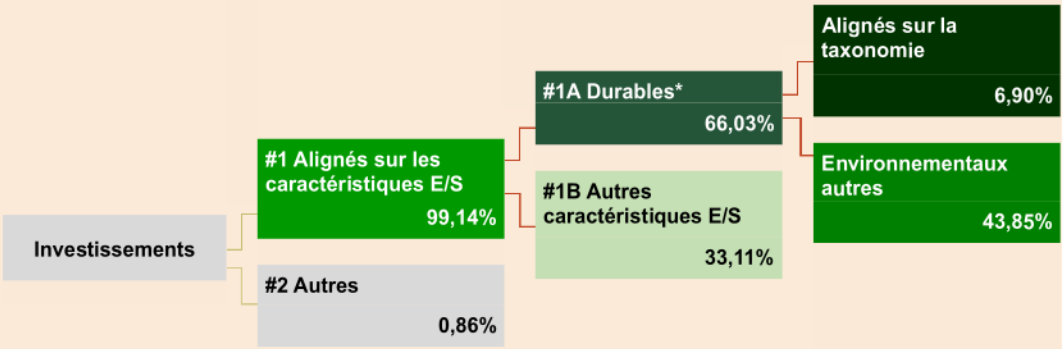
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

La proportion d'investissements durables était de 66,03%.
La méthodologie de la société de gestion relative à l'investissement durable est disponible dans la rubrique Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 du rapport annuel.

L'allocation des actifs

décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

* Une société ou un émetteur considéré comme un investissement durable peut contribuer à la fois à un objectif environnemental et à un objectif social qui peut être aligné ou non aligné sur la taxonomie de l'Union européenne. Les chiffres du graphique ci-dessus le prennent en compte; mais une entreprise ou un émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois dans la catégorie #1A Durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur / *Sub-Secteur*	**% d'actifs**
Finance	28.90%
Industrie	18.72%
Technologies de l'Information	10.09%
Services aux Collectivités	7.17%
Électricité	*6.41%*
Gaz	*0.05%*
Compagnies aux activités diversifiées	*0.32%*
Services de Télécommunication	7.09%
Consommation Discrétionnaire	6.80%
Biens de Consommation de Base	6.44%
Gouvernement	6.01%
Santé	3.20%
Matériaux	3.08%
Immobilier	1.82%
Liquidités et produits dérivés	0.62%
Autres	0.03%
Énergie	0.02%
[Unassigned]	*0.01%*
Total	100.00%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le compartiment ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE? [1]**

☐ Oui:

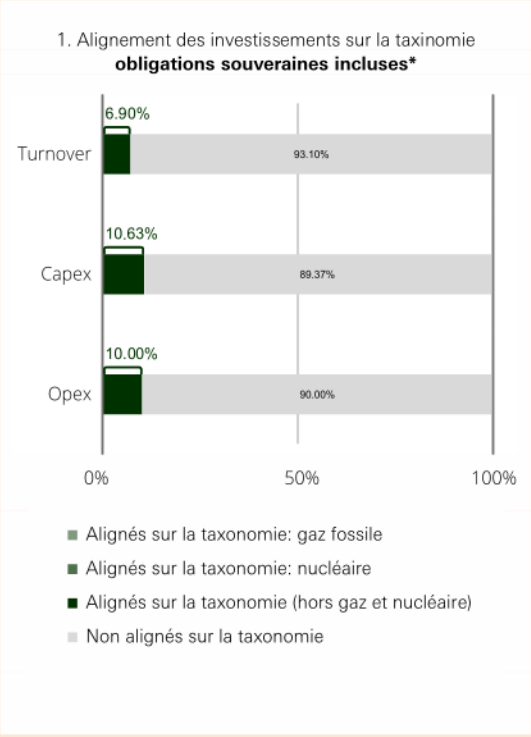
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'energie nucléaire

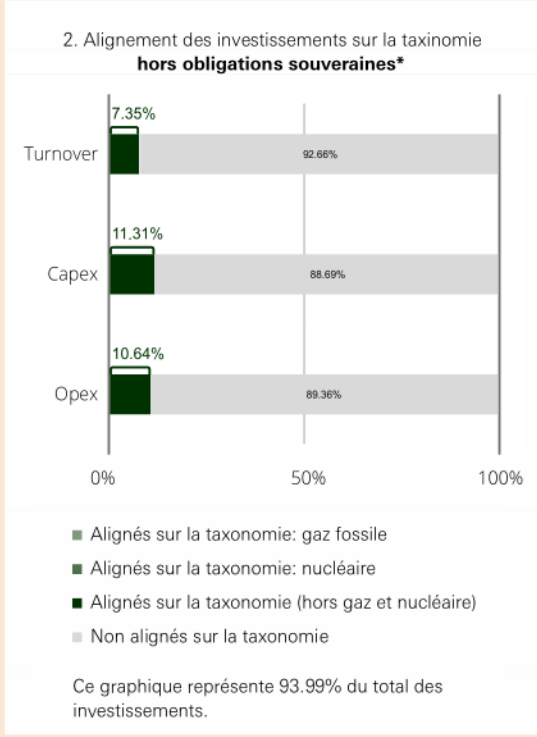
☑ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucleaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («attenuation du changement climatique») et ne causent de prejudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le réglement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaire** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissements** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements qui étaient aligné sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines * sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxieme graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances r**éalisables**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,15% et la proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitantes était de 5,35%.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Indicateur	2024-25	2023-24	2022-23
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.00%	0.00%	0.00%
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.00%	0.00%	0.00%
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	6.90%	5.03%	4.91%
Chiffre d'affaires - Non alignés sur la taxonomie	93.10%	94.97%	95.09%
CapEx - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.00%	0.00%	0.00%
CapEx - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.00%	0.00%	0.00%
CapEx - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	10.63%	10.10%	10.54%
CapEx - Non alignés sur la taxonomie	89.37%	89.90%	89.46%
OpEx - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.00%	0.00%	0.00%
OpEx - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.00%	0.00%	0.00%
OpEx - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	10.00%	8.17%	8.01%
OpEx - Non alignés sur la taxonomie	90.00%	91.83%	91.98%


Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Les investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE représentait 43,85%. Le fonds ne s'est pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le compartiment ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?

Le compartiment peut détenir des liquidités, des produits dérivés, ainsi que des investissements ne satisfaisant pas les notations ESG minimums ou pour lesquels l'analyse extra-financière n'a pas pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données ESG. Les instruments dérivés sont utilisés dans une optique d'ajustement de risque du portefeuille (exposition, couverture).



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence?

Le compartiment promeut les caractéristiques ESG en investissant essentiellement dans les entreprises choisies pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et leurs qualités financières. Cette approche consiste en une sélection des meilleures entreprises au sein de l'univers d'investissement selon des critères ESG.
Au cours de l'année 2025, nous avons constamment ajusté le portefeuille afin de respecter nos engagements. A titre d'exemple, nous avons cédé dans la partie investie en action, nos titres Carrefour et allégé BMW et nous avons acheté Société Générale, Allianz ou encore Eon.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-il d'un indice de marché large?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

  Non applicable